This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Harvard College Library

FROM THE GIFT OF

ARCHIBALD CARY COOLIDGE

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

FOR BOOKS ON FRENCH HISTORY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BREST

Reconnue d'utilité publique — (Août 1880)

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XIX

—

1893-1894

—

BREST
IMPRIMERIE A. DUMONT, RUE KLÉBER, 11.

1894

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BREST

Reconnue d'utilité publique — (Août 1880)

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XIX

—

1893-1894

—

BREST
IMPRIMERIE A. DUMONT, RUE KLÉBER, 11.

1894

Harvard College Library
NOV 20 1911
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

SOUS LES LILAS

BLUETTE EN UN ACTE ET EN VERS

PAR MADAME J. PERDRIEL-VAISSIÈRE

PERSONNAGES

La Comtesse MABEL, jeune veuve de 30 ans.

SUZANNE, cousine de la Comtesse, 19 ans.

Pierre D'AVRAY, poète, 30 ans.

Le Vicomte DE SARRE, clubman, 27 ans.

La scène représente le parc du château de Bellechasse où réside la comtesse Mabel. Terrasse, bosquets de lilas, verdure, fleurs diverses. Au milieu, une table de jardin, à droite, quelques chaises éparses, à gauche, un rocking-chair. Du même côté, abrité par les lilas, un banc de jardin ; ce banc au second plan naturellement.

Ier TABLEAU

Au lever du rideau la Comtesse est seule, assise sur le rocking-chair, accoudée sur la table et feuilletant un roman de Monsieur Bourget : « Cosmopolis. »

SCÈNE Ire

La Comtesse, Pierre d'Avray

LA COMTESSE *(lisant)*

« ...lui qui ne se complaisait qu'au monde indécis des nuances, des demi-bonheurs et des demi-malheurs, des émotions atténuées et artificielles... »

(Parlé).

Oh ! bien ! très bien ! très bien !... je sens vraiment ainsi
La vie... oh ! comme Bourget sait comprendre le souci
Des âmes d'à présent !... comme il pénètre en elles !
Il sonde les replis des cœurs les plus rebelles...
Ses romans sont mondains, distingués, élégants,
Faits de chic, et sans dénoûments extravagants ;
C'est gentil, très gentil d'analyser la femme...
(La Comtesse reste un instant rêveuse puis aperçoit Pierre d'Avray)
Vous ! et d'où revenez-vous donc encor ?

PIERRE D'AVRAY *(s'inclinant)*

Madame...

LA COMTESSE *(lui désignant un siège)*

Asseyez-vous, ici ; j'écoute avidement,
Beau poète, parlez.

PIERRE D'AVRAY

Vous lisiez ? un roman ?

LA COMTESSE *(lui tendant le volume)*

Un roman, un roman, oui, Monsieur le poète.

PIERRE D'AVRAY *(souriant et refermant le livre)*

Oh ! du Bourget ! fort bien ; mais ça porte à la tête.

LA COMTESSE

Comment ?

PIERRE D'AVRAY

C'est l'écrivain des salons ; cependant,
Si j'étais un mari je serais très prudent :
Ma femme ne lirait ces *énigmes cruelles*
Qu'au fond d'un vieux château flanqué de dix tourelles
Et dont trois ponts-levis défendraient bien l'accès.

LA COMTESSE

Vous rêvez !

PIERRE D'AVRAY

Je serais prudent avec excès :
Ce cher Monsieur Bourget tourne la tête aux femmes.

LA COMTESSE

Un écrivain si fin !

PIERRE D'AVRAY

Ah ! oui, les *états d'âme !...*

LA COMTESSE

Mais il est le régal de tous les délicats !
Il a des sentiments !... il explique les cas
Où nos sensations deviennent compliquées !
Ses femmes...

PIERRE D'AVRAY

Dites mieux, dites ses détraquées.

LA COMTESSE

Vous n'y connaissez rien, vous n'aimez que les vers !

PIERRE D'AVRAY *(plaisantant)*

Les poètes, Madame, ont un esprit pervers,
Il leur faut pardonner,

LA COMTESSE

D'où venez-vous ?

PIERRE D'AVRAY

Le sais-je ?

J'ai pris à tout hasard un vieux chemin qu'abrège
Un étang tout petit où dormait un bateau ;
Les arbres me cachaient le donjon du château,
Mais pour me ramener j'avais la châtelaine.

LA COMTESSE

Un madrigal ?

PIERRE D'AVRAY

Fi donc ! Sous une douce haleine
Les genêts inclinaient leurs fleurons éclatants ;
Toute la floraison splendide du printemps
Souriait à l'étang ; partout des primevères ;
Les vieux arbres n'ont plus leurs allures sévères
Et les merles s'en vont gloser dans leurs rameaux ;
L'églantier qui fleurit semble dire des mots
Tendres au roitelet qui passe dans ses branches,
L'acacia secoue au vent ses grappes blanches,
Et, revenant grisé sous votre parc ombreux,
Je vais faire un sonnet et tomber amoureux !

LA COMTESSE

Faites quatre sonnets et n'aimez que la Muse.

PIERRE D'AVRAY

Vous dogmatisez ?

LA COMTESSE

Certes.

PIERRE D'AVRAY

Et cela vous amuse ?

LA COMTESSE

J'essaie à m'amuser sagement quelquefois ;
Pensez si Bellechasse est gai pendant six mois !
J'y vieillis de dix ans à chaque été !

PIERRE D'AVRAY

Madame,
Puisque je suis poète et que vous êtes femme,
Il me sera permis, rééditant encor
Ce lointain madrigal digne de l'âge d'or,
Me croyant troubadour de vous croire une rose,
Et nul bouton ne peut valoir la fleur éclose.

LA COMTESSE

Ah ! c'était le beau temps que cet âge lointain !
Les femmes, dans le flot des robes de satin,
Passaient nonchalamment entre les jeunes pages.

PIERRE D'AVRAY

Et, comme des oiseaux frémissant dans leurs cages,
Les jeunes cœurs battaient sous le pourpoint d'azur ;
On jouait à ce jeu ravissant et peu sûr :
L'amour !

LA COMTESSE

Ces temps sont loin ; aimer !... quelle folie !

PIERRE D'AVRAY

Croyez-vous ? regardez : sur cette fleur pâlie,
Roulant dans son parfum tout son corps velouté.
L'insecte boit l'ivresse et meurt de volupté ;
L'iris boit au ruisseau, le saule à la rivière,
Le blé lève le front pour chercher la lumière,
L'oiseau va vers son nid, la nuit confine au jour,
L'hiver veut le printemps et l'homme veut l'amour.
Je ris en entendant parler de scepticisme !
Ceux qui voient tout si mal sont pris de daltonisme,
Madame ; il faut laisser pour les vieux cœurs usés
Ces grands mots de blasés et de désabusés ;
Vivre, c'est là je crois une philosophie
Que les mille bouquins dont le sens se défie

N'apprendront pas si bien que ce printemps vainqueur.
Mai parle couramment le langage du cœur,
Et dans cette sublime et parfaite harmonie
La femme est le poème et l'amour le génie !

LA COMTESSE

Alors, vous y croyez ?

PIERRE D'AVRAY

J'y crois, et vous aussi.
(Geste de dénégation de la Comtesse)
Ne me dites pas non, la raison, la voici :
Être jeune, être belle, et posséder, Madame,
Ce charme tout puissant qui couronne la femme,
La grâce, joug charmant fait pour nous asservir,
Avoir l'arme en un mot et ne pas s'en servir,
Être la déité qui dédaigne l'hommage,
Ressembler en tout point à Diane sauvage
Et passer sans la voir près de la passion,
C'est faux. Diane même, au front d'Endymion,
Mit un baiser furtif, papillon qui se pose,
Et fit rire d'en haut le petit chasseur rose.
Vous, prise tout entière au tourbillon mondain,
Vous reniez l'amour avec un air badin ;
C'est le genre à présent : tout jeter à la hotte !
Vous souriez? c'est vrai, je suis un Don Quichotte,
Je ne suis pas du tout schopenhauérisé,
Je relis Lamartine et j'adore Musset !
Mais je suis sûr qu'au fond de votre conscience
Vous me donnez raison et suivez ma science.

LA COMTESSE

Oh! quelle âme ! quel feu ! bravo, prédicateur !
Vous parlez comme un clerc ou mieux comme un docteur,
Vous me convertiriez si... si c'était possible.
Il est trop tard, hélas ! je suis une invincible,

Et savez-vous pourquoi ? c'est que jusqu'à présent
Je n'ai jamais trouvé...

PIERRE D'AVRAY

Qu'est-ce donc ?

LA COMTESSE

Jugez-en :
Je n'ai jamais trouvé, Monsieur, quelqu'un qui m'aime.

PIERRE D'AVRAY

Oh ! ! je vous citerais... mais non, parlez vous-même ;
Combien d'adorateurs à suivre votre char ?
Quoi ? je suis indiscret ?... d'abord, le front hagard,
L'œil inspiré, brossant des femmes violettes,
Un peintre de renom ; — je passe les poètes —
Puis deux musiciens cotés à l'Opéra,
Un comte, deux marquis, et puis... et cætera !...

LA COMTESSE

Vous savez poliment, Monsieur, railler les autres.

PIERRE D'AVRAY

Nous voyons leurs travers, Madame, ils voient les nôtres
C'est un rendu pour un prêté. Donc, tous les cœurs
Courbés, assujettis par vos regard vainqueurs,
Ne vous ont pas semblé dans leur ardeur muette
Se consumer assez ?

LA COMTESSE

C'est mon tour, cher poète,
Vous vous moquez de moi.

PIERRE D'AVRAY

Madame !

LA COMTESSE

Enfin voilà,
Je n'ai jamais trouvé, j'en reviens toujours là,
L'amour que je rêvais...

PIERRE D'AVRAY *(à part)*

Bourget !

(A la Comtesse).

Hélas ! Madame,
Combien peut-être aussi n'osent ouvrir leur âme ?
Vous aimer, ce serait si doux : un rêve d'or !...
Baiser ces belles mains et répéter encor
Que de ces yeux charmeurs le regard ensorcelle !
On vous a dit cent fois combien vous étiez belle,
De vous le répéter qui donc se lassera ?
Aimerez-vous du moins quand l'on vous aimera ?

LA COMTESSE

Moqueur !

PIERRE D'AVRAY

Non point ; il faut aimer.

LA COMTESSE

Quel badinage !

(Pierre fait le geste de vouloir prendre une fleur que la Comtesse portait à son corsage et que, depuis quelques instants, elle tient entre ses doigts.)

LA COMTESSE *(avec un geste de refus)*

Non, non, vous n'aurez point l'œillet de mon corsage !

PIERRE D'AVRAY

Vous convertirez-vous ?

LA COMTESSE

Oui, si je vous croyais.

PIERRE D'AVRAY

Alors, regardez-moi.

LA COMTESSE *(se levant)*

Le grand fat !... je riais !

PIERRE D'AVRAY

Vous riiez ! vous aimez, dites, ce jeu bizarre ?

LA COMTESSE *(à part)*

Il est plus éloquent que le petit de Sarre,
Mais de Sarre est très bien au Jockey-Club,

(A Pierre).

Ah ! Mais

J'oubliais un ami que ce soir j'attendais,
Le Vicomte de Sarre.

PIERRE D'AVRAY

Autre moustache blonde
Qui flirtait avec vous cet hiver dans le monde.

LA COMTESSE *(riant)*

Allons, encore !... d'ailleurs, j'ai fait à son sujet
Une combinaison, je caresse un projet.
J'ai, du côté du Comte, une jeune cousine,
— Vous connaissez Suzanne — et je la lui destine.

PIERRE D'AVRAY

Cette adorable enfant à ce grand dadais-là !

LA COMTESSE

Dadais ! pourquoi dadais ? pas autant que cela !
Il est charmant pour moi, sa fortune est superbe.

PIERRE D'AVRAY

Il est charmant pour vous !!

LA COMTESSE

Quittez ce ton acerbe.
Suzanne a dix-neuf ans, dans un délai très prompt
Je la veux marier. Servir de chaperon,
Pour tout vous avouer, n'a rien qui me séduise ;
Je n'avais pas d'enfants, je vivais à ma guise,
Quant un beau jour, tombant ainsi qu'un coup de vent,
Cette jeune orpheline arrive du couvent.
Depuis tantôt deux ans, bal, courses, lunch, visite,
Je l'emmène avec moi, partout je l'ai produite;
Il est temps maintenant qu'elle prenne un mari.

PIERRE D'AVRAY

Et de Sarre lui plaît ? Ce projet lui sourit ?

LA COMTESSE

Je n'en sais rien ; d'abord, lorsque l'on a son âge
On se prête aisément au premier mariage
Qui se présente à vous sous des dehors brillants ;
Je me suis mariée ainsi vers dix-sept ans.

PIERRE D'AVRAY

Je doute que Suzanne accepte.

LA COMTESSE

Et que veut-elle
Alors ? car on lui fait, je crois, la part fort belle !
De Sarre est bien posé, très mondain, pas jaloux.

PIERRE D'AVRAY

Il est parfait, Madame, il est charmant pour vous.

LA COMTESSE

Que vous êtes méchant ! Voyons, la paix est faite ?
M'en voulez-vous beaucoup ? Si je donne une fête
Dans mon parc, ce mois-ci, voudrez-vous y venir ?

PIERRE D'AVRAY

Pour la conversion que je tiens à finir ;
Dites, me croirez-vous à la fin ?

LA COMTESSE

Je me gare !
Tenez, voici Suzanne avec Monsieur de Sarre.

(Suzanne, une gerbe de fleurs dans les bras, entre suivie du Vicomte de Sarre. Pendant le dialogue de la Comtesse et du Vicomte, elle cueille des fleurs qu'elle ajoute à son bouquet.)

SCÈNE II.

La Comtesse, Suzanne, Pierre d'Avray, le Vicomte de Sarre

DE SARRE (*s'inclinant devant la Comtesse*)

Madame...

LA COMTESSE

Arrivez-vous tard aujourd'hui !

DE SARRE

Depuis
Deux heures, montre en main, je fais ce que je puis
Pour m'échapper ; mais quoi, c'était chose impossible :
J'étais à Bois-le-Duc et mon oncle irascible,
Rogue, n'ayant personne après qui se fâcher,
S'ennuyant à périr, n'a pas pu me lâcher.
J'ai dû voir avec lui le foin de ses prairies,
Admirer en détail toutes ses écuries,
Au milieu de discours, hélas ! fort peu succints
L'entendre déclamer des distiques latins !
M'écrier que lui seul a des chevaux de race,
Et c'est à peine encor si j'ai sa bonne grâce !
Mais vous ? parlons de vous. L'autre soir en valsant
Vous m'aviez promis...

LA COMTESSE

Quoi ?

(Ils s'éloignent en causant et se promènent au second plan pendant la conversation de Pierre et de Suzanne.)

PIERRE D'AVRAY *(désignant les lilas que porte Suzanne)*

Quel bouquet ravissant !

SUZANNE

N'est-ce pas ? J'aime tant cette fleur parfumée !
Dans ma chambre j'en ai mis sur ma cheminée,
Dans le petit salon j'en place un peu partout,
Je pille les bosquets odorants, et surtout
J'en pose à ma ceinture ayant cette pensée
D'en jouir vite avant qu'elle ne soit passée.

PIERRE D'AVRAY

Cela vous sied d'aimer tous ces rameaux flottants,
Ils sont de purs rayons, vous êtes le printemps !

Soyez gaie et joyeuse, allez ! un air morose
Ferait faire la moue à votre bouche rose ;
Soyez l'oiseau chanteur de toute la maison,
Mademoiselle.

SUZANNE

Eh ! quoi ? vous m'appeliez Suzon
Jadis, quand avec mon cousin de Bellechasse
Vous veniez, en septembre, afin d'ouvrir la chasse.

PIERRE D'AVRAY

Suzon ? C'est vrai, Suzon ! je vous disais Suzon !
Je trouvais ce nom-là doux comme une chanson ;
Mais vous avez changé ; jeune bouton de rose
Qu'un rayon de soleil dore et métamorphose,
Quatre ans vous ont ouvert un nouvel horizon,
Et vous m'intimidez, moi, presque un vieux garçon.

SUZANNE

Ai-je donc déjà pris l'air revêche et sévère
Des duègnes d'autrefois ? suis-je grave ?

PIERRE D'AVRAY

Au contraire.

SUZANNE

Alors, pourquoi changer ? parce que j'ai grandi ?
Je suis toujours la même, allez, quoi qu'on ait dit.
Je laisse toujours voir trop bien ce que je pense ;
Mabel me prêche en vain me vantant la science
De ceux qui causent bien et mentent savamment,
Je ne peux pas ; je suis le premier mouvement ;
— On le dit le meilleur, c'est ce qui me console. —
Pourquoi si longuement peser chaque parole
Et tortiller sa phrase en un détour obscur
Parler tout franchement n'est-ce pas le plus sûr ?
Les compliments dorés n'ont rien qui me séduise ;
Le monde est trop subtil pour qu'il me civilise,

Aussi, vous le voyez, nul changement produit :
J'étais l'enfant terrible autrefois, aujourd'hui...

PIERRE D'AVRAY

Vous êtes devenue une charmante femme.

(La Comtesse et le Vicomte de Sarre se sont rapprochés en causant, Pierre et Suzanne s'éloignent un peu et les laissent seuls au premier plan.)

LA COMTESSE *(au Vicomte de Sarre)*

Je ne demande pas que cela vous enflamme ;
Raisonnons, mon ami, vous serez très heureux.
Vous n'avez pas besoin d'être fort amoureux
Pour épouser Suzanne.

DE SARRE

Eh ! Madame ! Madame !
Je vous aime toujours ! J'aurais au fond de l'âme
Comme un vague remords à lui faire la cour,
J'aurais l'air sot ; de plus, il faudrait quelque jour
Partir, ne plus vous voir, cette seule pensée...
Non, non, je ne veux pas.

LA COMTESSE *(railleuse)*

O jeunesse insensée...
Comprenez donc un peu : vous resterez ici ;
Là, cela vous va-t-il ? l'épousez-vous ainsi ?

DE SARRE

Mais...

LA COMTESSE

Il n'est pas de mais. Un parti magnifique !
Jeune, riche, — très riche, elle était fille unique —
Jolie avec cela : vous êtes un ingrat.

DE SARRE

Mais...

LA COMTESSE

Elle épousera celui qu'elle voudra !
Je vous la réservais, à vous, c'était mon rêve.
Mariez-vous, allons ; ah ! la jeunesse est brève

Et les trop vieux maris ont un risque à courir.
Ne prenez pas cet air, vous n'allez pas mourir,
Suis-je un bourreau ? Voyons, répondez-moi !

DE SARRE

Peut-être
Qu'à la voir très souvent, à beaucoup la connaître...
Je pourrai réfléchir, plus tard, mais en tout cas,
Pour l'instant, non, non, vrai, je ne l'épouse pas.
Me river sans amour ! à mon âge !

LA COMTESSE

Vicomte,
Vous vous entendez mal à bâtir votre conte,
Tantôt vous dites blanc, tantôt noir ; est-ce vrai ?

DE SARRE

Eh ! mariez la donc à ce Monsieur d'Avray
Puisque vous tenez tant à faire un mariage,
Moi je vous resterai pour vous servir de page.

LA COMTESSE

Oh ! pour cela, jamais.

DE SARRE

Vous y tenez donc bien
A celui-là ?

LA COMTESSE *(avec hauteur)*

Comment ?

DE SARRE

Oui, je suis comme un chien
Qui demeure à vos pieds et vous sert sans murmure.
Voilà bientôt deux ans que ce manège dure ;
L'autre se rit de vous, vous ne vous fâchez pas ;
Et moi, lorsqu'un beau jour je me trouve enfin las,
Et demande, pour prix de tant de patience,
Un peu de... sympathie au moins en récompense,

Vous me dites soudain « je vais vous marier ! »
Madame, laissez-moi du moins me récrier !
C'est fourbe ! c'est cruel ! ma foi, dans les églises
Qu'est-ce qu'on vous apprend ?

LA COMTESSE

Vous dites des bêtises.

DE SARRE

Ah ! la femme ! croyez à sa feinte douceur,
Laissez-lui sottement prendre tout votre cœur,
Elle rit et ce rire est une de ses armes.
Au contraire, feignez de dédaigner ses charmes,
Soyez indifférent, soyez cruel, raillez,
Elle vous aimera !

LA COMTESSE

Si vous vous en alliez,
Vous n'avez plus rien à me dire.

DE SARRE

Je vous fâche ?
Pardonnez, oubliez ; voyez, je deviens lâche,
Pardonnez-moi !

LA COMTESSE *(se retournant vers Pierre et Suzanne)*

Rentrons, Suzanne, entendez-vous ?

(La Comtesse prend le bras de Pierre d'Avray et lui dit à mi-voix :)

Eh ! bien, prédicateur ?

PIERRE D'AVRAY

Fort bien ; quand pourrons-nous
Reprendre l'argument ? d'ailleurs je vous destine...

(La Comtesse se retourne vers Monsieur de Sarre et lui dit un peu brusquement en voyant son air morose et absorbé.)

Monsieur de Sarre, offrez le bras à ma cousine !

(Le Vicomte de Sarre s'avance vers Suzanne, mais celle-ci lui pose entre les bras sa gerbe de fleurs et s'avance de quelques pas de façon à se trouver très près de la Comtesse.)

DE SARRE *(décontenancé)*

Ces fleurs ont des parfums vraiment ensorcelants.

LA COMTESSE *(à Pierre d'Avray)*

Vers onze heures, ce soir.

PIERRE D'AVRAY

Où ?

LA COMTESSE

Sous les lilas blancs.

(Geste de Suzanne qui a entendu les dernières répliques.)

IIe TABLEAU

Le décor est le même sauf la table, les chaises et le rocking-chair qui ont été retirés.
Clair de lune éclairant le banc et les lilas qui l'entourent.

SCÈNE Ire

Suzanne

(Suzanne, la tête voilée d'une mantille, entre vivement, porte la main à son cœur, et paraît haletante d'émotion.)

SUZANNE

Oh ! j'ai tort ! pour cela, j'ai tort, j'en suis bien sûre...
(Elle regarde autour d'elle.)
Le jardinier dort, mais il faut que je m'assure
D'être bien seule ici.
(Suzanne, après avoir sondé du regard l'ombre des allées, se laisse tomber sur le banc.)
Quel calme ! quelle nuit !
C'est à peine ce soir si l'on entend le bruit
Des ruisseaux murmurant sous leurs berges fleuries ;
Les raînettes en chœur chantent dans les prairies ;
Il fait si doux !
(Elle rejette sa mantille.)
J'aurais voulu venir ici
Pleine d'illusion, libre de tout souci...
Cela m'est interdit, car, d'un moment à l'autre,
M'armant pour lui parler d'un courage d'apôtre
Il faudra qu'à Mabel je dise : « Je sais tout !...
J'ai tout entendu, tout ! je connais jusqu'au bout

Le rendez-vous donné, ce soir, à ce jeune homme.
Y réfléchissez-vous, Mabel, dites ? en somme
Où donc en viendrez-vous ? Vous vous compromettez !
Ne faites pas cela, ma cousine, écoutez
Ce serait mal ; pour vous ce sont des choses folles !
D'abord vous les tenez tous avec des paroles
Et vous vous moquez d'eux, ces beaux adorateurs !
Ils vont, vous prodiguant des mots complimenteurs,
Vous jouez ; vous semblez une gentille chatte
Qui rentre pour l'instant les ongles de sa patte ;
Tenez, de Sarre a pris des airs désespérés ;
De Pierre sans pitié non plus vous vous jouerez ?
Ensuite, si quelqu'un vous voyait, ma cousine,
Quels terribles potins d'office et de cuisine !
Quel bruit cela ferait, tapage scandaleux !
Allons, Mabel, rentrons, cela vaudra bien mieux. »
Je lui dirai cela, je crois le devoir faire.
Et puis, c'est bien un peu pour lui, ce pauvre Pierre,
Mabel s'y prend si bien à tendre ses filets
Qu'elle y surprend chacun : gros oiseaux, oiselets,
Tous se brûlent une aile à ses coquetteries ;
Tandis qu'elle, nourrie avec leurs flatteries,
Badinant, caquetant, riant, chantant, flirtant,
Elle se pose en reine et va le cœur content,
C'est que jamais ce cœur n'entre dans la balance.
Oh ! Quand on aime !... Il vient quelqu'un dans le silence ;
C'est sans doute Mabel ; j'ai peur... si j'avais su !...
Qui sait comment ce bon conseil sera reçu !...

SCÈNE II.

Suzanne, Pierre d'Avray

(Pierre arrive sans voir Suzanne, qui, ne pouvant s'enfuir, s'est dissimulée dans un bosquet).

PIERRE D'AVRAY

J'ai sûrement le temps de fumer un cigare.
La comtesse est encor avec Monsieur de Sarre,
Suzanne a prétexté la migraine, ce soir,
Tout le monde partant, je leur ai dit bonsoir.

(Tout en parlant il se promène et fume quelques bouffées.)

Cette Mabel ! enfin ! Dieu ce qu'elle est coquette !
Le malheureux de Sarre en a perdu la tête !
Avec son air moqueur, pensif ou désolé,
Elle vous l'a ni plus ni moins ensorcelé.
Elle a des arsenaux au fond de son sourire.
Je me demande un peu ce qu'elle va me dire.
Pour avoir dans le monde autour d'elle agité
Un flot d'adorateurs flattant sa vanité
Elle imaginerait des choses insensées.
Elle a fait maintes fois des démarches osées ;
N'est-ce pas pour m'avoir partout à ses genoux
Qu'elle se compromet avec ce rendez-vous ?

(Suzanne fait un mouvement qui fait bruisser le feuillage, Pierre se dirige vers le bosquet où elle se cache.)

Mais, quelqu'un est ici ?... Comment ? c'est vous, Suzanne ?

SUZANNE

Oui... c'est moi...

PIERRE D'AVRAY

Gare à vous ! le plus beau teint se fane

A veiller comme ça dans la fraîcheur du soir ;
A cette heure il ferait sans la lune très noir ;
Vous allez augmenter encor votre migraine.

SUZANNE

Oh ! nous sommes en Mai, puis la nuit est sereine.

PIERRE D'AVRAY

Mais que faisiez-vous donc ?

SUZANNE

Et vous ?

PIERRE D'AVRAY *(à part)*

Que cette enfant
Me trouble avec son air candide et confiant.
(Haut) Vous rêviez ? et de quoi ?

SUZANNE *(vivement)*

J'aime mieux tout vous dire,
Peut-être que tout bas vous allez me maudire,
Et pourtant, c'est pour vous autant que pour Mabel...

PIERRE D'AVRAY *(à part)*

Saurait-elle ?... et qui donc l'eût dit ? bonté du ciel !...

SUZANNE

Oh ! ne m'en veuillez pas, voyez-vous, Monsieur Pierre,
Par le raisonnement, la crainte ou la prière,
Je voulais empêcher Mabel d'attendre là.
Peut-être eût-il mieux valu me taire, voilà,
Que d'aller m'occuper aujourd'hui d'une affaire
Qu'à mon âge l'on feint d'ignorer d'ordinaire ;
Mais je pensais devoir... j'ai cru, devant ceci...
(Avec un léger accent de vivacité douloureuse).
Ah ! vous l'aimez donc bien ? vous l'aimez, vous aussi !...

PIERRE D'AVRAY

Tout comme vous aimez le Vicomte de Sarre
Que pour vous épouser la comtesse prépare.

SUZANNE

L'épouser ! lui ?... moi ?...

PIERRE D'AVRAY

Vous ; pourquoi pas ?

SUZANNE

Non, jamais !

Est-ce qu'on aurait pu penser que je l'aimais ?

PIERRE D'AVRAY

Et vous voulez aimer dans votre mariage ?

SUZANNE

Oui.

PIERRE D'AVRAY

Votre front d'enfant, Suzanne, est bien plus sage
Par ce raisonnement simple, pur et charmant,
Que les crânes savants qui vont en ce moment
Dans des thèmes ardus — philosophique ornière —
Chercher sans la trouver la divine lumière.
Les fous ! les insensés !... Cette science, enfant,
Vous avez allumé son flambeau triomphant ;
Votre âme franche et douce est semblable à ce vase
D'où sortent les parfums qui répandent l'extase.

SUZANNE

Que me dites-vous là ?

PIERRE D'AVRAY

Suzanne, dans la nuit,
Quand une étoile blanche à nos regard a lui,
Elle ne défend pas qu'on s'éclaire à sa flamme :
Laissez-moi donc verser mon âme dans votre âme.
Tenez, par cette nuit splendide de printemps,
Sous ces lilas touffus dont les rameaux flottants

Font un dais de parfums à votre tête blonde.
Je me sens envahi d'une ivresse profonde...
Voyez, tout est si calme et si doux à la fois,
Les passereaux ont fait des nids au fond des bois,
Les fleurs courbent leurs fronts sous de tièdes haleines,
On entend voleter dans l'ombre les phalènes,
Et j'ai, pour éclairer mon cœur silencieux,
La lumière idéale et pâle de vos yeux !...
Suzanne, je voudrais me griser de ce rêve
Car c'est le Paradis... et vous en êtes l'Eve !
(*Il se laisse glisser aux pieds de Suzanne*)
C'est vous que j'aime, enfant... m'aimerez-vous un peu ?

SUZANNE

Pierre ! est-il vrai ? Comment ! vous m'aimeriez, grand Dieu !

PIERRE D'AVRAY

Suzanne, j'ai rêvé pendant toute ma vie
D'une femme ignorant le mensonge et l'envie,
D'une âme claire, ayant, dans ce monde moqueur,
Caché comme un joyau le trésor de son cœur :
Je l'attendais. Parfois, au courant de ma route
J'entendis, secouant ses grelots qu'on écoute
En riant, la coquetterie aux yeux railleurs,
Mais si je m'arrêtai mon âme était ailleurs,
Et je gardais, avec une fierté jalouse,
L'amour, l'amour ardent et chaste pour l'épouse.
Or, l'amour est venu devant votre candeur ;
Me faudra-t-il passer à côté du bonheur ?

SUZANNE

Oh ! ne me bercez pas avec un doux mensonge !
Est-ce vous ? est-ce moi ? si ce n'était qu'un songe !...

Si c'était le ciel pur, les étoiles, les fleurs
Qu'une fine rosée a couvertes de pleurs,
Le frôlement léger d'un papillon qui passe
Ou le souffle amoureux qui glisse dans l'espace ;
* Si c'était ces lilas dont l'arôme subtil
* S'amasse avec la sève à chaque mois d'avril
* Cet hymne des grillons que la brise accompagne,
* Ce clair de lune blanc et cette nuit d'Espagne ;
Si c'était, nous prenant dans ses réseaux flottants,
La conspiration traîtresse du printemps
Qui laisserait filtrer ses poisons dans nos veines
Et nous mettraient au cœur des illusions vaines ?
Nos rêves sont souvent de mauvais conseillers,
Ils savent nous parler sur des tons familiers
Et secouer sur nous leur flore émerveillée,
Aussi je doute encor si je suis éveillée !...

PIERRE D'AVRAY

Ne doutez plus, amie ; oui, vos yeux sont ouverts,
C'est votre cœur charmant qui rayonne au travers,
C'est votre voix qui parle et votre main qui tremble...
Oh ! Suzanne ! une vie ainsi, toujours ensemble !
M'aimerez-vous un jour ?

SUZANNE

Vous ne savez donc pas ?...
Mais, depuis bien longtemps, je pense à vous tout bas.
Les hommes ne voient point ces choses d'ordinaire ;
Oh ! j'enviai souvent la beauté pour vous plaire.

---

* Les quatre vers marqués d'un astérisque sont supprimés à la représentation pour rendre moins longue la tirade.

PIERRE D'AVRAY

Cher ange !

SUZANNE

Notre cœur qu'on croit mystérieux
Est clair comme le sont ces astres dans les cieux,
Et c'est cette clarté qui souvent vous déroute.
On cherche à voir en nous des énigmes sans doute,
Lorsque nous enfermons seulement, loin du jour,
L'humble myosotis né du premier amour.
Ce n'est point un sequin qui s'agite et scintille,
C'est un écrin jaloux qu'un cœur de jeune fille,
Un écrin qui jamais ne s'ouvre à l'indiscret
Et dont un seul pourra pénétrer le secret.
— Orpheline, ignorant les bonheurs de famille,
Dans l'ombre d'un couvent devenant jeune fille,
Puis transplantée un jour et sans transition
Dans un milieu mondain où nulle affection
Ne m'entourait, j'étais renfermée en moi-même
Et mon cœur n'a vécu que depuis qu'il vous aime.

PIERRE D'AVRAY

O chère et douce enfant ! sur mon front tourmenté
Passe le souffle frais de votre pureté !
Pour nous, il est toujours un mystère en la femme,
C'est cette éclosion divine de son âme :
L'eau dormait : tout à coup des feux en sont sortis ;
Pour comprendre cela nous sommes trop petits.
Nous sommes le pasteur qui, par la nuit obscure,
Voit poindre Sirius dans le ciel qui s'azure ;
Rêveur, les yeux en haut, sans chercher à savoir
Ce que pense un savant dont le calcul très noir
Va compter au zénith chaque rayon d'aurore,
Trouvant l'étoile belle et sereine il l'adore,

Chercher pourquoi l'on aime est déjà moins aimer,
C'est disséquer la fleur qui nous doit embaumer,
C'est vouloir déchiffrer l'insondable problème ;
Je vous aime, Suzon, parce que je vous aime.
Quel gage voulez-vous de ces chères amours ?

SUZANNE

Pierre, aimez-moi ce soir, demain, plus tard, toujours !...

PIERRE D'AVRAY

Toujours ! dans le bonheur comme dans la souffrance ;
Toujours ! c'est le seul mot d'éternelle espérance ;
Toujours !...

SCÈNE IIIe

Suzanne, Pierre d'Avray, la Comtesse Mabel

(Arrivée doucement derrière la charmille, la Comtesse a surpris les dernières répliques ; elle s'avance tout à coup et sépare Pierre et Suzanne.)

LA COMTESSE

Oh ! c'est parfait ! un décor idéal !
Clair de lune, jardins... quel duo théâtral !
Juliette et Roméo ! réveille-toi, Shakespeare !
Vraiment, Monsieur d'Avray, vous aimez fort à rire.
(A Suzanne.)
Et vous ? fiez-vous donc à ces airs innocents ?
Mademoiselle, enfin, les faits sont renversants !
Daignerez-vous parler ?

PIERRE D'AVRAY

C'est à moi de répondre,
Madame, c'est à moi désormais de confondre...

LA COMTESSE

Je ne crois pas un mot de ce que vous direz !
Je vous connais si bien, Monsieur, vous mentirez.

Vous mentiez avec moi, vous mentez avec elle.
Ecouter vos discours vous me la baillez belle !

PIERRE D'AVRAY

Je suis un grand coupable après ce que je vois,
Cependant, laissez-moi m'expliquer cette fois.
De tout ce quiproquo qui soudain nous arrive,
Franchement, n'êtes-vous pas quelque peu fautive ?
Vous ne croyez à rien, vous badinez toujours,
Vous faites un instant la patte de velours
Puis vous vous arrêtez par une raillerie ;
On excite en riant votre coquetterie,
On flirte, c'est le mot ; sans être sérieux
On se montre taquin, craintif, audacieux :
Marivauder, voilà, c'est convenu, Madame ;
Il faut sans se brûler jouer avec la flamme
Car avant que deux jours même soient révolus
Vous pensez autrement, ou vous n'y pensez plus !
Vous vous moquez tout haut de ceux qui se font prendre
A l'attrait séducteur de votre regard tendre :
C'est en voyant cela que je me suis permis
De plaisanter, tantôt ; mais, restons bons amis,
D'une indulgente main octroyez-moi ma grâce...

SCÈNE IVe

Suzanne, la Comtesse, Pierre d'Avray, le Vicomte de Sarre

(*Le Vicomte de Sarre arrive précipitamment auprès de la Comtesse.*)

DE SARRE (*à la Comtesse*)

Ah ! c'est bien vous que je voyais sur la terrasse !

(Regardant Pierre et la Comtesse.)

Ah ! vraiment ! c'est ainsi ! je comprends maintenant,
Vous teniez à Monsieur d'Avray !...

LA COMTESSE *(avec hauteur)*

Impertinent !

(Elle désigne au Vicomte de Sarre Suzanne qu'il n'avait pas aperçue.)

On s'assure des faits, faut-il qu'on vous le dise
Avant que de parler pour faire une sottise.

DE SARRE *(décontenancé)*

Eh ! vous êtes tous là !

LA COMTESSE *(avec brusquerie)*

Sans doute.

DE SARRE

Oh ! pardonnez !

(A mi-voix.)

Vous voyez, c'est en vain que vous me raisonnez,
Je deviens un peu fou, l'amour trouble les têtes ;
J'ai peu de confiance en tous ces beaux poètes,
Vous étiez aimable avec lui, que voulez-vous,
J'étais — oh ! c'est très mal, très mal ! — j'étais jaloux.

LA COMTESSE *(à demi-badine)*

Vous expierez, Monsieur, la mauvaise pensée.

PIERRE D'AVRAY *(à de Sarre en lui désignant Suzanne)*

Vicomte, saluez ; voici ma fiancée.

DE SARRE *(ébahi)*

Mes compliments...

(A mi-voix à la Comtesse.)

et moi qui vous l'ai conseillé !!...
Ah ! je ne rêvais pas alors tout éveillé.

LA COMTESSE (*à Suzanne*)

Et vous ? vous vous taisez ? répondez donc vous-même !
Vous voulez épouser Monsieur d'Avray ?

SUZANNE

Je l'aime,

(*Suzanne et Pierre s'éloignent lentement mais restent au second plan.*)

DE SARRE (*à la Comtesse*)

Vous voilà bien contente : un mariage fait !
Ah ! vous conduisez tout avec un art parfait !
Ce que vous projetez jamais n'accroche en route.
Vous aviez arrangé la chose avant sans doute
Et vous m'interrogiez, tantôt, pour m'éprouver.
Vous n'êtes pas longtemps à comprendre, à trouver
Le moyen d'arriver à vos fins ; ah ! Comtesse !
Ce jour compte pour moi comme un jour de liesse ;
Je demeure à vos pieds, vous ne repoussez pas
L'offrande d'un amour que je vous fais tout bas ;
Et, bien que tout ceci paraisse un peu bizarre...

LA COMTESSE (*mélancoliquement en prenant le bras du Vicomte*)

Vous valez mieux qu'eux tous, mon cher Monsieur [de Sarre.

Cette « Bluette » a été représentée pour la première fois à la Société académique de Brest le 14 février 1894.

FORMATION
DU TUF CALCAIRE
OU TRAVERTIN
ET DES DÉPOTS SILICEUX
PAR LA VÉGÉTATION DES SOURCES D'EAU CHAUDE

INTRODUCTION

Le neuvième rapport de la Société de géologie des États-Unis (1887-1888) au ministre de l'intérieur, entre autres mémoires fort intéressants, contient une notice étendue sur la formation du *Travertin* ou *Tuf calcaire*, et des dépôts siliceux, par la végétation des sources d'eau chaude. L'auteur, M. Welter Harvey Weed, y vise principalement celui qui se forme dans le parc national d'Yellowstone; ce parc fait l'objet d'un travail d'analyse inséré dans les mémoires de la Société de géographie de Rochefort (1).

La notice dont nous allons essayer de donner un court aperçu, est présentée par l'auteur avec la méthode et la régularité qu'on aime à constater dans les travaux scientifiques des savants de l'Amérique du Nord.

Le parc national d'Yellowstone, dont M. Harvey Weed fait connaître une partie des merveilles naturelles,

(1) *Bull. de la Société de géographie de Rochefort* (1886-1887), M. Marcel Baudoin a publié dans la *Revue scientifique* (24 février et 3 mars 1894) une description du parc, qu'il visitait en juillet 1893.

est situé dans le Nord-Ouest de l'État de Wyoming ; il a une étendue, peu commune en Europe, de 105 kilomètres du Nord au Sud et 88 kilomètres de l'Est à l'Ouest, d'après M. Schlaginkwell. Il a été acquis par le gouvernement des États-Unis pour la conservation des espèces animales et végétales que la civilisation, avançant à grands pas, anéantissait peu à peu. L'historique, la géographie, la topographie, le climat, etc., ont été traités par M. Ganet, membre de l'expédition de 1871. Plusieurs autres géologues américains ont aussi étudié cette région (1). Ses montagnes volcaniques, ses nombreux geysers, ses sources thermales plus nombreuses appelleront longtemps encore l'attention du monde savant, surtout avec la facilité d'y arriver maintenant, au moyen d'une voie ferrée.

Avant de commencer l'analyse difficile de l'intéressant travail de M. Harvey Weed, nous croyons qu'il n'est pas inutile de rappeler la place qu'occupe parmi les autres minéraux le *tuf* et le *travertin* dont la formation dans le parc de Yellowstone fait une partie de l'étude du savant géologue.

Le tuf est une pierre généralement blanchâtre, tendre, qui a l'avantage de durcir à l'air, aussi est-il employé dans les constructions, là où l'exploitation est possible. Il se trouve dans les dépôts récents des terrains quaternaires ; ces dépôts sont plus ou moins rapides, selon que les eaux qui les charrient sont plus ou moins abondamment chargées des particules calcaires ou siliceuses qui le forment. Ainsi en est-il des attérissements du Pô ;

(1) *Rapports à la Société de géologie des États-Unis.* Voir l'année 1878, part. II des mémoires de cette société.

dans un temps qui n'est pas éloigné, les voitures publiques remplaceront les gondoles qui rendent Venise si pittoresque.

Certaines régions volcaniques produisent aussi un tuf qui appartient à différentes époques, comme on peut le voir autour de l'Etna, du Vésuve, en Auvergne, en Toscane. Les sources qui les produisent auraient, suivant Lyell, leur origine dans les parties les plus basses de la croûte du globe. Les sources de l'Yellowstone surgissent à plus de 7,000 pieds au-dessus du niveau de l'Océan, celles de l'Himalaya, à 12 et 16 mille pieds, quel parcours !

Outre les dépôts formés par les eaux thermales, le *Travertin*, dont le nom vient de *Tiburtine*, *Lapis Tiburtinus* de Pline et de Vitruve (1), est encore constitué par l'agglomération et l'entassement des végétaux, algues d'eau douce, qui croissent en si grande abondance dans la partie du parc où se trouvent les sources de Mammoth. C'est le sujet de l'étude si approfondie de ce phénomène qu'a faite M. Harvey Weed.

La couleur du travertin, avons-nous dit, est généralement blanchâtre, cependant on en voit de couleur foncée dans le Wurtemberg, les tufs d'Albino et de Villa Dadda, en Autriche, sont d'un gris foncé ; M. Lesson, dans le voyage de la *Coquille*, a rapporté de la Nouvelle-Zélande un échantillon de tuf d'un rouge vif, semblable à celui des montagnes du Mézin, en France, et de la chaussée des Géants, en Irlande. L'explication de cette différence de couleur sera donnée plus loin.

Les géologues ont distingué deux espèces de sédi-

(1) Dana, éléments de géologie.

ments : les uns chimiques, les autres d'origine mécanique. Les premiers consistent dans les matières en dissolution dans l'eau jusqu'au moment où une action chimique vient les déposer. Cette action chimique résulte d'un excès d'acide carbonique ou de chaleur. Ces deux causes diminuant, le dépôt de la chaux s'opère, comme on le voit en Italie, et forme le travertin.

Les dépôts d'origine mécanique résultent de plusieurs causes physiques, atterrissements, lits de vase, de sable, de cailloux.

Après une courte introduction et quelques considérations générales sur l'influence que la végétation a exercée aux époques géologiques, sur la formation de la croûte terrestre, M. Harvey Weed étudie :

§ I. — LA VÉGÉTATION DES EAUX CHAUDES

La présence de la vie organique dans les eaux minérales très chaudes montre le développement de la vie dans des conditions de température bien différentes, et cette faculté qu'elle a de produire dans des conditions si diverses, fait voir la possibilité de l'existence de telles ou telles formes, aux premiers âges du monde, alors qu'on suppose la croûte du globe couverte par des eaux minérales à une haute température.

La végétation des sources d'eau chaude consiste entièrement en diverses espèces d'algues d'eau douce. On les voit signalées par les voyageurs dans des localités bien différentes. Quand elles étaient de couleur verte, elles ont appelé l'attention, mais si elles étaient rouges ou jaunes, comme dans le parc d'Yellowstone, elles ont pu passer inaperçues, étant prises pour des éléments miné-

ralogiques dont, d'ailleurs, elles sont recouvertes. En effet, dans les eaux sulfureuses, les algues sont généralement incrustées de parcelles de soufre ou renfermées dans du gypse ; dans les eaux calcaires, elles sont couvertes de travertin, sauf l'extrémité des pointes ; dans les eaux ferrugineuses, les filaments d'algues sont couverts d'oxyde de fer ; dans les eaux siliceuses, c'est une silice gélatineuse qui les recouvre.

Les auteurs qui ont traité cette question reconnaissent l'existence des algues dans les eaux chaudes de toutes les parties du monde (1). Mais le document le plus important sur cette matière est le travail du professeur Cohn en 1862, qui fait voir l'action physiologique de la présence de l'algue pour le dépôt du travertin par les eaux thermales.

Ménéghini a décrit les algues des sources d'eau chaude d'Italie en 1842 ; Ehrenberg les signale à Ischia, à la température de 79 à 85° centigrades, et Hoppe Seyler à Lipari à 53° (2). Les écrits de Kützing mentionnent un certain nombre d'espèces des sources thermales en Europe ; d'autres localités sont signalées par Rispenhart.

Sir William Hooker, qui voyageait en Islande en 1869, vit des conferves sur les bords de beaucoup de sources d'eaux thermales, où les plantes étaient exposées à la vapeur et à la chaleur de l'eau bouillante. Il trouva en abondance le *conferva limosa*, formant de grandes plaques d'un vert sombre, fixées sur une grossière argile blanchâtre, d'où on pouvait facilement les enlever. Une *conferve* de couleur rouge brique, une *oscillatoire* se

(1) Agardh en 1827 ; Corda en 1835 ; Schwabe en 1837 ; et plusieurs autres
(2) *U. S. Geological Survey*, 1878, part. II,

trouvaient croître dans les mêmes conditions. La *conf. flavescens*, Roth, et sa congénère *conf. rivularis* étaient abondantes dans une eau à une très haute température.

Baring Gould, en 1864, trouva une algue cramoisi dans l'écume et à la surface de la source Tunguhver. Il en recueillit des échantillons, lesquels examinés par le savant Berckeley, furent reconnus appartenir au genre *hypheotrix*, commun dans les eaux chaudes de toutes les parties du monde. L. Lindsay a trouvé une espèce de conferve dans les sources de Laugarnès, près de Reykjavik, dont l'eau est si chaude qu'un œuf y est cuit en 4 ou 5 minutes (1).

Dans la Nouvelle-Zélande, Hochstetter a signalé le premier dans les sources d'eau chaude du lac Taupo, des algues d'un vert d'émeraude sombre, qui couvraient la terre là où coulait le ruisseau d'eau chaude. Les échantillons recueillis par lui sont décrits dans la partie botanique du voyage de la *Novare*. La température de ces eaux oscille entre 51 et 67° centigrades. Le Docteur Berggreen, de Lund en Suède, a visité, en 1874, la région des eaux thermales de cette île. Il a recueilli une collection fort nombreuse des algues de ce pays. Il constate que les algues de la section *polychromacées, confervacées et zygnemacées* doivent se trouver en abondance dans les ruisseaux formés par les sources thermales. A Rotorua (Nouvelle-Zélande), des conferves tapissent le fond d'un marais, dont la température varie de 25 à 38° centigrades, mais qui monte à 84° par vents du Nord et du Nord-Est.

(1) Les ménagères de Reykjavik ne manquent pas de se servir de cette eau pour laver leur linge. C'est ce que faisaient nos matelots en 1865 et 1866.

Aux Açores, M. Mosely, naturaliste de l'expédition du *Challenger*, a trouvé des algues croissant dans les sources d'eau chaude du lac Furnas, dans l'île Saint-Michel. Ces algues croissent sur les terrains arrosés par les eaux sulfureuses chaudes, et forment des dépôts de couleur jaune vert pâle, d'un pouce et demi d'épaisseur. La température de l'eau était de 79 à 90°. Le même savant recueillit des échantillons d'un dépôt vert brillant, de *chroococcus*, au bord d'un étang peu profond d'eau chaude à la température de 64 à 70°.

M. Mosely signale de la végétation dans les eaux thermales des îles Banda et près du nouveau volcan de Camiguin. Dans la première localité, il a trouvé des masses gélatineuses d'algues ressemblant à celles des Açores, croissant à l'ouverture des fissures du sol, d'où s'échappent des jets de vapeurs, à une température de 121° à l'intérieur et de 62°, là où croissent les algues. Dans quelques endroits, ces algues et une incrustation minérale blanche forment des couches successives.

Les deux sources thermales qui coulent au pied du nouveau volcan de Camiguin, étaient pleines d'algues. Il ne trouva aucune végétation là où la température extrême dépassait 63° mais dans le lit du courant, il put voir de grandes taches vertes sur les pierres émergées, et reconnaître des algues en végétation par une température de 45°, chiffre, dit M. Mosely, qui paraît être la limite pour cette espèce.

Le Docteur Hooker a trouvé des algues dans divers points des monts Himalaya. A Soorujkoond ou Belemprey, dans les montagnes de Behar, il a vu des algues brunes et vertes, formant de brillantes couches, là où la

température n'excédait pas 75° 5 et n'était pas au-dessous de 34°. Les algues brunes étaient en plus grande abondance que les vertes, dans les eaux plus profondes et plus chaudes. Dans un mémoire du Docteur Berckeley sur ces échantillons, le savant botaniste constate que le genre *leptothrix* se trouve dans les eaux chaudes de 27 à 69° et le *zygnema*, entre 28 et 45°, etc.

Le Professeur Dana a observé des végétations d'algues vertes dans les sources thermales de Luzon, par 70° de température. Le Professeur Bickmore a vu les mêmes algues aux Célèbes, dans une eau de 52 à 69°. Mêmes remarques pour les eaux chaudes du Japon, faites par Smith Lyman. Junghuhn a trouvé des masses de végétations glissantes et gélatineuses dans les sources thermales de Java, par 65° de chaleur. *L'oscillatoria labyrinthiformis*, Ach. et une autre espèce du même genre, se trouvaient mêlées à un précipité de sulfate de chaux, d'un blanc de lait, à Tji-Panas.

Aux Etats-Unis, des sources thermales existent dans beaucoup de localités. Des végétations rouges, blanches et vertes, en Virginie ; dans l'Arkansas, des cryptogames croissant dans l'eau à une température de 62° : une de ces espèces est décrite par Kützing dans son *Species algarum*.

En Californie, dans ce qu'on appelle les geysers de Pluton-Creek (la baie de Pluton), des algues vertes croissent en abondance dans l'eau chaude et acide. Le Professeur Brewer a trouvé 93° 30 pour le plus haut degré de température du milieu dans lequel végètent ces algues, mais elles sont plus abondantes quand l'eau varie de 53 à 62°. Dans les eaux les plus chaudes, ce

n'était que de simples cellules d'un vert brillant. De semblables végétations forment des tapis sur le sol autour du jet d'eau et sont exposées alternativement à une température très chaude et à un air plus froid. Dans une eau, à la température de 54°, M. Edwards, de New-York, dit avoir trouvé des organismes animaux, aussi bien que des végétaux. Ainsi le Professeur Brewer pour les eaux siliceuses des sources du *Steam-boat* Nevada. Dans le même comté, M. Blake a reconnu des *diatomacées* dans une eau ayant plus de 70°.

Au parc d'Yellowstone, on n'a pas constaté de végétation de ce genre dans les eaux thermales qui dépassent 85° ou qui sont au-dessous de 32°. Aux sources de Mammoth, le docteur Hayden a remarqué la présence de filaments d'un jaune pâle, des conferves, des diatomées et les genres *Palmella* et *Oscillaria*. Il pense que les filaments bruns, ressemblant à du cuir, des sources du geyser inférieur de la rivière *Fire-Hole* (caverne de feu), sont une aggrégation de diatomées, couvertes d'oxyde de fer. Le docteur Peale admet que c'est une des formes de la silice, mais sans origine volcanique.

Le professeur Bradley regarde les végétations des sources thermales du parc, comme des formes gélatineuses, alliées au mycelium ou mère du vinaigre qui existent dans tous les marais excepté là où l'ébullition est assez forte pour rompre ces fragiles tissus. On remarque que ces couches végétales, vertes ou brunes, se divisent en branches et ressemblent à des éponges, ou s'étendent en longs filaments mobiles et blanchâtres. Dans le bassin du geyser inférieur, le professeur Coulter a recueilli des échantillons d'une conferve couleur orange

reconnue par Charles Peak pour le *conferva aurantiaca*.

Le professeur Comstok signale en divers points la présence de conferves vertes et celle de filaments jaunes semblables à de la soie, aux sources chaudes de Mammoth ; il suppose que la matière colloïde des sources vient des organismes contenus dans l'eau, ou des bulles de gaz acide carbonique qui surnagent ou s'élèvent du fond.

Le docteur Peale pense que, très probablement, la matière brune qui ressemble à du cuir, difficile à dessécher et qui borde les bassins, est une des formes de la silice plutôt qu'une matière organique.

Les observations relatées ci-dessus font voir que les naturalistes ont bien étudié ces plantes en ce qui concerne la température et la botanique, mais qu'ils ont négligé le rôle qu'elles jouent dans le travail géologique et dans les dépôts des sources thermales.

De même que toutes les algues d'eau douce, ces végétations dans l'eau chaude se développent plus largement que les autres plantes, excepté celles qui sont spéciales aux eaux saumâtres. C'est ce qu'on voit pour les espèces qui existent dans des localités très distantes, en Islande, aux Açores, dans la Nouvelle-Zélande, au Japon, aux États-Unis. La comparaison des espèces montre que la flore a un caractère très uniforme, limitée à quelques groupes et les espèces elles-mêmes, sont identiques sur une grande surface.

Le fait le plus intéressant peut-être de l'existence de ces algues est la haute température qu'elles peuvent supporter. La plus élevée qu'on ait remarquée est celle de 93° 30 dans les geysers de la Californie. Dans l'île d'Ischia, près de Naples, on n'en a pas trouvé à plus de 85°,

ce qui s'accorde avec les observations faites au parc d'Yellowstone.

On sait encore peu de chose sur l'effet des substances chimiques en dissolution dans l'eau, mais on a trouvé des végétations dans toutes espèces d'eaux sulfureuses, calcaires, acides et alcalines, et, autant qu'on a pu le constater, ces matières, en suspens dans l'eau, n'affectent pas la croissance des végétaux. On a remarqué cependant que certaines espèces sont spéciales à certaines eaux : ainsi les *Beggiatées* caractérisent la végétation des eaux sulfureuses, les *Gallionées*, celle des eaux ferrugineuses. La possibilité, pour la même espèce, de végéter à des températures bien différentes se fait voir dans les eaux sulfuro-siliceuses des Açores, à une haute température et les eaux froides de la Grande-Bretagne.

L'altitude ne paraît pas modifier le développement des algues, et on les trouve également en Islande, à quelques centaines de pieds au-dessus du niveau de la mer, dans le parc de Yellowstone, à 7,000 pieds et dans l'Himalaya, à 17,000 pieds au-dessus de ce niveau.

§ 2. — LES SOURCES THERMALES DANS LE PARC D'YELLOWSTONE

C'est dans les régions volcaniques qu'il est possible de voir les transformations des roches de la croûte terrestre, et de trouver la clef de beaucoup d'hypothèses de la géologie chimique.

Il n'y a peut-être pas dans le monde d'autre localité où l'action hydrothermale se fasse voir sur une si vaste échelle que dans le parc d'Yellowstone. Sur une surface de 3.500 milles carrés, on compte plus de 3.600 sources

d'eau chaude et 100 geysers, sans parler d'une quantité innombrable de soupiraux. Sauf quelques exceptions, les eaux sont siliceuses et surgissent du milieu des laves acides du parc. C'est probablement pour ce motif que les dépôts qu'elles forment sont peu différents les uns des autres. L'auteur de ces notes a passé six années à faire des observations sur les sources thermales du parc.

§ 3. — SOURCES THERMALES DE MAMMOTH OU MONTAGNE-BLANCHE

Ce sont jusqu'à présent les seules eaux que l'on ait reconnues calcaires et formant des dépôts de travertin sur une grande étendue. En cet endroit l'eau chaude, surgissant du milieu d'un calcaire mézoïque, arrive à la surface chargée de carbonate de chaux en solution, qui se dépose en couches tufacées et permet l'étude de la formation de ce minéral. Les eaux chaudes calcaires ne sont pas rares dans le monde, mais il y a peu d'endroits où les dépôts de travertin soient aussi considérables qu'à Mammoth, et aucune source n'offre un aussi beau spectacle. Les dépôts d'Hiérapolis, en Asie Mineure, fameux du temps de Constantin pour ses eaux chaudes, forment une colline blanche dont les versants sont garnis de bassins ressemblant à ceux de la terrasse de marbre à Mammoth. Les sources de Hamman Meskhoutin, près de Constantine, en Algérie, ont élevé des cônes et des crêtes qui ressemblent à ceux de notre localité.

Nous signalerons encore les eaux de Parbouk Kalessi, près de Smyrne, qui ont formé un pont naturel et donnent une idée des dépôts calcaires de Yellowstone.

§ 4. — SITUATION GÉOLOGIQUE

Les sources chaudes de Mammoth sont situées le plus au Nord de toutes celles qui surgissent dans cette partie du parc. Elles sont le plus visitées, à cause de la station du chemin de fer, distante seulement de sept milles. La situation est extrêmément pittoresque. Au Nord, c'est la sombre et haute montagne du Sépulcre ; dans le Nord-Est, la vallée supérieure de l'Yellowstone, entre cette montagne et le mont Evarts. Dans le Sud-Est, la vue s'étend avec plaisir jusqu'à la coupe de la lave et les chutes ondines dans le lointain, et s'arrête à l'horizon sur de nombreux pics neigeux. Dans le Sud, le pic de Bunsen s'élève brusquement et ses flancs, de couleur sombre, font un repoussoir aux dépôts blanchâtres des sources thermales. Ces dépôts coulent dans un ravin où l'on voit le calcaire jurassique et crétacé, bien découpé par l'action glacière. Au Sud des plans de tuf travertin, les couches sédimentaires sont couvertes de cryolithe. (1) C'est la partie la plus Nord de la grande couche de lave, qui remplit l'ancien bassin du parc.

§ 5. — DÉPOTS DE TRAVERTIN

La surface couverte par le tuf travertin est de deux milles carrés environ, renfermant des couches de l'âge préglacière qui forment le sommet de la montagne Terrace. D'une épaisseur probable de 250 pieds, au maximum et en moyenne, de beaucoup moins, cette

(1) Le cryolithe est une alumine fluatée alcaline, chodneffite, qu'on trouve en masses cristallines blanches ou grises, au Groënland et dans les montagnes de l'Oural. On l'emploie dans les savonneries pour la préparation des lessives alcalines, et aussi pour l'extraction de l'aluminium.

couche est à 1.400 pieds au-dessus de la rivière Gardiner et à 7.500 pieds au-dessus du niveau de la mer.

On arrive aux sources thermales de Mammoth par le chemin de fer, en suivant la route qui conduit à travers les gorges pittoresques du Gardiner jusqu'au pied des terrasses. Traversant de nouveau le cours d'eau jusqu'à sa réunion à la rivière chaude, on suit un chemin qui conduit au terre-plein où sont les hôtels, à 300 pieds au-dessus de la rivière. Vus de cet endroit, les dépôts récents ressemblent à un immense banc de neige remplissant une vallée étroite et font contraste avec la sombre verdure des pins. Des auteurs ont comparé cet effet, soit à l'extrémité d'un glacier, soit à une cascade écumeuse subitement pétrifiée. Des taches de rouge, jaune et vert indiquent là où l'eau coule ; des vapeurs flottent légèrement par-dessus et se dissipent dans l'air. Il y a huit terrasses bien marquées, formées par les dépôts de travertin et réunies par des plans inclinés. On les néglige cependant pour aller voir un spectacle plus grandiose et les beautés des terrasses supérieures, mais on remarque toutefois le *Bonnet de la Liberté, Liberty Cap*, pilier de 43 pieds, au profil de sphinx, cône d'une source d'eau chaude depuis longtemps tarie. Ce cône et son voisin, le *Pouce, the thumb*, attestent l'activité et la force de ces sources disparues, dépassant de beaucoup celles qui existent maintenant.

§ 6. — LES SOURCES ET LEUR VÉGÉTATION

Sauf la Rivière Chaude, toutes les sources en activité sortent des terrasses au-dessus des hôtels. On en compte 75, variant en température de 27 à 72°, et en dimension

depuis de petites flaques d'eau jusqu'à des bassins de 50 à 100 pieds de long et large, avec un courant supérieur de plusieurs millions de litres par heure. On a trouvé des algues dans tous ces cours d'eau et c'est cette végétation, ainsi que la part qu'elle prend à former les dépôts de tuf au moyen des eaux chaudes, qui forme l'intérêt principal de ces notes.

En parcourant les terrasses de ce grand dépôt, l'observateur sera frappé des brillantes couleurs que reflètent les bassins près des sources, des teintes rouges et orangées des versants sur lesquels coulent les eaux chaudes. Ces couleurs sont dues à la présence d'algues microscopiques qu'on ne reconnaît que difficilement dans ce dépôt, parce qu'elles sont recouvertes de travertin. Dans les cours d'eau plus froids, les mêmes algues forment des nappes brillantes, vertes, orange ou brunes, ressemblant à des membranes ou des masses gélatineuses, sans structure végétale apparente.

La nature véritable des filaments jaunes et soyeux qu'on trouve dans les cuvettes et les ruisseaux des sources même les plus chaudes, est plus visible, quoique la couleur jaune soit due au soufre qui incruste les filaments d'algues La relation intime de ces végétations algologiques avec les dépôts récents de travertin, fait naître l'idée que les algues sont incrustées par le carbonate de chaux et contribuent ainsi à la formation du tuf. En admettant ce fait, le rôle principal de ces plantes est de séparer l'eau du carbonate de chaux en absorbant l'acide carbonique. Par cette action constante, la végétation des eaux thermales de Mammoth est un puissant facteur dans la formation du dépôt travertin.

§ 7. — ROLE DE LA VÉGÉTATION ALGOLOGIQUE

On le comprendra parfaitement par une courte description des sources principales.

Les plus fortes sources actuellement en activité sont celles de la *Terrasse principale, Main Terrace,* d'une surface de près de 9 acres et à 250 pieds au-dessus des hôtels. Au centre se trouvent les sources bleues ; elles changent de position chaque année, par suite des dépôts qui se forment rapidement, du tuf qui bouche les issues et forcent les sources à chercher une autre ouverture. Il arrive souvent que les gaz accumulés brisent les dépôts et que l'eau jaillit à un pied et plus de hauteur. Il se forme alors autour un bourrelet de tuf qui forme un bassin où les eaux surgissent paisiblement et en volume considérable. La plus belle des fontaines bleues est un bassin de 15 pieds sur 20, rempli d'une eau transparente, qui paraît en ébullition violente. Les côtés et le fond du bassin sont formés de pur travertin blanc, et le fond, inégal, fait paraître l'eau de toutes les teintes du bleu et du vert. L'eau, qui s'écoule à une température de 72°, contient une grande quantité de gaz qui la soulève en forme de dôme et occasionne des vagues qui viennent se dérouler sur les bords. Le trop-plein s'étend sur des masses de travertin fibreux blanc et jaune et s'écoule en serpentant dans un canal trop étroit pour contenir le volume des eaux ; elles s'étendent alors sur la plate-forme et remplissent les bassins qu'elles rencontrent dans leur cours.

Ces bassins en terrasse sont le caractère le plus frappant des sources. Nulle description ne saurait donner une juste idée de leur beauté, soit pour le travail délicat de leurs parois, soit pour la surface glacée des dépôts

chatoyants, soit pour les brillantes couleurs des flaques d'eau ou de leurs contours. L'un de ces bassins est un pur travertin blanc, la surface ressemble à des coquilles imbriquées l'une sur l'autre, souvent recouvertes d'une espèce de gelée de végétation brillante, là où l'eau est plus froide. Les parois de ces bassins ont de quelques pouces à plusieurs pieds de hauteur ; des filaments d'algues, encroûtés de soufre, sont abondants dans l'intérieur ; le bleu et le vert exquis des bassins plus chauds sont dus uniquement à la différence de profondeur. Les limons brillants, teintés de bleu et de vert, des bassins plus froids, sont formés entièrement de matières végétales.

L'aspect général de ces terrasses ressemble à une brillante mosaïque dont les couleurs sont bien tranchées par les bords en travertin blanc. Partout où coulent les eaux thermales, le dépôt est vivement coloré par la végétation algologique ; les étangs et bassins, près des sources, sont bordés de rouge brun, tandis que les plans inclinés sont d'un orangé brillant, couleur qui ne disparaît qu'au bas de la pente, où l'eau est refroidie. Sa parfaite transparence permet de voir les plus minces détails des côtés et du fond de la cuvette. Ici les eaux font un dépôt rapide de carbonate de chaux, les côtés et le devant du bassin sont généralement solides, pendant que les plans inférieurs sont abondants en chaux et dépôt de travertin ; là les bassins sont bordés de fragiles stalagmites et de colonnes qui forment le beau bassin du *Pupitre*.

§ 8. — EFFET DES MATIÈRES VOISINES DES SOURCES

La couleur et la nature des algues dépend du degré de température de l'eau dans laquelle elles croissent. Si la

température est plus élevée que 65°, on ne trouve qu'une algue linéaire, blanche, généralement encroûtée de soufre ; si le degré de chaleur est inférieur, on voit d'abord une végétation d'un jaune vert pâle, rare, puis plus abondante et plus colorée, à mesure que l'eau devient plus froide ; elle remplace les filaments blancs. Cette algue verte est mêlée à son tour à une espèce rouge et orangée et, dans les ruisseaux d'eau tiède, une espèce de couleur brun olive forme un tapis velouté au-dessus du travertin. La nature du courant modifie la forme de l'algue. S'il est rapide, l'algue est en filaments, s'il est modéré ou insensible, ces fils se feutrent, forment une feuille membraneuse ou une sorte de masse gélatineuse que gonflent les gaz contenus dans les végétaux.

Les algues blanches des eaux les plus chaudes sont généralement recouvertes de soufre, près de la source, et forment comme des échevaux de soie en mouvement par l'action de l'eau. Plus loin, c'est le carbonate de chaux qui les couvre ; elles forment alors des masses rayonnantes comme un éventail. On les trouve plutôt dans le courant rapide que forme le trop plein des bassins, que dans les eaux tourbillonnantes et chaudes, sortant de la source.

On a supposé que ces espèces blanches ou couvertes de soufre, si abondantes dans les eaux chaudes, pouvaient être les mêmes que celles qui sont plus richement colorées. Des espèces d'un vert émeraude foncé, fûrent placées dans la partie supérieure d'une fontaine d'eau chaude et sulfureuse, près d'autres espèces blanches. En quelques heures, la couleur verte avait disparu de la

partie immergée, et les filaments blancs s'étaient couverts de soufre. Des expériences ultérieures ont fait voir que cette espèce blanche se maintient dans des eaux relativement plus froides, mêlées à des algues rouges et vertes, de sorte que rien ne prouve l'identité de l'espèce.

Les algues vertes ne contribuent pas autant que les blanches et les rouges à la formation du travertin. Elles viennent mieux à l'ombre qu'au soleil. Exposée au grand jour, la riche couleur vert émeraude de ces algues se change en olive ou brun obscur. L'eau courante paraît plus favorable à leur croissance. Celles de couleur orange ou rouge forment les dépôts plus étendus ; c'est ce qu'on remarque sur tous les plans inclinés, le fond des bassins près des sources, les parois et les fentes du rocher, principalement à *Main-Spring*. On les trouve rarement dégagées de chaux, qui s'y incruste si profondément, qu'il est difficile de distinguer le végétal.

§ 9. — DESCRIPTION DE LA PRODUCTION VÉGÉTALE

Les bassins du *Pupitre* présentent la plus belle végétation en ce genre. La réunion de ces diverses espèces se trouve à la source *Orange*. Cette ouverture aquatique a élevé, par ses dépôts, un monticule de 15 pieds de haut sur 20 à 25 de base en largeur et 50 en longueur, avec un sommet bien arqué et des pentes douces. La température de cette eau qui jaillit par divers orifices au sommet de la levée, n'est que de 64°, de sorte que le jaillissement n'est dû qu'à une pression gazeuse ou hydrostatique. L'eau a une forte odeur de soufre et le dépôt autour de l'orifice en contient une grande quantité. Des

aggrégations en forme de champignons de travertin couleur saumon s'élèvent du fond ou des bords des canaux par où l'eau se déverse.

Les plans inclinés du monticule sont d'une couleur orange brillante, quand ils sont recouverts par l'eau, d'où se tire sans doute le nom de la source. Cette coloration est due à des algues semblables à celles qu'on voit au haut du monticule, mais leurs filaments sont incrustés de travertin, excepté les pointes. Quand l'eau s'est rafraîchie jusqu'à descendre à 32°, l'algue orange disparaît pour faire place à une espèce brune qui forme un velours sur le travertin. Très abondante quand l'eau a 30°, cette espèce ne paraît plus quand l'eau tombe à un degré inférieur.

Dans plusieurs des bassins, le jaune, le rouge, le saumon, le vert et le brun se mêlent, grâce aux différences de profondeur, et par conséquent de température et de courant. La nature végétale de ces productions est généralement voilée par les dépôts de travertin.

§ 10. — SOLUBILITÉ DU CARBONATE DE CHAUX DANS LES EAUX NATURELLES

Le carbonate de chaux est très faiblement soluble dans l'eau pure. Bixeau donne la proportion de 1 pour 30.000 à 1 pour 50.000. D'après Frésénius, c'est 1 pour 10.800, eau froide, et 8.875, eau bouillante. Dans les eaux carbonatées, le carbonate de chaux s'unit avec l'acide carbonique pour former le bi-carbonate, qui est promptement dissous dans l'eau à raison de 0.88 grammes par litre, à la pression atmosphérique ordinaire et à une tempéra-

ture de 10°. Si la pression augmente, la quantité de carbonate dissous, ainsi que celle d'acide carbonique absorbée, le sont également, mais le maximum qui peut être dissous est d'environ 3 grammes par litre. Le sulfate de magnésium et le sulfate de sodium forment des solutions à peu près constantes, mais la chaux est toute précipitée en 8 ou 10 jours.

§ 11 — CARACTÈRE DES EAUX DES SOURCES THERMALES

L'eau des sources thermales de *Mammoth* est remarquable par sa limpidité et sa transparence, la chaleur varie de 27 à 74°, dépassant 54° dans les plus fortes sources. Tant qu'elle est chaude, cette eau a une odeur sulfureuse, qui varie avec les sources, mais toujours forte, quand la température est au-dessus de 60°; alors on trouve le soufre incrustant les algues qui croissent à l'orifice. Quand elle est froide, cette eau n'a rien de particulier pour le goût et l'odeur, mais on la regarde comme peu propre à l'alimentation, à cause de la grande quantité de carbonate de chaux qu'elle tient en dissolution.

Dans beaucoup de sources, il s'échappe à la sortie de l'eau une grande quantité de gaz, que l'analyse a prouvé être de l'acide carbonique, de l'oxygène et du nitrogène. Quoique l'odeur de soufre soit très appréciable, la quantité d'hydrogène sulfuré contenue dans l'eau est très petite et trop faible pour être constatée par l'analyse.

La quantité de matières minérales contenue dans l'eau des diverses sources varie de 15 à 17 parties pour 10.000, dont un tiers en carbonate de chaux et le reste en sels facilement solubles.

Les professeurs Gooch et Whitefield ont analysé ces eaux, en les comparant à celles d'Hiérapolis et de Kukurtlu en Asie mineure et celles de Carlsbad.

Le mémoire de M. Harvey Weed, présente ensuite un tableau donnant l'analyse des eaux thermales des sources de *Mammoth ;* ce tableau fait voir que la quantité de carbonate de chaux contenue dans ces eaux est de beaucoup supérieure à celle que l'acide carbonique de l'eau est capable de dissoudre.

§ 12. — DÉPOT DE CARBONATE DE CHAUX

Le dépôt de carbonate de chaux est dû, d'après l'auteur, aux causes suivantes :

1° Augmentation de pression ;

2 Diffusion de l'acide carbonique par l'exposition à l'air ;

3° Evaporation ;

4° Chaleur ;

5° Influence de la vie végétale.

Nous nous attacherons principalement à ce dernier paragraphe.

On sait depuis longtemps que beaucoup de plantes aquatiques ont la faculté d'absorber le carbonate de chaux, même dans les eaux très pauvres de ce sel, comme l'eau de mer, où les coralligènes et autres algues marines forment leur enveloppe de cette matière. Plusieurs plantes d'eau douce, particulièrement les *Chara* et quelques mousses jouissent aussi de cette faculté. (1)

(1) Ces plantes s'assimilent la chaux contenue dans l'eau douce, comme les coralinées s'assimilent celle de l'eau de mer ; c'est pourquoi elles sont si fragiles. (Crouan, flore du Finistère).

Les recherches du Docteur Ferd. Cohn ont fait connaître que l'existence des mousses et des algues est le facteur le plus énergique des dépôts de travertin. Ce savant a, le premier, découvert la relation de la végétation algologique des eaux minérales de Carlsbad avec ces dépôts. En 1862, il a démontré que ces algues enlèvent à l'eau le carbonate pour former le travertin. Comme preuve, il prend une pincée de l'algue gélatineuse, la presse et sent entre les doigts un sable très fin, dont les grains sont d'autant plus gros que l'algue est de plus ancienne croissance et de couche plus inférieure. Le microscope fait facilement reconnaître la nature de ce sable et sa relation avec le végétal, parcelles de cristaux de carbonate de chaux disséminés dans la matière gélatineuse, entre les filaments et à la surface. Ces cristaux qui d'abord sont séparés, forment, en augmentant de quantité, des groupes en étoile rayonnante et, en prenant du développement, les grains de sable calcaire. Des dépôts subséquents de carbonate de chaux réunissent ces grains de sable et les cimentent entre eux pour former un travertin solide. On reconnaît ces transformations au microscope, à l'aide de l'acide hydrochlorique.

Pour expliquer le dépôt du carbonate de chaux, en dedans et sur le tissu végétal, on pense qu'il faut l'attribuer à une action physiologique (endomatique) de la plante qui, en enlevant à l'eau son acide carbonique, diminue la quantité de carbonate de chaux qu'elle peut tenir en solution. L'excès cristallise ainsi qu'on l'a décrit (1).

(1) Cf. Le savant mémoire de M. Decaisne sur les Corallinées.

La relation exacte des cristaux et des grains de carbonate de chaux varie suivant les espèces. Dans les *Oscillatoires* de Carlsbad et les espèces voisines, les cristaux se forment dans le tissu gélatineux intercellulaire ; dans le genre *Halimeda*, le carbonate forme une carapace perforée autour des extrémités des filaments de l'algue ; dans le genre *Acetularia* c'est comme un tube autour de la tige de la plante ; dans les *Chara*, la chaux se dépose dans les cellules et sur les parois des cellules, tandis que dans les *Corallines*, on ne la trouve que dans les cellules.

On a constaté l'analogie, quant à la végétation et à la séparation du carbonate de chaux, entre les eaux chaudes de *Carlsbad* et celles des sources de *Mammoth*. Pour les premières, pas de végétation ni de dépôt tufacé quand la température est supérieure à 57°, mais des traces de végétation algologique se font voir en même temps que commencent les dépôts. A *Mammoth*, dont la source la plus chaude est à 72°, on ne trouve qu'une seule espèce d'algue, mais le dépôt de carbonate n'en existe pas moins.

Dans la végétation gélatineuse des eaux de la colline du *Capitole* et des sources de *Jupiter*, on trouve des traces de cette matière, dans le tissu des plantes, exactement semblable à celle de Carlsbad. C'est un composé de lamelles membraneuses dans lesquelles les doigts peuvent sentir les particules de carbonate. Sous le microscope, on voit de petits cristaux isolés et des aggrégations radiaires de ces cristaux épars dans le tissu de la plante. Ces atômes se réunissent et forment de petits grains de carbonate. Dans les dépôts anciens, et à la surface de ce travertin feuilleté, on voit toutes

les grosseurs de grains, les plus forts ayant un millimètre de diamètre.

Le dépôt formé par ces grains est très visible dans les couches récentes de tuf, mais il ne peut plus être distingué dans les couches anciennes, où ils sont soudés les uns aux autres.

Dans ces masses de végétation gélatiniforme, si l'eau vient à manquer, la plante meurt, le vert se change en brun et celui-ci en cramoisi et enfin en couleur saumon clair, et l'on perçoit aisément l'odeur de végétaux en décomposition. En peu de temps, toutes les couleurs disparaissent de la surface et il ne reste qu'un dépôt mince et crayeux de cette masse gélatineuse d'algues. S'il y a un peu d'humidité, la couleur rouge subsiste longtemps et se fait remarquer, principalement dans les parties inférieures du dépôt.

Ainsi qu'on l'a dit, le dégagement de l'acide carbonique et l'évaporation de l'eau sont très rapides en-dessous de *Main-Springs* (sources principales). Il en résulte qu'il se forme rapidement un dépôt de pur carbonate de chaux blanc et cristallin, sur les objets qu'on plonge dans l'écume de l'eau chaude, dépôt variant de 1/16 à 1/20 de pouce ; trois jours suffisent dans les circonstances favorables. Cette propriété incrustante est utilisée pour revêtir d'une couche pierreuse divers objets de curiosité pour les touristes, fers de cheval, pommes de pin, bouteilles et différents petits objets en fil de fer. On les place sur des rateliers ou on les suspend de manière à faire passer l'eau dessus et à ce qu'ils en soient toujours couverts. (1)

(1) La figure 53 du mémoire représente divers objets suspendus au-dessous d'une chûte d'eau, sources thermales de Mammoth.

Le dépôt qui se forme est d'un blanc pur, semblable à du marbre et de petits cristaux brillent à la lumière.

Si on laisse les objets trop longtemps immergés, ils perdent leur blancheur, prennent une teinte jaune sale ; les formes primitives disparaissent et il surgit des excroissances comme des choux-fleurs, qui deviennent d'autant plus fortes, que l'objet reste plus longtemps immergé ; il revêt alors une riche couleur de terre d'ombre. Par l'acide hydrochlorique étendu d'eau, on croit reconnaître que ces changements sont dus à une végétation algologique. Dans ces dépôts, la vie végétale n'est pas cependant le seul facteur, puisqu'on a vu l'eau déposer une couche de carbonate, en dehors de l'influence de la plante. (1)

Si l'on place dans l'eau une branche de pin, un buisson ou une plante quelconque, ces objets sont promptement couverts d'un cylindre incrustant de carbonate de chaux. La surface de ce cylindre est d'un brun rougeâtre, l'intérieur a une structure dendritique emmêlée et ressemble aux travertins cylindriques de *Tivoli*. Une portion de ce dépôt, dissoute dans l'acide hydrochlorique dilué, laisse un résidu d'algues filamenteuses, feutrées ; la surface de ces formations ressemble à de la mousse brune et verdâtre, particulièrement dans les parties inférieures.

§ 13. — DESCRIPTION DES DÉPOTS

Les différentes variétés de travertin des eaux chaudes de *Mammoth* diffèrent en structure physique et à l'apparence, suivant les conditions dans lesquelles s'est formé

(1) Il existe en France plusieurs fontaines incrustantes. La plus célèbre est celle de Saint-Allyre, à Clermont, en Auvergne.

le dépôt. En général, la densité dépend de la rapidité de la formation ; celui qui s'est formé promptement est si léger et si poreux que les doigts peuvent le réduire en poussière ; celui qui s'est formé lentement peut atteindre la dureté du silex. Le travertin des plus vieilles terrasses est souvent compacte, dense et dur, ressemblant à une pierre calcaire ordinaire, une autre variété, souvent de récente formation, est aussi compacte et cristalline, ressemblant au marbre le plus pur. Au contraire, les parois récemment formés des bassins de *Main Terrace* (terrasse principale) sont souvent mous et friables. Mais quelle que soit l'apparence, l'analyse montre que la composition chimique est la même.

L'auteur de cette notice donne l'analyse de roches de diverses localités du parc de Carlsbad, d'Asie-Mineure et de l'Arkansas. Il signale ensuite deux variétés de travertin dans lesquels manque l'élément végétal. Toutes les autres sont formées en partie ou entièrement par des algues. Rien n'en montre mieux l'existence que le tuf fibreux formant des masses en éventail dans beaucoup de sources. En dissolvant un petit fragment de travertin dans l'acide, on voit que chaque petite tige n'est qu'un filament d'algue produite par l'espèce blanche, qu'on trouve communément dans les sources les plus chaudes.

Les formes curieuses de champignons qu'on voit dans les canaux de beaucoup de sources, se détachent difficilement, alors que le dépôt est à peine dur, quand il est récent. Le sommet, au-dessus du niveau général de l'eau, est arrosé par le clapotis et l'écume du courant Cette surface supérieure est sillonnée de lignes d'un huitième de pouce de profondeur, la couleur est rouge orangé

brillant, principalement dans les dépressions. Un algologue reconnaîtra à cette couleur la nature végétale, ce qu'on constate encore en faisant une section transversale de l'échantillon.

Ces différentes structures des dépôts viennent d'abord de la différence de rapidité du dépôt ; elles proviennent aussi d'un abaissement subit de la température, dans les diverses saisons, de l'évaporation et de la végétation plus ou moins active de l'algue.

On trouve le travertin coralloïde dans beaucoup de bassins calmes, où l'eau est concentrée par l'évaporation et où la chaux se cristallise sur le lit d'algues qui existe. Il se produit alors des formes très délicates, ressemblant à certaines espèces de corail. Les tiges de cette variété sont couvertes de cristaux disposés perpendiculairement à l'axe de la tige. Le dépôt en forme de rayons de miel, qu'on trouve dans beaucoup de bassins secs, est formé par les bulles gazeuses qui s'élèvent au travers de la masse gélatineuse des algues, les orifices restant ouverts pendant la conversion du liquide en travertin solide.

§ 14. — EXPOSITION A L'AIR DU TRAVERTIN

Privées d'eau, les couches de travertin perdent promptement leurs brillantes couleurs, pour prendre une teinte d'un blanc crayeux qui, à la longue, devient gris-clair et en quelques années gris sombre. Cette teinte n'est qu'à la surface, en dessous elle reste d'un blanc pur.

La gelée est le plus grand ennemi des bassins et des terrasses. En hiver, l'eau refroidie des sources, mêlée à la pluie et à la neige, gèle sur la surface des dépôts et en s'épaississant elle rompt par son poids, les murailles

des bassins ou bien, en gelant dans le travertin poreux, elle détruit les plus belles formes du tuf. Une distribution intelligente de l'eau des sources existant permettrait de reconstituer beaucoup de nappes d'eau et de bassins sans modifier la beauté des autres parties du dépôt.

Les infiltrations d'eau chargée de carbonate changent le tuf poreux en une roche plus compacte. Le travertin est aussi altéré par les vapeurs sulfureuses qui le traversent. La vapeur seule de l'eau produit une structure grossièrement granulaire de cristaux peu serrés. Quand les vapeurs sont sulfureuses, le tuf se change en cristaux circulaires de gypse, conservant l'apparence du travertin, mais avec du soufre dans les lacunes.

§ 15. — ORIGINE ET FORMATION DE LA STALAGMITE SILICEUSE

Sauf l'exception des eaux calcaires de la source *Mammoth*, les eaux chaudes du parc d'Yellowstone, comme celles des autres contrées volcaniques, sont caractérisées par une quantité proportionnellement forte de silice en dissolution. Ces sources, comme celles d'Islande, peuvent se diviser en deux groupes : eaux acides siliceuses et eaux alcalines siliceuses. Les premières sont en général caractérisées par des dépôts de soufre et des sels d'alun efflorescent, pendant que l'eau contient des acides libres hydrochloriques ou sulfuriques.

Les eaux alcalines sont les plus nombreuses ; le dépôt minéral consiste presqu'entièrement en silice, en partie comme l'opale dans l'argile (1) ou la rhyolite moins

(1) On trouve généralement l'opale au milieu de roches argileuses; c'est une espèce de quartz formé, par voie de dépôts gélatineux, en stalactites ou rognons.

décomposée, mais surtout en stalagmites siliceuses, incrustées de silice blanche amorphe. Ces stalagmites forment les rugosités et les cônes des geysers et des sources, les bords mammelonnés et dentelés des étangs plus paisibles et les grandes surfaces plates et blanches qui entourent les sources.

Quoique des dépôts de cette sorte existent partout où se trouvent des eaux alcalines chaudes, ceux d'Islande, de la Nouvelle Zélande et du parc d'Yellowstone sont de beaucoup les mieux connus. Ceux d'Haukadal, en Islande, où est le grand geyser ont été principalement étudiés. L'aire d'expansion et de dépôt de ces eaux ressemble à celle de la Nouvelle-Zélande, quoique moins grande. Mais rien n'égale les magnifiques stalactites rouges et blanches des bassins et terrasses du lac Rotomahana, qui furent détruites par l'action volcanique de 1886. Les dépôts stalactifères du parc d'Yellowstone sont les plus étendus ; ils couvrent plusieurs milles carrés. Les recherches et observations de l'auteur lui ont démontré que la plus grande partie des stalagmites siliceuses des différents bassins des geysers, est formée par des organes végétaux, algues et mousses vivant dans une eau siliceuse. M. Harvey Weed entre dans de plus amples explications, en ce qui concerne le bassin du geyser supérieur de la rivière *Fire-Hole* (orifice du feu).

§ 16. — FORMATION DES STALAGMITES SILICEUSES

Divers savants ont attribué la séparation et le dépôt de la silice des eaux thermales aux causes suivantes, plus ou moins :

1° La pression ;

2° Le refroidissement ;

3° Une réaction chimique ;

4° L'évaporation.

Certaines eaux ne déposent leur silice qu'après la congélation de l'eau. Damour et Descloiseaux donnent, pour expliquer la formation des stalagmites du grand geyser d'Islande, dont les eaux sont semblables à celles du bassin supérieur, supposent que la silice existe en solution, comme silicate alcalin, lequel est décomposé par les vapeurs sulfureuses et hydrochloriques, en silice hydratée libre et en sels alcalins ; de la solution supersaturée de silice, par cette voie, la silice se sépare en forme de stalagmite. Dans plusieurs analyses, Damour a toujours trouvé le rapport de 3 à 1 entre l'oxigène de la silice et celui des bases. (1)

Le Conte et Rising supposent que le précipité de la silice à *Sulphur-Bank* est causé par la neutralisation des eaux chaudes alcalines par des solutions acides, ce qui ne peut avoir lieu dans les geysers du bassin supérieur.

Roscoe et Schorlemmer constatent que les silicates alcalins des eaux d'Islande sont décomposées par l'acide carbonique de l'atmosphère et forment des carbonates alcalins et de la silice libre, qui se dépose. En faisant pénétrer ce gaz dans les eaux du *Bassin supérieur*, on n'a produit aucun effet visible sur le liquide.

Bunsen (2), à qui l'on doit l'explication admise main-

(1) M. de Chaucourtois, ingénieur des mines, a trouvé que les eaux du grand geyser d'Islande et du Strockur contiennent par litre, environ deux centimètres cubes d'hydrogène sulfuré. Voyage dans les mers du Nord, du prince Napoléon Bonaparte, à bord de la corvette la *Reine-Hortense*, 1857.

(2) Plusieurs savants avaient, avant lui, essayés de donner l'explication du phénomène du geyser : sir I. Herschell, sir George Mckenzie, Krug Von Nidda, Bischof, Bunsen et Descloizeaux, lord Duffering, Baring, Gould. Il est probable qu'on ne sera jamais fixé sur cette question.

tenant de l'action des geysers, attribue à l'évaporation la formation des stalagmites d'Islande. Il a constaté que l'eau du geyser ne déposait pas seulement la silice par le refroidissement et la concentration, mais que ce phénomène arrivait rapidement par l'évaporation. C'est bien une des causes de production des stalagmites, dans le bassin supérieur, mais c'est à la végétation algologique qu'il faut en attribuer la plus grande partie.

§ 17. — DESCRIPTION GÉNÉRALE DU BASSIN DU GEYSER SUPÉRIEUR DE LA RIVIÈRE FIRE-HOLE

Ce bassin, à 10 milles ouest du lac Yellowstone est à une altitude de 7,300 pieds au-dessus du niveau de la mer, près de la ligne de partage des eaux du versant du Pacifique et du versant de l'Océan Atlantique. Il occupe une dépression bien marquée dans le grand plateau de rhyolite du parc. Ce minéral, qui forme les parois du lac, forme aussi le seuil de la vallée, mais il est presque partout couvert d'une couche de concrétions siliceuses, dans le voisinage des eaux thermales, ou de ses propres débris, un sable noir et perlé. Ailleurs on voit des bouquets de pin (*pinus murrayana*) et des débris d'arbres. Cette sombre verdure fait un contraste très frappant avec la blancheur des concrétions; le dépôt en est si grand qu'il a matériellement changé la surface primitive du terrain. On en trouve de 30 pieds d'épaisseur près des anciennes ouvertures, ce gui atteste la haute antiquité de l'action thermale. Le dépôt tend continuellement à s'étendre ainsi que le prouvent les arbres morts et mourants sur la couche siliceuse.

Parmi les plusieurs centaines de sources du bassin supérieur, il en est peu qui soient troubles ou boueuses. Les flaques d'eau sont, au contraire, d'une limpidité exquise ; on peut distinguer les plus petits objets à 20 pieds de profondeur.

La température atteint 96°, qui est le point d'ébullition de l'eau à cette altitude. Dans beaucoup de fontaines, l'eau est en continuelle ébullition.

Plusieurs de ces fontaines et sources ont reçu des noms appropriés à leur aspect, l'*Etang du Saphir*, la *Gloire du Matin*, le *Printemps chromatique* ; beaucoup d'entre elles, aussi belles, n'ont pas encore reçu de nom. Il est difficile de tirer une ligne de démarcation complète entre un bassin calme, dont l'augmentation de la température a lieu par intermittence, et ces grandes fontaines d'eau bouillante, qui font notre étonnement et notre admiration. On connaît dans ce bassin 48 geysers, ayant chacun des éruptions différentes, qui les distinguent les uns des autres. Les anciens visiteurs du parc leur ont donné des noms, le *Géant*, la *Ruche*, le *Vieux Fidèle*, etc. (1).

Les brillantes couleurs qu'on remarque là où coulent les eaux thermales varient du jaune au rouge, au vert et au brun, toutes produites par les algues d'eau chaude qui éliminent la silice et contribuent à la formation des stalagmites, en même temps qu'elles leur donnent ces brillantes couleurs.

---

(1) Voir la description du parc national de Yellowstone (Amérique du Nord) dans le *Bull. de la Société de géographie de Rochefort*, 1886-1887, et dans la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 15 avril 1893, Léo Claretie.

Ces noms sont généralement tirés de la forme qu'affectent les fontaines, montagnes, etc. Le nom de *Vieux Fidèle* vient de la régularité avec laquelle se produit le phénomène de l'expansion.

§ 18. — NATURE DES EAUX THERMALES

Celles du bassin supérieur sont parfaitement claires et transparentes et ont complètement la teinte bleu-vert de l'eau pure dans beaucoup de sources et fontaines. Dans plusieurs, on aperçoit une teinte irisée, qui n'est pas occasionnée par une pellicule, mais qui provient de la réflexion de la lumière sur l'eau.

Essayée au papier de tournesol, l'eau donne une réaction neutre ou faiblement alcaline ; elle a généralement une faible odeur sulfureuse. Froide, elle est insipide et sans saveur, à peine potable, mais non malfaisante. L'analyse chimique constate la présence de la silice, d'un alkali promptement soluble et de sels gemme, qui sont entraînés par le courant, pendant que la silice se dépose.

Un tableau comparatif donne la composition de l'eau de plusieurs des geysers du parc, du grand geyser d'Islande et du geyser de la *Terrasse Blanche*, dans la Nouvelle-Zélande. Le chlorure de potasse, le bromure de potasse, le borate de sodium, l'arseniate de sodium, le carbonate de fer, le sulfure d'hydrogène, le chlorate d'ammoniaque et l'acide carbonique, qui existent dans quelques sources du parc d'Yellowstone, manquent en Islande et dans la Nouvelle-Zélande. En revanche, on trouve dans les eaux des geysers de ces deux îles le sulfate de potasse, et en Islande, les sulfates de magnésie et de sodium, qui manquent à Yellowstone.

§ 19. — VÉGÉTATION ALGOLOGIQUE DES EAUX THERMALES

Il est peu de sources thermales qui aient été étudiées avec autant de soin que celles du parc d'Yellowstone,

sous le rapport de la végétation. Les observations microscopiques ont fait reconnaître dans les dépôts formés par ces eaux, non seulement des algues, mais encore des diatomacées, des mousses et des traces de végétaux inférieurs. C'est ce que va expliquer M. Harvey Weed dans les paragraphes qui suivent.

On voit des algues dans les eaux thermales du geyser du *Bassin supérieur*, là où la température n'est pas trop élevée pour leur permettre de végéter. On n'en a pas trouvé à une température supérieure à 85°, ce n'est qu'à partir de 61° qu'elles atteignent leur complet développement. Dans les eaux plus froides, on reconnaît facilement leur nature végétale, ces filaments ondoient dans l'eau, au bord des sources, avec leurs couleurs verte, rouge ou brune, comme les algues marines sur les côtes de l'Océan. Dans les eaux plus chaudes, au contraire, toute cette matière présente à peine un aspect végétal ; cette substance, fortement gélatineuse, ressemble plutôt à une matière inorganique ou peut-être à un animal cartilagineux. Ces algues sont souvent si fortement encroûtées de silice que la structure de la plante n'est pas reconnaissable, même au microscope, et qu'on ne constate son existence que par la couleur, qui varie suivant le degré de chaleur de l'eau. On pourrait en faire un thermomètre.

Dans les eaux calmes des étangs, les algues prennent un autre aspect ; elles forment des feuillets, semblables à du cuir, d'une matière dure et gélatineuse, avec des formes coralloïdes de vases, qui s'élèvent à la surface et remplissent le plus souvent la plus grande partie de l'étang. On remarque d'autres formes suivant le degré de température de l'eau.

Quand le trop-plein d'une source se déverse sur une protubérance du terrain, les algues paraissent souvent un amas de gelée rouge, blanche, brune, verdâtre, qu'on peut prendre pour une silice gélatineuse, colorée par le fer, et qu'on ne peut distinguer de la matière minérale, quoique l'odeur particulière de ces éléments décèle leur nature organique. (1)

Suivent de nombreux détails sur différentes sources du parc d'Yellowstone et sur l'aspect qu'elles présentent, par suite de la variété de forme des dépôts.

§ 20. — VARIÉTÉS FIBREUSES DE STALAGMITES ALGOLOGIQUES

Parmi les variétés de stalagmites formées par ces gelées végétales, on en remarque deux qui sont très abondantes dans quelques-unes des eaux thermales et forment une partie importante des dépôts de ce genre. La première est à fibres délicates ; elle se compose de couches de 1/16 à 1/2 pouce ; chaque couche ressemble à une belle fourrure blanche très épaisse. Elle est formée par une petite algue, le *calothrix gypsophila,* Kg. ou la forme jeune du *mastigonema thermale* (2). La seconde forme fibreuse se présente en masses semblables à de la paille, avec agencement en forme de toiture. Une variété est formée par une espèce d'algue rouge brillant, le *leptothrix*, une autre, plus belle, par le *leptothrix* ou *(hyphœothrix) laminosa,* espèce qui croît dans l'eau à une

(1) Voir dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1892, p. 422, un article de M. Georges Pouchet : *La forme et la vie.*

(2) M. Harvey Weed écrit *mastigonema*, c'est sans doute le *masticho-nema* de Schwabe.

température de 56 à 85°, variant du blanc aux couleur chair, œillet jaune, et du rouge au vert, suivant le degré.

§ 20 *bis*. — ÉVALUATION DES DÉPOTS DE STALAGMITE SILICEUSE

Les dépôts granuleux coralloïdes en stalagmites se forment très lentement au-dessus des orifices. En 1879, une Société visitait les geysers ; quelques noms furent inscrits, les traces du pinceau étaient couvertes par une couche de silice de 1/120 de pouce, ou, en un an, de 1/1.080 de pouce, et ce, dans le cas le plus favorable de formation par évaporation. (1)

La différence de dépôt de la geysérite est fort grande entre le *Bassin supérieur* et le *Bassin Norris*, surtout aux sources de *Corail Opale*, où l'on signale un dépôt d'un quart de pouce en trois semaines.

D'autre part, les masses épaisses de matière gélatineuse qu'on rencontre dans quelques courants de surfaces, peuvent former des stalagmites avec une rapidité comparativement grande. Ainsi le canal de la *Source de la Beauté*, qui n'avait pas d'eau en 1887, était rempli d'une gelée végétale de 5 pouces d'épaisseur en 1888.

§ 21. — PREUVES MICROSCOPIQUES

Un examen au microscope d'échantillons recueillis à la source de *Béryl* montre que les éléments fibreux comme l'amiante, consistent en tubes délicats de silice transparente, correspondant aux filaments de l'algue en crois-

(1) M. de Chancourtois (*Loco citato*) donne le chiffre de 0mm02 par an mais avec restriction.

sance. De minces sections de stalagmites siliceuses font voir aussi clairement qu'on peut le désirer l'origine et la nature des dépôts. Une section faite dans la masse gélatineuse de la source *Esméralda* permet de distinguer d'innombrables filaments entrecroisés et feutrés avec de la silice brillante dans les intervalles. Une stalagmite formée par l'eau d'un canal fait bien voir des traces de filaments d'algues, mais elle consiste principalement en minces globules de silice semblables à du verre, variant un peu de dimension, et correspondant à celles qui forment les cellules des algues. Elles sont renfermées dans la matière agglutinante de la silice amorphe.

§ 22. — MOUSSES FORMANT DES STALAGMITES

En outre des stalagmites siliceuses formées par la végétation algologique des eaux thermales, on trouve de vastes dépôts de ces concrétions sur les pentes en dessous des sources de *Hillside (côté de la colline)*, qui sont dus à la végétation des mousses. Ces sources sortent des pentes de *Rhyolite*, en dessous des rochers du *Plateau Madison;* les eaux dont la température est de 85 à 92°, contiennent à la fois de la silice et de la chaux, qu'elles déposent en coulant vers les parties inférieures. Dans les plus basses du terrain, l'eau arrive à la chaleur du sang et s'est dépouillée de beaucoup de chaux et d'une partie de silice. Ce plan inférieur est tapissé de mousses d'un vert clair. Les bassins sont formés d'une concrétion jaune et poreuse, pleine de tiges de mousse et souvent consistent entièrement en ces végétaux.

Ce dépôt, à l'analyse, est dû à l'enlèvement de la silice de l'eau par les mousses qui recouvrent la surface du

bassin et que le Professeur Ch. Barner a reconnu être l'*hypnum aduncum*, v. *gracilescens* de Br. et Sch.

§ 23. — COUCHES DE DIATOMÉES

Les algues et les mousses ne sont pas les seuls agents d'élimination de la silice des eaux thermales, il se fait encore séparation de cette matière par plusieurs espèces de diatomées qui vivent dans les eaux tièdes des marais, et bien que ne formant pas de stalagmites siliceuses, elles constituent des bancs qui ont souvent une grande épaisseur.

On sait que les algues d'une seule cellule, appelées *diatomées*, ont à un degré remarquable le pouvoir de séparer la silice de l'eau pour former le revêtement siliceux bien marqué de la plante. Dans l'Océan, cette action est la plus remarquable à cause de la quantité extrêmement petite de silice en solution dans l'eau et de l'activité presque incroyable de la plante à s'assimiler ce qui lui est nécessaire. Comme la silice de l'eau de mer ne peut être isolée par aucun procédé chimique, il faut attribuer cette séparation faite par la plante à quelque action vitale, et c'est cette action qui donne à cette forme organique rudimentaire son importance comme agent géologique.

Comme les *diatomacées* existent dans des conditions bien différentes de milieu, que ce soit marais et étangs, eaux glacées des mers polaires et eaux presque bouillantes des sources thermales, on ne doit pas être surpris de les rencontrer dans les eaux siliceuses des sources de l'Yellowstone, qui semblent particulièrement propres au développement de ces petites plantes Les recherches

faites à ce sujet font voir que si on en rencontre dans les étangs où croissent les algues d'eau chaude, on en trouve aussi dans les eaux tièdes et froides des sources. Dans ces eaux, elles sont fort abondantes et forment le limon dont les marais des geysers sont si largement recouverts.

On voit un exemple typique de ce caractère près de la belle source *Emeraude*, du bassin du geyser supérieur ; une grande partie du marais est couverte d'une végétation aquatique, de joncs et d'une eau saumâtre.

Il se remplit graduellement et se convertit en un terre-plein solide et sur lequel pousse l'herbe de la prairie. Mais la plus grande partie est encore en marais, et ceux qui ont essayé de le traverser se rappelleront longtemps le peu de solidité de ce marécage.

Jadis les eaux de cette partie du parc ont envahi le sol et renversé les arbres dont on voit encore les troncs dénudés au milieu du limon. La boue à demi-liquide du marais, examinée au microscope, se compose de belles parcelles siliceuses et de diverses espèces de plantes minuscules. Le Docteur Francis Wolle les a étudiées et a reconnu les espèces suivantes :

Denticula valida, Ped.	Achrantesa.
D. elegans.	Cocconema.
Navicula major et N. viridis.	Fragilaria.
Epithemia, trois espèces.	Eurotia.

La première espèce forme la majeure partie des échantillons étudiés, ainsi que de la matière pulvérulente et blanche qui se dépose sur le bord des marécages. Ailleurs on trouve les mêmes diatomées, et les couches de ces végétaux rudimentaires atteignent deux à trois et

quelquefois six à sept pieds d'épaisseur, recouvrant d'anciens dépôts.

§ 24. — NATURE DE LA STALAGMITE SILICEUSE

Le dépôt siliceux des sources thermales est une variété d'*opale*, d'un blanc grisâtre ou brunâtre, qu'on voit dans les incrustations des fontaines d'eau chaude. Les légères différences qu'on remarque ont été décrites sous divers noms. Thompson décrit un échantillon en forme de perle brillante, de *Santa Flora, en Italie*, sous le nom de *Fiorite* une stalagmite filamenteuse de *Saint-Michel (Açores)*, sous le nom de *Michaelite*. Les concrétions d'Islande et de la Nouvelle-Zélande sont connues sous le nom de *Geysérite*.

La stalagmite siliceuse varie beaucoup en aspect et en structure, suivant son mode de formation ; elle est quelquefois grossière et pulvérulente, souvent en fines lamelles, légère et vaporeuse, par accident fibreuse et même filamenteuse, rarement compacte et pierreuse. Elle est généralement opaque, quoique ayant souvent une surface vitreuse, rarement translucide, elle se transforme par altération en hydrophane et hyalite. Les stalagmites produites par les algues, sont en général très légères, à structure ouverte, poreuse, presque caverneuse, mais l'infiltration de l'eau ne tarde pas à les convertir en stalagmites d'une opale dense.

M. Weed donne ensuite l'analyse de plusieurs concrétions de l'Yellowstone, celle de la *Michaelite* aux Açores, de la *Geyserite* d'Islande et de la Nouvelle-Zélande et de la stalagmite blanche du Nevada.

Le dépôt du geypser *Excelsior*, parc d'Yellowstone, est le résultat de la croissance et des incrustations de petites algues qui forment un revêtement glissant couleur bois de cèdre *(calothrix gypsophila*, Kg.) ou olive *(mastigonema thermale)* sur la surface.

Suivent des détails sur les dépôts de *Rotorua* (Nouvelle-Zélande) et la conclusion que le caractère général de ces sources a plus d'analogie avec le *Bassin Norris* qu'avec toute autre localité du parc américain.

§ 25. — RÉSUMÉ DE CETTE ÉTUDE

Grâce aux nouveaux faits acquis à la science par le Professeur Brewer dans ses recherches sur les bassins des geysers de l'Yellowstone, il paraît tout à fait probable que la silice gélatineuse contenant des algues qu'il a trouvée aux sources du *Steamboat (bateau à vapeur)* dans le Nevada, ressemblent à celle qui est si abondante dans les eaux thermales du parc. La stalagmite fibreuse des Açores, appelée *Michaelite*, se trouvant autour des sources où abonde une végétation algologique, suggère l'idée d'une même origine. Les observations, en ce qui concerne l'Islande et la Nouvelle-Zélande, ne sont pas suffisantes, dit l'auteur, pour hasarder quelque conjecture sur l'origine des concrétions qu'on y rencontre, mais la présence d'algues dans ces eaux donne lieu à supposer qu'elles n'y sont pas étrangères. (1)

---

(1) Je regrette bien vivement, lorsque je visitai le grand geyser d'Islande, de n'avoir pas porté mon attention sur les questions traitées par M. Weed, au sujet des eaux et geysers de l'Yellowstone. J'ai pour excuse le peu de temps que je passai dans la localité et surtout l'absence de programme sur ce sujet intéressant.

M. Weed pense que les faits cités ci-dessus peuvent se résumer comme suit :

1° Que la vie végétative des eaux calcaires des sources chaudes de Mammoth est la cause du dépôt du travertin et est un facteur très important dans la formation des dépôts de cette nature ;

2° Que la végétation des eaux alcalines chaudes des bassins du geyser élimine la silice de l'eau par sa puissance végétative et produit les dépôts de stalagmite siliceuse ;

3° Que l'épaisseur et l'étendue des dépôts produits par la vie de la plante dans les eaux thermales établit l'importance de cette végétation comme agent géologique.

ED. JARDIN.

LE PIÈGE

COMÉDIE EN UN ACTE

Par EDOUARD LANGERON

PERSONNAGES

Madame SAINTÈVE, veuve. . . . . 47 ans.
EDMÉE, sa fille, fiancée de Lucien. . . . . 22 ans.
SUZANNE, sa fille cadette. . . . . 18 ans.
LUCIEN, jeune littérateur, fiancé d'Edmée. . 27 ans.
DIDIER, jeune ingénieur. . . . . 25 ans.
GÉDÉON, peintre. . . . . 30 ans.
Un domestique.

De nos jours, à Dinard

NOTA. — Les indications sont prises de la gauche à la droite du Spectateur

LE PIÈGE

Le théâtre représente le salon de conversation du casino de Dinard. Au milieu, table chargée de journaux, revues, livres, albums, etc. Sur le devant, à droite, table pour écrire ; à gauche, table à jouer. Divans, sofas, fauteuils. Terrasse au fond ; vue sur la plage. Portes latérales à droite et à gauche.

SCÈNE I

DIDIER, LUCIEN, tous deux assis (1)

DIDIER

C'est égal, c'est une drôle d'idée !

LUCIEN

Comment une drôle d'idée ! Mais pourtant quoi de plus naturel que de se marier quand on est jeune, amoureux et qu'on a la chance de rencontrer sur son chemin une jeune fille ravissante...

DIDIER

Oui, ravissante ; comme toutes les jeunes filles à marier.

(1) Lucien, Didier.

LUCIEN

Tu as beau dire, mon cher Didier ; depuis trois mois, je suis un homme parfaitement heureux. Et pour que mon bonheur soit à son comble, il ne me manque plus qu'une chose, c'est que tu veuilles bien être mon garçon d'honneur.

DIDIER

Très volontiers. Tu sais que je n'ai rien à te refuser. Mais voyons ! Comment diable ! cela t'a-t-il pris ?

LUCIEN

Quoi donc ?

DIDIER

Eh ! bien, mais la maladie du mariage.

LUCIEN

Comment ? Encore ?

DIDIER *se levant* (1)

Eh ! oui, encore. Que veux-tu ? je ne peux pas m'y faire. Eh ! quoi, un homme tel que toi, poète distingué, littérateur hors ligne, déjà connu par un très beau roman et deux comédies étincelantes, tu viens, de gaieté de cœur et sans que rien t'y oblige, te noyer dans le pot au feu du ménage ! Comme un brave épicier du Marais, tu aspires, toi aussi, à devenir « bon époux » et « bon père ! » Et tu ne vois pas qu'à ton âge et avec ton talent, tu devrais au moins, pour te suicider, attendre que tu aies conquis un nom illustre, une gloire incontestée ! Ne comprends-tu pas que le train-train de la vie conjugale va étouffer ton génie et vider ton cerveau ?... Tu me diras que le mariage est chose naturelle et légitime ;

(1) Lucien, Didier

d'accord : pour un homme médiocre, banal. Mais un homme supérieur, un homme d'esprit et d'avenir ne doit envisager le mariage que comme une retraite... honorable et digne... que l'on prend vers la trente-cinquième année, quand on bat son plein, quand toutes les facultés sont en puissance.

LUCIEN

Mais puisque je te dis que je suis amoureux.

DIDIER

La belle raison ! D'abord sais-tu ce que c'est que l'amour ?

LUCIEN

Ah ! par exemple, je ne m'attendais pas à cette question.

DIDIER

Eh ! bien, je vais y répondre moi-même. Mon cher, l'amour est une illusion de l'esprit que l'on prend quelquefois pour un élan du cœur. Tu vas comprendre ; c'est très facile. Tu rencontres une jeune fille belle, intelligente, instruite, toutes les qualités, toutes les vertus, et... très riche. Aussitôt, tu t'écries de toute la force de tes poumons : « Je l'aime ! » Erreur, mon cher ami, erreur. Tu crois l'aimer ; mais tu ne l'aimes pas. La preuve, c'est que si la jeune fille ne veut pas de toi, eh ! bien, tu t'en consoles... avec une autre, que tu aimes tout autant que la première, si elle est aussi jolie ; et peut-être davantage... si elle a beaucoup plus d'argent. Trouve-moi un amoureux transi qui, dédaigné par sa belle, soit mort célibataire. C'est justement l'oiseau rare que je cherche. — Mais là, vraiment, es-tu si amoureux que ça ?

LUCIEN

Je te l'ai dit, mon cher ami, et c'est peine perdue de me catéchiser. Mais ce qui m'étonne, c'est de voir des théories aussi... étranges dans la bouche d'un homme intelligent. Tu veux donc rester vieux garçon, mon pauvre ami ?

DIDIER

Moi ? pas du tout.

LUCIEN

Je n'y comprends plus rien. Mais alors comment mettras-tu ta conduite d'accord avec tes principes ?

DIDIER

C'est bien simple. En deux mots, voici mon plan : aujourd'hui, j'ai vingt-cinq ans ; je suis ingénieur. J'ai passé deux ans en Algérie pour construire un embranchement du chemin de fer de Guelma-Bône, soit 50,000 francs ; j'arrive d'Amérique où j'ai établi le funiculaire de l'exposition de Chicago, *idem*, 60,000 francs ; total : 110,000 francs. Voilà mon bilan actuel. Naturellement, je continue. Dans dix ans, j'ai trente-cinq ans et un demi-million ; j'ai parcouru le monde et usé de la vie ; j'ai beaucoup travaillé ; je me suis bien amusé ; je ne désire plus rien parce que je connais tout. Les voyages, les dangers, les aventures et... les femmes n'apparaissent à mon esprit rassasié que comme les souvenirs lointains d'une époque disparue, comme les faits et les êtres de l'âge de la pierre éclatée. Toutes les sensations, je les ai éprouvées ; toutes les jouissances, je les ai savourées. Je ne regrette pas les unes : je ne recherche plus les autres. Je sens que j'ai besoin de repos ; alors,... je prends une femme...

LUCIEN

Ah ! enfin !

DIDIER

Et des pantoufles.

LUCIEN

Comment, des pantoufles ? Pourquoi des pantoufles ?

DIDIER

Mais, mon pauvre ami, tu ne sais donc pas ? Les pantoufles et la robe de chambre, c'est la livrée obligatoire du mari modèle. Tiens ! il faudra que je t'offre cela pour mon cadeau de noce

LUCIEN

Bien obligé. Mais continue ; tu m'intéresses énormément.

DIDIER

Donc, je prends une femme Ecoute bien, je vais te faire son portrait Je la veux intelligente, mais pas plus que moi. Je désire qu'elle soit riche, naturellement pas moins que moi. Elle ne sera pas trop instruite, pour que j'aie quelque chose à lui apprendre ; pas trop grande, car à côté d'elle j'aurais l'air d'un nain ; pas trop petite non plus, afin qu'on ne la prenne pas pour ma fille ; enfin, ni trop grosse ni trop mince ; en tout bien proportionnée ; d'une humeur égale ; d'un caractère doux ; confiante avec son mari, ferme avec ses gens ; à la fois femme du monde et femme d'intérieur ; — par à peu près, mon cher Lucien, voilà l'épouse idéale que tu pourras voir à mon bras, s'il plaît à Dieu .. dans une dizaine d'années.

LUCIEN (1)

Bravo ! Mais sais-tu bien que pour trouver cette épouse idéale, tu n'auras besoin que de trois choses ?

---

(1) Didier, Lucien.

DIDIER

Trois choses ? Lesquelles ?

LUCIEN

Un mètre, un compas et des balances.

DIDIER

Tu railles.

LUCIEN

Je ne raille pas, et très sincèrement, je te félicite de ta découverte. Nous avions déjà bien des catégories de mariages, le mariage d'amour, le mariage d'argent, le mariage de raison, le mariage de convenance, le mariage de dépit, le mariage forcé et le mariage « in extremis ». Il ne manquait plus à la collection que le « mariage scientifique » : tu viens de combler cette lacune. Pour dresser le contrat, il ne sera plus nécessaire d'avoir un notaire, il suffira d'un architecte. Tous mes compliments, mon cher, tous mes compliments.

DIDIER

Oh ! tu peux rire tant qu'il te plaira Cela prouve seulement que tu ne sais pas ce que c'est que le mariage... le mariage moderne, s'entend.

LUCIEN

Ah ! je ne sais pas ce que c'est que le mariage ? Eh ! bien, voyons, selon toi, qu'est-ce que le mariage ?

DIDIER

Oh ! c'est bien simple. Le mariage est une société en nom collectif dont le mari est le gérant et dont le but est la recherche de cette fleur si belle et si rare qu'on appelle le Bonheur.

LUCIEN

Parfait. Mais il faut s'entendre : d'après toi, en quoi consiste le bonheur ?

DIDIER

Un philosophe l'a dit : le bonheur consiste à avoir assez de santé pour jouir de sa fortune et assez de fortune pour jouir de sa santé.

LUCIEN *riant*

Ah ! ah ! ah ! très bien. Maintenant je comprends les pantoufles.

DIDIER

Justement, c'est la santé.

LUCIEN

Et les dix ans de travaux.

DIDIER

Eh ! bien, c'est la fortune.

LUCIEN

Alors, dans ton système, la femme n'est plus comme autrefois la compagne aimée de l'homme.

DIDIER

Non ; c'est son associée.

LUCIEN

Son associée ! C'est égal, tu me permettras de te dire que ton idéal n'est pas prodigieusement élevé.

DIDIER

Mon ami, mon idéal, c'est le réel. Crois-moi, je suis dans le vrai. Toi, tu es un poète et naturellement tu vis dans la lune. Moi, je suis un homme pratique et forcément je reste sur la terre. Nous n'habitons pas la même planète ; quoi d'étonnant que nous n'ayions pas les mêmes idées ?

LUCIEN

Et la conclusion de tout ceci ?

DIDIER

La conclusion ? Eh ! bien, c'est que tu devrais faire comme moi : ne te marier que dans dix ans..., quand tu seras célèbre.

LUCIEN

Non, ce n'est pas cela. La conclusion, c'est que, toi, tu seras marié avant six mois et sans avoir fait ta fortune.

DIDIER

Moi ! Ah ! par exemple !

LUCIEN

Oh ! je maintiens mon dire. Souviens-toi bien, mon cher Didier, que quand on se moque de l'amour, il se venge...

DIDIER

Oh !

LUCIEN

Et quand on médit du mariage...

DIDIER

Eh ! bien ?...

LUCIEN

Il vous dévore.

DIDIER

Ah ! la plaisanterie est bien bonne ! prête-moi-la, je la replacerai.

LUCIEN

Volontiers. Et maintenant rends-moi un service.

DIDIER

Tout ce que tu voudras : tu sais que je te suis dévoué comme un caniche.

LUCIEN

Eh ! bien, c'est de ne pas exposer... trop ouvertement... tes théories... devant Mme Saintève.

DIDIER

Le malheureux ! Il a déjà peur de sa belle-mère !

LUCIEN

Non. Mais tu comprends... avant le mariage...

DIDIER

« Sufficit », comme nous disions au collège. A partir de ce moment, je deviens poétique et éthéré, quelque chose comme le Zola des familles. Tu vas voir. Mais à propos, Mme Saintève est donc ici ? Je te croyais seul à Dinard.

LUCIEN

Non ; je suis en famille. Mme Saintève qui est un peu souffrante, a besoin de prendre les bains de mer. Tous les ans elle fait une saison à Dinard ou à Paramé. Et cette fois, on m'a permis d'accompagner ces dames. Mme Saintève habite là, à gauche, avec ses filles ; et moi ici, à droite, avec mes manuscrits. Nous nous réunissons dans ce salon.

DIDIER

Ah ! mais tu n'es pas malheureux ; et je conçois que tu te plaises à Dinard. Tu me présenteras à ta nouvelle famille ?

LUCIEN

Justement, la voici.

SCÈNE II

Les mêmes, Mme Saintève, Edmée, Suzanne (1)

LUCIEN

Je suis heureux, chère Madame, et vous, Mesdemoiselles, de vous présenter enfin mon meilleur ami, un

(1) Suzanne, Edmée, Mme Saintève, Lucien, Didier.

camarade d'enfance, M. Didier Brevonne, revenu tout exprès d'Amérique pour être mon garçon d'honneur.

DIDIER *à part*

Oh ! tout exprès ! *(Haut et saluant)* Madame, Mesdemoiselles, j'avais bien hâte, en effet, de vous être présenté et de connaître enfin la charmante fiancée de mon ami Lucien.

MADAME SAINTÈVE

M. Lucien nous a si souvent parlé de vous, Monsieur, que nous croyons assister, non pas à une présentation, mais au retour d'un ami.

DIDIER

Oh ! Madame... *(Bas à Lucien)* Laquelle des deux est ta fiancée ?

LUCIEN *bas à Didier*

Celle qui a la robe mauve.

DIDIER

Mes compliments. *(A part)* Eh ! bien, moi, à sa place, j'aurais préféré l'autre.

(Tout le monde s'assied).

MADAME SAINTÈVE (1)

Ainsi, Monsieur, vous revenez des États-Unis ?

DIDIER

Oui, Madame.

EDMÉE

On dit que c'est un bien beau pays.

DIDIER

Oh ! original surtout, très original. C'est un mélange piquant de civilisation et de barbarie. A Chicago, par exemple, on voit des maisons de quinze à vingt étages ;

(1) Suzanne, Edmée, Mme Saintève, Didier, Lucien.

et presque à côté, chez les Hurons, des huttes de roseaux ou même de simples trous de terre, recouverts de gazon. Dans toutes les grandes villes, la trace d'une vie exubérante et surchauffée : des manufactures, des usines, des chemins de fer aériens, la presse aux mille voix, en un mot, l'étourdissant tohu-bohu d'une immense cour des miracles. Et dans l'État de New-York, près des lacs, les débris de la tribu des Iroquois avec leurs longues robes de peau de bison, leurs plumes d'aigle, leurs flèches bariolées, leur massue, leur vie errante et leurs mœurs primitives. Sur les fleuves, circulent des pirogues faites de troncs d'arbre, grossièrement travaillés par les Indiens ; et à côté, les superbes bateaux à vapeur de la compagnie du Fart-West, construits par des ingénieurs. Ici, les voitures rudimentaires des Algonquins, traînés par des chiens ; là, des tramways somptueux et des équipages de luxe comme au bois de Boulogne. Et au milieu de tout cela une inextricable cacophonie des langues les plus diverses ; ce qui fait de la jeune Amérique une sorte de colonie de la tour de Babel. Comme vous voyez, c'est un panorama magique, quelque chose comme un tableau des *Mille-et-une-Nuits*.

SUZANNE

Oh ! c'est vraiment admirable !

EDMÉE

Et vous êtes resté longtemps là-bas ?

DIDIER

Mon Dieu ! non, Mademoiselle. J'avais terminé mes travaux ; d'un autre côté, Lucien me réclamait. Alors, je n'ai pris que le temps de visiter la chute de Niagara, parce que, vous savez, on ne peut pas aller en Amérique

sans faire le tour des lacs. Et quinze jours plus tard, je m'embarquais sur l'*Isaac Péreire*, à destination du Hâvre, où j'abordais après la plus effroyable tempête..., qui heureusement ne m'a pas englouti.

EDMÉE

Et vous ne regrettez pas cette vie étrange que vous avez menée à Chicago ?

DIDIER

Mais ma vie n'était pas étrange du tout, je vous assure. Oh ! ne vous figurez pas, Mesdames, que j'aie jamais couché tout habillé dans l' « herbe bleue, » au milieu des Têtes Plates et des Nez Percés, ou fumé le calumet sacré aux plumes multicolores. Non. La vérité est qu'aux États-Unis, on se trouverait aussi bien qu'en France... si l'on n'était pas si loin de la France.

EDMÉE *bas à Suzanne*

Quel enthousiasme ! et qu'il a de l'esprit !

SUZANNE *bas à Edmée*

C'est un vrai feu d'artifice et j'en suis tout éblouie.

MADAME SAINTÈVE

Alors, vous comptez demeurer quelque temps parmi nous ?

DIDIER

Oui, Madame. Je commence à me fatiguer de ces longs voyages et j'ai bien souvent éprouvé le mal du pays. C'est pourquoi je me suis fait attacher au service hydraulique de la ville de Paris où j'attendrai quelques années avant de reprendre le cours de mes pérégrinations.

MADAME SAINTÈVE

Et vous aurez bien raison, Monsieur, de ne pas renoncer à vos excursions lointaines. Je vois que vous ne per-

dez pas votre temps en voyage, et vous montrez un lyrisme !...

LUCIEN

Vous faites erreur, Madame, mon ami est, au contraire, un homme positif, tout ce qu'il y a de plus positif et qui ne s'en fait pas accroire, je vous assure. Il voit les choses telles qu'elles sont et les peint telles qu'il les voit.

MADAME SAINTÈVE

Tant mieux, tant mieux ; et voilà qui nous promet de bonnes soirées pour cet hiver... si M. Didier veut bien nous faire quelquefois l'honneur de venir nous demander une tasse de thé, le mercredi.

DIDIER

Comment donc, Madame ? mais c'est pour moi que sera l'honneur et, je dois ajouter, le plaisir.

MADAME SAINTÈVE *se levant*

En attendant, voulez-vous nous accompagner sur la plage ; voici l'heure de la marée.

DIDIER

Très volontiers, Madame. Permettez-moi...

(Il lui offre le bras).

MADAME SAINTÈVE

Lucien, offrez le bras à votre fiancée.

LUCIEN

Si vous le voulez bien, je vous rejoindrai dans un instant. J'attends ici quelqu'un ; et puis, je voudrais dépouiller mon courrier : je n'en ai pas pour longtemps.

MADAME SAINTÈVE

C'est différent. Mais ne vous faites pas trop attendre.

LUCIEN

Soyez tranquille.

(Tous sortent excepté Edmée et Lucien.)

SCÈNE III

LUCIEN, EDMÉE (1)

EDMÉE

Oh ! vous ne m'aviez pas trompée Savez-vous que je le trouve charmant, votre ami ?

LUCIEN

N'est-ce pas?

EDMÉE

Oui, certes ! Il a l'air très intelligent, c'est un observateur fin, un causeur étincelant et d'une distinction parfaite.. , sans compter le physique qui est très agréable. — Est-ce que vous lui avez parlé ?

LUCIEN

Oui, mais je crois qu'il faudra renoncer à notre projet.

EDMÉE

Ah ! et pourquoi donc ?

LUCIEN

Il n'a pas l'intention de se marier tout de suite.

EDMÉE

Ce n'est pas une raison, cela.

LUCIEN

Mais, au contraire, il me semble que c'est la meilleure de toutes.

EDMÉE

Non pas. Car tous les jours on voit des jeunes gens qui ne songent pas au mariage et l'idée leur en vient bien vite quand ils rencontrent sur leur chemin une jeune fille qui leur plaît.

---

(1) Edmée, Lucien.

LUCIEN

Oh ! ce n'est pas le cas de Didier.

EDMÉE

Mais du moins lui avez-vous parlé de Suzanne ?

LUCIEN

C'était bien inutile, puisqu'il me disait qu'il ne voulait pas entendre parler de mariage avant une dizaine d'années.

EDMÉE

Oui, parce qu'il ne connaît pas ma sœur ; mais quand il l'aura vue...

LUCIEN

Ah ! vous croyez donc au coup de foudre ?

EDMÉE

Comment ! si j'y crois ! Mais, ingrat, notre mariage ne s'est-il pas préparé ainsi ? Un jour, vous m'avez vue ; et dès le surlendemain, vous m'avez demandée.

LUCIEN

Et le lendemain, vous m'avez accueilli. Ah ! ce jour-là, vous m'avez rendu bien heureux, ma chère Edmée ! J'étais si amoureux !

EDMÉE

Eh ! bien, pourquoi n'en serait-il pas de même de votre ami ?

LUCIEN

Mais je vous l'ai dit tout à l'heure, Didier est un homme pratique, parfaitement maître de lui, qui ne voit dans le mariage qu'une affaire à conclure ; et qui, le moment venu, la discutera froidement, sans entraînement, sans enthousiasme, exactement comme s'il construisait un tunnel ou creusait un canal. Croyez-moi, il ne se mariera pas avant le temps qu'il a prescrit.

EDMÉE

Je ne suis pas tout à fait de votre avis ; et je pense qu'il faut persister dans notre projet. Nous n'en risquons rien, après tout. (*D'une voix câline*). Ce serait vraiment bien gentil si ma sœur et moi nous pouvions nous marier le même jour, dans la même église. Ah ! vous savez bien que c'est mon rêve !

LUCIEN

Et je ne demanderais pas mieux de le voir réalisé, je vous assure. Mais que voulez-vous faire avec un homme qui ne croit pas à l'amour ?

EDMÉE

Il ne croit pas à l'amour ?

LUCIEN

Non, pas du tout.

EDMÉE

Il vous l'a dit ?

LUCIEN

Oui, il me l'a dit, ici même, à l'instant.

EDMÉE

Ah ! s'il vous l'a dit... eh ! bien, nous le tenons

LUCIEN

Comment, nous le tenons? J'avoue que je ne saisis pas très bien.

EDMÉE

Mon Dieu ! c'est bien simple. Écoutez-moi : un homme qui ne croit pas à l'amour, c'est exactement comme un peuple qui ne croit pas à la guerre. Naturellement, il ne se défie pas et si on l'attaque... Comprenez-vous ?

LUCIEN

Pas beaucoup.

EDMÉE *à part*

Allons ! Décidément, les hommes çà n'est bon à rien : il faut que je m'en mêle. *(Haut)* Eh ! bien, n'en parlons plus. — Vous ne m'accompagnez pas sur la plage ?

LUCIEN

Je vous rejoins dans un instant.

EDMÉE

A propos, n'avez-vous pas dit que vous attendiez un ami ?

LUCIEN

Oui, un brave garçon qui, par le plus grand des hasards, me tombe du ciel par le bateau de deux heures.

EDMÉE

Et qu'est-ce qu'il vient faire à Dinard ?

LUCIEN

C'est un peintre. Il vient faire des études de marine.

EDMÉE

Et il s'appelle ?

LUCIEN

Gédéon Loubéjac.

EDMÉE

Vous ne m'en avez jamais parlé.

LUCIEN

C'est que cela ne s'est pas trouvé. Mais je vous le présenterai.

EDMÉE

J'y compte bien. — Et maintenant je vais rejoindre ma mère. A bientôt, Lucien.

LUCIEN

A tout à l'heure, Edmée.

(Elle sort).

SCÈNE IV

Lucien seul, puis un domestique.

LUCIEN

Charmante petite femme, en vérité, mais qui a la rage de vouloir marier sa sœur. Et elle ne la mariera pas ; car avec Didier, il ny a rien à faire.

UN DOMESTIQUE

Le courrier de Monsieur.

LUCIEN

Merci. — Allons, dépêchons-nous. Les journaux, je les mets de côté ; ce sera pour ce soir..., afin de m'aider à m'endormir. Trois lettres seulement ! *(Il en ouvre une)* De mon tailleur... Tout sera prêt : très bien. L'autre, de mon notaire... Rien ne cloche : parfait... Tiens ! qu'est-ce que ceci ? *(Il lit)* « Monsieur, j'apprends que vous allez « bientôt vous marier et je me fais un devoir de vous « informer que notre maison peut se charger de vous « fournir la corbeille de noce à des prix très modérés et « moyennant un paiement mensuel à partir de la célé- « bration du mariage. » Hum ! hum ! ça, c'est une lettre de change tirée sur la fortune des beaux parents. *(Il continue à lire)* « Les prix de nos corbeilles varient de « 4.000 fr. à 60 000 fr. ; comme garantie, il est néces- « saire de nous faire tenir un extrait dûment certifié de « votre contrat de mariage. »

Oh ! que voilà bien une institution « fin de siècle ! » Et dire qu'il y a des jeunes filles qui s'extasient sur la richesse de leur corbeille de mariée et elles ignorent que

c'est avec l'argent de leur dot que le fiancé la paiera ! *(Il déchire la lettre)* Quelqu'un ? Serait-ce déjà Gédéon ? Oui ; il est deux heures vingt.

(Gédéon entre.)

SCÈNE V

LUCIEN, GÉDÉON

GÉDÉON

Non, non, laissez-moi, garçon. Voyez-vous, les hôtels, les cafés, ça me connaît. Ze trouverai bien mon ami. *(Apercevant Lucien)* Tiens ! qu'est-ce que ze disais ? Le voilà, le petit ! *(A Lucien)* Eh ! bonzour donc, mon cer. *(Au domestique)* Vous, portez cela dans ma sambre. *(A Lucien)* Ah ! par le saint roi Henri IV, mon compatriote ! que ze suis donc content de te revoir ! Et puis, ça va bien ? Oui, n'est-ce pas ?

LUCIEN (1)

Parfaitement, c'est-à-dire comme un amoureux ; car tu sais que je me marie.

GÉDÉON

Ze le sais, ze le sais. D'abord, tu me l'as écrit. Et ensuite, Barbarin a zazé. Eh ! bien, tant mieux, mon cer, tant mieux. Et si tu es amoureux, ze te félicite encore plus. Vois-tu, mon ami, il n'y a encore que ça pour éteindre l'amour.

(1) Lucien, Gédéon.

LUCIEN

Comment, pour éteindre l'amour ! Mais, au contraire, c'est pour l'entretenir que je me marie.

GÉDÉON

O Innocence ! Tu ne sais pas ce que c'est. Écoute un peu. Z'ai soif : ze vais à la fontaine ; ze bois un verre d'eau et ze n'ai plus soif. Réciproquement, ze suis amoureux : ze me marie et...

LUCIEN

Et je suis toujours amoureux. Ta réciproque n'est pas vraie.

GÉDÉON

Après tout, tu as peut-être raison. Il y a des zens qui, plus ils boivent, plus ils ont soif. Alors, tu te maries dans quinze zours ?

LUCIEN

Ou trois semaines. Ce n'est pas encore fixé.

GÉDÉON

Eh ! bien, mais ze suis plus avancé que toi : ze suis marié.

LUCIEN

Ah ! tu es marié !

GÉDÉON

Eh ! oui ; z'ai épousé Malvina.

LUCIEN

Qu'est-ce que c'est que cela, Malvina ?

GÉDÉON

Oh ! une femme superbe, une magnifique femme. C'était un de mes modèles, tu sais bien, celle qui posait pour les reines d'Orient et les femmes sauvazes..., et qui ne l'était pas du tout sauvaze... dont z'ai fait une

Minerve dans mon grand tableau de l'Olympe? Tu te rappelles bien?

LUCIEN

Non. Mais quoi qu'il en soit, je te fais tous mes compliments.

GÉDÉON

Oh! pas tant de compliments, mon cer. Il y a le revers de la médaille et ce n'est pas tous les zours fête cez nous, mon ami!

LUCIEN

Vraiment! Tu n'es pas heureux?

GÉDÉON

Elle est zalouse, oh! mais zalouse! on n'a pas l'idée de ce qu'elle est zalouse. Quand ze reçois une lettre, qu'est-ce que c'est que cette lettre? Quand ze salue une dame, qu'est-ce que c'est que cette femme? Ah! mon ami, z'ai souvent des moments bien difficiles. Ze ne peux plus travailler comme autrefois, et le résultat : deux tableaux refusés au Salon, cette année!

LUCIEN

Ah! mon pauvre Gédéon, tu ne savais donc pas que c'était aussi ennuyeux que cela, une femme?

GÉDÉON

Oh! si, ze le savais. C'est pourquoi z'ai longtemps réfléci avant d'en prendre une à mon compte.

LUCIEN

Comment à ton compte? Mais alors avant ton mariage...

GÉDÉON

Chut!...

LUCIEN

Ah! toujours le même, mauvais sujet! Mais il ne s'agit pas de cela. Je t'ai fait venir ici pour une affaire sérieuse.

GÉDÉON

C'est que ze n'aime pas beaucoup les affaires sérieuses.

LUCIEN

Je crois que celle-là te plaira. Voici le fait. Je suppose que tu possèdes toujours cet admirable talent de faire un portrait de mémoire, sans faire poser le sujet.

GÉDÉON

Au contraire, tu sais bien que z'aime à faire poser les zens.

LUCIEN

Oui, tu es un garçon d'esprit; c'est convenu. Mais écoute-moi jusqu'au bout.

GÉDÉON

Z'écoute.

LUCIEN

J'ai une fiancée charmante.

GÉDÉON

Ze le sais et de recef, ze te félicite.

LUCIEN

Mais tiens-toi donc tranquille. — Et comme je l'aime éperdûment, j'ai l'intention de lui faire une surprise.

GÉDÉON

Ça, c'est une bonne idée.

LUCIEN

Je voudrais placer dans la corbeille de noce... son portrait.

GÉDÉON

Son portrait ?

LUCIEN

Et celui de sa sœur.

GÉDÉON

Ah ! ze commence à comprendre

LUCIEN

C'est heureux ! Eh ! bien, mon cher Gédéon, je compte sur toi pour me confectionner ces deux miniatures à bref délai et, naturellement, dans le plus grand secret.

GÉDÉON

Très volontiers ; mais c'est que ze ne connais pas ces zeunes filles.

LUCIEN

Rien de plus simple. Je te rencontre ici par hasard. Tu es un vieil ami : je te présente et tu ne nous quittes pas. Comme tu es venu à Dinard pour faire des études de marine, naturellement, tu as toujours ton album et tes crayons à la main. Quelquefois, tu t'enfermes pour mettre en ordre tes croquis ; et un beau jour... tu me remets les deux portraits. Tu vois que c'est la chose du monde la plus facile.

GÉDÉON

Très bien, très bien. Z'accepte. Quand commençons-nous ?

LUCIEN

Aujourd'hui même. A propos, un détail que je ne veux pas oublier. Je crois qu'il est bon, pour éviter tout malentendu, de fixer dès à présent le prix de tes deux tableaux.

GÉDÉON

Oh ! mon cer, ne parlons pas de cela.

LUCIEN

Mais au contraire, je tiens à en parler.

GÉDÉON

Non, vrai, tu me fais de la peine. Laisse-moi t'offrir ces deux petits barbouillazes. Ze ne prends zamais rien aux amis.

LUCIEN

Pourtant...

GÉDÉON

Je ne peux pas te traiter comme un étranzer. Tu sais bien que nous sommes de vieux camarades.

LUCIEN

Mais j'aimerais mieux...

GÉDÉON

Non, ze t'en prie... Eh! bien, ce sera ton cadeau de noce.

LUCIEN

Oh! alors... Mais en vérité, tu es mille fois trop bon.

GÉDÉON

Ze te dis que ça me fait plaisir. C'est entendu. Ze te remettrai les deux portraits dans quinze zours. Et alors si tu crois me devoir quelque çose, eh! bien, ze te permettrai de me prêter une petite somme de trois mille francs. Z'ai une dette de garçon dont ze ne veux pas parler à ma femme.

LUCIEN *à part*

Ah! c'est là ce qu'il appelle travailler pour rien! *(Haut)* Eh! bien, c'est dit. Quand tu m'apporteras ton travail, je te remettrai trois billets de mille francs, enfermés dans un portefeuille en maroquin rouge.

GÉDÉON

Enriçi de diamants?

LUCIEN

Ah! non, par exemple! *(A part)* Avec son désintéressement, il finirait par me mettre sur la paille. *(Haut)* Mais au moins tu me garantis la ressemblance?

GÉDÉON

La ressemblance! Mais, mon cer, l'an dernier, z'ai fait le portrait de Madame Rézis. Tu connais? La belle

Madame Rézis ?... celle qui zoue de la guitare ?... Eh ! bien, ze l'ai fait tellement ressemblant que le mari est devenu amoureux du portrait et n'a plus voulu de sa femme.

LUCIEN

Peste ! je te défends bien d'aller jusque-là.

GÉDÉON

Sois tranquille. Ze vais te croquer ces deux petits minois et tu m'en diras des nouvelles.

LUCIEN

Et surtout ne vas pas te tromper et prendre ma femme pour ma belle-sœur et réciproquement.

GÉDÉON

Me tromper ! Ah ! par le saint roi Henri IV, mon compatriote, tu peux te rassurer : ze ne me trompe zamais.

LUCIEN

Je sais bien. Mais en travaillant de mémoire, tu sais, une erreur de trait est bientôt commise.

GÉDÉON

Mais n'aie donc pas peur. Ze te dis que ze ne me trompe zamais. Tiens ! un zour, pour voir, z'ai essayé de me tromper. Eh ! bien, ze n'ai pas pu.

LUCIEN

Alors, c'est convenu. Je te fais donner une chambre à côté de la mienne et tu te mets à l'œuvre à l'instant.

GÉDÉON

Adopté.

LUCIEN

Justement, voici ma future belle-sœur qui revient de la plage. Tu vas pouvoir jeter ton premier coup d'œil. Je reviendrai tout à l'heure.

(Il sort par la porte de droite. Gédéon s'installe de ce côté avec son album et ses crayons).

GÉDÉON

Et moi, à mon poste de combat.

SCÈNE VI

SUZANNE, GÉDÉON caché (1)

(Suzanne s'assied sur le fauteuil à gauche et se met à rarranger son chapeau.)

SUZANNE

Il a certainement une conversation étincelante et l'on ne s'ennuie pas avec lui. Mais est-ce bien vrai, tout ce qu'il nous dit là ? .. Il me semble qu'il exagère un peu... Comme tous les voyageurs, du reste... Ah ! c'est vraiment bien agréable de voyager comme cela ! On voit des choses étonnantes .. Ces chemins de fer aériens surtout, cela ne me sort pas de la tête... Est-ce qu'il ne se serait pas un peu moqué de nous ? Oh ' non. Il a l'air si bon !... Car je m'y connais .. Et puis, c'est un ingénieur, il ne saurait mentir... Il doit sortir de l'Ecole polytechnique, comme le mari d'Hortense. Ah ! par exemple, en voilà un qui n'est pas amusant ! il ne parle que chiffres, tunnels, chemins de fer. Tandis qu'au contraire, l'ami de M. Lucien cause de tout et si bien ! Pendant qu'il parlait, maman ne le quittait pas des yeux, elle avait l'air de boire ses paroles. Quant à Edmée, elle écoutait aussi, mais elle regardait de temps en temps son fiancé...,

(1) Suzanne, Gédéon.

comme de juste. Il est vraiment très bien, l'ami de M. Lucien. *(Après une pause)* C'est égal, au fond, il ne me plaît pas beaucoup, ce Monsieur.

SCÈNE VII

SUZANNE, GÉDÉON caché, DIDIER

DIDIER *à part*

Elle est ici ! j'en étais sûr !

GÉDÉON *à part*

Allons ! bon ! un zêneur ; pas moyen de continuer. *(Il sort).*

DIDIER

Quoi, Mademoiselle, vous vous étiez réfugiée dans ce salon ?

SUZANNE (1)

Oh ! mon Dieu ! vous m'avez fait peur !

DIDIER

Ce n'était pas mon intention, je vous assure ; mais je m'attendais si peu à vous trouver ici !...

SUZANNE

Je suis venue pour réparer bien vite l'accident survenu à mon chapeau... mon pauvre chapeau ! qui, sans vous pourtant, se promènerait maintenant sur les vagues et ferait peut-être un voyage au long cours.

DIDIER

Il est vrai que je l'ai bien cru perdu.

(1) Suzanne, Didier.

SUZANNE

Et c'est justement pour cela que je vous dois de grands remerciements.

DIDIER

Mais vous ne me devez rien du tout, Mademoiselle ; ce que j'ai fait est très simple et tout naturel. Je vois un chapeau qui tombe à l'eau, je me baisse, je le ramasse et je le rapporte. Rien de plus facile, en vérité.

SUZANNE

Oui, mais ce que vous ne dites pas, c'est que vous avez failli être emporté par une lame. Car sur cette plage de Dinard, la mer arrive très vite et devient même quelquefois furieuse. Oh ! c'est très dangereux ! Et puis, si vous étiez tombé à l'eau, je n'aurais plus eu de cavalier pour la noce de ma sœur ; car vous savez bien, Monsieur, que je suis votre demoiselle d'honneur.

DIDIER

Oh ! croyez, Mademoiselle, que je ne l'ai pas oublié et j'en suis ravi... plus que je ne saurais dire.

SUZANNE

Oh ! quant à moi, je m'en réjouis beaucoup ; *(tristement)* car je n'ai jamais été demoiselle d'honneur.

DIDIER

Vraiment ?

SUZANNE

Non, jamais ; pas même pour le mariage de ma plus intime amie, Lucie Bérin. On a prétendu que j'étais trop jeune. Oh ! j'en ai eu bien du chagrin.

DIDIER

Je vous plains beaucoup, Mademoiselle ; mais heureusement que cette année...

SUZANNE

Oh ! oui, et je me promets beaucoup de plaisir. Demoiselle d'honneur ! Ah ! cela vaut encore mieux que d'être la mariée.

DIDIER

Comment ! cela vaut mieux ?

SUZANNE

Certainement. Car le jour de son mariage, une jeune fille a toujours beaucoup d'émotion ; tandis qu'une demoiselle d'honneur, oh ! ça n'en a pas du tout. Et alors on est tout au plaisir.

DIDIER *à part*

Quelle adorable candeur !

SUZANNE

A propos, vous n'oublierez pas que c'est nous qui ouvrirons le bal avec les mariés.

DIDIER

Ah ! c'est nous ! *(A part)* Ce « nous » est vraiment délicieux.

SUZANNE

Oui, cela se fait toujours ainsi ; c'est la vieille mode. Mais, comme dit maman, c'est encore la meilleure. Vous aimez la danse ?

DIDIER *hésitant*

Moi ! la danse ? Mon Dieu, oui, Mademoiselle. *(A part)* La vérité est que je ne peux pas la souffrir.

SUZANNE

Oh ! alors je vais vous recommander plusieurs de mes amies, Ernestine Lefort, surtout. En voilà une qui valse dans la perfection !

DIDIER

Ah ! elle valse dans la perfection ! *(A part)* Et moi qui n'ai jamais pu valser ! Faudra-t-il donc que je prenne

des leçons de danse? *(Haut)* Je vois que vous aimez le monde, Mademoiselle.

SUZANNE

Moi? Oh! pas beaucou p. Ce qui me plaît, ce sont les réunions intimes, les petites sauteries d'hiver..., où l'on s'amuse si bien, entre amis, et jusqu'à minuit seulement. De temps en temps un grand bal, je ne dis pas non. Mais rien ne me plaît comme mon petit intérieur. Le temps se passe à travailler en famille ou à lire au coin du feu, et je trouve qu'on est vraiment très heureux.

DIDIER

Alors, vous aimez la lecture?

SUZANNE

Oui, beaucoup. Malheureusement nous autres jeunes filles, nous avons un répertoire bien pauvre. On ne nous laisse lire que des fadaises.

DIDIER

Vous trouvez? Cependant je connais beaucoup de livres faits pour les jeunes personnes et qui sont vraiment des chefs-d'œuvre.

SUZANNE

Oh! ces chefs-d'œuvre-là je les connais; ils appartiennent tous au genre ennuyeux. Et sitôt qu'on parle d'un ouvrage un peu intéressant, tout de suite on vous dit : ça n'est pas pour les jeunes filles. Ainsi, tenez, l'autre jour, dans le salon de Madame Lemire, une toute jeune femme de mes amies, il y avait des Messieurs qui parlaient de Paul Bourget. Et M. Bourget par ci, et M. Bourget par là. Avez-vous lu le « Disciple? » Connaissez-vous « Cœur de femme? » — Il paraît que c'est très joli, ce roman-là. — Alors, je me suis risquée à dire

que je voudrais bien aussi connaître les œuvres de M. Bourget. Je ne sais ce qui leur a pris, mais ils se sont tous mis à rire. Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que Madame Lemire qui est aussi jeune que moi, a tous ces livres-là dans sa bibliothèque. Oh ! ça m'enrage !

DIDIER

Mon Dieu, Mademoiselle, il faut convenir que l'on a un peu raison. Ce sont là des romans qu'une jeune fille ne peut lire que... plus tard...

SUZANNE

Oui, plus tard, quand je serai vieille, bien vieille ; quand je tournerai le fuseau... comme dame Marguerite dans la *Dame Blanche*. Tenez, Monsieur, voilà pourtant le seul opéra qu'on m'ait encore laissé voir. Si ce n'est pas un meurtre !... — Ah ! ce maudit chapeau ! Mon Dieu, qu'il me donne de peine !

DIDIER

C'est qu'il est vraiment d'une forme exquise, votre chapeau. Et il vous va si bien !

SUZANNE

N'est-ce pas ? Vous le trouvez joli ?

DIDIER

Oh ! très joli.

SUZANNE

C'est ma sœur qui l'a choisi ; elle a très bon goût, ma sœur, et je m'en rapporte toujours à elle.

DIDIER

Et vous ne sauriez mieux faire, Mademoiselle. *(A part)* Quel charme et pourtant quelle modestie !

SUZANNE *essayant son chapeau*

Tenez, je crois que le mal est à peu près réparé. — C'est vrai qu'il est assez coquet. Ah ! j'ai bien fait de

prendre l'avis d'Edmée. Quand j'aurai un mari, je le consulterai toujours sur ma toilette, parce que je trouve que c'est très joli quand on s'accorde bien.

DIDIER *à part*

Elle est vraiment ravissante de grâce naïve et d'innocence.

SUZANNE

Et maintenant, Monsieur, je vous demande la permission de vous quitter. Nous nous retrouverons ici, à quatre heures... pour le lunch.

(Edmée paraît sur le seuil de la porte.)

(A part) Oh ! mon Dieu ! ma sœur ! — J'ai peut-être eu tort de causer si longtemps comme cela avec un jeune homme. *(Après une pause)* Ah ! mais, après tout, c'est mon garçon d'honneur. *(Haut)* Monsieur !

DIDIER

Mademoiselle !

(Elle sort.)

SCÈNE VIII

DIDIER, EDMÉE sur le seuil de la porte

EDMÉE *à part*

Seul avec Suzanne ! Est-ce qu'il y aurait déjà quelque chose ?

DIDIER *à part*

Mademoiselle Edmée !... Oh ! elle n'a rien vu.

EDMÉE *s'avançant vers Didier* (1)

Comment, Monsieur, vous nous avez quitté si vite ! En vérité, je ne savais pas ce que vous étiez devenu. Et voilà bien dix minutes que je vous cherche.

(1) Didier, Edmée.

DIDIER

Vous êtes vraiment trop aimable, Mademoiselle ; mais j'ai appris sur la plage que d'importantes nouvelles étaient arrivées du Dahomey et j'étais venu pour lire les journaux.

EDMÉE

Ah ! vous lisiez les journaux ?

DIDIER

Oui, Mademoiselle. *(A part)* Tiens ! les journaux sont là-bas. Je m'enferre.

EDMÉE *à part*

Il ment. Il pourrait bien y avoir quelque chose. *(Haut)* Et vous n'avez pas vu ma sœur ?

DIDIER

Non, Mademoiselle... c'est-à-dire oui... je l'ai aperçue tout à l'heure... en passant... Elle traversait ce salon... et je crois qu'elle est... dans son appartement.

EDMÉE

Ah ! alors elle n'a fait que traverser ?

DIDIER

Oui, c'est cela, Mademoiselle, elle n'a fait que traverser.

EDMÉE *à part*

Ça, c'est de l'aplomb ; décidément, il y a quelque chose : achevons-le. *(Haut)* Vous êtes peut-être surpris, Monsieur, de me voir toujours en peine de ma sœur ?

DIDIER

Oh ! Mademoiselle !...

EDMÉE

Mais il n'y a rien d'étonnant : nous nous aimons tant ! Et à la veille... de me séparer d'elle !...

DIDIER

Il me semble que la séparation ne sera ni bien longue ni bien complète, puisque Lucien doit habiter Paris, dans la même rue que Madame votre mère.

EDMÉE

C'est juste ; mais Suzanne ne restera pas toujours avec ma mère... Et quand elle se mariera...

DIDIER

Eh ! bien, vous ferez en sorte que ce ne soit pas trop loin de vous.

EDMÉE

Ah ! je le voudrais bien ! mais on n'est pas toujours maître de sa destinée ; et si le mari de Suzanne habite une autre ville...

DIDIER

Alors il faudra l'obliger à venir se fixer dans la capitale.

EDMÉE *très vite et feignant de se tromper*

Oh ! c'est impossible ! car il est établi en province... Oh ! mon Dieu ! qu'est-ce que j'ai dit ?...

DIDIER *à part*

Tiens, tiens, du nouveau ! *(Haut)* Mais alors, Mademoiselle votre sœur est donc fiancée ?

EDMÉE

Mon Dieu ! Monsieur, non... pas précisément... Oh ! tenez, je suis sûre que je vais être grondée ; car il était convenu qu'on ne dirait rien de tout cela. Mais vous êtes l'intime ami de Lucien et nous ne devons pas avoir de secret pour vous. Apprenez donc qu'un jeune homme très distingué, d'une intelligence supérieure et d'une instruction remarquable est tombé amoureux fou de ma sœur.

DIDIER

Ah ! Il est tombé amoureux !...

EDMÉE

Oui. C'est un ami de Lucien.

DIDIER

Ah ! c'est un ami de...

EDMÉE

Oui. Il lui en a fait la confidence dernièrement. Et comme nous n'avons aucune objection à faire, comme au contraire nous sommes ravis de ce projet, il a été décidé que le jeune homme viendrait à Dinard... sous un prétexte... pour y passer quelques jours. Suzanne le verra, et si, comme je l'espère, il ne lui déplaît pas... Eh ! bien, nous pourrons faire le mariage dans quelques semaines... au retour de notre voyage de noces. N'est-ce pas que ce sera gentil ?

DIDIER *avec humeur*

Oui, oui, oui ; ce sera très gentil. Et vous attendez bientôt ce prétendu ?

EDMÉE

Ces jours-ci. Peut-être demain... peut-être aujourd'hui... Mais je m'oublie auprès de vous ; j'ai tant de plaisir à vous faire cette confidence... qui est presque une indiscrétion. Vous me garderez le secret, n'est-ce pas ? Car Lucien serait trop fâché.

(Elle salue et va pour sortir.)

(A part). C'est égal, je crois qu'il a du plomb dans l'aile.

SCÈNE IX

Didier seul, puis un domestique

Ah ! elle se marie !... Ce gredin de Lucien ne m'en avait pas dit un mot. C'est singulier... Cela me contrarie... Oh ! uniquement parce que Lucien ne m'en a pas parlé... Ça, c'est un manque de confiance, que j'aurai de la peine à lui pardonner... Et puis, ce jeune homme qu'on lui destine la rendra-t-il heureuse ? Lucien est parfois si maladroit !... Car elle m'intéresse, cette jeune fille.. Oh ! en tout bien tout honneur... Après tout, qu'est-ce que cela me fait ?... Je ne veux pas me marier, n'est-ce pas !... Eh ! bien alors, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de n'y plus penser. Voyons les nouvelles du Dahomey. *(Il s'assied et prend un journal)* Tiens ! ils reçoivent les *Débats* dans cet hôtel ! *(Il lit)* « Le colonel Doods est « arrivé devant Kana où une grande bataille a été livrée. » Il est certain que c'est là une affaire très importante ; car enfin si ce mariage tournait mal, Lucien assumerait une grave responsabilité vis-à-vis de la famille de sa femme. *(Il continue à lire)* Hum ! que s'est-il passé à Kana ? « La colonne expéditionnaire a enlevé les retranche- « ments de la ville, avec un entrain admirable, malgré « la résistance désespérée des soldats de Béhanzin. » *(Il se lève)* Eh ! bien, je ne puis pas le nier, ça m'ennuie, ce mariage... Je ne sais pas pourquoi, mais ça m'ennuie... un peu... ça m'ennuie même beaucoup... Est-ce que, par hasard, je deviendrais amoureux ?... Oh ! oh ! oh ! Moi ! un ingénieur !... Ah !

on en rirait longtemps ! *(Il se rassied et se remet à lire)* « Le capitaine Loidrot, des tirailleurs sénégalais... » *(Parlé)* Tiens ! mon ami Loidrot était là !... Il a donc quitté la ligne ?... Nous étions ensemble à Orléans... il y a cinq ans... Voyons ce qui lui est arrivé. *(Il lit)* « Le « capitaine Loidrot, des tirailleurs sénégalais est monté « le premier à l'assaut de Kana ; mais parvenu au som- « met de la muraille, il a reçu une balle qui lui a fracassé « l'épaule. » *(Il se lève)* Ce qui m'inquiète, moi, c'est de savoir quel mari Lucien a choisi pour sa belle-sœur. Mlle Edmée m'a dit que c'était un homme très instruit, très intelligent. Ce n'est pas un renseignement ; on dit toujours cela d'un fiancé qu'on vient d'agréer... Mais je connais tous les amis de Lucien. Voyons ! Il y a d'abord Oudincourt, le fils du grand manufacturier de Courbevoie... Oh ! non... Ce serait un comble... Oudincourt est un imbécile... Il sera riche un jour, c'est vrai ; mais c'est un être parfaitement incapable ! Ah ! Oudincourt est bien heureux d'avoir un père qui soit venu au monde avant lui ! Ne serait-ce pas plutôt Colombey ? Celui-là est intelligent. Mais quelle éducation ! Sur quatre paroles qu'il prononce, il y a toujours au moins deux jurons. Mlle Suzanne est d'une nature trop délicate et trop fine pour s'accommoder d'un pareil rustre. Ah ! si c'était celui-là, je serais bien tranquille ! Il y a encore Lusigny. Oh ! en voilà un qui pourrait bien enlever l'affaire ! C'est un finaud... ; il est même très retors... Il n'en faudrait pas deux comme lui pour faire un juif. Mais si égoïste et si vaniteux ! Partout il lui faut la première place. Dans un mariage, il voudrait être la mariée ; dans un baptême, il voudrait être l'enfant ; et dans un enterrement, il voudrait être le mort.

UN DOMESTIQUE *qui est entré depuis quelques instants*

Pardon, Monsieur, n'est-ce pas Monsieur qui occupe la chambre n° 15 ?

DIDIER (1)

Oui, mon ami, c'est moi. *(A part)* Bah ! n'y pensons plus : je suis vraiment trop fou. *(Il se promène fiévreusement)*.

LE DOMESTIQUE *le suit*

En ce cas, je viens demander à Monsieur si cela ne fait rien à Monsieur de la changer contre la chambre n° 20.

DIDIER

Oui, mon ami, très volontiers. *(A part)* Pauvre Suzanne, c'est qu'elle est vraiment fort bien...

LE DOMESTIQUE

Monsieur a sans doute une malle ?

DIDIER

Oui, mon ami. *(A part)* Jolie, distinguée, une vraie jeune fille...

LE DOMESTIQUE

Alors, Monsieur me permet de l'enlever ?

DIDIER

Comment ? de l'enlever ?... Ah ! la malle... J'en ai plusieurs. Surtout prenez bien garde à la petite valise qui est près de la fenêtre ; elle renferme des objets très fragiles.

LE DOMESTIQUE

Oh ! Monsieur peut être tranquille ; tout sera bien en ordre. Allons ! je cours prévenir M. Lucien. Comme il va être content !

---

(1) Didier, le Domestique.

DIDIER *s'arrêtant* (1)

Comment ! c'est Lucien qui me force à déloger ?

LE DOMESTIQUE

Oh ! ce n'est pas pour lui ; c'est pour un ami qui vient d'arriver et qui tient à être tout près de M. Lucien. Il paraît qu'ils ont à causer ensemble d'affaires très importantes.

DIDIER *à part*

Un ami ! Serait-ce déjà le personnage en question ? *(Au domestique)* Et dites-moi, garçon, quel est le nom de ce Monsieur ?

LE DOMESTIQUE

Je l'ignore, car il ne s'est pas encore inscrit sur le livre des voyageurs ; mais M. Lucien, quand il lui parle, l'appelle Gédéon tout court.

DIDIER

Gédéon ! Je ne connais aucun ami de Lucien qui porte ce nom-là ; mais ce doit être lui.

LE DOMESTIQUE

Peut-être ben que c'est lui ; mais aussi peut-être ben que ce n'est pas lui.

DIDIER

De quoi vous mêlez-vous ? — Un mot encore : ce Monsieur a-t-il l'air distingué ?

LE DOMESTIQUE

Oui, Monsieur, c'est un homme assez grand... pas mal tourné du tout... dans mon genre.

---

(2) Le domestique, Didier.

DIDIER *à part*

Ces domestiques sont idiots. On ne peut rien savoir avec eux. *(Au domestique)* Cela suffit : préparez ma chambre et laissez-moi.

LE DOMESTIQUE

C'est bien, Monsieur, c'est bien, on y va. *(A part)* Il n'a pas l'air content, le bourgeois. Après tout, qu'est-ce que ça peut bien lui faire que M. Gédéon loge au n° 15? Il y a quelque chose là-dessous : faudra que j'espionne.

(Il sort.)

SCÈNE X

DIDIER rêveur, EDMÉE joyeuse

EDMÉE (1)

Ah! vous êtes encore là? Vous lisiez vos journaux?

DIDIER

Oui, Mademoiselle.

EDMÉE

Je viens vous annoncer que j'ai fait la connaissance d'un autre ami de Lucien.

DIDIER

Ah! un autre ami!

EDMÉE

Un homme charmant. Il s'appelle Gédéon Loubéjac. Vous ne le connaissez pas? *(Didier fait signe que non)* C'est un peintre très remarquable; il a eu, cette année,

(1) Edmée, Didier.

deux tableaux reçus au Salon. D'ailleurs, vous le verrez, car il restera quelque temps avec nous.

DIDIER

Ah !

EDMÉE

Suzanne le trouve très bien.

DIDIER

Ah !

EDMÉE

Oh ! c'est qu'elle est très difficile... Il va venir dans un instant.

DIDIER

Me permettrez-vous une question, Mademoiselle? serait-ce la personne dont vous me parliez tout à l'heure?

EDMÉE *minaudant*

Oh ! je n'ai pas dit cela.

DIDIER *à part*

C'est égal, l'affaire s'embrouille... ou plutôt elle ne s'éclaircit que trop !

EDMÉE

Nous dînons tous ensemble ce soir : Vous serez des nôtres, n'est-ce pas? Lucien compte sur vous... et moi aussi.

(Elle sort.)

SCÈNE XI

DIDIER, puis SUZANNE

DIDIER *debout et se promenant d'un air agité*

Décidément, je crois que je suis pris. J'ai beau me débattre et mentir à moi-même, je ne puis m'empêcher

de songer à Suzanne... L'annonce de ce mariage m'a troublé... Et cet homme qui va l'épouser, cet homme que je ne connais même pas... Eh ! bien, je le hais !... Ah ! Lucien s'est bien mal conduit avec moi... Il voulait marier sa belle-sœur et il n'a pas songé un seul instant à son vieil ami... pas même une allusion... rien, rien. Oh ! c'est indigne !... Il me semble pourtant que j'en vaux bien un autre, sans vanité... Et me préférer quoi ? Un rapin, un barbouilleur de toiles, un artiste de quatrième ordre, sans talent et sans nom, ce qu'on appelle un obscur grand homme... qui s'empressera certainement de croquer la dot et, dans six mois, ne s'occupera plus de sa femme... Oh ! j'en connais de ces ménages d'artistes... quel monde ! grands Dieux ! quel monde et quelles mœurs ! Ah ! Madame Saintève peut se vanter de faire là une lourde sottise... Mais après tout, ce n'est pas mon affaire... Ça les regarde... qu'ils s'arrangent !... Quant à moi, je vais retourner en Amérique. Johnston m'a parlé d'une très belle entreprise à Philadelphie, pour le compte d'un sénateur de la Pensylvanie. Voilà ce qui me convient. Il paraît que c'est un viaduc qui doit unir deux montagnes comme le pont de Garabit. Si je réussis, ma réputation est faite... et ma fortune aussi. Que m'importe le reste ! Je parcourrai le monde ; je mènerai la grande vie... Quant à Suzanne... Eh ! bien, j'en trouverai d'autres qui me feront oublier celle-là .. et je serai heureux !

(Il se rapproche de la terrasse).

La voilà. Elle est assise près du rocher d'où son chapeau s'est envolé. Oh ! elle me semble plus charmante encore ! Le peintre est un peu loin d'elle... Il dessine...

Comme il la regarde... Que fait-elle ? Elle brode... Tiens! voilà sa sœur qui lui parle... Elles ont l'air de discuter... Suzanne se dirige de ce côté... Elle monte l'escalier... Plus de doute, elle vient dans ce salon.

(Il s'efface et se tient derrière un meuble à droite).

SUZANNE

Pourquoi donc Edmée tient-elle à ce que je mette ma robe rose ? Nous dînons en famille, sans cérémonie. C'est donc pour faire honneur au nouvel arrivant, à l'ami de M. Lucien, à M. Gédéon. Est-ce que, par hasard, ce serait un prétendu ? Léontine me disait dernièrement : « Toutes les fois que maman me dit de mettre ma robe bleue, je suis sûre qu'il y a un prétendu sous roche ; aussi je me défie. » On veut que je mette ma robe rose ; mais c'est la même chose, puisque je n'ai pas de robe bleue. Allons, faisons ce que ma sœur désire. *(Elle va pour sortir)* Cela ne fait rien, je voudrais bien savoir si c'est un prétendu.

(Elle sort.)

DIDIER, *puis un domestique*

La pauvre enfant se doute de quelque chose. On voit qu'elle est satisfaite de l'arrivée d'un prétendu ; cela flatte son amour-propre : mais elle n'a pas l'air d'en être bien émue. Après tout elle ne peut pas l'aimer... elle le connaît à peine... Ah ! si Lucien n'était pas si entiché de son Gédéon !... Quant à Edmée, elle est absolument folle !... Mais quoi ! Est-ce une raison pour moi de battre en retraite ? Je l'aime, là, c'est certain. Il n'y a pas à le nier. Eh ! bien, pourquoi ne m'aimerait-elle pas ?... Et puis il y a la mère... la mère qui tantôt, sur la plage, m'a parlé avec une sympathie ! !... Vraiment ! Ce serait trop

niais à moi de battre en retraite sans avoir rien tenté... d'autant plus que l'autre n'a pas encore fait sa demande... d'ailleurs, il n'est pas sûr qu'elle soit agréée. Si je prenais les devants ?... Oui, c'est cela : j'écris à Mme Saintève ; je lui demande la main de sa fille ; et, ma foi !... j'entre carrément en lutte avec Edmée : c'est Suzanne qui décidera. *(Il s'assied à la table de droite et se met à écrire)* Je crois que ceci n'est pas mal tourné. Ah ! Monsieur Gédéon, à deux de jeu, nous allons en découdre ! *(Il frappe sur un timbre, le domestique paraît.)*

LE DOMESTIQUE

Monsieur a sonné ?

DIDIER

Oui. Portez vite cette lettre à Mme Saintève. Vous savez, cette dame qui habite là, à côté, avec ses deux filles?

LE DOMESTIQUE

Oui, Monsieur ; mais voilà ces dames qui rentrent à cause de la pluie et je vais...

DIDIER

Non. Alors attendez ; vous remettrez la lettre quand Mme Saintève sortira de ce salon. Et faites bien en sorte que personne ne vous voie... surtout M. Lucien !... Tenez ! *(Il lui donne une pièce de monnaie.)*

LE DOMESTIQUE *à part*

Vingt francs ! *(Haut)* Merci, Monsieur. *(A part)* Du mystère ! Une lettre à porter à une femme, sans qu'on s'en aperçoive ! Hum ! je flaire une intrigue. Oh ! faut que j'espionne, faut que j'espionne !

(Il sort.)

SCÈNE XII

DIDIER, Madame SAINTÈVE, EDMÉE, SUZANNE, LUCIEN, GÉDÉON

MADAME SAINTÈVE

Oh ! quelle horrible chose que la pluie ! Pas moyen de rester sur la plage. Et il y faisait si bon !

LUCIEN

Que voulez-vous ? C'est l'inconvénient de la Bretagne : si vous aimez le soleil, il faut aller à Nice où la pluie est presque une curiosité ; mais alors vous n'aurez pas la vue de l'Océan.

GÉDÉON

Ce serait vraiment bien dommaze, car la Méditerranée, ce n'est guère qu'un tout petit lac.

DIDIER *à part*

Il est bien méprisant, ce Monsieur !

MADAME SAINTÈVE

Allons, mes enfants, reprenez votre ouvrage et quand la pluie aura cessé, nous retournerons sur la plage.

EDMÉE et SUZANNE

Oui, maman.

GÉDÉON

Moi, ze vais continuer mes croquis.

(Tous assis, sauf Didier et Lucien ; Mme Saintève prend un journal et lit ; les jeunes filles travaillent, Gédéon dessine.)

LUCIEN *bas à Didier*

Voici un de mes amis que tu ne connais pas ; veux-tu que je te présente ?

DIDIER *avec humeur*

Non, merci. Ce sera pour plus tard ; d'ailleurs, je me présenterai bien moi-même.

LUCIEN *à part*

Diable ! il est comme un crin, ce soir.

EDMÉE, *qui vient de passer derrière Didier*

C'est l'ami de Lucien, celui dont je vous ai parlé tout à l'heure : comment le trouvez-vous ?

DIDIER *toujours avec humeur*

Hum ! hum ! je le trouve bien... je le trouve très bien.

EDMÉE *à part*

Il n'a pas l'air enthousiasmé ; c'est bon signe !... *(Elle retourne à sa place.)*

LUCIEN

Didier, si tu veux, pour tuer le temps, je te fais un cent de piquet.

DIDIER (1)

Volontiers.

(Ils s'asseyent à une table de jeu.)

LUCIEN

A toi de commander.

DIDIER

Je fais.

MADAME SAINTÈVE *lisant un journal*

Tiens ! le comte de Russilly qui épouse la veuve du banquier Parigot !

SUZANNE

C'est étonnant. Le comte est si fier de sa noblesse !

EDMÉE

Et épouser une roturière ! Que dira son oncle, le vieux marquis ?

MADAME SAINTÈVE

Oui, mais le comte est ruiné et la « roturière, » comme vous dites, a deux millions.

---

(1) Didier, Lucien, Edmée, Suzanne, Mme Saintève, Gédéon.

GÉDÉON

Ce sont les beaux yeux de la « Cassette. »

LUCIEN *jouant*

Six cartes.

DIDIER

C'est bon.

LUCIEN

Une quatrième à la dame, trois as.

DIDIER

Va toujours.

MADAME SAINTÈVE

Ah ! voilà bien une autre affaire ! le député Marcian qui s'est battu en duel avec un journaliste !

EDMÉE

Oh ! ces duels parlementaires ! on n'entend parler que de cela depuis quelque temps.

SUZANNE

Y a-t-il quelqu'un de blessé ?

MADAME SAINTÈVE

Oui, le député. Mais la blessure n'est pas grave ; il en sera quitte pour quelques jours de repos.

SUZANNE

Quelle chose affreuse que le duel !

GÉDÉON *se rengorgeant*

Oui, pour les femmes ; mais nous autres hommes...

DIDIER *à part*

Vous allez voir qu'il saisira l'occasion pour se faire mousser. *(Haut)* A toi, Lucien.

SUZANNE

Est-ce que vous vous êtes jamais battu en duel, Monsieur Gédéon ?

GÉDÉON *se levant*

Si ze me suis battu ? Ah ! par le saint roi Henri IV, mon compatriote ! des duels ! Z'en ai eu tellement, tellement que ze ne me rappelle plus le nombre.

DIDIER *à part*

Tenez ! qu'est-ce que je disais ?

SUZANNE

Est-il possible ? Et vous n'avez jamais été blessé ?

GÉDÉON

Zamais de la vie ! A l'épée, ze tousse Gateçair ; et au pistolet, ze perce un as de pique à quarante pas.

DIDIER *à part*

Celle-là est un peu forte ; mais elle passera tout de même.

LUCIEN

Allons, joue donc ; tu es distrait.

EDMÉE

Et quand vous vous battez, vous n'éprouvez pas un peu... d'émotion ?

GÉDÉON

De l'émotion ? Ze ne sais pas seulement ce que c'est. Voyez-vous, Mesdemoiselles, le duel c'est mon élément : ze me bats... comme vous faites de la tapisserie.

DIDIER *à part*

Et dire que les jeunes filles se laissent toujours prendre à ces allures de jocrisse matamore !

LUCIEN

Fais donc attention à ton jeu ; c'est à toi ce pli.

SUZANNE

Mais vous ne vous battez plus, maintenant ?

GÉDÉON

Ah ! certainement si, que ze me bats. Tenez ! pas plus loin que la semaine dernière...

MADAME SAINTÈVE

Comment ? la semaine dernière ?

GÉDÉON

Oui, Mesdames ; voici l'histoire. Figurez-vous que z'allais de Bordeaux à Bayonne... pour des affaires... de famille. Ze venais de monter en wagon, quand z'aperçois dans le coin opposé un monsieur qui me regarde, oh ! mais qui me regarde, vous n'avez pas l'idée comme il me regarde. Tiens ! que ze me dis, qu'est-ce qu'il a donc à me regarder comme cela ? Alors, ze m'approche et ze lui demande : Pourquoi me regardez-vous ? — Il me répond : Ze vous regarde parce que vous avez une figure qui me déplaît. — Ah ! z'ai une figure qui vous déplait ! Eh ! bien, mon cer Monsieur, c'est bien simple, z'aurai l'honneur de vous tuer en arrivant à Bayonne, et vous ne verrez plus ma figure. — Effectivement, en descendant du train, nous allons à la caserne, nous prenons quatre sous-officiers pour nous servir de témoins et nous nous rendons derrière les fortifications. Là, ze m'aligne en bras de cemise, ze pousse une quarte, ze dégaze une tierce, ze me fends et... ze le tue.

EDMÉE

Quoi ! vous l'avez tué ! ! !...

GÉDÉON

Net.

SUZANNE

Oh ! mais c'est horrible.

GÉDÉON

Mais non, Mesdames, ce n'est pas si horrible que vous croyez. Ecoutez la fin : Z'essuie mon épée, ze rentre à Bayonne, ze fais toutes mes affaires, puis tranquillement

ze reprends le chemin de Paris. Mais quand z'arrive à la gare d'Orléans, qu'est-ce que ze vois, grands Dieux ! mon homme que z'avais tué et qui n'était pas mort ! *(On rit)* Ah ! par le saint roi Henri IV, mon compatriote, lui dis-ze, comment vous trouvez-vous donc ici ? — Merci ; ze ne me trouve pas mal. — Mais ze vous ai tué à Bayonne : vous ne pouvez pas le nier ? — Eh ! non, vous ne m'avez pas tué. Figurez-vous que z'ai les os plus durs que le granit ; votre fer s'est brisé sur la troisième côte ; z'ai glissé adroitement, vous m'avez cru mort ; mais la vérité est que ze n'ai pas une égratignure. — Oh ! que ze suis content de cela, lui dis-je, car z'étais vraiment bien fâché de vous avoir tué. *(On rit plus fort)* Et nous avons dézeuné ensemble.

DIDIER *à part*

Le duel à la fourchette.

EDMÉE *un peu narquoise*

Oh ! mais savez-vous qu'elle est extrêmement intéressante l'histoire de votre duel ?

GÉDÉON

Voilà comme ze suis, moi ! Quand ze m'y mets, ze n'y vais pas de main morte. *(Tous rient, excepté Didier.)*

DIDIER *à part*

Quel gascon !

SUZANNE

Je vois que vous êtes un peu querelleur.

DIDIER *à part*

Elle a l'air de l'admirer !

GÉDÉON

Oh ! si on peut dire !... dans tous les duels que z'ai eus, c'est toujours moi qui avais raison.

DIDIER *à part*

Parbleu ! — Qu'est-ce qu'il dessine donc là sur son album ?

LUCIEN

J'ai six cartes qui sont bonnes ; mais tu ne voudras pas de mon quatorze de valets ?

DIDIER

Si ; c'est excellent.

LUCIEN

Comment tu as jeté ton quatorze de rois ?

DIDIER

Oui, j'ai fait cette bêtise. *(A part)* Et ce qu'il y a de plus fort, c'est que je l'avais dans la main !

LUCIEN

Décidément, tu est distrait !

SUZANNE

Maman, je crois que la pluie a cessé ; si nous allions sur la plage?

MADAME SAINTÈVE

Ah ! je ne demande pas mieux ; je ne suis pas venue à Dinard pour m'enfermer dans cette vilaine boîte. Lucien, avez-vous fini votre partie ?

LUCIEN

A l'instant même... 98, 99, 100, 101, 102, la dernière 103 et 40 de capote 143. Je jouais pour 120, j'ai gagné !

DIDIER

Et moi, j'ai perdu !

GÉDÉON

Ze ne suis pas fâcé d'aller sur la plaze pour finir de prendre mon point de vue.

(Tous sortent. Didier passe derrière Gédéon, voit le croquis dessiné par Gédéon et s'écrie à part :)

Le portrait de Suzanne ! Plus de doute, c'est un rival ! *(A Gédéon)* Restez, Monsieur, j'ai à vous parler.

GÉDÉON

A moi ?

DIDIER

A vous.

GÉDÉON

Qu'est-ce qu'il peut bien me vouloir, ce particulier-là ?

SCÈNE XIII

DIDIER, GÉDÉON (1)

DIDIER

Monsieur, jouons cartes sur table. Je sais tout... *(Mouvement de Gédéon)* Oh ! il est inutile de feindre : j'ai vu sur votre album le portrait commencé de Mademoiselle Suzanne. C'est assez vous dire que je connais votre projet.

GÉDÉON

Eh ! bien, alors, cer Monsieur, si vous le connaissez, ze n'ai donc plus rien à vous apprendre.

DIDIER

Mais moi, Monsieur, j'ai quelque chose à vous apprendre.

GÉDÉON

Ah !

DIDIER

C'est que j'ai formé exactement le même projet que vous.

GÉDÉON

Le même prozet ! *(A part)* Ze vois ce que c'est : c'est un concurrent qui veut me voler ma commande.

(1) Didier, Gédéon.

DIDIER

Je pense, Monsieur, que vous avez compris

GÉDÉON

Parfaitement, Monsieur, parfaitement. Mais z'ai le regret de n'y pouvoir rien faire ; car z'ai la parole de Lucien et ze lui ai donné la mienne.

DIDIER

Oui, mais vous n'avez pas le consentement de Mademoiselle Suzanne.

GÉDÉON

Eh ! bien, qu'est-ce que ça fait ? *(A part)* Il est bon là, par exemple !

DIDIER

Comment, qu'est-ce que ça fait ? Vous n'avez pas, je suppose, la prétention de la prendre malgré elle.

GÉDÉON

Ah ! laissez donc ! elle en sera bien contente après !

DIDIER

Vraiment, Monsieur, vous tenez des propos...

GÉDÉON *à part*

Oh ! qu'il a la tête dure ! *(Haut)* Mais puisque ze vous dis que c'est Lucien qui veut lui faire une surprise.

DIDIER

Finissons-en, Monsieur. Après ce que vous venez de dire, si vous êtes un homme d'honneur, vous comprendrez que l'affaire doit se régler entre nous sur un autre terrain.

GÉDÉON

Un duel ! — Désolé, mon cer, désolé, mais depuis que z'ai tué un homme, ze ne me bats plus.

DIDIER *à part*

Comment ! il croit qu'il a tué un homme ! *(Haut)* Faux-fuyant, Monsieur, faux-fuyant ; dites plutôt que vous reculez.

GÉDÉON

Que ze recule ! Ah ! par le saint roi Henri IV, mon compatriote, demandez aux zens de Bayonne si z'ai froid aux yeux. Apprenez, Monsieur, que ze suis comme le soleil, ze ne recule zamais.

DIDIER

Vous ne voulez pas vous battre ? Faudra-t-il donc vous y contraindre ?

GÉDÉON

Ne vous emballez pas. Ze suis bon prince ; et puisque vous y tenez, eh ! bien, ze vous cède Suzanne.

DIDIER

Comment ! vous me cédez... *(A part)* Ai-je affaire à un fou ou à un mauvais plaisant ?

GÉDÉON

Oui, ze vous la cède ; et encore vous n'avez pas l'air content. *(A part)* Ze ne sais vraiment pas par quel bout le prendre, cet animal-là.

DIDIER

Soyons sérieux, Monsieur ; ainsi vous renoncez à Mlle Suzanne.

GÉDÉON

Z'y renonce.

DIDIER

Votre parole d'honneur ?

GÉDÉON

Ma parole d'honneur.

DIDIER

Eh ! bien alors, Monsieur, l'affaire est arrangée, et j'en suis ravi.

GÉDÉON

Vous voyez que ce n'était pas bien difficile. Ainsi donc, vous aurez Suzanne et moi ze prendrai Edmée.

DIDIER

Comment ! vous prendrez Edmée ?

GÉDÉON

Il est bien zuste que nous partazions, puisqu'il y en a deux.

DIDIER

Y songez-vous, Monsieur ? Mais Edmée est la fiancée de Lucien.

GÉDÉON

Eh ! bien, raison de plus, farceur ! *(A part)* Décidément, il voudrait les deux portraits.

DIDIER

Vous perdez l'esprit. La femme d'un ami !

GÉDÉON

Eh ! dans ces affaires-là, ce n'est pas la femme d'un ennemi que l'on va cercer.

DIDIER

Je préviendrai Lucien.

GÉDÉON *éclatant de rire*

Ah ! elle est bien bonne, celle-là !

DIDIER

Et moi, je vous défends de songer à Edmée ! et si vous persistez dans votre projet, nous reprendrons les choses au point où je viens de les laisser.

GÉAÉON

Oh ! mais il est enrazé !!...

(Edmée paraît sur le seuil).

SCÈNE XIV

DIDIER, GÉDÉON, EDMÉE

EDMÉE *entrant vivement*

Eh ! quoi, Messieurs, vous discutez si fort ? Vous oubliez que nous vous attendons sur la plage.

DIDIER

Excusez-moi, Mademoiselle, mais j'avais certains renseignements à demander à Monsieur et comme c'était pressé...

GÉDÉON

Oh ! pressé !...

EDMÉE

Et moi aussi j'ai quelque chose de pressant à vous dire, mais... *(regardant Gédéon)* mais... en particulier.

GÉDÉON

Compris. Ze la zêne. Ah ! c'est moi qui ne suis pas fâçé de m'en aller ! Mademoiselle... Monsieur... *(Il sort très vite.)*

DIDIER

Eh ! bien ?...

EDMÉE

Reprenez votre sang-froid. Ma mère a reçu votre lettre et m'a chargée de la réponse.

DIDIER

Et cette réponse ?...

EDMÉE

Est telle que vous pouvez la désirer.

DIDIER

Il est donc vrai !...

EDMÉE

Oui, ma mère vous accepte, vous plaisez à Suzanne, à Lucien, à moi, et nous sommes tous enchantés.

DIDIER

Oh ! Mademoiselle, vous me rendez suprêmement heureux !

EDMÉE

Tenez, voilà toute la famille qui vient pour vous féliciter.

SCÈNE XV

Les mêmes, Madame SAINTÈVE, SUZANNE, LUCIEN, GÉDÉON

GÉDÉON

Z'ai vu le livre des voyageurs ; ce n'est pas un peintre, c'est un inzénieur ; z'aurai les deux portraits.

DIDIER

Quoi ! Madame, est-ce bien vrai ce qu'on m'apprend ? et dois-je croire à tant de bonheur ?

MADAME SAINTÈVE

Oui, Monsieur, votre démarche nous a beaucoup flattées, mes filles et moi ; et c'est de grand cœur que nous l'avons accueillie. D'ailleurs, vous aviez un si bon répondant ! Lucien nous a fait de vous un tel éloge ! Car c'est Edmée et lui qui ont mené toute l'affaire.

EDMÉE

Allons ! bon ! Voilà maman qui met les pieds dans le plat !

DIDIER *surpris*

Comment ! comment ! c'est Edmée et lui ?... *(A Edmée)* Mais alors, Mademoiselle, et l'autre ?

EDMÉE

L'autre ?

DIDIER

Oui, l'autre ?

EDMÉE

Eh ! bien, l'autre... l'autre, c'était vous.

DIDIER

C'était moi !!... Ah ! je comprends maintenant !

GÉDÉON

C'est drôle, moi ze ne comprends rien du tout.

LUCIEN *à Didier*

Mais dis-moi donc, toi ; je croyais que tu ne devais te marier qu'à l'âge de trente-cinq ans.

DIDIER

Que veux-tu, mon cher ? Depuis ce matin, j'ai vieilli de dix ans

LUCIEN

A la bonne heure ! Mais alors je te répéterai ta question de ce matin : Comment diable, cela t'a-t-il pris ?

DIDIER

Hem ! le coup de foudre.

LUCIEN

Le coup de foudre ! *(frappant sur l'épaule de Didier)* Et dire que voilà un gaillard qui revient du pays où l'on a inventé le paratonnerre ! — Ah ! mais à propos, puisque tu te maries, je n'ai plus de garçon d'honneur !...

DIDIER *un peu narquois*

Eh ! bien, prends ton ami, M. Gédéon.

GÉDÉON

Ze ne peux pas non plus, moi ; ze suis marié.

DIDIER *stupéfait*

Comment ! il est marié !!!...

GÉDÉON

Eh ! oui, z'ai épousé Malvina.

DIDIER

Malvina ! Qu'est-ce que Malvina ?

GÉDÉON

Mon modèle, Monsieur, dont z'ai fait une Minerve dans mon grand tableau de l'Olympe.

LUCIEN

Oui, une jeune personne qui posait pour la déesse de la Sagesse.

GÉDÉON

Une femme superbe, Monsieur, une magnifique femme. *(A part)* Ah ! c'est bien autre çose que ces deux-là !

DIDIER *à Edmée*

Et moi qui l'ai pris pour un rival ! Ah ! l'on a bien raison de dire que l'amour produit toujours la jalousie.

EDMÉE *à Didier*

C'est vrai. *(A part)* Mais aussi quelquefois c'est la jalousie qui fait naître l'amour.

LUCIEN

Bast ! nous réglerons plus tard tous ces détails. Pour aujourd'hui, soyons tout à la joie. Ah ! mon cher Didier, nous pouvons nous vanter d'être d'heureux mortels ; car dans quelques jours, nous aurons chacun une charmante femme.

GÉDÉON

Et une seule belle-mère pour deux : par le temps qui court, moi ze trouve que c'est le paradis terrestre.

LUCIEN

Allons, mes amis, vite nos préparatifs de départ et en route pour Paris !

TOUS

En route pour Paris !

(*Le rideau tombe.*)

L'ILE D'OUESSANT

LES SEIGNEURS ET LES GOUVERNEURS ACHAT PAR LE ROY EN 1764

Rolland de Neufville, puîné de la maison du Plessis-Bardoul, évêque de Léon de 1562 à 1613, par un contrat signé le 26 juin 1589, échangea avec René de Rieux, marquis de Sourdéac, l'île d'Oixant, (1) contre la terre de Porléac'h, en Trégarantec.

Porléac'h appartenait à l'origine à Ausoche, souverain de la Léonie (Petite-Bretagne). (2) Les évêques de Léon (3) étaient seigneurs d'Ouessant depuis saint Paul,

---

(1) En langage breton, *Ussa*, Ouessant, isle adjacente au Bas-Léon, dans la Bretagne-Armorique fort connue des navigateurs. Il y en a qui disent *Ussan*... Suivant le génie de la langue bretonne *Ussam* est l'original tout pur. *Ussam* serait fait de *Uss-amn*. Cet *uss* peut-être pour *uc'h*, haut et *Amn*, rivière. Ouessant serait donc le côté supérieur de l'entrée de Brest et l'île de Sein le côté inférieur. *Isamn*, bas de la rivière. D. Le Pelletier, *Dict. de la Langue Bretonne*, P. 926 *Exsent* en 1289; *ushant*, du breton *uc'hamn*. *Heussaf* en 1503, *Oixant* en 1589 et enfin Ouessant.

(2) Vita. S. Judicalis, Bl.-Manteaux, n° 38, P. 667. Bibl. nat. *Cartulaire de l'abbaye de Redon* par Aurélien de Courson, P. CLXXVII. — *Quemenet-Illy*, *Commendatio Illy*, *Lesia*, *Lisie* et placée entre les *Pagi Leonensis* et *Achmensis*.

(3) Leonensis, sive Sancti Pauli (A) in Leonicibus osismiis, episcopatus sub archiepiscopatu Turonensi et Parlamento Redonensi. St-Paul de Léon en B.-Bretagne. *La clef du grand Pouillé de France*, t. I, P. 7½, par Doujat.

(A) Leonense monast. S. Pauli de quo *annal. eccl. Franc.* ad anno 390, P. 366, vulgo S. Paul de Léon ecclesia post modum episcopalis effecta in Armorica inferiori ad Oceann Britannicu. *Suite de la Clef du grand Pouillé de France. Les Abbayes*, t. II, P. 150. R. P. A. Lubin.

surnommé Aurélien ; (1) arrivé en 512 avec douze religieux, il s'y était fait bâtir un petit monastère, consistant en une chappelle et treize petites cellules de gazon couvertes de glays. Albert le Grand, *Vie de saint Paul*, P. 194, col. 1. Nommé en 530 *episcopus ossismiorum ou occismorum*, par le roi franc Childebert, saint Paul fut autorisé à percevoir les revenus des *Pagi Leonensis* et *Achmensis* ou *Agnènsis* (2) dont relevait l'île d'Ouessant. Occismor était la ville principale du *Pagus achmensis*.

Les travaux de MM. Halléguen et de Blois ne semblent plus laisser de doute sur l'identité d'Occismor et de Brest ; ils confirment les renseignements si précis donnés sur la ville d'Occismor, sa rade et ses abords par Pierre Le Baud, d'après une vie de saint Goueznou remontant à l'an 1019. « Occismor, y est-il dit, était situé dans la » dernière partie d'occident — dans l'Armorique — au » païs *d'Aginense*, au lieu où est *de présent Brest*... en » celles parties est un *trèspas* de mer, *Mungulus* — gueulle » de mer, — par lequel on passe d'*Aginense* (3) en *Crau-*

(1) Lan-Paul..... qui locus usque hodie monasterium, sive quod notius est lingua Britonum Lanna Pauli vocatur. Boll. Vita S. Pauli Aurel, t. II, mart. § 28, P. 116. *Cartulaire de Redon* P. CLXXXI.

(2) D. Morice. Pr., t. I, col. 191. — Saint Paul arriva en Léon vers l'an 511 et y mourut en 575 ou 579 d'après M. Manet ; ou, si l'on suit le père Albert le Grand, saint Paul prit terre en l'île d'Ouessant, l'an du Salut 517 et décéda dans l'île de Baz, l'an de grâce 594. *Kerdanet*, note à la page 497. *Eglises et chappelles de N. D. en l'évesché de Léon*. Albert le Grand.

(3) Cette terre *d'Aginense* était, comme le reste de la Bretagne, couverte de petits souverains. C'est la remarque qu'en a faite Porphyre dans Gildas : *Britannia fertilis provinsia tyranorum*. Chose qui n'aurait d'apparence, dit aussi d'Argentré, si plusieurs ne l'avaient escrit et jusqu'aux vieilles lettres qui se trouvent entre les papiers des évesches et abbayes : ce qui fait croire que ce tiltre de Roy estait alors à fort bon marché, puisqu'ainsi se faisoit sans querelle, comme il se trouve en ce mesme temps de celui d'Yvetot, etc. *Hist. l.* 2, *ch.* 2. Notes sur la vie de saint Paul. Kerdanet. Albert le Grand, P. 213, col. 1.

» *zon*... elle — la mer — fait un pelage en manière d'un » grand estang qui se départ par plusieurs ports et » rivages. »

Albert le Grand, dans la vie de saint Thénénan, septième évêque de Léon, nous le montre entrant avec ses compagnons, par le *Mulgull*, dans le golfe de Brest et allant attérir au château de la Joyeuse-Garde, à la ville de Lan Ternock. (1)

Le terme de *Pagus Achmensis*, *Agnensis* ou *Aginensis* a été francisé ; on dit aujourd'hui : le pays d'Ack. Au siècle dernier, dans le langage courant, en parlant des terres qui bordent le goulet de Brest, on disait : *côte de Léon* et *côte de Cornouaille*, c'est-à-dire de la dépendance des évêchés de Léon et de Cornouaille.

LES SEIGNEURS (2)

René de Rieux, marquis de Sourdéac, nouveau propriétaire d'Oixant était le petit-fils de Jean IV, sire de Rieux et de Rochefort, baron d'Ancenis, comte d'Harcourt, vicomte de Donges, seigneur de L'Argoët ; (3) né le 27 juin 1447, maréchal de Bretagne — 1470 — général

(1) *Landergneau*. Donation à l'abbaye de Saint-Mathieu par H. de Léon. 1206. D. Morice. *Mémoires*, t. I, col. 807. Landergneau « une ville qui est tenue de M. Hervé de Léon. » 1296.

(2) Les sires de Rieux se disaient *Seigneurs du sang* de Bretagne, et l'on voit par les procès-verbaux des états de Bretagne de 1576 à 1582 que cette qualification leur fut confirmée, à eux et à leurs cadets, comme descendants de Rodoald de Rieux, petit-fils d'Alain le Grand ou *Re-Bras*, qui leur avait transmis, à titre d'héritage la ville de Rieux, où ils tenaient maison princière. Kerdanet, *Notices*, etc P. 198

Gilles de Rieux prit part à la septième croisade. 1248.

Devise de la famille : A Tout heurt Bellier, à Tout heurt Rieux et aussi : Tout un. Armes : d'Azur aux neuf besans d'or.

(3) Orthographe. *Mélanges d'Hist. et d'Archéol. Bretonnes*. Rennes, 1855, t. I, PP. 85 et 117,

des armées du duc. 5 septembre 1472. Capitaine de la ville de Rennes et de ses dépendances, 1476, de celle de Nantes, 1488. Il fut nommé *tuteur testamentaire* de la duchesse Anne de Bretagne, 11 septembre 1488. En 1513 il portait le titre de lieutenant général du roi et du duc mon souverain seigneur. D. Morice, *mém.*, t. III, P. 907. Il mourut le 9 février 1518, des suites d'une maladie contractée au siège de Salza, sur la frontière d'Espagne, où il commandait l'armée de Louis XII avec le maréchal de Gié. Jean IV avait eu trois femmes.

1° En 1451, Françoise Raguenel, dame de Malestroit, de L'Argoët, (1) Chateaugiron, Chateloger, Poligné, Derval, Gueménée, Penfao, Beauregard, Fougeray, etc. Elle était fille de Jean IV, (2) seigneur de ces terres et de Gilette de Chateaugiron ; elle naquit en 1447 et mourut en 1481. (3)

2° Claude de Maillé, fille de Hardouin, seigneur de Maillé et de Péronnelle d'Amboise, dont il n'eut pas d'enfants et qui périt l'année de son mariage — 1495 — suffoquée par le feu qui prit par accident durant une fête qu'on lui donnait au château d'Elven, chef-lieu de L'Argoët.

---

(1) Le 1er mai 1471, Jean de Rieux et sa femme fournissaient au duc de Bretagne un *minu* pour L'Argoët.

(2) La sœur cadette avait épousé Tanguy du Chastel, vicomte de la Bellière, mort en 1477.

(3) Une fille unique : Françoise, née en 1461, mariée en 1488 à François de Laval, baron de Chateaubriand, auquel elle apporta tous les biens des Malestroit, à l'exception de L'Argoët. *Généalogie de la maison de Cornulier*, 3e partie, P. 50. 2e partie, P. 100 — François, *fils naturel de Guy XV dit Guy XVI*, etc., *Soc. d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1892, P. 7. D'après la *Généal. de la maison de Cornulier*, 2e partie, P. 98, ce fut Nicolas, fils de Jean de Laval et de Jeanne du Périer *qui succéda à son oncle Guy XV*, en 1501, sous le nom de Guy XVI. — Guy XVI, comte de Laval.

3° Isabelle de Brosse, dite de Bretagne, fille de Jean III, comte de Penthièvre, vicomte de Bridiers et de Louise de Laval, mariés en 1468. De cette union naquirent :

Claude, sire de Rieux et de Rochefort, comte d'Harcourt, vicomte de Donges, baron d'Ancenis, seigneur de L'Argoët, né le 15 février 1497. Il fut fait prisonnier à la bataille de Pavie, 24 février 1525, où il exerçait les fonctions de maréchal de bataille ; il avait épousé :

1° Le 10 novembre 1518, Catherine de Laval, fille de Guy XVI et de Antoinette *Daillon*, décédée le 31 décembre 1526 ; 2° le 13 décembre 1529, avec dispense du pape Clément VII, sa parente au 4e degré (1) Suzanne de Bourbon, fille de Louis, prince de la Roche-sur-Yon et de Louise de Bourbon-Montpensier. Claude de Rieux mourut le 19 mai 1532, à l'âge de 35 ans et fut enterré dans la collégiale de Rochefort à côté de sa première femme ; il laissa de ces deux mariages :

1° Renée, héritière de la maison de Laval; *Guionne XVIII*, épouse, en 1540, de Louis de Sainte-Maure, marquis de Neesles, comte de Joigni, morte en 1567 ;

2° Claude, née le 8 février 1526, épouse, le 19 mars 1547, de François de Coligni ;

3° Claude II, sire de Rieux, né en 1530, décédé à l'âge de 18 ans ;

4° Louise, née en 1531, mariée le 30 décembre 1550 à René de Lorraine, marquis d'Elbeuf.

En 1522, Claude produisit au roy le *Minu* de la seigneurie de Chateauneuf pour payer le rachat dû au décès le 20 janvier 1520, de sa cousine Jeanne de Rieux, fille

(1) D. Morice. Pr. t. III, P. 986.

de Gilles de Rieux, décédé en 1501 et de Anne du Chastellier. (1)

Suzanne de Bourbon produisit au roi François Ier, le 28 mars 1533, un *Minu* de L'Argoët, (2) comme ayant la garde de son fils Claude; et le 7 mai 1542, au Dauphin, duc de Bretagne (3) un *Aveu*, en qualité de tutrice de ce même Claude, décédé le 26 avril 1548; sa succession revint à Renée de Rieux, sa sœur aînée; Suzanne de Bourbon décédait en février 1570.

Le deuxième fils de Jean de Rieux et d'Isabelle de Brosse, dite de Bretagne, fut François, sieur d'Assérac.

---

(1) *Association Bretonne*, 1892, PP. 209 et 210. *Les seigneurs et le marquisat de Chateauneuf*, par M. l'abbé Guillotin de Corson. — *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, par M. le chanoine Guillotin de Corson. — *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*. 1893, P. 423.

(2) L'Argoët passa, en 1352, des Malestroit aux Chateaugiron, dits de Malestroit; de ceux-ci, aux Raguenel, seigneurs de la Bellière, dits aussi de Malestroit. Le duc d'Elbeeuf, fils de Louise de Rieux et de René de Lorraine, marquis d'Elbeeuf, vendit en 1640 la juridiction de L'Argoët au seigneur marquis d'Assérac. Jean de Rieux demanda et obtint en 1623 l'érection en comté de sa seigneurie. Le comté fut saisi en 1651 sur Jean-Emmanuel de Rieux, et adjugé le 28 juin 1656 à Nicolas Fouquet, sur-intendant des finances; quant au domaine, c'est-à-dire le parc d'Elven, il était passé au sieur Rozey, par acte du 25 mars 1655. En 1659, Fouquet réunit le domaine et la juridiction. Par acte du 19 mars 1673, il fut attribué à Marie-Madeleine de Castille de Vellemareuil, veuve Fouquet, pour assiette de ses deniers dotaux. Cette dernière en fit la cession, le 10 janvier 1686, à Louis de Trémereuc, président au Parlement de Bretagne. En 1694 L'Argoët était passé dans la maison de Cornulier par le mariage de Anne-Louise de Trémereuc avec Toussaint de Cornulier, président à mortier au parlement de Bretagne. *L'Aveu* fourni le 16 juillet 1694 contenait 2,751 fiefs ou articles distincts. *Généalogie de la maison de Cornulier* AP 126; B 146; C 52.

(3) François, Dauphin, né en 1517, duc de Bretagne en 1532, mort en 1533. — Henri, né en 1518, Dauphin en 1536 par la mort de François, son frère aîné, duc de Bretagne, la même année et, en 1547, roi de France, sous le nom de Henri II. Ils étaient fils de François, duc de Valois, comte d'Angoulême depuis François Ier, et de Claude, fils de Anne de Bretagne et de Louis XII. — *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1892, P. 10. — *Les Jetons de Bretagne*, par M. Fornier.

Des unions assez nombreuses s'étant produites entre les branches d'Assérac et de Sourdéac, de la famille de Rieux, nous croyons utile de nous arrêter sur la ligne d'Assérac, en nous aidant du travail de M. l'abbé Guillotin de Corson, et en y faisant quelques légères additions. (1)

François, sieur d'Assérac, au décès du père, épousa Renée de la Feillée, fille aînée de François, vicomte de Plouider et de Cyprienne de Rohan, dame du Gué de l'Isle. Il en eut deux fils :

1° Jean, en faveur duquel la terre d'Assérac fut érigée en marquisat par lettres-patentes d'Henri III, datées de Lyon, en septembre 1574, et qui fut lieutenant du roi en Bretagne en 1576 ;

2° René, seigneur de la Feillée, l'Isle Dieu et Belle-Isle, chevalier de l'ordre du roi, chambellan de ce prince et du roi de Navarre, lieutenant de 100 h. d'armes et de la compagnie du prince de Condé, né en 1540, mort le 25 avril 1575. Levot, *Biog. bretonne*, t. II, p. 710. Suivant l'inscription mortuaire, il mourut le 25 août. Il était époux de Marguerite de Conan, dame d'honneur de la reine, propriétaire de la châtellenie de l'Isle d'Yeu, fille de François, seigneur de Rabestan, maître des requêtes de l'hôtel du roi, et de Jeanne Hennequin. (2)

---

(1) Association Bretonne, 1892, *les Seigneurs et le Marquisat de Chateauneuf*. — Michel de Rieux, fils de Jean, mort le 3 mars 1423, eut en partage la seigneurie de Rieux-Chateauneuf ; il naquit en 1394 et mourut le 12 janvier 1473. — *Les grandes seigneuries de la Haute-Bretagne*, par M. le Chanoine Guillotin de Corson. *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, t. x, 6e l., 1893, P. 423.

(2) *Annuaire de la Soc. d'Emulation de la Vendée*, 1883. PP. 213, 218, 236. Jean de Rieux fut poursuivi avec Ange de Crapador ou Crapado, « pour » une entreprise qui estait pratiquée contre ma ville de Rennes. Le Sr de

De ce mariage :

1° Jean, époux de Jeanne-Hélène de la Motte-Vauclerc, dame de la Hunaudaye, veuve de François de Coligny, sire de Rieux, et fut tué à Paris l'an 1595 ; il eut pour fils René, né le 6 août 1592, noyé dans le Tibre, à l'âge de 17 ans, le 13 août 1609, en se portant au secours de l'un de ses pages qui allait périr. (1)

2° Jean, dit le Jeune, prénommé comme son aîné. (2)

D'après M. le chanoine Guillotin de Corson, (3) Jean épousa Suzanne de Rieux, (4) fille de Guy I, seigneur de Chateauneuf, et de dame Madeleine d'Espinay ; c'est une erreur. En effet, d'un acte du 19 octobre 1634, intervenu entre Pierre Cornulier et Jean-Emmanuel de Rieux, mentionné ci-après, (5) il ressort qu'une obligation avait été consentie, le 23 octobre 1619, par *Jean, chef de nom et d'armes de Rieux, marquis d'Assérac, et Marie de Rieux, père et mère dudit seigneur.*

» Crapador s'est trouvé coulpable et a eu la teste tranchée et quelques » autres gentilzhommes » — 19 février 1593. Henri IV au duc de Nevers. *Lettres missives*, etc., t. III. P. 727. — Récit de cette exécution. *Journal de maistre Jehan Pichart, notaire royal et procureur au Parlement.* D. Morice, t. III, col. 1732.

(1) *Ann. de la Société d'émulation de la Vendée*, 1867, P. 291 — 1883, P. 219.

(2) *Ann. de la Société d'émulation de la Vendée*, 1883, P. 219.

(3) *Association Bretonne*, 1892, P. 214, renvoi 2.

(4) Suzanne de Rieux était la seconde fille de *Guy de Rieux*, seigneur de Chateauneuf et de Jeanne du Chastel ; elle épousa Pierre de Montmorency, marquis de Thury, troisième fils de Pierre de Montmorency et de Jacqueline d'Avaugour. *Lettres missives de Henri IV*, t. III, P. 115. Selon *Moreri*, t. IX, P. 201, col. 1, Suzanne de Rieux, *fille de René décédé le* 25 *août* 1575 fut mariée le 21 juillet 1601, à Pierre de Montmorenci, seigneur de Lauresse, gouverneur du Perche et de Château-du-Loir. — Il y a confusion entre les deux Suzanne — Suzanne fille du deuxième mariage de Guy, alliée à Jean de Rieux, marquis d'Assérac, son cousin. *Moréri*, P. 201.

(5) *Généalogie de la maison de Cornulier*, par Lainé, 3e partie, P. 20.

De ce mariage naquit Jean-Emmanuel, marquis d'Assérac. Il épousa, le 20 février 1639, Anne Mangot, fille de Claude, garde des sceaux de France, et de Marguerite le Beau, dame de Villarceau, dont il était veuf en 1642. Il était depuis l'année 1645 l'époux de Jeanne-Pélagie de Rieux, fille de Guy II de Rieux, comte de Chateauneuf, mort le 9 décembre 1637, *et de sa seconde femme*, Catherine de Rosmadec, qu'il avait épousée le 3 mars 1631, et qu'il perdit en 1647 ; elle fut inhumée dans la chapelle de Nazareth, près Plancoët, qu'elle avait fondée. (1)

Au décès de son beau-frère, René-François de Rieux, (2) Jean-Emmanuel joignit à ses titres de marquis d'Assérac, comte de L'Argoët, seigneur de l'Ile d'Yeu, gouverneur de Guérande, du Croisic et de Saint-Nazaire, celui de marquis de Chateauneuf. Il fut tué en duel cette même année 1656, et enterré dans l'église d'Herbignac, près la tombe de sa première femme, Anne Mangot. La seconde femme du marquis d'Assérac, Jeanne-Pélagie de Rieux, née le 21 décembre 1632, a eu un rôle important à l'époque de Fouquet. (3)

Il laissa un fils, Jean-Gustave de Rieux, époux, le 28 juillet 1677, à Saint-Germain de Rennes, de Marie-Hélène d'Aiguillon, fille de César, marquis de la Juliennais. Il mourut à Paris le 29 janvier 1713 ; il avait donné

---

(1) *Association Bretonne*, 1892, PP. 213 et 214. — *Revue de Bretagne*, t. x, année 1893, P. 424. — *Moreri*, t. ix, P. 202.

(2) Né le 8 février 1635, décédé le 13 novembre 1656. *Association Bretonne*, PP. 213 et 214.

(3) *Notice sur le Croisic*, Caillo jeune, PP. 159 et 192. — *Ann. de la Société d'émulation de la Vendée*, 1883, P. 220. — *Lettres du cardinal de Mazarin*, A. Chéruel, t. iii, PP. 622 et 623, en notes.

naissance à deux enfants ; l'un vit le jour le 27 février 1681, fut nommé Jean Sèvère, le 28 juin, dans l'église de Chateauneuf, et mourut célibataire ; l'autre, Louis-Auguste, devint colonel du régiment du Perche, par commission du 15 mars 1718.

Depuis le 23 août 1681, Chateauneuf avait été saisi sur Jeanne-Pélagie de Rieux et acheté moyennant 322,550 livres par Henri de Beringhen.

Le petit-fils de Jean Sévère, Louis de Rieux, fut le dernier à porter ce grand nom ; il fut saisi à Quibéron et fusillé sur le Champ des Martyrs en 1795. (1)

Le troisième et dernier fils de Jean IV de Rieux et d'Isabelle de Brosse fut Jean, né en 1507. François, son frère, qui avait eu la terre d'Assérac en partage au décès de leur père, l'abandonna à Jean. Il devint seigneur de Chateauneuf au décès de Claude de Rieux, né en 1530 et mort à l'âge de 18 ans ; il acquit celle de Sourdéac. (2)

A l'âge de 18 ans, il fut pourvu de l'abbaye de Prières (3) et nommé à l'évêché de *Saint-Brieu*, vacant par la mort d'Olivier du Chastel. Il administra le temporel de l'évêché du 6 septembre 1525 (4) jusqu'au moment

---

(1) Guillotin de Corson, *Association Bretonne*, 1892, PP. 214 et 215. — *Les seigneuries de la Haute-Bretagne*, Guillotin de Corson. — *Revue de Bretagne*, t. x, 1893, P. 424.

(2) Jehan du Périer, sieur de Sourdéac, en 1485. *D. Lobineau*, t. II, col. 1426, 1451. — Echanczon du Roy d'Angleterre, P. 1471. — Pensionnaire du duc, P. 1584. — *Les grandes seigneuries de la Haute-Bretagne*, par M. le chanoine Guillotin de Corson. — *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, t. x, année 1893, P. 423.

(3) Succéda à M. de Hangest et se démit l'an 1533 en faveur de Guillaume Car. *D. Taillandier. Catalogue des évesques et abbés de Bretagne*, P. CLVJ.

(4) Il eut pour suffragant Geofroi, évêque de Tibériade. — On appelait évêques suffragans ou coadjuteurs ceux qui faisaient les fonctions épis-

de sa démission, en 1544. Il mourut le 24 décembre 1563 et fut enterré dans le chanceau de l'église de Chateauneuf.

Il avait épousé, en 1548, Béatrice de Jonchères, dame de la Perrière, en Anjou, veuve de Jean de Montécler, seigneur de Bourgon, fille unique de Claude et de Marie de Chahanai.

De ce mariage :

1° Guy, seigneur de Chateauneuf, vicomte de Donges, époux le 11 juin 1560, à Rennes, de Anne du Chastel, fille de Claude, baron du Chastel, du Juch, de Coëtivy, vicomte de Pommerit, lieutenant du roy en Bretagne, et de Claude d'Acigné, vicomtesse de la Bellière. Guy était gouverneur de Brest en 1590. Marie, sa fille, épousa le 29 août 1587, à Chateauneuf, Guy de Scépeaux, baron de Beaupréau. (1)

Vers 1572, Guy de Rieux (2) devint l'époux de Magde-

---

copales pour ceux qui les employaient. On les appelait aussi évêques *portatifs*. Ils ne succédaient pas de droit aux évêques dont ils étaient coadjuteurs. — Abbé Ruffelet, *Annales Briochines*, sous l'année 1514.

(1) Jean d'Espinay, fils de Guy et de Louise de Goulaine, épousa Marguerite de Scépeaux, comtesse de Duretal. *Jeton* de 1578. *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1892, P. 5.

(2) Vers le mois de juin 1587. — *A Monsieur de Chasteauneuf*. Monsieur de Chasteauneuf. N'ayant point oublié l'amitié que m'avés portée autrefois, je croy que vous ne serez aussi tant départy de la mienne qu'il ne vous soit demeuré quelque reste de bonne volonté, qui puisse reprendre accroissement quand vous aurez bien cogneu ce que je suis envers tous les gens de bien. Et pour ce que je vous tiens de ce nombre, et que la justice de ma cause les doibt assez convier de ne m'estre contraires, ce mot sera pour vous resveiller et vous faire ressouvenir que je suis celuy qui ne change point, qui ne puis haïr sans grande occasion ce que j'ay une fois aimé ; et que si vous avez mesme humeur, qu'il ne tiendra qu'à vous que ne m'ayez aultant que prince du monde, et que je fus jamais, pour

Vostre bien affectionné et meilleur amy

Signé : Henri. *L. Missives*, t. II, P. 290.

leine, fille de Jean, marquis d'Espinay, et de Marguerite de Scépeaux ; elle mourut le 27 septembre 1597. Depuis le 12 février 1591, il était décédé. Il mourut en mer, en revenant du siège d'Hennebont et regagnant son poste, à Brest. — *Mémoires de Jean Du Mats, seigneur de Terchant, etc. D. Taillandier*, t. II, P. CCXCIV. (1)

2° Renée, fille d'honneur de la reine Catherine de Médicis, connue sous le nom de la *Belle Chateauneuf*, (2) née vers 1550.

3° René, l'acquéreur d'Ouessant.

---

(1) Voir. *La tour de Cesson et le fort de Saint-Brieuc*, par J. Trévidy, *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1893, P. 110. *Note sur les deux frères de Rieux*. — Si Guy de Rieux *est bien mort en* 1591, *comme l'écrit du Mats*, dans son journal de 1589 à 1598, il a adressé *antérieurement* la lettre au sieur de Kerallec, insérée au t. III des Preuves de *Dom Morice*, P. 1548. Elle se termine par cette mention : *ce* 19 *septembre, à Quintin, sans indication de millésime*. Dom Morice, en l'intercalant entre un document daté du 31 août 1592 et un autre du 18 décembre, même année, *aurait par suite commis une erreur*.

(2) Elle était si belle qu'on fut, pendant longtemps en usage à la cour de dire, lorsqu'on voulait louer une jolie personne « qu'elle avait quelque chose de l'air de Mademoiselle de Chateauneuf (A). Miorcec de Kerdanet ; *Notices*, etc , P. 198. — Elle tua de sa propre main en 1577, Antonetti, comite des galères, à Marseille, son premier mari. Elle épousa ensuite Philippe Altoviti, florentin, baron de Castelane, en Provence, qui fut tué par Henri d'Angoulesme, grand prieur de France, l'an 1586.

(A) Novembre 1564. — Catherine de Médicis. — A mon cousin le prince de Condé. — « Mon cousin, il y a quelque temps que *l'héritière de la* » *maison du Chastel de Bretagne* fut mise entre les mains de ma cousine » vostre femme et nostre dame, qui vous fust despechée du Roy Monsieur » mon filz, dont les principaulx parents firent grande instance dès lors. » Touttefois pendant que ma dicte cousine a vescu je n'ai poinct voulu » qu'elle en fut ostée ; mais puisqu'elle est allée de vie à trèspas et qu'elle » est d'assez bon lieu pour estre nourrie auprès de moy, je vous prie de » me l'envoyer et donner ordre qu'elle me soit amenée là part que je serai » le plus tôt qu'il sera possible, et ce sera chose que j'auray bien fort » agréable, et m'assurant que vous n'y voulez faillir, je prieray Dieu, mon » cousin, vous avoir en sa sainte et digne garde. — De Arles ce... jour (de » novembre 1564). » — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. II, P. 234, col. 2.

4° Françoise, religieuse à l'abbaye de Nazareth, à Vannes.

René de Rieux ci-dessus désigné, naquit en 1558. Il était comte de Bouttevellaye et de Branferenne. Il avait été enfant d'honneur de Charles IX Il présida l'ordre de la noblesse, aux Etats de Bretagne, tenus à Quimper en 1586 et fut député de la même noblesse du duché de Bretagne et de ses dépendances, aux Etats de Blois, en 1588.

A la mort de Guy de Rieux, *décédé en 1591* en revenant du siège d'Hennebont, Sourdéac *se saisit du gouvernement de Brest. Taillandier,* t. II, P. CCXCIV.

A l'Assemblée générale des trois Etats de Bretagne, tenue à Rennes le 29 décembre 1592, il fut fait lecture et enregistrement des lettres-patentes par lesquelles S. M. créait Sourdéac lieutenant-général dans les *Pays-Bas* de Bretagne, non sans protestation du sieur Montbarot, nommé par lettres du 31 août 1592, *lieutenant-général* de la province. *D. Morice,* t. III, PP. 1547 et 1551. Le 19 septembre 1595, le roi érigeait l'île d'Oixant en marquisat. Le 18 décembre même année, Sourdéac quittait le commandement de sa compagnie de gendarmes pour prendre celui de 50 *sallades,* (1) destinés à tenir garnison (2) au château de Brest. Les lettres-patentes de 1595, relatives à l'érection de la terre d'Oixant en marquisat n'ayant pas été présentées en

(1) Armure de tête qui différait du casque en ce qu'elle n'avait pas de crête et qu'elle n'était qu'un simple pot. *D. Morice.* — On disait aussi *Celade,* de Celata qui signifie *Casque, armet.* Note de la page 393, t. III. *Lettres de Peiresc.* — Composition de la Compagnie. — *D. Morice,* Pr. t. III, P. 1635.

(2) Garnison de Brest en 1595. — *Cabinet historique,* par L. Paris, t. III, P. 48, n° 89.

temps utile à l'enregistrement du Parlement de Bretagne, le roy, sous la date du 16 juin 1598, délivrait des lettres de *surannation*. Malgré sa situation, Sourdéac se trouvait intéressé, en 1598, dans l'armement de la *Colette*, de Brest, bâtiment appartenant à Jean-Charles-François *Le Cholevet*, (1) armateur de cette ville. Ce bâtiment fut capturé par les Anglais, ce qui amena Henri IV à porter plainte à sa bonne sœur et cousine Elisabeth, reine d'Angleterre. (2)

Le 2 janvier 1599, (3) S. M. accordait à Sourdéac le collier de ses ordres (4) et le 3 juin 1603 elle lui donnait

---

(1) Orthographe probablement vicieuse. Il y a lieu de lire, pensons-nous, *Le Cholennec*, famille nombreuse de commerçants de Brest. Dans notre notice : 3 *anciens plans de Brest. Soc. Ac. de Brest*, 1889-90, P. 175, nous avons mentionné l'existence en 1576, à peu près à l'endroit où est placée la grille actuelle de la porte de l'Arsenal — porte Tourville — d'une grande maison ; devant se trouvait une chaussée pour y faire décharger *les marchandises et agrès des vaisseaux qui ne pouvaient demeurer à l'air sans dépérir* : c'était probablement le domicile de *Le Cholennec*. Plus tard, cette maison devint la demeure de Lestobec, autre vieille famille brestoise *qui s'occupait aussi du négoce*.

(2) Lettres des 22 août, fin de septembre 1598, 5 octobre 1599. *Lettres missives de Henri IV*, t. v, PP. 16, 17, 36, 169. — Le dit Sourdéac se confiant en la bonne amitié qui est entre nos royaumes, païs et subjects et particulièrement en l'honneur que vous lui auriés faict de lui promettre toute faveur et courtoisie bailla au dit Martin un navire, nommée la *Colette* de Brest, pour aller et venir en Espagne, etc., le capitaine se nommait Martin d'Assiaigne, ou d'Issiaigne, et avait été fait prisonnier à la côte de Léon — Brest — par Sourdéac, en même temps que Antonio-Henrico de Riveros. — *L. de Henri IV à la Reine d'Angleterre*, 22 août 1598.

(3) Sous les ordres de Sourdéac se trouvait Georges Leziart, seigneur du Matz. — Lettre du 27 janvier 1598 à lui adressée par Henri IV. *Lettres missives*, t. VIII, P. 696. — Il y était encore en 1621. Le 29 juillet il assista au mariage de Mathieu Le Barzic et de Catherine Mestrius, fille d'un serviteur du gouverneur Sourdéac. *Eglise du château de Brest*.

(4) Services divers rendus à Henri IV. — Traite pour le Roy avec du Plessis de Cosmes (A) pour la *reddition de Craon*, 17 avril 1595. — « M. Sourdéac vous a mené une très belle hacquenée et m'en donne » une qui sera aussi pour vous. » *Henri IV à Gabrielle d'Estrées*, 14 mai 1598. *L. missives*, t. VIII, P. 707.

(A) Pierre *Le Cornu*, seigneur du Plessis de Cosmes — primitivement

commission pour recevoir chevalier de l'ordre de saint Michel, le sieur Du Plessis de Querleach. (1) Vers la même époque, Sourdéac se trouvait en contestation avec les trois ordres de l'évêché de Cornouaille, au sujet d'une somme d'argent qu'il leur avait prêtée ; il avait envoyé sa plainte au Conseil ; mais Henri IV transmit au chancelier l'ordre suivant pour en arrêter les effets... « pour vous dire que je ne veux pas que l'on juge le » procès pendant en nostre Conseil privé entre luy — » Sourdéac — et les trois ordres de l'évêché de Cor- » nouailles, pour raison de certains deniers à eux prêtés » et délivrés par luy pour subvenir à leurs affaires. » Cette lettre qui porte la date du 10 mai, sans millésime, figure à la page 89, du t. IX, des *Lettres Missives* de Henri IV et M. Guadet, chargé de la rédaction de ce

---

le *Diable* — nom changé en 1330 pour celui de Le Cornu. *L. missives*, t. IV, P. 338, t. V, P. 517. *D. Morice*, Pr. t. III, P. 1667. — *Généalogie de la maison de Cornulier*, deuxième partie, P. 89 — Le Cornu, seigneur de la Courbe de Brée, compromis dans cette affaire. *Bull. de la Soc. Arch. du Finistère*, 1892, PP. 32 et 33, en note.

(1) Le manoir du Plessis, dont le sieur Kerlech (Querleach) portait le nom, était situé dans l'ancien évêché de Léon. *L. missives*, note, t. VIII, P. 889. — Levot, *Abbaye de Saint-Mathieu*, *Soc. Ac. de Brest*, 1872-73, mentionne 3 abbés de ce nom, 1315, 1343, 1380. Guillaume de Kerlech, abbé de Saint-Méen, en 1430. D. Taillandier, Pr. t. II, *catalogue*, etc., P. XCVIII. — Claude de Kerlech, puis Baron de Kerlech (1576), était de l'illustre maison du Chastel ; il descendait de Bernard, juvénieur du fameux Tanneguy qui avait pris le nom de Kerlech en épousant l'héritière de cette maison. Claude fut autorisé en 1578, à reprendre le nom de du Chastel. *Soc. Arch. du Finistère*, 1887, P. 188.

Renée, fille de Guy de Rieux, seigneur de Chateauneuf et de Madeleine d'Epinay, avait épousé François de Kerlec, seigneur du Plessis-Kerlec, de Kergo, du Val-Cerrel et de Trézeguidi. Moréri, t. IX, P. 201, col. 2. — René de Kerlech du Chastel, seigneur du Plessis, de Reserve, de Quérandron, de Ruen, de Langourla, du Rusques, de Quistriva, déclaré noble d'ancienne extraction ; employé au rolle de la Juridiction royalle de Sainct-Renan, 31 may 1669. *Nob. de Bretagne*, par Beauregard, P. 213.

recueil, estime qu'elle a pu être écrite dans l'une des années écoulées entre 1600 et 1607.

En 1600, le Parlement de Bretagne fut appelé à se prononcer sur un différend existant entre Sourdéac et l'évêque de Léon, relativement à l'acquisition de l'île d'Ouessant. En conséquence, le 22 octobre 1609, il fut procédé au mesurage, prisage des terres de l'isle d'Ouessant, rentes et revenus en icelle appartenant au seigneur évesque de Léon, suyvant et exécutant l'arrest de la cour du Parlement de ce païs, l'onzième mars 1600, entre Messire Rolland de Neufville, évesque dudict Léon, et Messire René de Sourdéac. A cette époque la seigneurie d'Oixant rapportait 1150 l. 8 d. tournois de rente par an.

La remonstrance très humble en forme d'advertissement que font au Roy et à Nosseigneurs de son Conseil les Capitaines de la marine marchande, nous apprend ce qui suit : (1)

« En l'année 1612. Le capitaine Duparc, dit Chartier » de Brest, et 78 hommes de son esquipage, partis avec » congé du Gouverneur, dans un navire de *Monsieur* » *Sourdéac*, pour faire voyage vers l'Amérique, passant » chemin entre le Portugal et les isles Assores, (2) sont » attaqués et pris par trois vaisseaux d'Espagne qui » tuèrent 17 de ses gens à l'abordage, et après le com- » bat, *le* (3) pendirent et iettèrent à la mer et emmenèrent à

(1) Pièce imprimée sans indication de date ni de lieu, vers le commencement du XVIIe siècle. Un exemplaire, peut-être unique, se trouve dans le recueil des frères Dupuis, conservé à la bibliothèque nationale — *Nouv. Annales des Voyages et des Sc. géographiques*, t. I, année 1843, P. 73.

(2) *Azores* signifiant *Faucon*.

(3) Levot, *Histoire de Brest*, t. I, P. 93, en transcrivant ce passage, a lu : *les pendirent*.

» Lisbonne prisonniers ceux qui estoient restez, où enfin
» condamnez à estre pendus, et amenez au gibet pour
» l'exécution, eurent la vie sauve par les religieux de la
» Miséricorde qui se rencontrant là de fortune, les de-
» mandèrent à la iustice, ainsi qu'est leur privilège en
» la dite ville et furent ces pauvres misérables à l'instant
» mis aux gallères où ils sont encore de présent. »

Cinq années après avait lieu le mariage de Marie, sa fille. Nous reproduisons cet acte appelé à *nous permettre de rectifier une erreur historique*.

« Aujourd'hui, huitiesme de janvier 1617, sont célé-
» brées en la face de notre mère la saincte église les
» espousailles, en l'esglize de céans, du hault et puissant
» seigneur Sébastien de Plœuc, marquis du Tymeur,
» baron de Quergorlay, du Plessis, de Contera, et de
» très haulte et puissante demoiselle Marie de Rieux,
» fille de très hault et très puissant seigneur Messire
» René de Rieux, seigneur de Sourdéac, marquis
» d'Oixant, vicomte *de Bouteuvillers et Branfent;* (1)
» lesquelles espouzailles ont esté faites par Révérend
» René du Louët, (2) chantre de Léon, en la présence

(1) Nous rapportons cet acte *littéralement*. Sourdéac se qualifiait de vicomte de Bouttevellaye et de Branferenne. Marie, alliée, selon Moreri à Sébastien de Plœuc, marquis du Tymeur, baron de Kergorlai, morte l'an 16 8. t. IX, P. 202, col. 1.

(2) De la famille du Louet de Coëtjunval. — 1558, 11 septembre, naquit au manoir de Coëtjunval, près le Folgoët, Jean du Louet « c'estait un » jour de dimanche, dit son grand-oncle Hamon, c'estait un premier jour » de la lune et sous le signe de *Virgo* dont il devait estre de longue vie. » Mais l'oncle s'étant trompé, ajouta plus tard cette remarque « et non » pourtant, car il mourut à l'âge de trente-cinq ans, parce qu'il fut » saigné, dont il n'avait que faire de saignée. » Kerdanet, *Notice sur le Folgoët*, P. 92.

René du Louet, abbé de Daoulas (1581), mort le 12 juillet 1598.

René du Louet, chantre de l'église de Léon, sacré à Paris le 1er fé-

» dudit seigneur de Sourdéac, père et de très hault et » très puissant seigneur, *Messire Guy de Rieux, fils aisné* » *dudit seigneur, et frère de la dite demoiselle*, ou estoient » très haulte et très puissante dame Morier du Goulen, (1) » mère dudit seigneur de Plœuc et plusieurs aultres grans » et notables seigneurs et demoiselles et aultres person- » nages. Fait à Brest audit jour 8e janvier 1617. Signé : » Fleury, Prestre. » (2)

Sourdéac mourut le 4 décembre 1628, à Assé en Anjou. (3) Il avait épousé Suzanne de Sainte-Melaine, fille de Jean et de Renée d'Andigné. Elle était baronne de Bourlevesque, dame de Montmartin, du Pré, Coesme, Lusée et du Pin. A son décès arrivé à Brest, le 24 mai 1616, suivant ses dernières volontés, son cœur fut transporté le 26 du même mois à l'église de Notre-Dame du Folgoët, pour y être inhumé ; (4) quant à son corps, il fut enterré à Nantes, dans le couvent de Saint-Fran-

---

vrier 1642 ; fit son entrée solennelle à Quimperlé le 22 février 1643 ; mourut le 18 février 1668, à l'âge de 84 ans.

(1) De la famille de Goulaine. — Il y a peut-être lieu de dire *Marie de Goulaine*.

(2) Signait les actes de l'église du château depuis 1608. C'était l'ancienne église paroissiale de Brest, *sous le vocable de la Trinité, de la Vierge Marie et de saint Mathieu*. Enfermée dans l'enceinte du château en 1595 ; elle fut réédifiée par Frézier en 1741 et disparut en 1819 ; elle était derrière le bâtiment dit la *Caserne de Plougastel*.

(3) Suivant Jean Pichart, Sourdéac avait été un des généraux les plus braves, un des hommes les plus adroits et des meilleurs coureurs de son temps. Il avait laissé des *mémoires sur la Ligue*. « Je n'en ai vu qu'un » fragment qui commence à l'année 1595 jusqu'à l'année 1597. L'on ne » peut s'empêcher de regretter la perte de ce qui précède. » *D. Taillandier*. Epitaphe sur le trespas de messire René de Rieux, seigneur de Sourdéac, lieutenant pour le Roy en Basse-Bretagne. En latin. Cecinit R. P. Cyrillius Pennectius, Carmelita Paulensis. *Albert le Grand. Pèlerinage au Folgoët*. P. 109, col. 2.

(4) *Albert le Grand. Pèlerinage au Folgoët. Convoy et Pompe funèbre* P. 165, col. 1.

çois. De son côté, René de Rieux, dès 1592, avait fait don à cette église « d'une grande ymaige de la glo-
» rieuse vierge Marie, de bon et fin argent, du poids de
» 13 onces, et d'un grand tableau enrichy d'or et d'aultres
» peintures où est pareillement l'ymaige de lad. dame et
» vierge, pour estre mis sur le grand autel de la dite
» église ou aultre lieu commode et convenable ». Le 10 juillet 1606, il avait fait don à la sainte chapelle du Folgoët « d'une croix, d'un calice, de chandeliers et de
» burettes en argent armoriés de ses armes ». Depuis le 17 janvier 1595, Sourdéac avait fondé au Folgoët la grande messe du St-Esprit, tous les dimanches à 9 heures du matin, « durant la vie dudit Fondateur, en son inten-
» tion et celle de la dame, sa compaigne, leurs enffants
» et successeurs... et aprez le décez du dit seigneur, à
» estre dicte, une foys la sepmaine à jamays. » Il affecta à cette fondation une somme de 500 écus qui a été depuis employée dans l'acquisition du lieu d'Enescadec en Plouguerneau. Kerdanet, *Notre-Dame du Folgoët*, P. 96.

D'après Levot, *Biog. Bretonne*, t. II, P. 711, Sourdéac laissa deux fils.

Guy, gouverneur de Brest. Guy II de Rieux, *fils de Gui 1er*, fut, comme son père, gouverneur de Brest, dit M. l'abbé Guillotin de Corson ; c'est là une erreur (1) que fait disparaître l'acte de mariage du 8 janvier 1617, transcrit plus haut.

René, né au château de Brest, 1588. Il fut nommé en 1600 *abbé commendataire* de Daoulas — *il en fut le pre-*

(1) *Assoc. Bretonne*, 1892, P. 212.

mier — et du Relec, d'Orbais, ordre de saint Benoît, au diocèse de Soissons, conseiller du roy en ses conseils d'Etat et privé, grand maistre de son oratoire, évesque de Léon en 1613, (1) aumônier de la reine Marie de Médicis. Il fut privé de l'administration de son domaine, après une longue procédure, par une sentence définitive rendue le 31 mai 1635, pour avoir favorisé la sortie de la reine Marie de Médicis hors du royaume, et avoir séjourné dans les Pays-Bas sans permission du roi. Absous des peines portées contre lui en 1635 et rétabli dans tous ses droits le 6 septembre 1646, il retourna dans son église le 26 décembre 1648 ; il mourut d'une attaque d'apoplexie le 5 mars 1651, à l'abbaye du Relec, avec la réputation d'avoir été l'un des prélats les plus splendides et les plus éloquents du royaume. Ce sont les titres que lui donnent les auteurs du temps et les PP. Anselme, Ange et Simplicien.

Il y a enfin lieu d'ajouter à la descendance de Sourdéac, Marie, ci-dessus désignée que M. Levot a omis de mentionner, ainsi que Anne, supérieure des Bénédictines, morte le 15 avril 1663 et Magdeleine, religieuse à l'Encloître, en Poitou (Marie-Magdeleine de la Passion).

Cette Marie de Rieux *n'était pas la propriétaire* de la seigneurie du Chastel, au bourg de Recouvrance, paroisse de Saint-Pierre-Quilbignon, comme l'indique Levot. (2) Cette terre était entre les mains de Marie

(1) Le roi nomma à ce siège Charles Talon, curé de Saint-Gervais (le 28 août 1635) ; il ne prit possession de l'évêché dont il se démit en 1637 et le roi éleva sur ce siége Robert Cupif, vicaire général de Quimper-Corentin, en 1639. *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. IV, P. 653, renvoi 3. Selon Moréri, t. IX, P. 202, René mourut le 8 mars 1651, à 63 ans.

(2) *Histoire de Brest*, t. I, P. 229.

de Rieux, fille de Jeanne du Chastel et de Guy de Rieux, seigneur de Chateauneuf, décédé en 1591. Depuis le 29 août 1587, (1) elle avait épousé Guy III de Scépeaux, baron de Beaupréau ; elle mourut en 1611. Ce fut en sa faveur que le roi Henri IV autorisa en 1604 l'établissement, au bourg de Recouvrance, des deux foires annuelles et du marché dont il est question dans l'histoire de Brest de Levot. (2)

Il existait, nous l'avons vu, une alliance entre les Sourdéac et les de Plœuc.

Vincent de Plœuc et du Tymeur devint l'époux d'Anne du Chastel, fille de Guillaume du Chastel, seigneur de Kersimon et du Poulmic (3) qui battit les Anglais en 1558 et de Marie de Kerazret. Elle mourut le 25 juillet 1573 ; en 1580 il était marié à Moricette de Goulaine, fille de Anne de Plœuc et de Jean de Goulaine. Vincent descendait de Sébastien de Plœuc, marquis du Tymeur, dont le mariage fut célébré le 8 janvier 1617. (4)

Marie du Tymeur, (5) fille des précédents, épousa Guillaume de Pen-an-Coët, comte de Kérouazle, commandant de l'arrière-ban au diocèse de Léon. De ce mariage naquirent 1° Louise-Renée, née au château de

---

(1) Guillotin de Corson. *Assoc. Bretonne*, 1892, P. 212.

(2) *Histoire de Brest*, t. I, P. 95. — Jeanne de Scépeaux épousa Henri de Gondi, duc de Retz, gouverneur de Bretagne ; elle mourut le 20 novembre 1620, laissant deux filles.

(3) Anne du Chastel, dame héritière du Poulmic, transporta ce fief par mariage à Vincent de Plœuc, seigneur du Tymeur. — Il passa de Anne de Plœuc, par mariage, à Jean de Goulaine, baron du Faouet. Fréminville, *Antiq. du Finistère*, 2e partie, P. 500.

(4) Sébastien serait le petit-fils de Vincent et peut-être serait-il père de Gabriel vivant en 1650.

(5) La devise de la famille était : *l'âme et l'honneur*.

Kerouazle, (1) paroisse de Guilers, en 1649, duchesse de Portsmouth et d'Aubigny, comtesse de Farnham et de Kerouazle, baronne de Petersfield, décédée à Paris, le 14 novembre 1734 ; 2° Henriette-Mauricette, épouse en premières noces du comte de Pembrocke et en secondes de Timoléon Gouffier-Thois. (2)

Une autre fille de Sébastien-René de Plœuc, marquis de Tymeur, Moricette ou Mauricette-Renée épousa en 1644, Donatien de Maillé et devint marquise de Carman, comtesse de Maillé et de la Marche, baronne de la Forest et de Lesquelen, dame des seigneuries de l'Islette, Hommes, Plessix-Bonnay, Ville-Romain, du Boys, et propriétaire de la seigneurie et chastellenie du Breignou, Guypronvel, le Pont, etc.

C'est à elle que frère Cyrille Le Pennec, de St-Paul, carme indigne, dédia son *Histoire des églises et chappelles de Nostre-Dame basties en l'évesché de Léon*, éd. 1647.

En 1659, elle reçut du célèbre Julien Furic, advocat de

---

(1) Guillaume, seigneur de Queroualtz, de Quilimadec, noble d'ancienne extraction, 8 juin 1669, juridiction royale de Saint-Renan. — François de Penhoat, Pen-an-Coat ou Pen-an-Coët — en français Chef du Bois — épousa, le 10 mai 1330, Jeanne de Pen-an-Coët, dame de Kerouazle, et s'obligea par une clause expresse de son contrat de mariage à faire prendre à ses enfants le nom et les armes de leur mère. Levot, *Biog. Bretonne*, t II, P. 24.

(2) Timoléon Gouffier, seigneur de Thois, de Brasseux, etc. 5e fils de François, seigneur de Crèvecœur et d'Anne de Carnazet, fait chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, mestre de camp et vice-amiral sur les côtes de Picardie. Il servit avec fidélité sous les rois Henri III et Henri IV dans les troubles de la Ligue et mourut en 1614. *Lettres, etc., de Henri IV*, t. III, P. 510 en note. Timoléon de Gouffier, IIe du nom, époux, en 1628, de Catherine de Roncherolles ; ils eurent pour fils Timoléon de Gouffier, 3e marquis de Thois, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, époux de Henriette-Mauricette de Pen-an-Coet. *Moréri*, t. v, P. 297.

Quimper, la lettre suivante insérée dans *ses entretiens civils* qu'il lui dédia :

« Madame, je viens de promener mes muses pour » tascher de les mettre en belle humeur, et il n'y a sorte » de caresses que je leur aye faictes ; mais elles m'ont » toujours fait dire par leur interprète, qu'elles avaient » la langue liée et qu'elles n'osaient parler en votre » présence ; voilà donc comme tout cède à votre élo- » quence, Madame, sans en excepter mesme celles qui » l'inspirent aux autres, qui président aux grâces et qui » font les passions et les extases des amants. »

De Maillé, époux de la marquise, mourut le Vendredi-Saint de l'an 1652, à l'âge de 53 ans, d'une blessure reçue huit jours auparavant, dans un combat singulier contre Claude, marquis du Chastel et de la Garnache. (1)

Ils eurent un fils, né au château du Tymeur, en Poullaouen, en 1647 ; il devint, suivant Julien Furic, une personne si accomplie, mesme à l'âge de douze ans, que l'on ne pouvait presque rien ajouter à la nature ; les belles connaissances ne lui estaient guères moins propres que la valeur ; il tirait les grâces de Madame sa mère, (2) comme il tirait le courage et l'adresse de MM. ses ancêtres ; elles

---

(1) Claude du Chastel, marquis de la Garnache, de Goulaine, de Mesle, comte de Beauvoir-sur-mer et de Saint-Nazaire, baron de Grouxlot, époux de Yolande (A) de Goulaine. Couffon de Kerdelleeh. *Recherches sur la chevalerie du Duché de Bretagne*, t. I, P. 304.

(A) Yolande était fille de Aufroy ou Anfroy du Chastel, seigneur de Mesle, Chateaugal, Glomel et de Renée, Dame de la Marche. Il n'y eut point d'enfants et en lui s'éteignit cette ancienne et illustre maison. *Généalogie de la maison de Cornulier, en Bretagne*, par Lainé, A, P. 110.

(2) En 1660, Charles de Percin ou Persin, marquis de Montgaillard, était époux de Mauricette de Plœuc.

étaient de souche dans sa maison avec les autres qualités qui font les héros (1)

C'est probablement Henri de Maillé qui devint l'époux de celle que madame de Sévigné, dans ses lettres des 22-26 juillet 1671, à Madame de Grignan, appelle la *Murinette* beauté.

Voici l'acte de leur mariage relevé sur les registres de la paroisse des *Sept-Saints frères Martyrs de Brest* :

10 septembre 1674. — Messire Henry de Maillé, chevalier, seigneur, marquis de Carman, conte de Maillé, marquis de Foretz, fils aîné de feu messire Donatien de Maillé, baron de la Foretz, seigneur, marquis de Carman, et de dame Mauricette de Plœuc, son épouse, et demoiselle Marie-Anne du Puy Murinais, fille de messire Antoine-François du Puy Murinais, chev., seigneur de Bellegarde et de dame Anne Barbes, son épouse, ont contracté mariage par paroles de présent, selon la forme du sacré Concile de Trente, en la chapelle de St-Charles-Borromée, *sur le quay*, (2) dans la paroisse des *Sept-Saints* de Brest ; et la bénédiction nuptiale leur a été donnée par Mgr l'illustricisme et révérendissime évesque de Léon, célébrant la *première messe* en la dicte chapelle, en présence de MM. le duc de Chaulnes, le comte d'Estrées, de Seuil (l'intendant de la marine), etc., etc. (3)

---

(1) *Histoire des églises et chappelles de N.-Dame, basties en l'évesché de Léon. Albert le Grand*, par Kerdanet, PP. 493, 494, 495.

(2) La chapelle de *Saint-Charles-Borromée* était contigue à la *maison du Roi* ou *Intendance de la marine*. La situation de ces deux édifices, disparus en 1787 et debout depuis 1667, peut être fixée comme suit : à l'endroit où est le poste militaire de la porte Tourville se trouvait une petite place faisant face aux deux édifices, bordant le quai, un peu élargi dans les dernières années.

(3) P. Levot, *Histoire de la ville et du port de Brest*, t. I, P. 226, n'a pas

Selon l'acte ci-dessus en effet Henri était devenu le *fils aîné* ; la filiation des époux Donatien de Maillé et Mauricette de Plœuc indiquée par Moréri, t. VII, P. 72, est la suivante :

Charles-Sébastien, colonel du régiment de Navarre, tué en Bretagne, l'an 1672, à l'âge de 25 ans. — Naissance 1647.

Henri, celui dont nous nous occupons, mort le 4 décembre 1728, dans sa 78e année. — Naissance 1650.

Donatien-Antoine, capitaine au régiment de Navarre, tué à Sénef l'an 1674. — Date de naissance inconnue.

Plus deux filles.

Henri de Maillé, veuf le 7 juillet 1707, de Marie-Anne du Puy du Murinais, épousa une demoiselle de Kersaingilly.

Du premier mariage naquit en 1675 Donatien de Maillé, colonel d'un régiment de ce nom. Commission du 20 mars 1702, mort dans ses terres le 22 octobre 1745.

La terre de Ouessant passa ensuite à Gui III de Rieux. (1) Il succéda à son père René, marquis de Sour-

---

précisé l'emplacement de cette chapelle. Il n'en est fait mention, à notre connaissance, dit-il, que dans l'acte suivant — transcrit plus haut par nous-même. *Nous n'hésitons pas à la désigner comme l'annexe de l'Intendance de la marine.* Le nom de cette chapelle n'est donné nulle part ; elle avait cependant un vocable et, malgré les termes d'un rapport de l'ingénieur de Lavoye, en date du 24 septembre 1676, — Levot, t. I, P. 145, — qui contient ce qui suit : Quant à la chapelle qui joint la maison du Roy *qui n'est fondée que depuis environ huit mois*, etc..... qui n'est pas achevée, nous émettons l'opinion que c'était la chapelle de l'arsenal, dans laquelle l'évêque de Léon célébrait, le 10 septembre 1674, la messe pour la *première fois* et que l'intendant avait mise à la disposition des futurs époux Maillé et du Murinais, bien qu'elle ne fut qu'ébauchée pour ainsi dire.

(1) Guy II, fils de Guy Ier de Rieux, seigneur de Chateauneuf, mort en 1591 et de Anne Du Chastel épousa 1° Léonore de Rochechouart, décédée

déac, dans le gouvernement de Brest. (1) A quelle époque le fait se produisit-il ? En 1628, selon Levot (2). Cela est inexact. En effet, il existe à la mairie de Brest — église du château — un acte signé par Fleury, prieur de Brest, attestant que *Lodoissam Mariam*, fille d'illustre et puissant seigneur Guy de Rieux, marquis d'Oixant, gouverneur, et de Louise de Vieux-Pont, a été baptisé par René de Rieux, évêque de Léon. Il est ainsi daté :

Sexta february millesimo sexenta anno vigesimo quarto.

Au pied se trouve, en latin, la certification *écrite en entier de la main de l'Evêque de Léon.*

Guy était donc en fonctions dès 1624 et par suite on peut se demander si c'est au père ou au fils que Louis XIII racheta le gouvernement de Brest, moyennant 100,000 écus. Henri Martin, *Hist. de France*, t. XII p. 511, a écrit : » *Le gouvernement de Brest fut racheté au marquis de* » *Sourdéac, chef de la puissante maison de Rieux, et confié* » *à un soldat de fortune.* » René de Rieux, marquis de Sourdéac, était le chef de la maison ; il vécut jusqu'en 1628. Toutefois, depuis 1624 au moins, le fils jouissait du gouvernement de Brest et de celui de Ouessant. Le père en avait-il conservé la propriété ? Le titre de marquis d'Ouessant, porté par le fils, indique qu'il y avait eu abandon de ce marquisat. Il est bien probable qu'il en avait été de même pour le gouvernement de Brest.

---

le 8 avril 1630 ; 2° le 3 mars 1631, Catherine de Rosmadec ; il mourut le 9 octobre 1637. — *Association Bretonne*, 1892, P. 213.

(1) Seigneur de Sourdéac, marquis d'Ouessant, vicomte de Boutevillaye. *Les Bénédictines du couvent de Sainte-Scholastique de Laval*, par M. l'abbé Angot. *Revue Hist. et Arch. du Maine*, 1885, 1er sem., P. 333. Selon Levot, *Histoire de Brest*, Sourdéac était vicomte de Boutevellaye et de Branferene ou Branfereu, t. I, P. 96.

(2) *Hist. de Brest*, t. I, P. 116.

Le roi Louis XIII accorda donc à Sourdéac un témoignage de son intérêt. En 1626, il lui acheta le gouvernement de la ville et du chasteau de Brest, moyennant 100,000 écus. Cette charge fut alors donnée au sieur de Hecourt 1), et comme ce dernier avait porté plainte contre le retard apporté par le garde des sceaux Michel de Marillac (2) dans la remise de ses provisions, « le roi tout en colère luy approchant la main fort près du visage, luy dit : Je vous ay desjà par quatre fois commandé de donner à Hécourt les provisions de Brest ; je veux qu'il les ayt aujourd'huy. » (3)

Une lettre du 4 janvier 1627, de Jacques Dupuy à M. de Valarès, nous apprend ce que devint Sourdéac en quittant Brest; on y lit : « Il ne se fait rien à l'assemblée des » notables ; Marillac, le capitaine, y a esté mis de nouveau » et en séance au-dessus des comtes de Tillières et de

---

(1) Le même vraisemblablement que celui mentionné dans une lettre, sans date et probablement de l'année 1628 ; elle est adressée au sieur de Prouage et ainsi analysée dans le t. VII, P. 794, des *Lettres de Richelieu* .....il est aussi question d'un sieur Hécourt auquel Richelieu veut rendre service .....mais je ne pourrais consentir qu'il entreprist sur ma charge. Un Heucourt — *Hécourt*, peut-être — était gouverneur de Chinon en 1634. *Lettres de Richelieu*, t. IV. P. 783. Ce dernier gentilhomme Picard avait épousé la troisième fille d'Isaac Arnauld et de Marie Penin. *Lettres de Chapelain*, t. I, P. 308. Il existait un régiment de *Heucourt* mentionné dans une lettre du 25 avril 1635. *Lettres de Richelieu*, t. IV, P. 731. *Heucourt* et son fils figurent dans une lettre du 22 octobre 1636, t. V, P. 637. *Heucourt* fut condamné à mort. Lettre du 13 septembre 1638, t. VI, P. 169.

(2) Né à Paris, en 1563, garde des sceaux le 1er juin 1626, disgracié le 12 novembre 1630, le lendemain de *la journée des Dupes*, mort à Chateaudun le 7 août 1632 Son frère, Louis, comte de Beaumont, Le Royer, maréchal de France en 1629, eut la tête tranchée, le 10 mai 1632, en place de Grève, « pour réparation des crimes de péculat, concussions, exactions, » foulle et oppressions faites sur les sujets du Roy. »

(3) Récit de Jacques Dupuy à Peiresc. Lettre du 26 décembre 1626. *Lettres de Peiresc*, t. I, P. 797.

» Fossé. Le premier a quitté de dépit. *M. de Sourdéac* » *est aussi agrégé depuis peu.* » (1)

Hécourt exerça-t-il le commandement de Brest? Il est permis d'en douter. En effet, Pons de Laurières, marquis de Thémines, maréchal de France depuis 1616, semble avoir été le successeur immédiat de Sourdéac.

Thémines, (2) fils de Jean et de Anne de Puymisson, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roy, chevalier de ses ordres (Saint-Michel et Saint-Esprit), sénéchal et gouverneur du Quercy, fut nommé gouverneur de Brest en 1626 (3) et le 29 août même année il obtint les provisions de gouverneur de Bretagne, (4) à la suite de l'arrestation du duc de Vendosme et de son frère le grand Prieur. (5)

Par lettre du 24 janvier 1627, datée de Fougères, de Thémines sollicita le gouvernement « de l'Isle et Tour » du Conquets; » (6) dans une autre lettre du 23 février,

---

(1) *Lettres de Peiresc*, t. III, P. 804.

(2) Décédé à Auray le 1er novembre 1627. Son fils, capitaine des Gardes de Marie de Médicis, tua en duel Henri, frère aîné de Richelieu, nommé en 1619 au gouvernement d'Angers que convoitait Thémines. Chargé des affaires de la Nouvelle-France pendant la prison du prince de Condé, qui en était vice-roy. 1617, *Histoire de la Nouvelle-France*. Charlevoix, t. I, P. 156.

(3) Bretagne. — *Dépouillement de la collection des Bl.-Manteaux, dite de Bretagne*, t. V, P. 194 à 208. *Le Cabinet historique*. L. Paris, t. VI, deuxième partie, *Catalogue Général*, numéro 49, P. 31.

(4) M. Avenel. *Lettres du Cardinal de Richelieu*, t. II, P. 351, en note, donne comme date des provisions du *gouvernement de Bretagne*, celle du 23 juin 1626. Il s'agit probablement des provisions du *gouvernement de Brest*. — *Cabinet historique*, t. VI, deuxième partie, numéro 47, P. 21.

(5) Enfermés au château d'Amboise le 12 juin 1626, puis à Vincennes, pour la conspiration de Chalais, condamné le 18 août, exécuté le 19. Alexandre, Grand Prieur de France, dit le Chevalier, mourut à Vincennes, le 8 février 1629; César, son frère, fut mis en liberté à la fin de l'année 1629.

(6) *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. II, P. 352.

étant à ce moment à Redon, il donnait avis qu'il s'achemine en toute diligence « *du costé de Brest, selon le com-* » *mandement du Roy.* » (1) Il exposait *qu'on ne lui paye point ses appointements et qu'il ne peut plus supporter ses dépenses* et par lettre du 3 mars 1627 le cardinal fit droit à sa demande : « *Le roy veut qu'il soit payé.* » (2)

Vers la fin du mois de mai 1626, une flotte anglaise s'était montrée au Conquet ; on en redoutait le retour l'année suivante et Peiresc écrivait d'Aix, à la date du 1er août 1627, à Monsieur Dupuy à Paris... il nous tardera de voir si l'advis de la descente au Conquest se trouvera véritable et si M. de Thémines aura eu assez de forces pour repoulser cette flotte. J'espère que Dieu qui a tant eu de soing jusqu'à cette heure de cette couronne, n'en aura pas moings à ce coup, s'il luy plaist.

La flotte anglaise ne parut pas.

Premier écuyer de Marie de Médicis, Guy III de Rieux accompagna cette princesse hors de France ; déclaré criminel de lèse-majesté, il eut ses biens confisqués par arrêts des 17 et 20 novembre 1631. Il confia ensuite sa fille Henriette aux religieuses de Sainte-Scholastique de Laval. Elle était née en 1634 de son mariage avec Louise de Vieux-Pont. (3) En 1638, quatre années de la

---

(1) *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. II, P. 352.

(2) *Idem*, t. II, P. 410.

(3) Alexandre de Vieux-Pont (A), seigneur de Neufbourg, château de Normandie, à 20 kil. environ de Louviers, eut selon le P. Anselme deux de ses filles mariées, la première le 11 juin 1617 à Guy de Rieux, seigneur de Sourdéac, 1er écuyer de la reine-mère qui sortit avec elle du royaume, et fut déclaré criminel de lèse-majesté par arrêt du 20 novembre 1631 ; et Renée, mariée le 11 juillet 1624 à J.-B. de Crèquy, baron de Bernieulles. *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. I, P. 126, note.

(A) Alexandre de Vieux-Pont, marquis de Neufbourg, en Normandie,

pension se trouvaient en arrière : c'était une somme de 2,400 livres. Les Bénédictines mirent opposition à la vente des biens du père, le 27 novembre 1636. Guy étant mort à sa terre de Neufbourg, en Normandie, le 14 novembre 1640, les religieuses donnèrent procuration pour toucher la somme de 2,700 l. représentant neuf années de la pension de la jeune fille (1) ; elle épousa ultérieurement Paul des Armoises, seigneur d'Aunoy (2).

Alexandre de Rieux, fils de Guy III de Rieux et de Louise de Vieux-Pont, fut le *troisième seigneur d'Ouessant*. Il était chevalier, seigneur, marquis de Sourdéac, d'Oixant, de Neufbourg, Coetmeur, Quermelin, comte d'Audour (3) et de Landivisiau où il faisait généralement sa résidence.

Il s'associa avec l'abbé Perin qui obtint le 28 juin 1669 des lettres-patentes pour établir partout le royaume des académies d'opéra et des représentations de musique en langue française. (4) Il mourut le 7 mai 1695, laissant de

---

lieutenant-général du gouvernement de Bretagne, marié à Renée-Lucrèce de Tournemine, marquise de Coetmeur, dame de Kermelin ou Kermilin, en Trefflaouénan. Le château de Kermilin fut pris et saccagé en 1590 par les Ligueurs. *Annuaire de Brest*, 1841, P. 221. col. 1. Le mariage eut lieu en juin 1617. Renée-Lucrece mourut le 25 septembre 1646. Moreri, t. IX, P. 202, col. 1.

(1) Les bénédictines de Sainte-Scholastique de Laval. *Revue historique et archéologique du Maine*, 1885. PP. 333 et suiv., 1er semestre.

(2) *Moreri*, t. IX, P. 202, col 1.

(3) On nommait Daudour une ancienne et importante seigneurie située dans l'archidiaconé de Léon et qui, avec les fiefs de Coetmeur et de Kermilin, forma plus tard ce que l'on appelait le comté de Coetmeur. *Cartulaire de Redon*. Aurélien de Courson, P. 182, § 21. On l'appelait *Monsieur de Landthivisiau* — Landivisiau — et cela au moins depuis 1657. Voir lettre de cette année au marquis de Sourdéac. Albert le Grand, *Vie de saint Thurian*, P. 399, col. 1.

(4) En novembre 1672, Perrin céda son brevet à J.-B. Lulli et Sourdéac se trouva évincé de l'association. Brevet du Roy en faveur de Guichard,

son mariage contracté le 10 janvier 1641 avec Hélène de Clère, fille de Louis baron de Beaumetz et de Louise des Courtils, morte le 3 février 1703, dont il vivait séparé :

1° René-Louis, le comte de Rieux au décès de son frère Paul-Hercule, (1) le 30 octobre 1709; il mourut en février 1713.

2° Louise, qui devint *propriétaire d'Ouessant*, par suite de l'abandon que lui fit de ses droits René-Louis, son frère, héritier sous bénéfice d'inventaire.

En effet, à la suite des spéculations d'Alexandre de Rieux, ses biens furent confiqués et l'île d'Ouessant vendue pour la somme de 24,200 l. ; Louise de Rieux intervint à ce moment.

Un arrêt du Parlement de Paris du 15 février 1701, donna acte à Louise de Rieux de la déclaration par elle faite qu'elle entendait retenir l'île d'Ouessant et tous ses droits, en qualité d'héritière, par bénéfice d'inventaire, d'Alexandre de Rieux, son père. Acte fut également donné à Messieurs Jean de Gaumont, cons. en notre cour des aides, Pierre Yvonnet, écuyer, sieur de Banneville, Nic. Huot, sieur de Vauberag, créanciers des directeurs des droits des autres créanciers de la succession, de ce qu'ils consentaient que l'île d'Ouessant appartînt à la demanderesse, en payant dans la huitaine la somme de

---

intendant des bâtiments et des jardins du duc d'Orléans, accordé en août 1674 pour établir des cirques et des amphithéâtres, sous le titre d'académie royale de spectacles. *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. IV, PP. 595 et 596.

(1) Vu le mémoire (A) présenté au roi en 1710, par René de Sourdéac, lit-on dans l'arrêt du 29 mai 1717, rendu sur la réclamation de Louise de Rieux, et dont il sera fait mention ultérieurement dans cette étude.

(A) Ce mémoire porte la date du 29 septembre et se trouve à la bibliothèque de Rennes. *Biogr. Bretonne*, t. II, P. 913.

1,200 l., sur et en déduction de celle de 24,200 l., prix de l'adjudication.

En conséquence, cette île fut adjugée à Louise de Rieux, par droit de retenue, en sa dite qualité, par arrêt de la 4e chambre des enquestes, rendu le même jour, contradictoirement entre la dite demoiselle et les directeurs des créanciers du feu seigneur son père, relativement à l'adjudication qui en avait été faite à la direction, le 14 septembre 1710.

Louise de Rieux, *quatrième propriétaire d'Ouessant*, donna pouvoir le 30 mars 1719 à Jean-Sévère, comte de Rieux, son cousin, d'administrer l'île en son nom ; deux mois après, par contrat passé à Paris le 31 mai, devant Baudin et son collègue, et *insinué* (1) par le receveur des domaines en Bretagne, à Brest, le 16 janvier 1720, Louise de Rieux délaissa l'île d'Ouessant, à titre de partage final et irrévocable à son dit cousin, pour la somme de 24,200 livres. (2)

Au moment où Louis-Auguste, frère cadet du précédent, se maria avec Louise-Marie-Marguerite Butault de la Chataignerais, Pot-d'Or et autres lieux, (3) *la pro-*

---

(1) Ordonnance de Villers-Cotterets, août 1539, sur les *Insinuations*.

(2) Daniel Fontaine, habitant Ouessant, fut chargé par le comte de Rieux de prendre, en son nom, possession de l'île. L'acte de prise de possession est de février 1720. La publication et les bannies du contrat eurent lieu les 21, 28 juillet, 14 août 1720. Extrait du registre du greffe de la Cour royale de Brest portant *admission des bannies* et *appropriement* du sieur dit comte de Rieux, de l'île d'Ouessant, avec réserve en faveur du Roi, des absents et de quelques opposants, en fournissant pour eux leurs moyens dans le temps de l'ordonnance. 30 août 1720.

(3) Fille de Jacques-Julien-Joseph, seigneur de Mersan et de Marie-Françoise Le Jacobin de Kerempart ; elle mourut peu de temps après son mariage.

priété de l'île lui fut transférée par l'aîné, suivant contrat du 27 juin 1733, passé devant Thomas et son collègue, notaires dans le marquisat de Blain, contrôlé à Brest le lendemain.

Louis-Auguste de Rieux et son frère, Jean-Sévère, étaient, comme nous l'avons indiqué à la p. 145, fils de Jean-Gustave, époux le 28 juillet 1677 de Hélène d'Aiguillon, fille de César, marquis de la Juliennais.

Louis-Auguste comte de Rieux, « notre très cher et » bien aimé cousin », devint lieutenant-général des armées du roi (août 1744). Il épousa en secondes noces très haute et très puissante dame Claude-Louise-Jeanne d'Illiers d'Entragues (1) et mourut le 1er mars 1767. Son

---

(1) Année 1608. — César de Balzac, seigneur de Gié, avait pour sœur consanguine la marquise de Verneuil, car il était le second fils de François de Balzac, seigneur d'Entragues et de Jacqueline de Rohan, sa première femme. Il fut conseiller d'état, lieutenant général au gouv. d'Orléans et le premier colonel des Carabins. *Lettres missives de Henri IV*, t. VII, P. 490. Les Carabins étaient des compagnies de cavalerie légère qui servaient d'éclaireurs dans les armées. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. III, P. 282, en note.

24 mai 1660. — Mariage de Léon de Balsac d'Illiers, *marquis de Fiez* et de Anne de Rieux, *demeurant à l'Isle-D'yeu depuis plus d'un an* (A) elle était fille de Guy et de Louise de Vieux-Pont..... Léon Balsac d'Hilliers ou d'Illiers était fils de Catherine-Charlotte de Balsac d'Entragues mariée à Jacques d'Illiers, seigneur de Chantemerle, qui fut héritier de la maison de Balsac, *à condition d'en prendre le nom et les armes*. — *L'Ile d'Yeu d'autrefois et l'Ile-Dieu d'aujourd'hui*. O.-I. Richard. *Annuaire de la Soc. d'Em. de la Vendée*, 1883, P. 253. *Le Bourg de l'Ile D'yeu*, même soc., 1875, P. 122.

(A) Acte in-extenso. *Ann. de la même Soc.*, 1875, P. 116. — Léon *Pelagi*, César de Balsac d'Illiers, *chev. de Gié*, lieutenant de vaisseau, fils de Léon, marquis d'Entragues et de Anne de Rieux, épousa à Brest, le 19 janvier 1700, Françoise de Betz de la Harteloyre. *Soc. Ac. de Brest*, 1887-88, P. 269. — Il mourut en 1701 et sa fille unique, Claude-Louise-Jeanne devint l'épouse de Auguste, comte de Rieux. *Soc. Ac. de l'Aube*, 1878, P. 379.

fils *Louis*, fut le dernier à porter ce grand nom selon les indications de M. l'abbé Guillotin de Corson. D'après Mazas, le comte de Rieux *Louis-François*, né à Paris, le 11 septembre 1750, servit comme suit :

Mousquetaire, 1re cie, en 1766, rang de s.-lieutenant sans appointements en 1768, capitaine commandant la cie du mestre de camp de Berry-Cavalerie en 1770, pourvu d'une compagnie en 1772, rang de mestre de camp en 1774, en quittant sa compagnie, mestre de camp commandant du régiment de Berry, même année, en 1780, chev. de St-Louis en 1784, brigadier en 1784, maréchal de camp en 1788 Avait un *brevet de retenue* (1) de 75,000 l. Le comte de Rieux obtint *les honneurs de la cour* (2) le 17 janvier 1786.

Louis-Auguste de Rieux et sa femme, par contrat du 30 avril 1674, par devant messires Régnault et Péron, notaires au Chatelet à Paris, à la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat tenu à Versailles, le 4 février, et d'un acte interprétatif du précédent, rendu le 14 avril, vendirent, cédèrent, quittèrent, transportèrent et délaissèrent au roi dès maintenant et à toujours, l'isle, fief, terre et seigneurie et marquisat d'Ouessant, moyennant une somme de 30,000 l. et une rente viagère de 3,000 l. payable de six mois en six mois, par le trésorier de la marine à Paris. La rente était reversible, au décès du comte, sur la tête de sa femme et celle de son fils. Quant à la somme de

(1) Ce brevet stipulait la somme que devait payer au titulaire d'une charge, ou à ses héritiers, celui qui succédait dans sa charge ou son gouvernement. — Note de la P. 391, du t. v, des Lettres du *Cardinal Mazarin*.

(2) *Soc. Ac. de Brest*, 1891-92, P. 96, renvoi numéro 3.

30,000 l., elle devait être payée sur les premiers fonds ordonnés pour les dépenses de la marine, *sans attendre la perfection et clôture de l'appropriement*, formalité prescrite par les coutumes générales du pays et duché de Bretagne. (1) De leur côté, le comte et la comtesse de Rieux affectaient et hypothéquaient spécialement la terre et la baronnie de La Hunaudaie, près Lamballe, produisant, année commune, compris les baux et les réserves, 25,000 l. environ (2).

Des lettres délivrées à Compiègne le 3 juillet 1764, approuvèrent, ratifièrent et confirmèrent ledit contrat. Il fut envoyé à la cour des comptes à Nantes. Il contient les annotations suivantes : *soit montré à M. le procureur général du roi.* — Fait à la chambre des comptes à Nantes, ce 23 juillet 1764, signé : *Rocquard*. Enfin, il fut *insinué*, gratis, par *Vinay*, le 24 août même année.

Le roi déclara « qu'après l'acquisition ainsi faite et » consommée, c'est-à-dire l'accomplissement des diverses » formalités requises par la coutume générale de Bre- » tagne, la dite île *serait et demeurerait à perpétuité au* » *département de la marine*, pour être régie sous ses » ordres, par le secrétaire ayant le département de la » marine, à tel usage que nous le jugerions convenable, » dérogeant en tant que de besoin à tout ce qui pourrait » être à ce contraire. » *Fait au Conseil d'Etat du roi*, S. M. y étant, tenu à Versailles le 4 février 1764.

Nous verrons ultérieurement ce qui en advint.

---

(1) Titre XV, articles CCLXIX et CCLXX. Hévin, PP. 75 et 76.

(2) Terre possédée pendant longtemps par les Tournemine, Jeanne-Hélène de la Motte-Vauclerc, héritière de la Hunaudaie du chef de Catherine de Tournemine, sa mère, porta cette terre dans la maison de Rosmadec. Sa fille Catherine l'a portée dans celle de Rieux. *Annales Briochines*, Abbé Ruffelet, sous l'année 1487.

LES GOUVERNEURS

Dès que Sourdéac eût pris possession de l'isle d'Oixant, il la mit en état de défense, leva une compagnie de soldats pour le service de la place, la garnit de canons et autres armes de guerre Les insulaires ayant trouvé les charges excessives demandèrent à Sourdéac à assurer par eux-mêmes la garde de leur île, à la condition d'être exemptés de la *grande dixme*. Le seigneur de Rieux accepta, et lors des diverses guerres qui suivirent, on vit les Ouessantins (1) faire bravement leur devoir à côté des troupes royales envoyées dans l'île. En 1756, notamment, 200 hommes du régiment de Brie, sous les ordres du lieutenant-colonel de Vergons, y furent détachés. Le duc d'Aiguillon quitta le camp devant Saint-Malo et se rendit à Ouessant. Il emmena avec lui Jean-Adam Le Bœuf, brigadier des armées du roi, directeur des fortifications de la Flandre maritime depuis 1755, (2) et pria le commandant de la marine à Brest de lui expédier l'enseigne de vaisseau, Jacques de Boutier, sieur de La Cardonnie. (3) Ce dernier, dont l'embarquement sur l'*Améthiste* était prochain, écrivit au duc d'Aiguillon pour lui exprimer la

---

(1) S. M. trouve bon que vous fassiez donner aux habitants de l'isle de Molènes les 30 fusils qu'ils demandent avec quelque peu de poudre et des balles ; mais chargez-en quelqu'un qui puisse en rendre compte. Pour ce qui est de l'ordre qu'ils demandent pour donner à un d'eux le commandement sur les autres, en cas d'occasion, ils n'ont qu'à s'adresser à celuy qui commande dans la province qui le leur donnera. Signé : *De Pontchartrain*. 3 avril 1697.

(2) Décédé le 29 mai 1761, à l'âge de 63 ans, et enterré à Saint-Eloi de Dunkerque.

(3) Né à Villeneuve-d'Agen, Lot-et-Garonne, en 1727, chef d'escadre 1784, décédé à Saint-Domingue, novembre 1791.

contrariété que lui faisait éprouver le choix dont il avait été l'objet. Le duc répondit : ...mais je serais bien fâché que cette occupation momentanée vous empêchât de suivre une destination que je sais très bien que vous devez préférer. A tout égard, je suis convaincu que M. le comte du Guay — *commandant de la marine* — ne vous ôtera pas la place qu'il vous a donnée sur l'*Améthiste*, (1) mais puisque vous le désirez, je lui écrirai avec le plus grand plaisir pour qu'il vous la conserve. (2)

Ces officiers construisirent de nouvelles batteries. En effet, depuis le 17 mai, la guerre avait été déclarée à l'Angleterre et *une sloop* de cette nation n'hésitait pas à aller chercher un abri dans l'un des ports d'Ouessant.

« M. de Kerjeanmol, *gouverneur de l'île*, écrivait le » commandant de la marine au ministre, m'informe que » *la sloop* anglaise est toujours restée depuis huit jours » dans son île ; je ne trouve rien de plus indécent qu'un » pareil bâtiment nous bloquant le port de Brest et nous » obligeant d'observer les vents pour nous assurer les » communications avec cette île. Nos généraux *(amiraux)* » n'ont pas encore trouvé de moyens de nous en débar- » rasser. *Il faut espérer que la sloop y parviendra.* » (3) La sloop se nommait la *Levrette*, bâtiment construit sur la plage de Lanninon (4) sur les plans et sous la direction

(1) En 1757, étant sur l'*Améthyste* à la côte de Guinée, La Cardonnie attaqua avec deux chaloupes qu'il commandait, deux bâtiments de 14 canons et les enleva l'épée à la main. — Mazas, *Hist. de l'ordre de Saint-Louis*, t. III, P. 328.

(2) Lettre datée de Saint-Malo, 18 septembre 1756.

(3) Lettre du 18 juin 1756.

(4) Sur cette même plage, qui va disparaître, et sous la direction de M. Bersolle, armateur de Brest et chargé du bureau de la poste, à ce

de l'enseigne de vaisseau Villers de Grassi. (1) Il en prit le commandement et laissa sur les chantiers un bâtiment semblable, nommé la *Guirlande*. A son retour de la mer, de Grassi prit le commandement de la *Guirlande* et celui de la *Levrette* passa à de Cours de Lussaignet, de Brest, autre enseigne de vaisseau. (2 Tous les deux firent à partir de ce moment la chasse aux Anglais qui, la nuit, venaient explorer la rade de Brest. *Ils naviguent jusque dans les roches*, dit une lettre du commandant de la marine.

En 1755, deux lieutenants de vaisseau anglais se firent recevoir comme ouvriers charpentiers au port de Brest. (3) Ce fait, paraît moins extraordinaire lorsque l'on songe qu'à l'époque on tolérait la présence dans les différentes villes des commerçants de nationalités avec lesquelles on se trouvait en guerre.

C'est pourquoi le duc d'Aiguillon écrivit au commandant du port, le comte du Guay : (4) « Je vais faire » passer au plustôt 200 h. de troupe à Ouessant et j'espère

---

moment Grande Rue, n° 73. se construisait l'*Agathe*, dont le commandement fut donné à Charles *Cornic-Duchesne*, né à Morlaix le 5 septembre 1731, et ensuite à son cousin Pierre-François *Cornic-Dumoulin*, né à Bréhat le 23 juillet 1731 ; il signait *l'Aîné*. Cornic-Duchesne prit ensuite le commandement du *Prothée*. Il eut des difficultés avec les armateurs et la lecture du mémoire du sieur Bersolle, en date du 6 juillet 1762, contre Cornic, Paris. chez P. G. Simon, imp. du Parlement, rue de la Harpe, *à l'Hercule*, 1762, présente Cornic, *en ce qui concerne le désintéressement*, sous un jour tout différent de l'auteur de l'article de la *Biog. Bretonne*, t. II, P. 455.

(1) Pierre-Augustin, lieutenant de vaisseau, 17 avril 1757. Destitué et condamné par contumace à un an de prison. 6 février 1762.

(2) Martin, lieutenant de vaisseau, cassé de son grade avec son commandant de Ruis et condamné à un an de prison, 16 mai 1763. — *Soc. ac. de Brest*, 1891-92, P. 31, renvoi n° 2.

(3) *B. de la Soc. Ac. de Brest*, 1868-69, P. 417.

(4) Lettre du 5 juillet 1756.

» que vous voudrez bien faire escorter les bateaux qui
» les transporteront afin qu'ils ne soient pas enlevés par
» la sloop qui rode dans cette partie. »

Revenons à Sourdéac. Pour administrer cette petite population, il choisit un ancien soldat. Sa nomination fut soumise à l'approbation royale et ses successeurs continuèrent jusqu'à l'année 1710. C'était le moment de la création d'une foule de charges nouvelles n'ayant d'autre but, pour la plupart d'entre elles, que de procurer des ressources au trésor public. On mettait à exécution les édits d'août 1696 et 1er décembre 1708, augmentant le nombre des officiers des places de guerre et en instituant dans des localités qui en avaient été exemptées jusqu'alors. Le ministre songea à Ouessant. Les Rieux étaient des gens à ménager : aussi de Pontchartrain, avant de statuer, s'adressa-t-il à l'intendant de la marine pour avoir son avis sur ses projets. Une longue correspondance s'établit à ce sujet.

« Je vois, écrivait de Pontchartrain, le 30 août 1710,
» que M. le marquis d'Ouessant prétend être propriétaire
» du gouvernement de cette isle et que ce titre lui donne
» le gouvernement ; c'est ce que je vous prie d'appro-
» fondir avec votre prudence ordinaire, car il se peut
» faire que cet avis soit sans fondement. Rendez-moi
» compte de ce que vous apprendrez. »

L'intendant répondit :

« Je n'ai pas connaissance, Mgr, que M. le marquis
» d'Ouessant prétende être propriétaire du gouvernement
» de l'isle, mais seulement qu'il en a la seigneurie et qu'il
» a le droit par conséquent d'établir des gens dans la dite
» isle pour y rendre la justice et d'y avoir pour cet effet

» un seneschal, un procureur fiscal et un greffier ; mais
» cela n'empêche pas que le roy puisse y établir un gou-
» verneur et des officiers de l'état-major, attendu que tout
» ce qui regarde le service de S. M. dans la dite isle est
» très important aux intérest et au service de S. M., tant
» à cause de sa proximité qu'à cause qu'elle fournit beau-
» coup de bons matelots qui ont toujours servi utilement
» sur les vaisseaux du roi. » 5 septembre 1710.

Louise de Rieux, propriétaire de la seigneurie, avait eu avis que de Boutteville, de Brémoy et de Keroullas se proposaient d'acheter les charges de gouverneur, de lieutenant de roi et de major dans l'île d'Ouessant et qu'ils remplaceraient prochainement le gouverneur de la Sauldraye-Nizon, l'homme de son choix et agréé par le roi. (1) Elle avait protesté, mais inutilement.

Aussitôt la réception de la lettre ci-dessus, le ministre écrivit à l'intendant :

« Ce que vous me marquez, touchant M. le marquis
» d'Ouessant me fait connaître qu'il n'a que la seigneurie
» de cette isle et que le gouvernement appartient au roy.
» C'est pourquoi je fais dire aux postulants de finir au
» plustôt ce qui concerne les charges de gouverneur,
» de lieutenant de roi et major, dont MM. Boute-
» ville, Brémoy et de Kéroullas ont fait leur soumis-
» sion. » (2)

---

(1) Demande d'une *lettre de service* faite en faveur de la Sauldraye-Nizon. 22 janvier 1710. — Refus. — 2 avril.

(2) .. ..Quoique l'île d'Ouessant ne fût pas dans le cas de ces nouveaux gouvernements, attendu qu'il n'y a pas de château appartenant au roi ; qu'il n'y a ny ville, ny bourg, ny foyre, ny marché, ny passage de gens de guerre qui ont été les motifs de ces nouvelles créations. Arrêt du 9 mai 1717.

De La Sauldraye-Nizon dut en conséquence se retirer, non sans protester contre la mesure.

« Louise de Rieux poursuivit ses démarches et, le » 9 mai 1717, elle obtint « d'être maintenue et gardée dans » tous les droits, honneurs et prérogatives dont ses an- » cêtres, en la même qualité, ont joui ou dû jouir dans » l'isle, aux offres par elle faites de faire, comme eux, la » garde fidèlement et avec soin ; de nommer un gouver- » neur pour donner et recevoir les ordres et de rendre la » justice gratuitement aux insulaires, ainsi que cela a été » fait sous les trois derniers règnes. »

Par suite, de Bouteville, de Brémoy et de Kéroullas durent « vuider la place huitaine après la signiffication qui » leur sera faite du présent arrest, à peine de despense et » que pareillement S. M. ordonne, qu'après un mois, les » dits sieurs de Boutteville, de Brémoy et de Kéroullas » seront tenus de remettre ès-mains du sieur Taschereau » de Baudry, mestre des requestes et du conseil des » finances, les quittances de finance et de provisions, » pour, sur son rapport, estre procédé au conseil à la » liquidation de leurs offices en la manière accoutumée et » ensuite estre pourvu par S. M. à leur remboursement (1) » et faute par eux de représenter leurs titres, dans le dit » tems et cela passé, qu'ils demeureront déchus de tout » remboursement. »

Louise de Rieux réinstalla de Nizon dans ses fonctions.

De nouveaux empiètements du roi obligèrent le comte

(1) Extrait du rôle de liquidation des finances des charges de gouverneur, de lieutenant de roi et major de lad. isle, du 9 août 1710, qui justifie que ces trois charges n'ont été vendues que 16,000 l. *en billets de marine*, 29 mai 1717.

de Rieux, le 24 novembre 1723, à exiger le maintien des prérogatives de sa maison. A partir de ce moment, la nomination des gouverneurs s'accomplit paisiblement. En entrant en fonctions, le titulaire prêtait serment devant l'intendant de la marine qui, au préalable, avait reçu une commission spéciale du chancelier de France. (1) Acte était rédigé de la prestation de serment.

Le gouverneur et le commandant de la Tour à feu — *phare* — étaient les seules personnes à la nomination du roi ou de ses délégués pendant l'administration des seigneurs de Rieux.

Lorsque l'île fut placée sous l'autorité royale, l'intendant de la marine eut mission de délivrer au titulaire de la fonction de gouverneur une commission (2) enregistrée au contrôle, comme toutes celles remises aux agents du département. Toutes les fonctions, (3) même celles de l'ordre civil, comme les notaires par exemple, étaient soumises à l'agrément de l'autorité maritime. (4)

---

(1) Copie collationnée de la commission de Mgr le chancelier de France à M. l int. de la marine à Brest, expédiée le 21 janvier 1748, de recevoir le serment du sieur Kerjean-Mol, en qualité de gouverneur; ensuite la requête du gouverneur. — *Demande faite pour la prestation de serment* et l'acte de la prestation de serment.

(2) *Les provisions* étaient lues au prône par le recteur... « Certifions, » Nous, recteur et habitants de lad. isle, l'avoir reçu et d'une voix una- » nime, avec tout l'applaudissement général et requis, le reconnaissons » pour notre gouverneur et seul juge sur tous nos différends, promettant » de lui obéir en tout ce qu'il nous ordonnera pour le service du roi, la » défense de notre île, les intérêts de Mgr le comte de Rieux et le bien » public de ses habitants. » — 1761 — Suivent les signatures.

(3) Guérin Pilote, garde-magasin de la Tour à feu d'Ouessant, 31 août 1769. — Il y avait donc un commandant, un garde-magasin et un gardien.

(4) 17 mars 1772. — Tual autorisé par l'intendant de Ruis-Embito à bâtir un sixième moulin à vent moyennant 7 l. de rentes payables à la seigneurie de la dite île.

Jean-Marie-Dominique Le Sein reçut commission le 1er octobre 1766, pour exercer l'emploi de notaire royal dans l'île; il était encore en fonctions en 1783. A ce moment les insulaires s'en plaignirent par l'intermédiaire de l'évêque de Quimper. Le contrôleur de la marine Puissant de Molimont, (1) chargé de l'enquête, écrivit à l'évêque : « M. le gouverneur se plaint comme vous, » Mgr, comme d'un homme d'un esprit tracassier, avide » d'indemnités, de taxes et qui exige des rétributions » déplacées... Une autre considération décide à tenter le » moyen de ramener ce notaire à ses devoirs; c'est la » difficulté de le remplacer. Vous n'ignorez pas, Mgr, la » modicité de cette place; elle ne ferait pas subsister » un étranger. Elle ne peut convenir qu'à un insulaire » possédant quelque bien et un établissement dans l'île. » Stéphan, fils d'un ancien gardien de la Tour — *phare* — » qui suit la *pratique*, (2) à Brest, pourrait peut-être le » remplacer. » (3)

Voici la liste des quatorze gouverneurs de l'île :

1° *Du Pré.*

2° *Farcy.*

3° *De Valogne.*

Ils sont mentionnés dans divers actes. — Vu... 4 extraits baptistaires tirés des registres de la paroisse d'Ouessant :

---

(1) *Bull. de la Soc. Ac. de Brest*, 1891-92, P. 11, renvoi 3.

(2) Qui étudie *la procédure*. L'orthographe primitive était *pragmatique*. — Je crois bien que du temps qu'on appelait les gens de justice *pragmaticiens*, en retenant l'origine du mot, les choses allaient autrement; mais depuis qu'on a retranché une syllabe de leur nom, en les appelant *praticiens*, ils ont bien su se récompenser de ce retranchement sur les bourses de ceux qui n'en pouvaient mais. (H. Estienne.) *Dictionnaire Larousse*, t. XIII, P. 36, au mot *Praticien*.

(3) Lettre du 21 juillet 1783.

2 mars 1653, 24 février 1654, 15 novembre 1655, 30 novembre 1667, par lesquels il paraît que les sieurs du Pré et de Castres ont pris successivement la qualité de commandants pour le service du roy en cette isle, sous l'autorité du sieur de Rieux de Sourdéac.

4° *De Castres*. Il était en fonctions au 10 juin 1664. Par dépêche du 8 juin 1688, le ministre demanda quelques renseignements sur le sieur de Castres « qui fait les fonc-
» tions de gouverneur dans l'isle d'Ouessant et qui solli-
» cite une commission de S. M. qui lui en donne le titre. »

« Je me suis informé, selon l'intention de Mgr, répon-
» dit l'intendant, de la manière de vivre et des qualités
» de M. de Castres, commandant à Ouessant ; j'ai appris
» qu'il est gentilhomme et qu'il a servi dans les troupes
» du roy, en Italie, qu'il y a 26 ans qu'il demeure à Oues-
» sant et que personne ne s'en plaint. » (1)

Il vivait encore en 1691.

« Je lui envoie — *à de Castres* — de la poudre et de
» la mèche et la manière de faire les signaux, quand il
» verra les vaisseaux ennemis dont MM. du Conquet
» auront connaissance, pour nous le faire scavoir. » (2)

Le service s'exécutait comme suit :

« L'on a tiré, après disné, 3 coups de canon de Ouessant
» qui sont le signal de 10 vaisseaux ; l'on a répondu de
» St-Mathieu et ensuite de la batterie de Cornouaille et
» dans la batterie du Portzic. » (3)

Il existait dans l'île pour assurer ce service 4 canons de 8 appartenant au roy.

---

(1) Lettre de l'intendant, 18 juin 1688.
(2) L. Intendant, 9 juillet 1691
(3) L. Intendant, 5 août 1697

5° *Le Breton-Lavigne*, Nicolas. — Voici son autobiographie dont nous respectons l'orthographe ; elle nous apprend que sous le gouverneur se trouvaient d'autres officiers.

« Jay qui soubsigne déclare et sertifie qu'il y a 10 ans » que je fus estably par défuns M. le marquis de Sour- » déac pour la conservation de l'isle d'Ouessant, en calité » de sergent-major et de lieutenant soub 4 cappitaines ou » gouverneurs et dans lesquelles charges je me suis » acquitté avec honneur et depuis la mort du dernier, » M. de Castres, l'on m'a donné le nom de commandans, » calité qui m'est peu lucratiffe — 29 décembre 1700 — » signé : *Nicolas Le Breton-Lavigne*. »

Le 10 juin 1664, de Castres avait donné permission au sus-nommé, lieutenant de la garnison, pour faire un voyage en Angleterre.

6° *De la Sauldraye-Nizon*, Barnabé, comte, seigneur de Nizon, gentilhomme de Bretagne, ancien capitaine. (1)

Le maréchal de Chasteaurenault lui donna le commandement de l'île en 1704 ; il lui renouvela ses pouvoirs le 10 octobre 1705. Les Rieux lui donnèrent commission les 20 juin 1710 et 23 juillet 1712, époque à laquelle il dut faire place aux officiers nommés par le roi.

7° *Cadot de Boutteville de Sebville*, Georges-François, nommé gouverneur en 1712, charge achetée et qu'il dut quitter, en vertu de l'arrêt du 25 mai 1717.

8° *De la Sauldraye-Nizon*, rétabli dans ses fonctions, en exécution des lettres-patentes octroyées le 9 mai 1717, à la demoiselle de Rieux. Le 26 mars 1720, le comte

(1) Nous ferons ultérieurement le long récit des difficultés qu'il créa à l'administration du port.

de Rieux se vit dans la nécessité de lui retirer le gouvernement de l'île. En 1735, de Nizon était lieutenant de la *patache de la Ferme* establye au port de Breveach — *Aberwrach*.

9° *L'honoré de Trévignon*, Yves, enseigne de vaisseau, ex-commandant de la Tour de Camaret. (1) La confirmation royale se fit attendre jusqu'au 23 septembre 1723. « Notre très cher et bien amé cousin le comte de Rieux » qui est à présent propriétaire de la dite île y avait » nommé et présenté notre cher et bien amé le sieur » L'honoré de Trévignon, commandant au château de » Camaret, pour, au lieu et place du sieur la Sauldraye- » Nizon, remplir la fonction de gouverneur, etc. »

Les habitants de Camaret le virent sans doute partir sans regrets, ainsi que cela peut s'inférer des documents suivants :

» A l'égard du sieur Trévignon qui commande à » Camaret et qui se plaint que les cabaretiers de ce lieu » se refusent de lui rendre compte des gens qu'ils reçoivent » chez eux, il est dans l'ordre que, lorsque les cabaretiers » reçoivent chez eux des étrangers, ils en avertissent le » sieur de Trévignon ; mais pour ce qui est des gens du » pays qui vont chez eux, les cabaretiers ne sont pas » obligés de les en avertir. » (2)

N'étant encore que garde de la marine, L'honoré de Trévignon épousa vers 1709, Jeanne de Mathézou, décé-

---

(1) La plate-forme portait onze canons. Lettre du commandant de la marine du 17 août 1739.

(2) L. du ministre du 17 août 1732. — J'ay vu avec le commandant les mesures à prendre pour obliger les cabaretiers de Camaret à rendre compte des étrangers qu'ils reçoivent dans leurs maisons. Int. de la marine, 2 septembre 1732.

dée à Brest le 15 mars 1721. (1) Il n'avait pas été fait d'avancement dans la marine *depuis 20 ans ;* il y avait des gardes de la marine de 40 ans. Il n'y eut de nouvelle promotion que le 24 mars 1727. (2) L'honoré de Trévignon se maria ensuite à Marie de Carn ;(3) elle mourut à Brest le 6 octobre 1741, à l'âge de 55 ans. De son premier mariage, L'honoré de Trévignon (4) eut deux fils : René-Marie et Guénolé, nés à Brest, le 5 juin 1714 et le 19 septembre 1715.

10° *De la Rue, seigneur de la Fresnaye,* Guy-Nicolas, enseigne de vaisseau, fils de Gaspard-Etienne, seigneur de la Fresnaye, évêché de Troyes, en Champagne, et de Françoise Destang, époux 1° le 16 juin 1732 de Jeanne Deschampeaux, décédée à Brest, le 26 août 1738 ; 2° de Julienne-Michelle du Deffais ou Deffaix.

De la Rue, entré au service en qualité de garde de la marine en 1721, ancien enseigne de vaisseau, gouverneur d'Ouessant, fut nommé chevalier de Saint-Louis le 1er janvier 1742. (5) Il eut deux fils : l'un né le 8 juin 1744 et Vincent-Marie, né le 8 août 1747. (6)

De la Rue ayant demandé de la poudre, de la mèche,

---

(1) Jean Mathézou, seigneur de Querve, du Quernevat, noble d'ancienne extraction, 22 mai 1669. Beauregard, *Nobiliaire de Bretagne*, P. 218.

(2) Brun, *Guerres maritimes*, t. II, P. 211.

(3) Claude de Carn, seigneur de Kerinen, de la Pallue, de Kesnerezennec et Kerléan, noble d'extraction. Juridiction de Saint-Renan, 3 juillet 1669. Beauregard, *Nobiliaire de Bretagne*, P. 92.

(4) Marie-Philippe-Joachim-Pierre-Jean L'honoré de Trévignon, frère de Yves, probablement, commissaire de la marine à Saint-Domingue, attaché au port de Brest le 19 mars 1760, aux appointements de 1,800 l., était commissaire général de la marine en 1764.

(5) Mazas. *Hist. de l'ordre de Saint-Louis*, t. II, P. 144.

(6) Registres des baptêmes de la paroisse Saint-Louis de Brest.

du papier à cartouches et des pierres à fusil pour la défense de l'île, le ministre répondit à l'intendant :

« Je vous prie d'examiner si la fourniture de la poudre » et autres ustensiles demandés ne doit pas être sur le » compte de M. de Rieux : si c'est S. M. qui y a ci- » devant pourvu, je trouverais bon, en ce cas, que vous » lui envoyiez une petite provision. » (1)

Par lettre du 3 juillet 1739, le ministre concéda au gouverneur de la Rue neuf cordes de bois à brûler « *l'isle n'en produisant pas.* » Le bois à brûler était du reste fort rare à Brest et ses environs. « Il est certain, » écrivait l'intendant, à la date du 5 octobre 1699, qu'on » ne trouve plus de bois à brûler à 12 ou 15 lieues à la » ronde. » Aussi les autorités du port étaient-elles heureuses de trouver quelques ressources dans la forêt du Cranou. (2)

On continua à y puiser jusqu'en 1793. Le 13 janvier, la municipalité obtint le retrait de cette faveur. « L'ingé- » rence de la municipalité ou plutôt de la *Société Popu-* » *laire*, dont elle était le servile instrument, dans les » affaires du domaine exclusif des autorités maritimes, » se renouvelait chaque jour, et chaque fois elle donnait » lieu aux félicitations du ministre Monge, qui écrivait,

---

(1) Dépêche du 5 octobre 1732.

(2) Ancienne propriété du duc de Richelieu, vendue le 6 février 1684 a Pierre Valentin, receveur des traites à Ingrandes, et acquise par la marine, le 30 juin 1688. — Ar. Jean de Richelieu et sa première femme, Anne Poussart, vendirent le 1er août 1679 à Alexandre Lhuillier, « la coupe en- » tière, à terre et haute et à raz de charbonnier, de la haute futaie, bois et » forêt du Ninot (Nivot), dépendant de la vicomté du Faou, en Basse-Bre- » tagne, contenant une lieue et demy de tour environ, pendant 10 années. » Jal. *Dict.*, P. 1061, col. 1. Richelieu. Armand-Jean II de Vignerot du Plessis.

» le 12 décembre 1792, au commandant de la marine : » continuez, serviteurs fidèles de la République, à secon- » der le zèle et le patriotisme des bons citoyens et des » magistrats populaires de Brest. L'appui que ces bons » citoyens, ces magistrats populaires prêtait à quiconque » recourait à eux, avait pour effet d'annuler complète- » ment l'autorité des chefs de corps, etc. » (1)

11° *Kerjean-mol,* Claude-Louis, enseigne de vaisseau, fils de Jean et de Marie de Carn, de la paroisse de Plouzané. Il commanda la tour de Camaret du 12 mars 1747 au 13 mars 1748 et prit le service à Ouessant le même jour. Il était parent du comte d'Orvilliers et avait épousé le 30 novembre 1747 Marguerite Aubry du Goutet, fille de Jean, lieutenant de vaisseau et de Marguerite Gélard, de Landerneau.

Kerjean-Mol exposa au ministre « la nécessité d'avoir » un chirurgien entretenu dans cette ysle qui n'est rem- » plie que d'un peuple de marins et que souvent l'on y » manque de secours dans les plus extrêmes besoins par » la difficulté qu'il y a en certains temps de faire venir » des chirurgiens de Brest. » (2)

---

(1) Levot. *Hist. de la ville et du port de Brest.* — *La Terreur*, P. 59. — Par décret impérial du 20 octobre 1869, le nom de *Monge* a été substitué à celui de *rue de la Charonnière*. « ...Que le nom de *Monge*, à titre de sa- » vant, eût été donné à une rue de sa ville natale, ou même à une rue » d'une autre ville, nous l'eussions trouvé naturel et légitime, mais il était » assez peu opportun, ce nous semble, de perpétuer à Brest le souvenir » d'un ministre dont la faiblesse a été peu propre à y rétablir l'ordre. » Levot. — *Le Directoire et le Consulat*, P. 388. Appendices.

(2) Lettre du 30 juin 1748. — Mol ou Molff. Renan, seigneur de Kerjeant, de Lesmonatech, de Langolian, de Queringaer, noble d'extraction. — Saint-Renan, 3 juillet 1669. — Beauregard, *Nobiliaire de Bretagne* P. 267.

A cette communication, le ministre répondit :

« L'établissement d'un chirurgien de la marine à Oues-
» sant me paraît tenir à l'humanité autant qu'à la conve-
» nance du service et j'approuve ce que vous me pro-
» posez d'y faire passer un élève-chirurgien de la marine
» qui y servira aux appointements de 50 livres par mois
» pour solde, nourriture et tous frais ; il sera relevé,
» chaque année, par un second chirurgien, et ce service
» sera compté pour l'entretien. » (1)

La situation pécuniaire de ce chirurgien ne s'était pas améliorée en 1775 et voici ce qu'écrivait le titulaire de la fonction à cette époque :

« Le sieur de Montigny, chargé de six enfants, dont
» deux garçons et quatre filles, étant dans l'île d'Oues-
» sant depuis neuf ans, aux appointements de 600 livres,
» supplie humblement M. de Ruis-Embito — *l'intendant* —
» de vouloir bien lui accorder, par gratification, neuf
» cordes de bois à brûler... fait toutes les opérations
» chirurgicales gratis ; fait également les accouche-
» ments... de retour chez lui ne trouve pas de quoi se
» réchauffer ni préparer aucun médicament... outre, *fait*
» *les fonctions de syndic aux classes dans ladite île*,
» gratis... demande que ses appointements lui soient
» payés tous les trois mois. » (2)

Le 10 août 1754, Kerjean-Mol obtenait une pension de 200 livres, dont le montant devait être reversé sur la tête de sa femme à son décès.

Depuis le 21 février de cette année, Mme de Kerjean-

---

(1) Dépêche du 28 juillet 1748.
(2) *Représentations* faites le 3 mars 1775.

Mol et son fils, Michel, (1) se trouvaient à Saint-Domingue, où ils présentaient au conseil de la colonie du Cap, des lettres délivrées le 12 janvier 1753 par le ministre de la marine Rouillé et demandaient en conséquence à jouir des droits et privilèges attribués en cette colonie. (2)

Enfin, le 19 octobre 1756, Kerjean-Mol était nommé chevalier de Saint-Louis. (3)

12° *De Gouzillon-Kermeno,* Michel, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, le 8 mars 1752, (4) retraité le 23 janvier 1761, avec 400 livres de pension, nommé gouverneur le 26 avril 1763. Il était époux de Marie-Josèphe de Lesparler de Coatcaric. (5) Il mourut le 17 novembre 1776, à l'âge de 66 ans, et sa veuve le 30 juillet 1781 ; elle était âgée de 69 ans.

Un autre Kermeno-Gouzillon, lieutenant de vaisseau, fut nommé chevalier de Saint-Louis le 8 mars 1777. Il émigra. Sa femme, qui résidait à Plouzané, fut arrêtée comme suspecte et conduite à Brest avec ses deux filles, Hyacinthe et Marie-Anne, âgées, la première de 16 ans, la seconde de 13, ainsi qu'une Anglaise, Clarisse Conglinger, âgée de 18 ans, indiquée comme vivant de la charité de la famille de Gouzillon. Le district de Brest, dans sa séance du 27 vendémiaire an II, destitua Mme de

(1) Inscrit sur la liste des gentilshommes destinés pour être gardes de la marine.

(2) *Loix et Constitutions des colonies de l'Amérique.* — Moreau de Saint-Méry, t. IV, P. 139.

(3) Mazas, *Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. II, P. 168.

(4) Mazas, *Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. II, P. 168.

(5) Lesparler, François, seigneur de Coatcaric, de la Bouexière, de Quoroza, noble d'extraction. Juridiction de Morlaix, 25 mai 1669. Beauregard, *Nobiliaire de Bretagne*, P, 238.

Gouzillon de la surveillance et de l'administration de ses enfants auxquelles il devait être nommé un tuteur et qui devaient être placées à l'hospice civil de Brest. (1)

Un dernier membre de cette famille, Jean-Guillaume-Michel, né à Brest, le 20 septembre 1741, fut retraité comme capitaine de frégate le 1 r octobre 1814 avec 2,400 francs de pension.

13° *De Carn*, Bernard-Joseph, né à Porspoder, fils de Guillaume, seigneur de Lamotte Kerveatou et de Marie-Michelle-Louise de Kerjean, lieutenant de frégate en 1756, enseigne de vaisseau en 1761, lieutenant de vaisseau en 1772, fut fait chevalier de Saint-Louis le 30 décembre même année « estropié d'une fracture à » l'omoplate qui le prive de l'usage d'un bras. » (2) Cette récompense lui fut accordée bien tardivement. En effet, le 9 mai 1763, l'autorité du port écrivait au ministre : « Le chevalier de la Galissonnière, qui a perdu un œil » d'une blessure sur la tête et qui paraît bon sujet, ainsi » que M. de Carn, qui a perdu son bras, (3) espèrent que » vous voudrez bien leur accorder, en peu, la croix de » Saint-Louis, qu'ils méritent l'un et l'autre, pour des » blessures aussi considérables. »

« M. de Gouzillon, gouverneur d'Ouessant, étant mort, » écrivait le ministre, le 30 novembre 1776, j'ai jeté les » yeux sur M. de Carn. »

De Carn quitta le service actif le 2 février 1777, avec 800 livres de pension sur la marine, en conservant deux

---

(1) Levot, *La Terreur*, P. 133.

(2) Mazas, *Histoire de Saint-Louis*, t. II, P. 200.

(3) Accident survenu, croyons-nous, *sur le Petit-Mars*, naufragé en revenant d'une campagne aux Iles-du-Vent. *Soc. Ac. de Brest*, 1891-92. P. 61.

autres pensions dont il jouissait, l'une de 200 sur le Trésor royal, l'autre de 300 sur les Invalides de la marine. Il fut nommé gouverneur le 8 février 1777 et mourut le 24 décembre 1789. Il avait épousé, le 10 novembre 1772, Laurence Gilonne de Moy, fille de Jean-Baptiste, seigneur du Chêne Danitot, lieutenant de frégate, et de Marie-Claude Le Can.

Mme veuve de Carn résidait à Saint-Renan en 1793, lorsque le Directoire du département du Finistère rendit son arrêté du 11 février obligeant les personnes que les administrations locales jugeraient *suspectes*, à résider au chef-lieu de leur district et à se présenter *deux fois par jour* à l'autorité ; elle avait un fils sur la *Ferme*, vaisseau faisant partie avec la *Calypso*, le *Maréchal de Castries* et la *Légère*, d'une division aux ordres de Rivière qui, revenant de la station des Antilles, avait conduit ces bâtiments dans les ports d'Espagne. Nous ne savons quel était le grade de ce de Carn : Louis-François était lieutenant de vaisseau en 1781 ; Louis-Philibert, né le 30 janvier 1774 — *paroisse de Saint-Renan* — était élève de la 2e classe depuis le 3 octobte 1789. Mme veuve de Carn fut arrêtée comme *incivique et ayant un fils sur la Ferme*, en conséquence de l'ordre donné par le représentant du peuple Bréard de mettre à exécution les décrets des 5 et 17 septembre 1793 *sur les suspects*. Elle fut mise en liberté en novembre 1794, en vertu de l'arrêté du comité de sûreté générale du 29 brumaire (11 novembre). Elle eut à subir une nouvelle détention, lorsque parut l'arrêté du 9 messidor, pris par les représentants en mission dans le Morbihan, Topsent, Guezno, Guermeur et Brüe, relativement *aux pères, mères, frères, sœurs,*

femmes et enfants d'émigrés, à la suite du débarquement à Carnac. Cet arrêté, transmis à Brest par courrier extraordinaire, fut exécuté le lendemain. Enfin, Mme veuve de Carn fut mise en liberté sept jours après la première nouvelle des succès de Hoche. (1)

14° *Du Laurens de Montbrun,* Guénolé-Marie, ancien capitaine de vaisseau, chef des classes à Saint-Malo, cessa ses fonctions à la date du 24 décembre 1789. Il avait été nommé gouverneur d'Ouessant dès le 25 janvier de cette même année, *mais il ne rejoignit pas son poste.*

Le 2 septembre 1789, le ministre recevait de l'intendant de Brest la communication ci-après :

« D'après les rapports qui me sont parvenus que l'île » d'Ouessant commence à se ressentir des mouvements » qui ont lieu dans presque tout le royaume, j'ai cru, » Monseigneur, qu'il était nécessaire que M. de Mont- » brun, qui en a été nommé gouverneur, fit une appari- » tion pour s'y établir, afin d'y assurer l'ordre et la tran- » quillité. »

Le 12 février 1790, le ministre répondit :

« M. du Laurens de Montbrun ayant satisfait à ce qui » est exigé pour le paiement du *marc d'or*, (2) je ne

(1) Levot, *Hist. de la ville et du port de Brest. La Terreur.* PP. 131, 132, 205, 297, 416.

(2) Droit prélevé sur tous les offices à chaque changement de titulaire. Il fut établi par Henri III, en remplacement du droit qu'on prenait pour la prestation de serment. *Larousse*, t. x, P. 1130 — pour subvenir aux frais des appointements des Chevaliers du Saint-Esprit. — Edit d'octobre 1578 donné à Fontainebleau, *droit de serment* avant d'obtenir les provisions — édit de décembre 1656 portant que tous les officiers de justice, finances, police ou autres, sont sujets au *droit de marc d'or*, comme un hommage au roi, lorsqu'ils sont pourvus de leurs offices. —

» doute pas que ses provisions de gouverneur ne lui
» aient été délivrées et qu'il ne soit passé dans l'île. »

Le soin de la délivrance de ces provisions incombait à l'intendant qui, le 15 juin, exposa dans les termes suivants l'embarras dans lequel il se trouvait :

« J'ai l'honneur de vous faire part, Monseigneur, que
» l'île d'Ouessant même, se ressent un peu de la fermen-
» tation des esprits qui règne sur notre continent. Peut-
» être que l'expédition des *Patentes* de ce gouvernement
» en le mettant à même d'aller s'y faire reconnaître et
» recevoir, parviendra à calmer les esprits ; peut-être,
» en la retardant, se mettront-ils en tête de n'avoir point
» de gouverneur. »

Enfin, le 22 août 1792, Gaspard Monge, ministre de la marine depuis le *12 du même mois,* fit cesser toute hésitation par la décision qui suit :

« M. du Laurens de Montbrun, absent de Ouessant
» sans permission, *est censé avoir donné sa démission.* »

Du Laurens de Montbrun avait épousé en 1778 Marie-Renée-Gilette de Portzmoguer ; elle habitait Saint-Renan lorsqu'elle fut arrêtée *comme incivique et femme*

Edit qui réunit au domaine le droit de marc d'or. Janvier 1720 (A). — Arrêt du conseil qui règle le marc d'or à payer pour certains offices, commissions et emplois militaires, et en dispensent ceux ci-après, etc., 13 avril 1775. — Présidents et conseillers au Parlement de Bretagne, dispensés comme *nobles* du paiement du droit de marc d'or. 6 septembre 1775. *Recueil général des anc. lois françaises* de 420 à 1789, par Jourdan, Isambert, Decrussy, t. xv P. 350, t. xvi P. 337, t. xxii P. 177, t. xxiv PP. 151 et 238.

(A) Administration de la régie générale des aides et droits y réunis. — Marque et contrôle d'or et d'argent comprenant un régisseur général, un directeur général, un receveur principal, un receveur au bureau de L'Argue, rue Saint-Denis, vis-à-vis Saint-Chaumont, un procureur au Parlement et un procureur à l'élection. *Alm. royal,* 1790, PP. 572 et 578.

de l'émigré de Montbrun, en exécution des décrets des 5 et 17 septembre. Son mari avait cependant apporté (1) une paire de boucles d'argent à la caisse patriotique ouverte chaque jour à l'hôtel de ville, à Brest ; à partir du 28 novembre 1789 (2) suivant décision du conseil général des ville et sénéchaussée de Brest. (3)

« L'un des membres a observé que les habitants de » plusieurs districts de Paris et de différentes villes du » royaume, *s'étaient empressés d'imiter l'Assemblée natio-* » *nale* (4) en faisant don à l'Etat de leurs boucles d'ar- » gent. Il a proposé de suivre à l'instant ce généreux » exemple de patriotisme..... (5) Il a ensuite été arrêté » unanimement qu'aucun n'en porterait de semblables, » jusqu'à ce que la consommation des grands et utiles » travaux de l'Assemblée nationale n'ait consolidé l'édi- » fice *de la félicité générale* et n'ait ramené dans le » royaume la paix et l'abondance. Fait et arrêté au » Conseil les dits jour et an. Signé : Branda, *Président*, » Demontreux, Le Bronsort, Cavellier, Marec, Sivi- » niant, *Secrétaires*. »

---

(1) Du 4 de ce mois (décembre) à midi, jusqu'à 6 heures du soir. *Bulletin de Brest*, 1789, t. II, P. 636.

(2) 15,213 l. 13 s. 7 d. recueillis. Levot, *Histoire de Brest*, t. III, P. 210.

(3) *Bulletin de Brest*, 1789, t. II, P. 601. Instructions du ministre à de La Porte Vezins, commandant P. I. en date du 5 octobre 1789. Lettre de ce dernier à Hector, comme titulaire en congé, au château de Lézérassien.

(4) Séance du 20 novembre 1789. — Assemblée nationale. — L'abbé Grégoire offre, au nom d'un citoyen de Paris, 1,152 l. Introduction d'une députation d'Issoudun... enfin la même ville offre 115 marcs d'argent provenant des boucles, etc... Motion de Dailly, de décréter que tous députés donneraient leurs boucles Approbation de l'Assemblée. *Gazette nationale ou le Moniteur universel* du 18 au 20 novembre 1789, P. 376.

(5) MM. les membres du conseil général et permanent des ville et sénéchaussée de Brest ont remis toutes leurs boucles d'argent. *Bulletin de Brest*, t. II, P. 608.

PRÉLIMINAIRES DE L'ACHAT DE L'ILE

Dès le commencement de l'année 1763, Louis-Auguste, comte de Rieux, lieutenant-général des armées du roi, proposa à S. M. de faire la cession de l'île, à tel prix et sous telles conditions qu'il lui plairait de fixer. En conséquence le ministre fit parvenir la dépêche suivante au commandant et à l'intendant de la marine au port de Brest.

« Versailles, le 18 avril 1763.

» M. le comte de Rieux, seigneur de l'ysle d'Ouessant, » et qui, en cette qualité, a le droit de présenter au roi » un sujet pour remplir la place de gouverneur vacante » par la mort du sieur Kerjean-Mol, est dans la disposi- » tion, M. M., de vendre cette seigneurie, dont j'estime » que l'acquisition conviendrait au roi. Il paraît, suivant » un mémoire (1) qu'il m'a remis, que cette terre qu'il

(1) On y lit : Le tout relève du roi à cause de son château de St-Renan. (A) A l'égard du revenu, comme cette terre est depuis longtemps négligée et que le gouverneur s'est rendu le maître absolu ; on s'en est rapporté toujours à son administration et il en rend tous les ans 800 l. net ; mais il faut convenir que vu la bonté du terrain et des herbages, cette isle entre les mains d'un homme intelligent et fidèle devrait produire plus de 4,000 l. au propriétaire. Les terres y sont très bien cultivées ; il y a une race de petits chevaux fort singuliers et fort beaux. On pourrait en faire le commerce ainsi que des moutons qui y réussissent très bien. Le principal commerce de l'isle est la pêche de la sardine. — Les Etats de Bretagne dit Thévenard, *Mém. sur la marine*, t. II, P. 78, y avaient entretenu un étalon pour réformer l'espèce en la rendant de plus grande taille et plus vigoureuse ; mais cette tentative fit dégénérer l'espèce.

Loc-Ronan de Cornouailles — *Locronan* — l'Int. de la marine Desclouzeaux établit, en 1683, une manufacture de toiles à voiles pour le port de Brest. — Anciennement St-Renan du Bois, le chanoine Moreau, P. 55, dit Locronan-du-Bois. *Soc. Arch. du Finistère*, 1884, P. 18, renvoi 2, *in fine*.

(A) S.-Renan du Tay (1486), *nom de la rivière*, D. Morice, *Mém.*, t. III,

» expose avoir sept lieues de tour, a été érigée en
» marquisat, par Henri IV, vers la fin du XVIe siècle
» et que le revenu en consiste en rentes seigneu-
» riales ce qu'il vous sera aisé de reconnaître, si
» comme je le présume, elles sont affermées. Je dé-
» sirerais aussi savoir en quoi consistent les bâti-
» ments qui dépendent de cette terre et qui forment le
» logement du gouverneur ; s'ils sont en bon état et soli-
» dement bâtis et s'il y a beaucoup de réparations à
» faire. M. de Rieux prétend aussi qu'il avait pourvu
» l'île d'une quantité suffisante de canons de fer, (1)

P. 538. Transport au Duc de Bretagne, par Hervé de Léon, de St-Renan, de 1237-1317, *Arch. de la Loire-Inf. ant. à* 1790, t. III, *Arch. civiles*, E. 161, cassette 64, P. 61, col. 1. — Les bienfaits concédés par les princes Bretons à St-Ronan de Léon ou Loc-Ronan ar Fancq — Fanc, Fang ou Fanck, Fange, Boue, ordure, — étaient de l'ordre civil. Jean III y vint en 1320 et y tint sa cour. Le 21 juillet 1340, il y établit une cour de justice qui subsista pendant plus de 2 siècles et fut honorée par plusieurs magistrats illustres. — *Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon*, année 1887, n° 16, P. 507. *Locournan ar Fancq*, le lieu de St-Renan du Marais, *locus Ronani Lutosi*, suivant le *Chronicon Britanicum*, Jean III y tint sa cour en 1320 ; *curia Britanniæ S. Ronanum in Leonia*. Le prince par lettres du 21 juillet 1440 (erreur : 1340, — y établit une cour qui se maintint jusqu'en 1565 que le roi Charles IX la réunit à la cour suprême de Lesneven dont elle se sépara, vers l'an 1575 pour former un petit tribunal.) (Erreur peut-être, voir acte du 31 a. 1593, Levot, *Hist. de Brest*, t. I, P. 85), lequel fut transféré en 1681 — *Lettres-Patentes de Juillet* — en la ville de Brest, *devenue ville depuis l'édit de Henri IV, du 31 décembre* 1593 (B) *Kerdanet*, note de la P. 289, *Vie de St-Ronan*, par Albert Le Grand.

(B) L'acte de 1593 accorda aux habitants de Brest, le droit de *Bourgeoisie du Roi* ; ceux de Recouvrance ne l'obtinrent qu'en 1681 et alors pour la *première fois*, Brest et Recouvrance eurent les *Droits de Communauté de ville*. — A. Kernéis.

(1) Extrait des Règres — *registres* — du Conseil d'État, tenu à Paris le 29 mai 1717. — Réclamation de Louise de Rieux... que si la garde de l'île était donnée à d'autres qu'à la maison de Rieux, sans doute, S. M. trouverait juste de lui rendre les canons et les armes qu'ils y ont mis à leurs frais et de les faire jouir de la *Dixme* de l'isle d'Ouessant qu'ils n'ont cédé aux insulaires qu'à la condition de faire cette garde, ce qui engagerait l'État à de nouvelles dépenses.

» lesquels lui appartiennent en propriété, quoique les
» officiers d'artillerie s'en soient mis en possession. Vous
» voudrez bien faire prendre également des renseigne-
» ments à cet égard, et me donner en même temps toutes
» les explications nécessaires pour me mettre à portée
» de convenir avec M. de Rieux du prix de l'acquisition,
» s'il y a lieu de la faire faire par S. M.

» Je vous prie de me mander au juste quel est le prix
» de la place de gouverneur de cette île, soit en gages,
» soit en émoluments, par qui ils se paient et sur quoi
» ils se prennent, M. de Rieux assurant qu'ils forment
» un objet de 2,400 l. par an, attendu que les *fermiers*
» *généraux* donnent au gouverneur une certaine somme,
» sans doute, pour l'engager à prêter son autorité contre
» la contrebande.

» Je vous serai obligé de me donner des réponses posi-
» tives et circonstanciées sur tous ces points, le plus
» promptement qu'il vous sera possible.

» Signé : *le Duc de Choiseul.* »

L'intendant Hocquart de Champargny (1) mit plus de diligence que le commandant de la marine dans l'envoi des renseignements ; ils parurent suffisants au ministre pour l'éclairer. En conséquence, le duc de Choiseul traita avec M. de Rieux, et le port avait reçu depuis le 12 août 1764, la notification de l'achat, lorsque le comte de Roquefeuil écrivit sous la date du 17 septembre :

« Je viens d'apprendre que M. Hocquart avait déjà

(1) Et non de *Champerny*. Liste chronologique des Intendants, etc. *Revue maritime et col.* 1879, PP. 772, 779, et son père désigné ainsi à la page 779 : *Hocquart de Seules* nous semble devoir se lire *Dessenlis* ou *Desseulis*. *Registres de la paroisse St-Louis de Brest.* — Acte du 1er mai 1708; naissance de Hyacinthe-François Marin.

» fait prendre possession de l'île d'Ouessant par les
» simples *praticiens* (1) ordinaires et n'ay pas eu occa-
» sion d'y envoyer d'officiers de port pour l'examen que
» je projetais.

» Comme vous avez bien voulu me demander ce que
» je pensais sur l'usage de cette acquisition du roy, je
» puis seulement avoir l'honneur de vous en marquer
» mon opinion, sauf les erreurs du local, ne jugeant de
» Ouessant que par un plan fort peu détaillé que j'en ay
» et sur les rapports qu'on m'en a fait. »

Le comte de Roquefeuil exposait ensuite les avantages de Ouessant au point de vue marin et il continuait ainsi :

« L'île d'Ouessant *est du district particulier du com-*
» *mandant de cette place et elle me paraît plutôt être de*
» *celui du commandant de la marine,* ainsi que la prise
» de possession ordonnée de votre part, par les officiers
» de plume, semble aussi l'annoncer, le commandement
» ou le gouvernement ayant toujours été donné à quel-
» qu'ancien officier du corps, tous les avantages qu'on
» peut retirer d'Ouessant se trouvant relatifs à la marine
» et ne pouvant être mis en valeur que par un homme
» instruit dans les connaissances du métier. Cela n'em-
» pêcherait pas, qu'en temps de guerre, on ne put
» envoyer un officier de terre d'expérience pour le com-
» mandement de la garnison qu'on y enverrait et l'admi-
» nistration de la deffense de l'isle.

De Roquefeuil demandait la construction d'une jetée.
« Ouessant s'est trouvé autrefois entrepôt d'un petit

(1) Voir la note de la page 179.

» commerce qui s'est peut-être abandonné, faute d'un
» abri suffisant. »

L'ACHAT

La notification s'en fit dans les termes suivants :

« Versailles, le 12 août 1764.

» Le roi a jugé à propos, Monsieur, (1) d'acquérir
» l'île d'Ouessant appartenant à M. le comte de Rieux,
» par rapport à la situation de cette île et à l'utilité dont
» elle peut être pour le service du roi. J'en ai passé, avec
» M. le comte et Mme la comtesse de Rieux, le contrat
» d'acquisition moyennant la somme de 30,000 livres
» une fois payée et 3,000 de pension à M. le comte de
» Rieux, reversibles à sa femme et à son fils. Je vous en
» envoie le contrat avec les lettres-patentes qui ont été
» adressées par S. M. à la Chambre des Comptes de
» Bretagne pour confirmer et ratifier cette acquisition ;
» j'y joins aussi, en deux liasses, les titres de propriété
» de cette isle qui ont été remis. Vous voudrez bien les
» faire déposer au contrôle et procéder à la prise de
» possession de cette isle, au nom de S. M., en vous y
» transportant, s'il est nécessaire, avec le contrôleur de
» la marine.

» Les termes du contrat et les titres de propriété vous
» indiqueront les formalités à suivre à cet égard. Vous
» prendrez aussi les mesures nécessaires pour établir
» convenablement la régie des biens de cette isle, en
» vous entendant à cet égard avec le gouverneur, et il
» en sera fait recette au profit du roi, dans les comptes

(1) L'intendant Hocquart.

» des trésoriers généraux de la marine. Je vous prie de
» ne pas perdre de tems pour terminer cette affaire et de
» m'informer de ce que vous aurez fait. Je préviens
» M. le comte de Roquefeuil de cet arrangement.

» Signé : *le Duc de Choiseul*. »

Le roi aurait pu se dispenser de remplir à l'égard de l'acquisition quelques-unes des formalités requises par le titre XV, articles CCLXIX et CCLXX de la coutume de Bretagne pour les *bonnes et valables possessions d'héritages*, c'est-à-dire, celles de prise réelle, actuelle et corporelle, suivie de trois bannies consistant dans la lecture du contrat de vente, par trois dimanches consécutifs, du procès-verbal de chacune de ces bannies et enfin de l'acte *d'appropriance ou d'appropriement*. Aussi le contrat de 1764 contient-il la mention ci-après :

« S. M. fera faire, si elle juge à propos de l'ordonner,
» conformément aux us et coutumes de la province de
» Bretagne, les trois bannies, lecture, publication et
» proclamation, tant des présentes que de l'acte de prise
» de possession qui s'en suivra, à l'issue des grandes
» messes de l'église paroissiale de ladite île d'Ouessant,
» dont procès-verbaux seront dressés et certifiés aux
» prochains généraux Plaids (1) du siège royal de Brest,
» afin d'appropriement, et pour quelque cause que ce
» soit, sur lesdits biens vendus ; et dans le cas où il sur-
» viendrait des oppositions auxdites bannies et certifica-
» tions, du chef dudit seigneur et dame, comte et com-

(1) Leur forme. D. Lobineau, t. II, col. PP. 56, 62, 65, 125, 142 ; ne se peuvent remuer — *changer* — du jour indiqué. Arrêt du Parlement général de Bretagne commencé à Rennes, le lundy IX, jour de septembre, l'an MCCCXCVIII (1398), col. 802.

» tesse de Rieux ou de leurs auteurs, lesdits seigneur et
» dame, comte et comtesse de Rieux, s'obligent soli-
» dairement, comme dessus, d'en rapporter et remettre
» les mains-levées et radiations, à mon dit seigneur le
» comte de Choiseul, pour S. M., quinzaine après la
» signification et connaissance légale qu'ils auront des-
» dites oppositions, comme aussi d'acquitter S. M. de
» toutes surenchères et de consignation et de tous les
» frais extraordinaires que lesdites oppositions pour-
» raient occasionner. »

Enfin le contrat de vente régla la question des canons placés dans l'île par les Rieux.

« Déclarent de plus, lesdits seigneur et dame, comte
» et comtesse de Rieux, que les indemnités qu'ils pour-
» raient prétendre vis-à-vis de S. M., pour raison de
» plusieurs batteries de canons dont la maison de Rieux
» avait muni ladite île et qui, pendant la dernière guerre,
» ont été transportés en la ville de Brest, au nombre de
» trente environ, demeureront compensés avec partie du
» prix de la présente vente, en sorte qu'ils renoncent à
» pouvoir jamais rien répéter, ni demander à cet égard. »

FORMALITÉS DE LA PRISE DE POSSESSION

En conséquence des instructions du ministre, et sur l'ordre du comte de Rieux, le dimanche de Pâques 22 avril 1764, après les vêpres, le gouverneur de l'île, Michel de Kermeno de Gouzillon, par le ministère du sieur Jean Lessen, (1) syndic aux classes de ladite île, fit remettre au sieur Jean Cabon, prêtre, recteur de la

(1) Bourgeois, faisant fonctions de syndic aux classes, à Camaret, moyennant 100 l. par an, 23 juin 1732.

paroisse, un avertissement ainsi conçu : « De la part de » M. le comte de Rieux, le sieur recteur publiera au » prosne de sa grande messe, demain, 23 de ce mois, » que tous ceux ou celles de l'isle, vassaux dépendant » de la seigneurie du marquisat de Ouessant, sont aver- » tis de venir payer au gouverneur, les rentes, loods, et » ventes dûs à cette seigneurie et de porter avec eux » leurs quittances. »

La publication n'ayant pas été faite, le lendemain, 24, de Gouzillon se présenta chez les notaires de l'île, les sieurs Lessen et Bernard, et leur donna mission de se rendre près le recteur, accompagnés du syndic aux classes, pour connaître les motifs de son abstention.

Le sieur Cabon exposa alors, par écrit, *et sous son signe*, les motifs pour quoi il n'avait pas fait la publication.

« Malgré les respects que nous portons à M. de Rieux » et l'inclination que nous avons de lui prouver notre » attachement et soumission, avons refusé le dit Gou- » zillon et refusons, conformément à l'édit du mois » d'avril 1695, registré au Parlement le 14 mai de la même » année, art. 32 ; conformément à l'ordonnance du roy » du 16 décembre 1698 ; à l'arrêté du Conseil d'Etat » du roy, du 24 septembre 1743 ; à l'arrêté rendu *à la* » *Tournelle* le 1er mars 1727 ; demandons que nous y » soyions maintenu et que le dit sieur Gouzillon aie à s'y » conformer, ne m'apposant pas à ce qu'il publie ou fasse » publier, à l'issue de la grande messe, dans le lieu où il » ne pourrait troubler le service divin, ses ordonnances, » avis, qui pourraient concerner son gouvernement de la » dite île d'Ouessant et je signe en présence des notaires » soussignés. »

Au bas de cette protestation, de Gouzillon fit écrire par les notaires la décision qui suit :

« De laquelle réponse, le dit sieur de Gouzillon, de la » part du dit sieur comte de Rieux a déclaré protester » de nullité et de ne pas se départir de ce qu'il a avancé, » conformément aux intentions du dit seigneur, comte » de Rieux auquel il se réserve de donner avis de ce que » devant. »

Le sieur Cabon était dans son droit, et agissait conformément à la déclaration du roi du 16 décembre 1698 qui, « pour empescher que le service divin ne soit interrompu, » ordonne qu'à l'avenir les publications qui seront faites, » *mesme pour ses propres affaires*, ne pourront l'estre qu'à » l'issue de la messe. » (1) Le sieur Cabon ayant accompli son devoir s'inclina sans doute devant l'ordre du gouverneur et nous le verrons ultérieurement accueillir avec bienveillance les délégués de l'administration lorsqu'ils se présenteront dans l'île.

L'intendant fit parvenir au ministre, conformément à ses ordres du 12 août 1764, l'état des rentes de l'île et prit les dispositions qui suivent :

Gilles Hocquart de Champargny, intendant de justice, police, finances et fortifications en Bretagne à Brest.

« *Ordre* à de Saint-Haouen Le Coat, procureur du » roi de la marine en ce port de se rendre à l'île d'Oues- » sant pour y prendre, avec deux notaires, possession » au nom du roi, de tous les biens, droits qu'y avait » M. le marquis de Ouessant et de faire toutes les forma-

(1) Circulaire du 13 juin 1700, du comte de Pontchartrain, chancelier de France, à tous les intendants de province et pays d'État. — *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. II, P. 321.— Mémoire de Nic.-Joseph Foucault, P. 334.

» lités prescrites par les *us et coutumes de Bretagne,* pour
» en rendre Sa Majesté propriétaire incommutable.

» Brest, le 4 septembre 1764.

» Signé : Gilles *Hocquart*. »

Jacques-Yves Le Coat de Saint-Haouen, (1) avocat en Parlement, (2) procureur du roi de la prévôté de la marine, accompagné de Noël Siviniant et de Noël-Pierre Le Ru, notaires royaux en la sénéchaussée de Saint-Renan et Brest et apostoliques en Léon, (3) s'embarquèrent à la cale du rocher, (4) le 7 septembre, à 7 heures du matin, dans le bateau du nommé Pierre Malgorn, maître du bateau de ladite île, armé de 4 hommes d'équipage, « pour y mettre et introduire le roi en la possession
» réelle, actuelle et corporelle de la dite île consistant en
» un château, maison et manoir seigneurial avec les bâti-
» ments en dépendant, avec haute, basse et moyenne
» justice, s'étendant dans les paroisses de Notre-Dame et
» de Saint-Paul, en cens, rentes, chef-rentes et autres
» redevances, tant en deniers, grains, qu'autres espèces
» et droits seigneuriaux et féodaux et honorifiques ;
» ensemble avec tous les autres droits, franchises, privi-

---

(1) Substitut de MM. les Juges royaux 1714. Jacques Le Coat de Saint-Haouen, ci-devant notaire et procureur du roi de la prévôté de la marine, demeurant à son hôtel, rue de la Rampe, époux de Mlle Jeanne Rolland, décédé en 1779. Remplacé par de Préville-Martret 480 l., à compter du 1er de ce mois, 3 avril 1779.

(2) Il y avait des avocats *au* Parlement et *en* Parlement.

(3) Primitivement nommés par le Pape ou par les évêques, avaient pour fonctions de recevoir les actes *en matière bénéficiale*. Un édit de 1691 les institua en titre d'office. Dans la plupart des villes, les notaires royaux rachetèrent ces titres et les réunirent aux leurs. Note de la page 295 des *Mémoires de Nic.-Joseph Foucault*.

(4) *Cale du Rocher au sel*, sur l'ancien quai Tourville, aujourd'hui dans l'arsenal. — *Bull. de la soc. Ac. de Brest*, 1889-90, P. 213.

» lèges, prérogatives, prééminences et immunités de la » dite île d'Ouessant, tels que les ancestres du dit et dame » comte et comtesse de Rieux en ont pu jouir, sans du » tout, circonstances et dépendances, rien retenir ni » réserver. »

Le calme obligea les délégués à mettre pied à terre, près le château de Bertheaume, distant du Conquet d'une demi-lieue. Ils se rendirent au Conquet à pied et y passèrent la nuit chez le nommé François Lamarche, hoste, demeurant sur le port.

Avenu le 8 septembre, ils se firent conduire à Ouessant. Ils débarquèrent à un endroit nommé *Ru-Glas*, distant du bourg de trois grands quarts de lieu. Le dimanche, 9 septembre, ils allèrent se présenter au gouverneur de Gouzillon auquel ils communiquèrent leurs pouvoirs ; celui-ci leur déclara *n'avoir moyen empêchant*. Ils se rendirent ensuite chez le sieur Cabon, recteur de la paroisse. Enfin, disent les délégués, dans leur procès-verbal, « après avoir fait les déférences convenables, tant au dit » sieur Gouzillon, gouverneur, qu'à messire Yves Cabon, » prêtre, sieur recteur de l'île, et les avoir prévenus qu'à » l'issue du prosne de la grande messe, nous entendions » annoncer aux paroissiens et habitants de l'île l'effet » de notre commission, nous nous sommes rendus, sur les » 9 heures, *à la chapelle de Notre-Dame du Rozaire*, pour » y entendre le service divin. » Cette chapelle servait de paroisse, l'église Saint-Paul ayant été convertie en caserne pendant la dernière guerre.

A la clôture du prône, l'un des notaires, « à haute et » intelligible voix, déclara et annonça au peuple, tant en » langage français qu'en breton, qu'en vertu du contrat

» du dit jour, 30 avril 1764, S. M. avait acquis la dite
» seigneurie et qu'en conséquence ils faisaient sommation
» et commandement aux habitants de l'île d'avoir à recon-
» naître, à l'avenir, le roi comme seul propriétaire et
» seigneur directeur de cette île et des droits qui appar-
» tenaient ci-devant au dit sieur comte de Rieux. »

Puis les notaires entamèrent la série des formalités prescrites par la coutume de Bretagne. (1)

« La seule prééminence appartenant au dit seigneur
» comte de Rieux, disaient-ils, était un banc dans la
» chapelle du Rozaire qui a 5 pieds en quarré et en
» mauvais état étant très vieux, a sur l'accoudoir les
» armes de la maison de Rieux et est placée contre une
» petite fenêtre, du côté de l'épistre, à 6 pieds de dis-
» tance des balustres... laquelle possession, pour et au
» nom du roi, le dit sieur de Saint-Haouen Le Coat a
» pris, par nos ministères, pour s'y être mis et dit ses
» prières, l'avoir ouvert et fermé, et déclaré, à haute
» voix, y prendre possession, pour et au nom du roi ; en
» laquelle possession n'a été ni troublé, ni opposé par
» qui que ce soit, en façon quelconque. Nous déclarons
» qu'il nous a été rapporté que ce banc était ci-devant
» dans l'église paroissiale de Saint-Paul, placé en haut
» de la dite église, aussi du côté de l'épistre et qu'il a
» été transporté en la dite chapelle, dans le tems où l'on
» a été forcé d'abandonner la dite église paroissiale pour

(1) ... Pour en vertu des dites lettres et dit pooir à luy donné par icelles, maistre Jehan Bonnel, fait pour le dict seigneur et dame et duchesse prins et apréhendé de faict l'actuelle et réelle saisie, jouissance et possession de la dite seigneurie et chastelleny de Milly, 2 aoust 1449. — *Soc. Ac. d'arch. sc. et arts du département de l'Oise*, t. XIV, 3e série, P. 638.

» le logement des troupes, et qu'il y avait un autre banc » de prééminence en la dite chapelle du Rozaire, adossé » au pilier le plus proche du maistre-autel, du côté du » midy, en avant du chœur, lequel banc a été tiré parce » que l'on a trouvé qu'il gênait le passage pour MM. les » prestres et qui doit par conséquent être rétabli et mis » en place au premier ordre que l'on donnerait si on le » jugerait à propos et nécessaire. »

Ce fut ce qui eut lieu peu après. Nous verrons ultérieurement que le gouverneur avait un banc dans l'église et que ses domestiques jouissaient de la même faveur.

De l'église du Rozaire, les délégués passèrent à *celle de Saint-Paul* « qu'ils trouvèrent totalement délabrée, » *sans autre marque d'église que l'édifice.* Là ils accom- » plirent les formalités habituelles pour les prises de » possession d'immeubles ordinaires... avoir entré et » sorti, ouvert et fermé les portes et fenêtres, fait feu et » fumée, bu et mangé, ambulé et désambulé, dans le dit » terrain, arraché mottes et herbes, et fait tous autres » actes requis et nécessaires pour bonne et valable » possession, prendre et acquérir les droits réels, le tout » sans avoir été troublé en la possession par qui que ce » soit. »

Le 10 septembre, Saint-Haouen et les notaires se rendirent au manoir et maison seigneuriale. (1) « Au coin » du nort de la dite maison, y a un pilier planté avec un » carquan pour marque de justice et de police qui doit

(1) La maison titrée de manoir par contrat d'acquet, est en très mauvais état. La partie principale de ce local est occupée, ainsi qu'un jardin y attenant, par le commandant de l'île, 21 mars 1822. — *Rapport de l'administrateur des classes au Conquet.*

» s'exercer dans l'île. » Ils en prirent possession dans la forme ci-dessus indiquée. Ils allèrent ensuite à *Pen-ar-Lan*, distant du bourg de trois grands quarts de lieue. « Nous y avons vu les vestiges de l'ancien château du » seigneur comte de Rieux... dans un enclos deux mor- » ceaux de vestiges du dit ancien château n'ayant que » 6 pieds de hauteur et autant de largeur et à 10 ou » 12 pieds de distance l'un de l'autre... dans lequel vieux » château, enclos et dépendances, parc ou jardin, nous » avons introduit ledit Saint-Haouen Le Coat, en la pos- » session réelle, actuelle et corporelle, pour y avoir » vagué, ambulé, désambulé et fait tous autres actes » requis et nécessaires pour bonne et valable possession. »

Les ruines du château qui se trouvaient à la pointe de Pen-ar-Lan, *au levant de l'île*, servirent en 1520, selon M. Flagelle, à rebâtir celui de Trémazan, situé au bourg de Kersaint-Trémazan, en Landunvez et dont les restes dominent l'anse de Porsal. Le château de Trémazan était la propriété des du Chastel et avait été construit par Bernard, époux de Constance de Léon, à son retour de la croisade en 1248. (1)

Cela est-il bien exact ? L'amiral Thévenard, dans ses *Mémoires sur la marine. Remarques sur la rade de Brest,* (2) lors d'une excursion faite en 1772, a signalé les faits suivants :

« Revenant de cette pointe du S. O. *(celle de Loc-Estas)*, » pour aller à celle du N. O. de l'île, en suivant le rivage, » faisant face à la mer de l'ouest, j'apperçus les vestiges

(1) Notes archéologiques sur le département du Finistère. *B. de la Soc. Ac. de Brest*, 1876-77, PP. 20 et 28.

(2) T. II, P. 1 et suivantes.

» raz terre et quelquefois au-dessus de 12 à 20 pouces,
» d'un édifice considérable, dont la tradition presque
» éteinte chez les insulaires actuels dit que ce sont les
» fondements *d'un temple de payens;* ce sont les propos
» tenus en réponse à la surprise que je manifestai...
» J'appris par les plus anciens de ces habitants... que
» les matériaux du monument dont je voyais les
» traces (1) avaient servi aux seigneurs de Rieux... pour
» bâtir un château-fort (il y avait plusieurs siècles), sur
» une petite péninsule au sud-est de l'île. J'alléguai alors
» que ce château n'existait plus puisqu'on n'en voyait à
» présent que des vestiges... Oui, disent les notables,
» il fut démoli en 1520, (2) et les matériaux furent trans-
» portés en *grande partie sur la côte de Léon* pour rebâtir
» le château de *Trémazan* que l'on voit aujourd'hui à
» l'entrée du pont *Usvale.* L'autre partie servit alors
» pour l'édification d'un château non fortifié, vers la
» pointe N. E. de l'île d'Ouessant, tel qu'il est désigné
» sur les anciennes cartes, notamment sur une de celles
» du Neptune françois, *et qui fut démoli en 1725.* »

Le transport des matériaux de Ouessant à Trémazan semble bien problématique. En 1520, les Rieux n'étaient pas propriétaires d'Ouessant; ils ne l'en devinrent que par acte du 26 juin 1589. A ce moment il existait une forteresse puisque René de Sourdéac, premier propriétaire, fit envoyer dans l'île les canons nécessaires pour la défense. Le château était vraisemblablement situé à

(1) L'amiral en donne la figure à la page 67. — Temple de Saturne ou *Esus*, d'où le nom de *Eusaff* donné à Ouessant, *Kerdanet*. *Notes sur la vie de saint Paul, Albert le Grand,* P. 206.

(2) T. II, P. 68.

Pen-ar-Lan ; c'est celui que M. Flagelle désigne ainsi : au *levant de l'île* et l'amiral Thévenard au *N. E.* et dont Saint-Haouen Le Coat parcourut les ruines en 1764.

Une lettre de l'administrateur du Conquet, datée du 21 mars 1822, contient ce qui suit :

« Le château de Pen-ar-Lan dont il reste à peine » quelques vestiges, avait été vendu ainsi que ses dépen- » dances, comme bien national, à un habitant de l'île. »

Les délégués passèrent enfin aux isles et islots ; ils prirent possession de *Pen-an-Roch* et de *Cors*, à l'embouchure de la baie de Pors-Paul.

« *Pen-an-Roch* a 80 toises en carré d'étendue, servant » à y mettre 5 à 6 moutons paistre dans le tems que » les terres sont labourées et ensebmencées. »

« *Cors* est dans les grandes marées et les gros tems » couvert de mer, n'étant qu'une roche de 36 toises de » long à l'est et de 24 toises à l'ouest. »

L'administrateur du Conquet, dans sa lettre déjà citée, en fait la description suivante :

« Les deux petites îles nommées *Corps* et *Penanroch* » n'ont pas de propriétaire. La première est tout-à-fait » déserte et sans utilité pour les habitants ; la seconde » leur sert quelquefois, dans le beau temps, pour y faire » paître des moutons. »

Saint-Haouen Le Coat en prit possession, au nom du roi ; ce fut la dernière opération qu'accomplirent les notaires.

« Ayant parcouru la grande île, nous avons trouvé » que, suivant le rapport que nous en ont fait les habi- » tants, qu'à prendre de la pointe de Kerdorant qui est » au midy de l'isle de Queler, pour aller à Pors-Guen,

» une lieue et de Pors-Paul, à l'anse nommée Le Stiff, » près laquelle est située la tour où l'on fait le feu » *la nuit pour marques aux bâtiments*, une lieue et quart, » aussi de long du ouest à l'est, la dite île ayant en tout » sept lieues de tour en dehors d'icelles. »

« Dès 1650, trois feux étaient allumés sur le sommet » de la côte de Cornouaille, côté tribord — *droit* — du » goulet de Brest, en entrant, dit l'amiral Thévenard, » dans ses *Remarques sur la rade de Brest*, 1772. Les » trois massifs de pierre de taille sur lesquels on tenait » ces feux, *existent encore*. Ils ont six pieds en carré sur » trois de hauteur ; on en allumait un autre *sur la pointe* » *N. E. de l'île d'Ouessant*. » En 1695, Vauban bâtit la tour à feu (1). En 1712, ce feu était entretenu à l'aide de bois et de charbon de terre... « Il faut pour le feu de » la tour de Ouessant du bois et du charbon de terre et » pour le fanal de Saint-Mathieu, de l'huile d'olive, et à » peine pouvons-nous avoir ce qu'il faut d'huile de pois- » son pour les corps de garde... la barrique de cette » dernière espèce valait 150 l. ; on en achetait provenant » des prises à raison de 30 l. la barrique de 14 à » 15 veltes. » (2) Le 24 juin 1715, le ministre reçut une proposition d'établissement d'un fanal à Ouessant et à Bréhat, moyennant un droit à percevoir sur les navigateurs ; elle n'eut pas de suite. Le 22 mars 1720, l'allumage des feux de Saint-Mathieu et de Ouessant fut autorisé à partir *du mois d'octobre* : le trésor ne pouvait faire face à cette dépense, disait l'intendant. « On a beaucoup

(1) Thévenard. *Mém. sur la marine*, t. II, P. 71.
(2) Lettres de l'intendant de la marine, 4 janvier, 2 mars 1712.

» de peine à trouver de l'argent en Bretagne pour des » billets de banque et d'ailleurs les particuliers n'en » veulent pas prendre en paiement de leurs fournitures ; » ils aiment mieux garder leurs marchandises que de les » donner pour être payés en billets de banque. » (1) La situation était la même en 1739. « J'approuve qu'en pré- » vision du retour de l'escadre commandée par M. le » marquis d'Antin, vous ayiez écrit à Ouessant pour » qu'on y allumât le feu, dès à présent et avant le 1er du » mois prochain, auquel on commençait d'ordinaire à » l'allumer. (2) Cet état de choses fut enfin modifié sur les réclamations de l'amiral Thévenard. « Le phare, » utile à toutes les nations de l'Europe n'était allumé la » nuit que pendant huit mois de l'année ; *mais sur mes* » *observations, il fut allumé pendant les quatre autres* » *mois de longs jours*, etc. » (3)

Les délégués de l'intendant Hocquart reprirent la route de Brest. Ils prirent passage dans un canot de l'île et furent obligés de se faire débarquer sur un point de la côte d'où ils gagnèrent la ville pédestrement.

Le procès-verbal de leurs opérations fut envoyé au ministre et il en accusa réception.

« Versailles, le 20 octobre 1764.

» J'ay reçu, Monsieur, avec votre lettre du 1er de ce » mois, l'acte de prise de possession de l'ysle d'Ouessant, » pour et au nom du roi, par le sieur Haouen Le Coat, » procureur du roi de la prévoté de la marine, assisté de » deux notaires royaux que vous avez commis à cet effet.

---

(1) Lettre de l'intendant du 13 mars 1719.
(2) Le ministre à l'intendant, 17 octobre 1739.
(3) Thévenard. *Mém. sur la marine*, t. II, P. 72.

» Je ne puis que m'en rapporter à ce que vous avez fait » à cet égard et à ce que vous ferez pour parvenir à » *l'appropriement* de cette ysle, suivant les coutumes du » pays.

» Il paroist par le cahier des rentes et chef-rentes qui » est en bas de cet acte, qu'elles montent en tout à » 787 l. 11 s. 1 d. Je pense, comme vous, que le *dixième* » que M. le comte de Rieux payait sur ces rentes, est » dans le cas d'être supprimé, et il y a apparence que » les Etats de Bretagne le feront rayer des rolles, c'est » ce que je vous prie d'examiner. Le sieur Kermeno- » Gouzillon, gouverneur, qui faisait la recette de ces » rentes pour M. le comte de Rieux, continuera de la » faire, comme vous le proposez, et en comptera au tré- » sorier de la marine.

» Vous me marquez que la maison du gouverneur » tombe en ruines et aurait besoin d'être relevée totale- » ment et je remarque aussi dans l'acte de prise de pos- » session que l'église paroissiale serait dans le cas d'être » rebâtie. C'est ce qu'il faudra examiner en ayant atten- » tion de ne point proposer de dépenses considérables » qui seraient hors de proportion avec les revenus de » cette ysle.

» Signé : *le Duc de Choiseul.* »

FORMALITÉS DE L'APPROPRIEMENT

Pour que le roi demeurât propriétaire incommutable de l'île, selon l'expression employée par l'intendant de la marine Hocquart, dans son ordre du 4 septembre 1764, ou encore suivant la formule des juges

ordinaires, pour constater la bonne et valable possession, il restait une dernière formalité à remplir, celle de l'appropriement.

En exécution de l'ordre ministériel ci-dessus, l'intendant de la marine désigna, le 25 juin 1765, le sieur Jean-François Roudaut, huissier-audiencier au siège royal de Brest, demeurant paroisse Saint-Louis, quartier de *L'abreuvoir*, pour aller dans l'île avec ses deux assistants, faire les trois bannies prescrites par les coutumes de Bretagne, afin de parvenir à l'appropriement.

La première eut lieu le 7 juillet, à 10 heures du matin.

« Ayant entendu la messe, à l'église du Rozaire avec » mes assistants, Michel Daubouin et Yves Roudaut, » je me suis placé à l'issue d'icelle au devant de la porte » et principale entrée de la dite église et y étant avec » mes dits assistants, lorsque le peuple qui sortait en » grande affluence d'ouir et entendre le service divin, » s'est assemblé, congrégé dans le cimetière, autour de » moi, j'ai à haute et intelligible voix, tant en langage » français qu'en breton, lu, banni, publié, proclamé, » donné à entendre au peuple tout l'effet et teneur du » contrat d'acquest.

» Après quoi, j'ai donné lecture au long et explication, » tant en français qu'en breton, de l'acte de prise de » possession.

» J'ay ensuite, pour et au nom du roi, donné terme et » aon — *assignation* — à tous prétendants droits et inté- » rêts dans cette isle, terre, etc., d'être, de comparoir » aux prochains Plaids du siège royal de Brest, huitaine » franche après ma dernière bannie, et par exprès à ceux » qui se tiendront en l'auditoire du dit siège, situé au dit

» Brest, rue Saint-Pierre — *de Siam*, — le vendredi, » 23 prochain, à 10 heures du matin, pour s'opposer, » fournir et déduire leurs moyens d'opposition.

» Fait procès-verbal de première bannie afin d'appro- » priement, copie par extrait du quel et du contrat d'ac- » quest, actes d'insinuation et de prise de possession y » datées, j'ay attaché et affiché à la porte et principale » entrée de Notre-Dame-du-Rozaire, avec défense de » l'ôter ni biffer. Le tout en présence du public et de » Michel Daubouin et Yves Roudaut, mes témoins et » mes assistants. »

Les mêmes formalités se renouvelèrent les dimanches 14 et 21 juillet.

A la date du 20 août 1765, maître Noël-Pierre Le Ru, procureur pour le roi, demeurant rue Cariou (1) — *rue du Petit-Moulin dont il ne reste plus qu'un tronçon* — se présenta au siège royal de Brest, en qualité de *demandeur*, suivant les 3 procès-verbaux de bannies des 7, 14, 21 juillet, contre tous prétendants, droits et intérêts, sur ladite île et droits acquis par S. M., *défendeur*.

---

(1) Adolphe Cariou de la Tour, avocat, ancien médecin, mort le 30 décembre 1687. Malgré ce que dit Levot, t. 1, P. 259, Cariou se trouvait dans une situation régulière pour la question de la *réunion de la cure de Brest au séminaire des Jésuites*.

Ce n'était pas, comme le dit Levot, *le procureur-syndic de la ville que Seignelay avait pu et voulu indiquer* pour présenter la requête, mais le *procureur du roi de la ville*. Dép. du 10 nov. 1687 et lettre de l'intendant du 24 novembre. — Il était à Vannes occupé d'un procès. Cariou, *son substitut légal*, objecta d'abord qu'il lui fallait un ordre précis pour agir à la place de son chef et fit connaître plus tard à l'intendant qu'il se considérait comme régulièrement investi du mandat. Lettre de l'intendant du 28 novembre. La requête fut présentée le 3 décembre. Il mourut le 30 du même mois, il est vrai, mais s'ensuit-il *qu'il fut moribond*. La veille de sa mort, et à ce moment même, il pouvait être en parfaite santé.

Le vendredi 23 et second jour des généraux Plaids du siège royal de Brest, le sénéchal, premier magistrat civil et criminel et de police dudit siège, déclara lesdites bannies bien et duement faites et certifiées à la coutume « ...après acte de la déclaration de Pichon de s'opposer » pour les chanoines de Kersaint, afin d'être maintenus » dans leurs droits et privilèges en la dite île ; ordonné » qu'il fournira moyen dans le tems de l'ordonnance et » aussi avons donné défaut vers tous autres non oppo- » sants et par le proffit, déclaré S. M. bien et duement » appropriée vers et contre tous, fors les extraprovin- » ciaires, en la dite île d'Ouessant et dépendances. »

ADMINISTRATION DE L'ILE PAR LA MARINE

En passant de l'administration de leurs anciens seigneurs sous celle des agents de l'autorité royale, les Ouessantins avaient espéré, conformément à la promesse formelle du roi, conserver le maintien des privilèges divers dont ils étaient en possession de temps immémorial.

Dès 1764, ils présentèrent une requête au ministre, afin d'en rappeler le souvenir.

« Voici un mémoire, écrivait le duc de Choiseul, le » 17 décembre 1764, que j'ai reçu des habitants de Oues- » sant qui demandent que la justice continue de leur être » rendue par le gouverneur de l'île et d'être exempts, » comme par le passé, de toutes les formalités de la jus- » tice ordinaire, attendu leur position et les embarras » qu'ils auraient pour recourir à la juridiction de Brest.

» Il me paraist très juste de les maintenir dans tous les » privilèges à cet égard. Je vous prie d'examiner leurs

» représentations et de me dire votre avis, de me marquer
» si pour y satisfaire il serait besoin de quelque acte
» émané de l'autorité royale. Vous voudrez bien me ren-
» voyer le mémoire »

Ces bonnes intentions demeurèrent lettre morte, ainsi que nous le verrons ultérieurement.

Le 1er décembre 1775 on s'occupa de l'église, reconnue par de Choiseul, dans sa lettre du 20 octobre 1764, avoir besoin de grandes réparations. Une dépêche de même date autorisa la concession, par l'arsenal, de 957 pieds cubes 1/2 de bois de chêne pour la charpente, « dont
» la valeur, suivant l'estimation que vous en avez fait,
» est de 1,840 l. Je consens que lorsqu'ils auront mis la
» main à l'œuvre, vous les leur fassiez délivrer avec les
» ferrures dont ils pourront avoir besoin. »

Cette même année, 1775, les habitants d'Ouessant renouvelèrent leurs doléances sur l'état d'abandon dans lequel ils se trouvaient Ils firent parvenir leur supplique à l'intendant de la marine à Brest et M. de Villeblanche, (1) commissaire de la marine, envoyé sur les lieux, remit à son chef direct l'état suivant :

ÉTAT des Droits levés sur les habitants de l'île d'Ouessant, sans qu'on leur ai fait connaître à quel titre ils sont exigés.

Pour le roi qui est seigneur de l'île. . .	769	2	6
— le séminaire de Léon (pour la grande dixme à MM. du Séminaire). .	300	»	»

(1) *Jacques Denis*, commissaire chargé des ordres du roi, à l'effet de pourvoir à la subsistance, police et discipline des prisonniers anglais, dans les provinces d'Anjou et de Touraine, château de Saumur, à Thouars, château d'Angers. Tours et Loches, 1779. Jean-François Xavier, commissaire général des ports et arsenaux, ordonnateur de la marine en Bretagne.

Pour Ste-Melaine (de Morlaix — la dixme et les chefs-rentes de l'abbaye).	70	»	»
— St-Mathieu et Beuzic (1) (la dixme et les chef-rentes de l'abbaye de Beuzic, 80 l.)	120	»	»
— Kersaint — (à la dixme de St-Mathieu)	36	»	»
— les chanoines de Kersaint (2). .	964	»	»

(1) Prieuré de Beuzit-Cognonan ou de la Boessière et vicariat de Beuzit-Cognonan, dépendant de Saint-Mathieu. *Aveu du* 16 *octobre* 1686. Il ne reste plus que le clocher portant la date de 1591 et le tombeau d'un *Olivier de la Palue*. Kerdanet, *Albert le Grand*, P. 625. Fréminville, *Ant. de la Bretagne, Finistère*, P. 267.

Cadet de la maison de la Pallue, près Landerneau, propriété des ancêtres de ce saint par concession de Hilibert, roi d'Armorique, *ou tout au moins de Landerneau*, et vivant en 453 ou 461, Kerdanet. Albert le Grand, *Vie de saint Cognogan ou Guénegan*, P. 623. *D. Morice*, pr. t 1, col. 179 § 4, ligne 5. Il avait succédé à saint Corentin sur le siège épiscopal de Quimper, *Albert le Grand*, P. 625. D. Taillandier, *Catalogue*, etc., P. 34, en note. Kerdanet, en note. Albert le Grand, P. 625, estime qu'il est le même que Vénérand, présent au concile de Tours en 461 et *Albinus* à celui de Vannes en 468. Selon Albert le Grand, Guénegan mourut le 15 octobre 459, ce qui est plus probable.

Belle collégiale, (A) dédiée en l'honneur de la Très Sacrée Mère de Dieu ; elle est servie par des chanoines-chapelains, fondée et rentée par les anciens seigneurs du Chastel. Ce lieu est l'une des plus belles marques de la rare piété de ceux de cette grande maison. Albert le Grand, *Eglises et chapelles de N.-D. en l'évesché de Léon*, P. 513.

(A) D. Morice, *Mém.*, t. 2, col. 1670.

(2) Eglise collégiale, placée sous le vocable de saint Tanguy et de sainte Haude. On y remarque les armes de Jeanne de Carman ou Kermavan, épouse en 1434 de François du Chastel, sieur de Leslein, Lescoët Lezoreby, chevalier banneret le *douziesme novembre l'an* 1455 ; de Marie du Poulmic, mariée le 27 janvier 1459 à Olivier du Chastel, fils du précédent ; de Louise du Pont qui, le 21 octobre 1492, épousa Tanguy, sire du Chastel et du Poulmic, fils du précédent ; elle mourut en 1495.

Conservée pendant la Révolution par les soins d'une pieuse et excellente veuve, Mme Bazil-Kerdanet. Le Père Albert le Grand a mal écrit ce nom, Ker-Seant, et devait dire Ker-Sænt, nom auquel on ajoute ordinairement celui de Trémazan, pour le distinguer de Ker-Sænt-Plabennec, paroisse qui a pu, dans l'origine, être dédiée aux mêmes saints, mais qui se trouve aujourd'hui sous l'invocation de saint Etienne, premier martyr. Kerdanet. *Albert le Grand*, P. 773, col. 2.

Pour vingtième	325	10	»
— Fouage à Morlaix	207	5	11
— — à Landerneau	370	11	6
— — Capitation	151	9	»
— — droits de fief de M. le comte de Donges — seigneur de Rieux — lequel n'a pas été demandé depuis 10 ans.	29	»	»
— Garnison	62	»	»
	3.404	8	11

M. de Villeblanche écrivait :

« Plusieurs autres particuliers s'attribuent d'autres » droits seigneuriaux qu'ils perçoivent en nature, comme » blé, volailles, grains de diverses espèces, etc. Les » habitants d'Ouessant supplient instamment M. l'inten- » dant qui, comme représentant du seigneur de l'île, est » leur protecteur naturel, de vouloir bien leur accorder » ses bontés pour qu'ils puissent connaître quels sont » ceux de ces droits qui sont réellement exigibles d'eux. » La plupart de cesdroits sont regardés comme des vexa- » tions par les insulaires, et cette opinion est extrême- » ment préjudiciable à l'industrie des cultivateurs qui » tremblent au seul nom d'huissier, dont on a soin de les » effrayer, paient ce qu'on leur demande, sans oser même » se faire représenter les titres sur lesquels on se fonde et » se bornent au seul nécessaire, évitant d'augmenter leurs » cultures dans la crainte de nouveaux droits dont ils » sont persuadés qu'on les accablerait. » (1)

(1) Rapport du 26 juillet 1775 — Le nom de ce commissaire-contrôleur est peut-être Lantier de Villeblanche, commissaire de la marine, 1755, *contrôleur* 1771, retraité 1777. Maire de Toulon à diverses reprises. — Son rôle — *Ac. du Var*, 1892, t. XVI, 2e fasc. Gustave Lambert, PP. 430 et suivantes.

Deux années après, le 19 novembre 1777, le comte d'Orvilliers et l'intendant de la marine répondant à un mémoire présenté au ministre par le sieur de Carn, gouverneur de l'île, s'exprimaient ainsi :

« Nous ne pensons pas que l'on doit songer à en faire » — *aucun établissement militaire,* — les ennemis n'au- » ront jamais l'idée d'attaquer Ouessant, tant qu'ils ne » regarderont point cette île que comme un point d'atté- » rage qu'assurent les phares et qu'ils n'y verront pas un » point de défense. Mais nous ne pouvons trop insister, » Monseigneur, sur la nécessité de rendre aux habitants » les anciens privilèges dont ils jouissaient lorsque Mes- » sieurs de Rieux étaient les seigneurs et qu'ils n'ont » perdu que depuis que le roi en acquit la seigneurie, » *quoique S. M. leur en eût fait promettre la conserva-* » *tion.* Les nouveaux droits de l'amirauté n'ayant été » introduits que depuis huit à dix ans, sans qu'il y eut » une loi positive qui en ordonne l'établissement, mais » par une extension de ce qui se pratique dans le » royaume, il ne faut par conséquent point de loi quel- » conque pour les abroger : un mot du ministre des » finances pour les premiers, et un ordre aux officiers de » l'amirauté pour ceux-ci, suffit pour rendre à ces insu- » laires toutes leurs anciennes prérogatives, peut-être » leurs anciennes vertus (1) et rétablir la tranquillité » dans l'île. »

A la réception de cette lettre, et sous la date du 1er décembre, le ministre de Sartine écrivit à Necker, directeur général des Finances, pour le prier de s'inté-

(1) Voir les détails donnés par l'amiral Thévenard. *Mémoire sur la marine*, t. II, PP. 75 à 78.

resser en faveur de la conservation des franchises et privilèges divers des Ouessantins. Il lui proposa de faire un arpentage général du terrain de l'île, afin de distinguer les possessions de chaque particulier de celles du domaine seigneurial. « On pourrait, écrivait-il, concéder quelques » *journaux* au gouverneur, qui donnerait l'exemple de » la bonne culture et faire aux habitants concession du » surplus, suivant une redevance payable au domaine. » Il serait à propos de suivre à Ouessant le même plan » que les Etats de Bretagne avaient adopté et exécuté » en 1766, à Belle-Isle en mer, et qui consistait à afféager » *aux différents colons*, et par lots de trente journaux, » tout le terrain qui appartenait au roi. »

Ces colons étaient les habitants de l'Acadie qui avaient été transportés en France. (1) Ceux de Belle-Ile provenaient de Morlaix (2) et de Saint-Malo. (3) Ils étaient au nombre de 80 familles (4). « Par leur moyen, on établit » dans l'île la culture de la pomme de terre, d'où elle » semble se propager sur le continent à l'avantage du » peuple. » (5)

Ces expatriés étaient disséminés dans diverses localités de la France ; on en trouvait à Boulogne-sur-Mer ; (6)

---

(1) *Historique*, par La Réveillère-L'épaux. *Encycl.* Diderot et d'Alembert. *Assemblée nat. et const.*, t. II, P. 34.

(2) Lettres de Brest. *Marine*, 7 janvier 1759, 26 décembre 1762, 21 décembre 1765, 23 décembre 1766, pour ceux résidant à Morlaix. Lettre de Necker relative à un mémoire par lequel ceux de Morlaix se plaignent de ne pas recevoir la solde de 3 sous par jour qui leur a été promise, 1779.

(3) *B. de la Soc. Ac. de Brest*, 1864-65, P. 178.

(4) *Archives du Morbihan*. Rozenweig, P. 28.

(5) *Mémoire sur la marine*. Thévenard, t. II, P. 331. Introduction en Bretagne de la pomme de terre en 1776, par le douanier Taass. *Annales Armoricaines*, etc., par Ch. Le Maout, P. 451.

(6) *Soc. Ac. de Boulogne-sur-Mer*, 1869, PP. 409, 410 ; 1887-88, P. 314 ; 1888, P. 223 ; 1890, P. 314.

à Dinan ; (1) à Nantes ; (2) à Châtellerault ; (3) et l'intendant de la marine Daniel-Marc-Antoine Chardon fut chargé d'examiner les moyens de les établir en Corse. (4) Quelques-uns de ces Acadiens (5) s'étaient retirés à Saint-Pierre-et-Miquelon. Mais à la fin de 1767, *l'Inconstant*, commandé par Tronjolly, conduisit à Brest quinze familles Acadiennes, émigrant de Saint-Pierre-et-Miquelon, en raison des tracasseries des Anglais. (6) Il existe encore à Brest, croyons-nous, quelques-uns de leurs descendants.

Reprenons la suite de notre récit. Le port de Brest reçut l'ordre, le 2 avril 1779, d'expédier à la cour le dossier complet de l'acquisition de l'île pour être remis à M. de Necker. L'affaire demeura en souffrance. Elle fut reprise en 1782. Le 25 avril de cette année, l'intendant général de la marine Arnaud de la Porte, en service à la cour, informa le port que le dossier de l'île d'Ouessant ne se retrouvait plus ; il donna l'ordre de le reconstituer pour être mis à la disposition de M. de Beau-

---

(1) *Annales Armoricaines*, etc., *du département des Côtes-du-Nord*. Le Maout, P. 176.

(2) Ils passèrent à la charge de l'Espagne, le 1er juin 1785.

(3) *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1888, nos 20 et 21. *Histoire de Chatelleraud*. Labaume, t. II, PP. 249 et suiv.

(4) *Revue des soc. savantes*, 5e série, t. VIII, septembre et octobre 1874, P. 290, chevalier conseiller du roi en son conseil, maître des requêtes ordinaire en son hôtel, premier président de son conseil supérieur de Corse, intendant de justice, police et finances près de ses troupes et commissaire départi pour S. M. pour l'exécution de ses ordres dans l'étendue de cette île, 1768.

(5) Voir *Arch. Ille-et-Vilaine ant. à* 1790, t. II, c. 2453. *Lois relatives à la marine*, t. I, P. 155, t. II, P. 433.

(6) *Espion Anglais*, t. VIII, P. 205.

mont. (1) Mais les Ouessantins n'obtinrent aucun allégement à leurs charges.

Les seules faveurs accordées aux habitants par l'autorité royale, à partir de ce moment, furent bien légères. Le 24 avril 1787, le ministre autorisa l'intendant de la marine à recevoir de l'évêque de Quimper-Corentin ou Cornouaille deux sommes provenant de restitutions opérées, l'une par *l'Amirauté*, l'autre au profit du roi — *en confession* — et à affecter l'une d'elles au relèvement de la jetée de Pors-Paul ; quant à la seconde, montant à 140 l. 7 sols, elle était réservée pour le soulagement des plus pauvres malades de l'île. « Ces deux » sacrifices, ajoutait le ministre, qu'on ne peut compter » pour dépenses réelles, ne sauraient être mieux placés » qu'au soulagement de ces malheureux insulaires. »

Nous voici maintenant rendus à l'époque de la convocation des Etats Généraux.

Dans le supplément aux *Doléances locales*, insérées au *Cahier commun des Doléances et représentations des différents corps, communautés et corporations composant le Tiers-Etat de la ville de Brest*, 8 avril 1789, on lit :

Article 2. — On demandera l'affranchissement absolu de tous *devoirs* et impositions, sous telle dénomination que ce soit, sur toutes les boissons et liqueurs qui se consomment dans les îles de Molène et d'Ouessant, par les habitants.

---

(1) Jean-Louis Moreau de Beaumont, né à Paris en 1715, mort au Mesnil le 22 mai 1785. Conseiller d'État et ordinaire au Conseil des dépêches et au Conseil royal des finances et au Conseil royal du commerce, du comité pour les affaires contentieuses au département des finances. *Almanach royal*, 1782, P. 214.

Enfin l'administrateur du Conquet, dans son rapport du 21 mars 1822, faisait la réflexion suivante :

« Les chefs-rentes s'élevant à 607,12 se payaient jadis » par des propriétaires, à titre de contribution foncière ; » aujourd'hui elles se trouvent, ainsi que la dixme, le » vingtième et l'affouage, composer la contribution di- » recte, laquelle, suivant l'attestation de plusieurs habi- » tants, *est d'un tiers plus élevée que ne l'étaient les » quatre autres ensemble ;* à cette surtaxe, il faut encore » ajouter les droits de mutation et d'enregistrement » imposés depuis peu. »

Les habitants de Ouessant ne furent pas les seuls à avoir été oubliés.

La situation pécuniaire du gouverneur n'avait pas été réglée au gré des désirs de Kermeno de Gouzillon. Il avait formulé diverses demandes, dès le 15 septembre 1766, et porté des accusations contre le recteur, le chirurgien, le garde-magasin de la tour à feu et l'employé au vin, *le représentant du fermier des Devoirs qui y tenait la cantine*.

Le ministre chargea le commandant de la marine de profiter du voyage qu'il projetait de faire dans l'île, pour voir quels seraient les arrangements à prendre en vue de faire cesser les discussions. En ce qui concernait les demandes du gouverneur, le duc de Praslin y répondait comme suit :

« 1° *Demande de lettres de service, avec le brevet de capi- » taine de vaisseau.* Vous lui direz que cela est impos- » sible ; que le gouvernement d'Ouessant n'est pas un » gouvernement militaire ; que le roi, en faisant l'acqui- » sition de cette île, se trouve purement et simplement

» aux mêmes droits que M. le marquis de Rieux, précé-
» dent propriétaire, et que ce changement de propriété
» ne peut donner au gouverneur d'autres prérogatives
» que celles dont jouissait le sieur Kerjean-Mol, son
» prédécesseur.

« 2° *Qu'une nouvelle commission est inutile,* puisque
» celle par laquelle il est pourvu, a été expédiée par
» S. M. La seule différence qui sera observée à l'avenir,
» c'est la mention de la présentation d'un sujet par le
» propriétaire, le roi confondant aujourd'hui par sa pro-
» priété, ce droit de présentation dans celui de nomina-
» tion qui lui appartient. Si cependant vous pensez que
» des lettres de confirmation soient nécessaires, je vous
» prie de me le mander et je les ferai expédier.

» 3° *Il ne peut être question d'attacher d'autres émolu-*
» *ments à cette place que ceux dont jouissait le prédéces-*
» *seur de M. de Kerméno* et S. M. n'est point disposée à
» augmenter sans motifs ses dépenses.

» 4° Enfin, *il n'y a jamais eu de troupes dans cette île,*
» *en tems de paix, et je n'en aperçois pas la nécessité.* On
» ne peut donc avoir égard à cette demande. Dans le
» cas de guerre, S. M. y pourvoirait et prendrait alors
» les arrangements convenables au bien de son service
» et à la sûreté de l'île. »

Kermeno de Gouzillon garda le silence ; mais au bout de huit années d'exercice, il insista pour que l'on fixât d'une manière définitive le traitement dont il devait jouir en sa qualité de gouverneur. Dans cette nouvelle demande, il mit en avant, *nous n'avons pas trouvé cette lettre,* les frais de représentation auxquels sa position pouvait l'entraîner. Nous verrons plus loin comment il fut répondu à cette prétention.

L'intendant de la marine ne sachant trop comment déterminer les émoluments de cette place, chargea son secrétaire particulier, le sieur Guillemard, (1) écrivain de la marine, de s'aboucher avec la dame de Lesparler de Coatcaric, veuve de Kerjean-Mol, prédécesseur de Gouzillon. Elle fournit de vive voix les indications ci-après :

« *La ferme des tabacs*, lui accordait, par an, *pour la* » *protéger contre les fraudeurs*, la somme de 400 livres. » Cette somme était payée par M. Delbove, (2) entrepo- » seur des tabacs à Brest. La *Ferme* avait évalué la » consommation des tabacs dans l'ile à 80 livres ; le gou- » verneur l'achetait 20 sols la livre et était autorisé à le » débiter à raison de 32 sols. »

Nous croyons utile de donner quelques détails sur cette organisation. Antérieurement à 1697, *la Ferme des Tabacs* faisaient partie des *Fermes-Unies* du Royaume ; mais le 16 novembre, le ministre de la marine écrivit à l'intendant à Brest, « le roy a distrait des *Fermes-Unies*, celle » des *Tabacs*, pour en faire un bail particulier, sous le » nom de Duplantier. (3) L'intention de S. M. est que » vous donniez à ce fermier et à ses commis tous les » secours et la protection dont ils peuvent avoir besoin » pour empêcher les fraudes et les versements de faux

(1) Epoux le 8 décembre 1767 de demoiselle Branda, familles de Brest.— Auteur de *Poésies fugitives*, de *Caton d'Utique*, de l'*Odyssée ultramontaine*, le *Dervis* et *Le Loup*. — *Notices chronologiques sur les théologiens, jurisconsultes, etc. de Bretagne*, Miorcec de Kerdanet, P. 406.

(2) Nicolas-Joseph, ancien entreposeur des tabacs, époux de Thérèse-Marie Marchand, mort à Kérellé, Lambézellec, près Brest, à l'âge de 71 ans, 4 juin 1788. Mariage du 4 novembre 1743, Saint-Sauveur de Recouvrance.

(3) A la caution de Maynon et Cie. *Mém. de Nic.-J. Foucault*, publié par F. Baudry, P. 322.

» tabac qui se peuvent faire et ce qui s'est fait jusqu'à
» présent, avec impunité, par les troupes de terre et de
» mer et par les matelots, au grand préjudice de cette
» ferme. »

L'entrepôt était situé à *L'Archantel* aujourd'hui caserne à Recouvrance. L'un des prédécesseurs de Delbove fut Dupleix-La Prisonnière, père du gouverneur général de l'Inde, né à Landrecies le 1er janvier 1697. Peu après sa naissance Dupleix, Joseph-François, fut emmené à Brest par son père, qui s'y trouvait en 1699. Les Massac, parents de sa femme, l'avaient accompagné et l'un d'eux fut l'un des membres fondateurs de la *Société des Vêpres* (15 décembre 1792). Les registres de la paroisse de Saint-Sauveur — *Recouvrance* — contiennent des actes de naissance au nom de Dupleix ; un mariage avec Choquet, commissaire général de la marine, a eu lieu à l'église de Treninez — *Saint-Marc* ; — à Ploujean, près Morlaix, s'est accompli celui de Desnos, (1) sieur de Kerjean, propriétaire du lieu de Kerjean aux portes de Brest. Depuis 1702, Dupleix père était passé à la manufacture des tabacs de Morlaix.

Quant à la répression de la fraude, voici quelques exemples de la sévérité déployée.

Lamarche, tambour de la compagnie d'Obrien, Lallemand, soldat de la compagnie de Gouyon-Ravillers, condamnés hier matin par le conseil de guerre aux galères à perpétuité, convaincus d'avoir été trouvés saisis de

(1) Anne Dupleix, tutrice de Jacques, Charles, Marie-François et Jean Desnos, ses enfants de son mariage avec noble homme Jacques Desnos, sieur de Kerjean, demeurant en sa maison de Kerjean, en la trève de Treninez. *Paroisses de Brest*, 28 octobre 1716.

10 l. de tabac acheté en fraude (1) ..... ils s'y sont abandonnés pour gaigner de quoy « avoir des hardes dont ils manquent depuis longtemps. » Une demande de commutation de peine fut immédiatement établie à la suite de laquelle ils furent condamnés à *servir dans les compagnies qui sont aux isles de l'Amérique.* 1er juillet 1718.

En 1719, le 23 octobre, l'*Achille* et le *Mercure* partaient de Brest pour la Louisiane avec chacun 100 et quelques passagers de cette catégorie. Un convoi était arrivé le matin de Landerneau et antérieurement de Dinan ; il se composait de 93 hommes, 20 femmes et 4 enfants.

La surveillance s'exerçait pour l'arsenal de Brest, par le *Bivac,* édifié en 1697. Il était situé à l'extrémité de la rampe de l'ancien bagne, aboutissant au magasin général. Il disparut en 1756, lors de la construction du mur de clôture du bagne à la Voûte et de l'établissement, rue Richer, de la porte de l'arsenal précédemment placée à l'extrémité de la rampe dont nous venons de parler.

Les gens de *la Ferme* déployaient une grande activité pour la recherche des coupables ; mais l'autorité maritime trouvait bien fréquemment le moyen de les tirer d'embarras. (2)

Reprenons la communication de Madame veuve Kerjean-mol.

---

(1) Ordonnance de février 1712.

(2) *Les Mém. secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres, etc.*, t. XXI, P. 21, mentionnent l'enregistrement, à la date du 12 juin 1785 par la Cour des Aides, de lettres patentes données à Versailles le 7 mai, portant défense de nourrir ou de vendre des chiens mâtins propres à la fraude du sel et du tabac. *Tabac en andouilles* (à fumer) 1746... Délivrance de 16 à 17 milliers de *tabac en cordes* (à chiquer) à l'escadre du duc d'Enville, 1746. *Tabac filé*, dit de cantine (à chiquer) ; tabac en carottes (à fumer), 1784.

« *La ferme des Devoirs* (1) lui accordait 400 l. par an,
» pour veiller à ses intérêts. M. Motay, receveur à Brest,
» les payait. M. de Trévignon, ci-devant gouverneur,
» tenait chez lui la cantine ; mais elle ne lui coûtait pas
» 400 l. ; c'est actuellement le directeur des Devoirs qui
» la tient. » (2)

» Le gouverneur avait le droit d'acheter, chaque
» semaine, un mouton ou plutôt le choississait en payant
» 40 sols et outre 5 sols au boucher pour le tuer ; il avait
» également le droit d'une poule par jour en la payant
» 5 sols.

» M. l'intendant de Brest lui avait accordé neuf cordes
» de bois par an. (3) On les envoyait dans l'île ; elles
» étaient livrées par le fournisseur de bois de chauffage
» sur les batteries de la côte.

» Le gouverneur avait deux hommes d'ordonnance chez
» lui, pris parmi les insulaires. Il les employait à des
» occupations de service et aussi quelquefois à la pêche,
» en leur accordant moitié de son produit. Il avait un
» canot armé par les gens de l'île. Il ne les payait que
» des traversées au continent ; 10 l. en été, et 15 l. en
» hiver. Il avait un banc de distinction à l'église pour sa
» personne (4) et un autre pour ses domestiques.

» Mme de Kerjean-mol assura que jamais M. le comte
» de Rieux, précédent propriétaire de l'île, n'avait

---

(1) *Le grand et le petit devoir*. Contributions indirectes. Des frégates garde-côtes étaient armées par le roi pour le compte des fermiers, 1711.

(2) L'employé au vin, mentionné à la page 222.

(3) Concession faite le 3 juillet 1739 à de la Rue de la Fresneye, P. 184.

(4) Le banc acquis par la marine est occupé par le commandant de l'île. *Rapport du 21 mars 1822 de l'administration de la marine au Conquet.*

» accordé de traitement à son mari de quelque nature
» que ce fût. »

Lorsque ces indications furent fournies au commandant de la marine, par l'intendant, il écrivit au ministre, à la date du 3 mars 1775.

« ..... Quant aux demandes que fait M. le gouver-
» neur, je les trouve fort déplacées. Ses dépenses de
» représentation sont très peu de chose et je le trouve
» fort heureux, lorsque la bonne fortune lui amène ce
» que l'on appelle un honnête homme pour partager avec
» lui une poule ou un mouton (1) qu'on lui fournit dans
» l'île à meilleur marché qu'à tout autre. Il a l'impôt du
» tabac qui lui vaut 400 l. Ainsi en lui payant 400 l.
» comme honoraires de ce gouvernement et de ses
» recettes (2) *pour huit années*, à 3,200 l., il doit être d'au-
» tant plus content qu'il jouit de deux pensions, l'une de
» 1,000 l. sur le fond des invalides, l'autre de 200 sur le
» trésor royal Je pense au surplus qu'il est juste d'accor-
» der, chaque année, le même traitement au gouverneur
» d'Ouessant. »

Fut-il fait droit à la demande du commandant de la marine ? Il est à présumer qu'aucune décision ne fut prise ou que l'on fit des réductions puisque nous voyons fixer, comme ci-après, en 1786, le traitement du sieur de Carn,

---

1)) ... Un habitant qui tuait un mouton (A) par exemple, le suspendait à sa porte, où chacun pouvait dépecer et emporter la part qui lui convenait le mieux. *Mémoire sur la marine*, amiral Thévenard, t. II, P. 75.

(A) La bonté de ces moutons et celle de ces vaches firent désirer au ci-devant Condé de les faire pulluler dans une île située au-dessous du palais nommé Bourbon, alors qu'il faisait bâtir ; mais les tentatives faites pour remplir ses vues n'eurent point d'effet, etc. *Mémoire sur la marine*. Thévenard, t. II, P. 79.

(2) Au nom du roi.

successeur de Gouzillon, et cela à la suite de plusieurs réclamations de l'intéressé.

En fonctions depuis le 8 janvier 1777, il avait formulé une première demande à laquelle le ministre répondit comme suit :

« 5 avril 1777.

» Le sieur de Carn, ancien lieutenant de vaisseau, m'a » fait quelques demandes relativement à son établisse- » ment à Ouessant, où il a été nommé gouverneur.

» Il m'a paru juste d'avoir égard à celle qu'il fait de bois » de chauffage, (1) ainsi qu'en ont pu jouir quelques-uns » de ses prédécesseurs. Je marque à M. d'Orvilliers de » s'entendre avec vous (2) pour lui allouer la quantité » nécessaire. »

En marge de cette dépêche se trouve l'annotation ci-après :

« 300 l. en place de bois (3) et de la chandelle en » nature. »

Enfin, en 1786, le traitement du sieur de Carn fut définitivement arrêté.

---

(1) ... Mais les grands vents de mer s'opposent à la végétation des arbres ; le seul qui existait depuis 30 ans est un chêne planté dans le cimetière, dont la hauteur n'a pu parvenir qu'à douze pieds ; le sommet en était comme tranché et courbé par l'effort des vents et le tronc et les branches rabougries, font connaître l'impossibilité d'une bonne végétation. *Mémoire sur la marine.* Thévenard, t. II, P. 74.

(2) Le commandant et l'intendant de la marine.

(3) On y supplée par des algues de mer ou goëmons que l'on étend sous la pluie pour les dessaller et au soleil pour les dessécher. Cette production sert pour cuire le pain que l'on enveloppe sous ses cendres, méthode dont on se sert à Ouessant, où l'on brûle des mottes de terre ou tourbes. *Mémoire sur la marine*, t. II, P. 58.

Pension sur le trésor royal.	260 l.
sur les invalides	300
en retraite	800
Comme gouverneur, rentes, chef-rentes et redevances.	780
Pour le bois et la chandelle	300
Les 5 grosses fermes (1) — gratification annuelle	400
	2.840 l.

Le traitement du gouverneur allait toujours en diminuant. Kerjean-Mol, de 1747-1756, avait eu 3,374 l. 9 s. 8 d. ; Kermeno de Gouzillon percevait probablement 3,200 l. ; de Carn ne touchait plus que 2,840. Quant au bois de chauffage, de la Rue de la Fresnaye recevait 9 cordes en 1739, Kerjean-Mol avait joui de la même faveur ; de Gouzillon en fut sans doute privé ; elle fut convertie en une allocation à l'égard de de Carn.

Pour terminer la série de nos indications sur l'île d'Ouessant, il nous reste à montrer que l'administration de la marine fut en partie privée des avantages qu'elle comptait retirer de l'acquisition de l'île. En effet, malgré les termes formels de l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 février 1764, l'administration de la guerre maintint l'île dans le *district particulier du commandant de la place de Brest* assez longtemps après l'acquisition par la marine. Le 26 septembre 1767, M. de Bonnefons recevait une commission de major des ville et château de Brest

(1) Institution de Sully en 1598. Note explicative. *Soc. des Sc., B.-Lettres et Arts de Lyon*, année 1888, P. 5. — Une demi-brigade d'employés à Ouessant. *Mém. sur la marine*, t, II, P. 69.

et de l'île d'Ouessant (1). Quelques années après, le département de la guerre consentit à laisser à la marine la paisible jouissance de cette île ; mais en 1776, il y eut une nouvelle main-mise par la guerre, ce qui amena la juste et énergique protestation du comte d'Orvilliers que l'on va lire et qui conserve encore une certaine actualité.

« Brest, 15 avril 1776.

» Je viens de voir dans le règlement concernant les » gouverneurs, lieutenants de roi, majors, etc. des places » du royaume, l'île d'Ouessant enlevée à la marine et » comprise dans le camp de Quelern, dans le comman- » dement du lieutenant de roi de Brest.

» Je dois à mon état, plus encore à mon amour pour » le bien du service et la gloire de votre ministère, les » observations que je vous supplie, Monseigneur, de lire » la carte sous les yeux ; vous y verrez, Monseigneur, » que la petite île d'Ouessant est une avancée que la » Providence semble avoir placée pour éclairer tout ce » qui entre ou sort dans la Manche, faire la sûreté de » l'arsenal de Brest et préparer le succès aux forces » rassemblées dans ce port par le jour qu'elle peut » répandre sur la marche et les positions de l'ennemi. » Elle est enfin située de manière que si la nature nous » avait privé de ce secours, vous seriez obligé, en tems » de guerre, de suppléer par un vaisseau en station, » autant qu'il serait possible, à la place qu'elle occupe. » Je dis autant que possible car il est évident qu'il ne » pourrait y tenir longtemps et qu'il serait fréquemment

(1) Bonnefons, Jean-Gaspard, capitaine au régiment de Vermandois, chev. de St-Louis, le 9 février 1763. — Mazas. *Hist. de l'Ordre de St-Louis*, t. II, P. 98.

» exposé à se perdre, (1) mais enfin le sujet de la conser-
» vation de Brest et des succès des entreprises l'exige-
» rait et on la risquerait en y mettant des officiers éclai-
» rés parce que pour juger des manœuvres de mer, il
» faut être marin et en parler le langage.

» L'île d'Ouessant est donc précieuse à l'Etat et à
» votre ministère, (2) non par son étendue et sa force,
» mais uniquement par sa position relative aux opéra-
» tions maritimes. Il est surprenant qu'il soit venu dans
» la pensée d'un citoyen de la rendre inutile en la don-
» nant à la terre, et encore plus surprenant que les
» conseillers du roi aient consenti à ce nouveau dépla-
» cement qui contrarie encore plus le bien du service
» qu'il ne nous humilie. M. de Choiseul avait tellement
» bien senti, Monseigneur, l'importance d'Ouessant pour
» les entreprises navales que, quoique ministre de la
» guerre, il avait fait acheter au roi cette île de M. de
» Rieux, sur les fonds de la marine, et uniquement pour
» la marine, ce que vous pouvez constater par les papiers
» déposés au contrôle de ce port. »

Le 18 novembre, même année, en annonçant la mort du gouverneur Kermeno de Gouzillon, d'Orvilliers écrivait au ministre de Sartine :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mort de
» M. de Gouzillon-Kermeno, ancien lieutenant de vais-

---

(1) D'ailleurs, la mer de cette île est souvent terrible et inabordable par les courants rapides qui l'environnent dans les vives eaux, par leurs écarts menaçants et les fréquents naufrages ; choses qui peuvent lui avoir justement mérité cette épithète repoussante, celle de *Euz-Enez*, île de la Terreur. *Mém. sur la marine*, t. II, P. 63, Am. Thévenard.

(2) Ile si intéressante pour Brest et la France entière. *Mém. sur la marine*, t. II, P. 60.

» seau, retiré avec 1,400 l. de pension qui a terminé sa
» carrière, samedi 16 de ce mois. Il était pourvu du petit
» commandement d'Ouessant qui, conséquemment devient
» vacant et pourrait vous servir à placer un officier dont
» les talents et la santé ne vous conviendront plus pour
» le service à la mer. Il ne faut, pour bien remplir ce
» poste, qui est essentiel à la sureté de Brest, à cause de
» la *découverte*, que des connaissances du métier et de
» la sagesse pour conduire avec douceur un peuple, peu
» nombreux, dont la bonne foi et les mœurs tiennent de
» la simplicité des premiers temps. Mais, comme j'ai eu
» l'honneur, Mgr, de vous en informer le 15 avril de
» cette année, l'île d'Ouessant quoique achetée de M. de
» Rieux des fonds de la marine et pour la marine, a été
» comprise, *sous le ministère de M. le maréchal de Muy* (1),
» dans les dépendances de la lieutenance de roi à Brest
» et par là cet objet est devenu de toute nature à être
» traitée de l'échanger avec M. le comte de Saint-Ger-
» main. (2) M. le marquis de Langeron vous en offrira
» certainement le moyen par la sagacité de son esprit
» et les connaissances qu'il a du local de la côte. »

Ces représentations ne furent pas plus écoutées que ne l'avaient été celles faites par le comte de Roquefeuil. Dans un ordre du 12 octobre 1789, Henri-Charles de

---

(1) Louis-Nic.-Victor de Félix, comte de Muy, né à Marseille en 1711, lieutenant général des armées du roi en 1748, ministre de la guerre du 5 juin 1774 au 10 octobre 1775, date de son décès, ayant été nommé maréchal de France le 24 mars 1775.

(2) Claude-Louis, comte de Saint-Germain, lieutenant général des armées du roi, en 1748, ministre de la guerre du 27 octobre 1775 au 27 septembre 1777, mort en 1778, à 71 ans.

Thiard de Bissy, comte de Thiard, 1er écuyer de Mgr le duc d'Orléans, lieutenant-général des armées du roi — 25 juillet 1787 — se qualifiait de gouverneur des ville et château de Brest *et des îles d'Ouessant*. Il avait en plus reçu pouvoir, par ordre du 24 août 1789, *de commander la marine à Brest*, concurremment avec le comte d'Hector, lieutenant-général des armées navales.

« Les circonstances, M., écrivait le ministre de la » marine à ce dernier officier général, ayant déterminé le » roi à réunir dans le même officier général le comman- » dement de la marine et celui de la province de Bre- » tagne, S. M. a chargé de ces doubles fonctions M. le » comte de Thiard. — 22 août 1789. »

A plusieurs reprises, le comte d'Hector avait exposé au ministre la situation difficile de son poste, en raison des exigences croissantes *du Conseil général de la commune de Brest* et il s'exprimait ainsi dans sa lettre du 27 juillet :

« Aucune partie de mon autorité n'est entamée ; je » commande aussi complètement que je l'ai jamais fait ; » mais cette manière de conserver m'a quelquefois été » bien pénible, j'ai évité qu'on s'en aperçut et quand j'ai » cédé, j'ai fait en sorte qu'on ne put croire que je cédais » à la force... J'ai l'honneur de vous assurer que j'aime- » rais mieux faire dix campagnes de guerre que d'entre- » tenir dix jours d'une pareille paix. »

A la réception de l'ordre relatif au comte de Thiard, le comte d'Hector écrivit au ministre :

« ...Mais votre lettre particulière, M. le comte, me fait » connaître que le nouveau titre de M. le comte de

» Thiard est plus relatif à la position actuelle qu'aux » affaires de la marine. Je conviens avoir avancé qu'un » chef qui réunit toute l'autorité était nécessaire à Brest, » mais j'ajoutais que c'était dans le cas que ce port fut » attaqué à force ouverte, (1) comme les députés de la » province l'annonçaient ici ; mais dans le cas actuel des » choses, je ne prévois pas que le nouveau titre de ce » commandant ajoute aucune facilité à ses opérations. » Soyez persuadé, M. le comte, que dans le cas con- » traire, je ne négligerai rien de ce qui pourra seconder » ses vues. »

Enfin, en 1822, le rapport de l'administrateur du Conquet dont nous avons donné quelques extraits, contient la réflexion suivante :

« Comment se fait-il que la marine ait été supplantée » par la guerre dans la jouissance de la partie la plus » importante du local qui lui appartenait. Il faut de toute » nécessité qu'il y ait eu une concession régulièrement » consentie par la marine : c'est ce dont les archives du » génie de terre peuvent facilement donner la preuve, ce » que la marine, à défaut de documents, ne semble pas » pouvoir faire. S'il faut donner quelque créance à des » rapports indirects, la marine aurait voulu, il y a » quelque vingt ans, revendiquer l'ensemble de cette » propriété, d'où il serait résulté entre les deux départements une discussion qui aurait tourné à l'avantage » de celui de la guerre. » 22 mars.

---

(1) *Gazette nationale* ou le *Moniteur universel* du 27 au 28 juin 1789, n° 26. Séance de l'Assemblée nationale du 27 juillet. P. 111, col. 2 et 3. — *Gazette* du 3 au 4 août 1789, n° 33. Séance du mardi 4 août au matin, P. 139, col. 2 et 3.

Cet historique d'Ouessant ramène la pensée vers les batteries de côte, *élevées sur le domaine maritime* et le commandement dans les *diverses possessions d'outre-mer*, d'où la marine est exclue *et cependant là elle est chez elle*. La logique commande d'accoler au mot *marine* celui de *colonies* et non de les séparer.

A. KERNÉIS.

TÉLÉMÈTRE VERTICAL

DE DÉPRESSION

POUR LE TIR AU PASSAGE (1)

BUT OU OBJET. — Le franchissement du goulet de Brest par des bâtiments d'escadre a été pendant longtemps une question problématique, mais avec la vapeur et les navires cuirassés, on admet aujourd'hui que cette opération pourra être tentée, après la perte d'une bataille navale, ou un désastre maritime éprouvé par notre flotte ; aussi le goulet est-il défendu par de nombreuses batteries armées d'un puissant matériel. Elles sont de deux sortes :

1° Les batteries hautes ou de bombardement qui ont pour but de causer des dégâts sur le pont et dans le gréement des navires ; 2° les batteries basses ou de rupture, composées des plus gros calibres, et destinées à perforer les blindages. — On admet également que les bâtiments franchiront les passes à toute vapeur, afin de rester le moins longtemps possible exposés aux feux des batteries.

On peut se convaincre en effet, que les batteries de bombardement qui canonneront les navires dans toute l'étendue de leur champ de tir, auront grande chance de

(1) Ce mémoire a été lu le 2 mars 1891 en séance de la Société académique de Brest.

perdre leurs coups, parce que la distance du but variera très rapidement, et qu'il sera très difficile de régler le tir. Ce n'est que lorsque chaque bâtiment approchera du plan de tir perpendiculaire à la direction de sa marche, c'est-à-dire, de la plus courte distance, que celle-ci variera peu, que les coups seront assurés et réellement dangereux.

Quant aux batteries de rupture, elles se trouvent pour le tir, dans des conditions toutes différentes ; en effet, on a calculé et expérimenté que pour obtenir un résultat sérieux, on ne devait pas tirer avec une obliquité plus grande que 30°, ce qui limite le champ de tir à 60°; mais avec la vitesse de marche que l'on obtient aujourd'hui, et que nous supposerons seulement de 14 nœuds (1), si le bâtiment passe à 1,000 mètres qui sera la distance moyenne de passage, il traversera le champ de tir en 2′ 40″ d'où la nécessité de ne tirer qu'un coup par pièce. Si le bâtiment ne file que 12 nœuds, peut être pourra-t-on en tirer deux, aux extrémités du champ de tir, mais ce sera dans les conditions les moins favorables, de sorte qu'il vaudra mieux ne tirer qu'un coup sérieux et assuré.

Le tir au passage ou à la plus courte distance acquiert donc une grande importance, et on l'a tellement reconnu que dans les batteries de rupture, on supprime généralement le tir en direction, toujours gênant en pareille circonstance, pour n'avoir à s'occuper que du tir en hauteur, ce qui offre une grande simplification de manœuvre ; alors, le front de la batterie doit être établi

(1) On obtient maintenant 16 et 18 nœuds. Reste à savoir s'il serait prudent de se lancer avec cette vitesse dans le goulet à moins de n'avoir aucune crainte des défenses sous-marines.

de manière qu'il soit parallèle à la direction probable que suivra le bâtiment, ou, pour mieux dire, le plan de tir fixe est choisi de manière qu'il soit perpendiculaire à à cette direction.

La batterie casematée du Portzic est établie dans ces conditions ; elle renferme deux pièces de 32 centimètres qui sont complètement dans la casemate, ne laissant passer en dehors que leurs bouches.

Par suite, le tir doit s'exécuter dans une direction fixe, sans visée ni pointage. Le commandant placé au dehors, et au-dessus de la batterie, doit indiquer la distance au moyen d'un téléphone ; on donne alors aux pièces l'inclinaison voulue, et le commandant met le feu lui-même au moment convenable, au moyen d'une communication électrique.

Certaines batteries hautes qui n'ont pas un champ de tir suffisamment étendu, ont intérêt à adopter le tir au passage.

La mesure de la distance de passage avec la vitesse supposée offrira certainement de grandes difficultés avec les instruments en usage, et l'on peut même se demander quel télémètre sera réellement pratique dans la circonstance.

Jusqu'à présent le procédé employé consiste (l'instrument étant placé près de la batterie ou dans son voisinage (fig. 1) en S) à mesurer un peu à l'avance deux ou trois distances obliques, soient B A et B A' ou S A et S A', et à en déduire la distance de passage B P, pour la batterie en B, ce qui ne peut s'obtenir que par un calcul, ou une construction graphique, opérations pour lesquelles

le temps fera défaut. (1) Il y aurait donc lieu de chercher un procédé plus simple, en rapport avec les conditions particulières du tir au passage, qui pourront permettre aussi l'emploi d'un instrument moins compliqué.

En effet, dans ce genre de tir, et notamment dans les batteries casematées où il n'y a pas de pointage, il ne sera pas nécessaire de connaître la vitesse. Pour les autres batteries, si l'on veut atteindre un point déterminé du navire tel que l'endroit où se trouve la machine par exemple, on pourra calculer la vitesse de déplacement du but, en notant le nombre de secondes que l'avant du bâtiment mettra à traverser en perspective le cadre dont il sera question plus loin. On indiquera alors au pointeur la dérive voulue ; mais cette prétention me paraît exagérée. Quant à la direction de la marche, elle sera connue approximativement, car en raison de certaines nécessités de pilotage, la marche du bâtiment s'écartera peu d'une direction moyenne qu'il sera facile de déterminer ; c'est d'après cette considération que l'on choisit le plan de tir fixe de la batterie. Tout l'utile se résume donc à connaître la distance de passage une vingtaine de secondes avant que le bâtiment traverse ce plan car, dès lors, le temps manquera absolument pour faire une nouvelle observation et la transmettre à la batterie. Remarquons d'ailleurs que l'on saura à quelques centaines de mètres près la distance de passage, et que l'observation faite n'a pour but que d'opérer une rectification dans le tir en hauteur préparé à l'avance. Il faut supposer en

(1) Nous parlons ici de la méthode de recoupements usités avec une simple planchette.

effet que les bâtiments suivront à peu près le milieu de la passe, afin de rester le plus possible éloignés des batteries établies sur les deux rives. La largeur du goulet proprement dit variant de 1,500 à 2,200 mètres, ils défileront à une distance moyenne de 900 à 1,000 mètres. (1)

D'après ces considérations, si le télémètre est placé en *a*, à 150 mètres environ sur le prolongement du front de la batterie, du côté où l'ennemi doit arriver, et que l'on vise dans une seule direction *a* A', parallèle au plan de tir choisi ; la distance mesurée *a* A' sera égale, à peu de chose près, à la distance de passage B P. Cette simple visée offre un avantage, c'est que, quelle que soit la distance à laquelle passera le bâtiment, on disposera toujours, à vitesse égale, du même temps, entre le moment de l'observation, et celui de faire feu. La distance *a* B est à déterminer par expérience entre 150 et 200 mètres. Avec la vitesse de 14 nœuds, soit 7 mètres par seconde, le bâtiment mettra 20 à 21 secondes pour franchir la distance A' P supposée de 150 mètres. Si, pour des raisons particulières, on trouve plus commode de placer le télémètre en S, quelques mètres en avant ou en arrière du prolongement B *a*, on ajoutera ou retranchera S *a* ou S' *a* de la distance mesurée ; mais pour éviter tout calcul, dans un moment de presse, on pourra tenir compte de cette différence dans la graduation de l'instrument, de manière qu'elle donne directement la vraie distance de passage.

Pour appliquer le procédé, nous supposerons donc que

(1) Il en sera de même pour la passe Nord de la Roche-Mengan, les bâtiments devant passer le plus loin possible de la côte, mais par précaution, ils ne passeront guère qu'à 800 mètres.

la marche du bâtiment sera perpendiculaire au plan de tir choisi, sauf à examiner ensuite le moyen de corriger sur la distance obtenue, l'effet d'une légère obliquité.

L'appareil que nous allons décrire est basé sur ce principe qui lui permet d'être d'une grande simplicité ; voici en quoi il consiste :

THÉORIE. — Supposons un profil vertical suivant *a* A' (fig. 1) qui coupe la falaise suivant la fig. 2. P' *p'* représentant le niveau moyen de la mer que nous supposerons un plan horizontal fixe et indéfini. — Imaginons, au point *n*, près du bord de la falaise, une règle maintenue verticalement, et le long de laquelle coulisse un œilleton. A 10 mètres en avant, un point fixe V, servant de mire, et consistant dans le croisement de deux fils de fer, suivant les diagonales d'un cadre représenté (fig. 3). (1) Si l'on fait coulisser l'œilleton le long de la règle, on lui trouvera une position telle, que le rayon visuel O V passera par l'objet visé qui sera un point de la ligne de flottaison du bâtiment en P. L'altitude de la batterie, et par suite de la station ou du point V étant connue, il existe une relation très simple entre la distance horizontale à mesurer P *p* ou D et la hauteur *l* de l'œilleton, au-dessus de l'horizontale V $n = b$. En effet on a :

$$O\,n = V\,n\ tang.\ O\ V\,n = V\,n \text{ tang. } V\,P\,p$$

car les triangles O V *n* et V P *p* sont rectangles et semblables. On a donc : $l = b$ tang. α — α étant l'angle de dépression. D'où il suit que les hauteurs de l'œilleton correspondant aux différentes distances ne seront autres que les tangentes des angles de dépression, dans un

(1) Nous expliquerons plus loin l'utilité de cette petite base auxiliaire.

cercle de 10 mètres de rayon, ou les tangentes des tables multipliées par 10.

Pour graduer la règle théoriquement, il faudrait mesurer l'angle α ou son complément pour toutes les distances, ce qui serait impraticable. Pour arriver à une formule pratique, remplaçons *teng.* α par sa valeur $\frac{Vp}{Pp}$; Vp étant l'altitude B, nous aurons simplement :

$$l = \frac{bB}{D}$$

Il sera facile alors de graduer la règle au moyen de cette formule, en attribuant successivement à D des valeurs variant de 10 en 10 mètres ou de 20 en 20 mètres suivant l'altitude ou l'éloignement du but, ainsi que l'indique le tableau de graduation ci-annexé. Le zéro de la règle sera obtenu par la visée horizontale nV, c'est à partir de ce point qu'on portera les différentes longueurs de l pour obtenir la graduation.

En raison des distances qui seront renfermées dans des limites très restreintes, les calculs à faire ne seront pas trop laborieux. Les divisions principales de la règle donneront donc les distances de 10 en 10 mètres jusqu'à 1,000 ou 1,500 mètres suivant l'altitude. Pour celles qui seront intermédiaires, on pourra sans erreur sensible partager les intervalles en quatre ou même huit parties égales, suivant l'écartement des divisions principales, en admettant que, pour de petites variations, et dans les limites à observer, celles de la tangente soient proportionnelles à celles de la distance, ce qui aura lieu sans erreur appréciable, en raison de ce que l'angle de dépression sera assez petit.

Correction de la marée. — Nous n'avons envisagé jusqu'ici que le niveau moyen de la mer Pp, mais ce

niveau variera avec la marée, et il sera nécessaire que l'instrument subisse un réglage, de manière qu'il donne la distance exacte quelle que soit la hauteur de marée au moment de l'observation ; on y arrive en reculant ou avançant la règle graduée suivant que la mer sera haute ou basse ; en effet :

Considérons une distance quelconque $D = Pp$ (fig. 4). On sait que, pour le niveau moyen, la hauteur de l'œilleton sera : $l = \frac{Bb}{D}$; or, comme l, c'est-à-dire la graduation, doit donner la distance, quelle que soit la marée, il faut que l'on ait : $Bb = B'b'$ en désignant par B' et b', les nouvelles bases résultant de la hauteur de marée : h. — Supposons que la mer soit haute, c'est-à-dire au-dessus du niveau moyen $P'p'$; on aura : $B' = B - h$, et $b' = b + x$.

Il faut donc que $Bb = (B - h)(b + x)$, d'où : $x = \frac{bh}{B - h}$ ou $b \frac{bh}{B - h}$. Si donc on recule la règle d'une quantité égale à $\frac{bh}{B - h}$, dans le plan vertical, on lira sur la règle la distance avec la correction de la marée effectuée.

Si la mer est basse, on aura $Bb = (B + h)(b - x)$ et il faudra avancer la règle d'une quantité égale à $x = \frac{bh}{B + h}$ ou $b \frac{h}{B + h}$.

On peut arriver au même résultat par des considérations géométriques ; en effet, si la mer est haute de PN (fig. 4), le bâtiment sera visé en N, au lieu de l'être en P. — Pour que la même graduation donne toujours la distance exacte Nq ou Pp, il faut que la règle soit reculée de NO en N'O' ; O' étant l'intersection de NV

avec l'horizontale en O. Or, en comparant les triangles semblables : VOO' et VPP' ; VOn et VPp, on a :

$$OO' : PP' :: VO : VP :: Vn : Pp$$

$$\text{ou } OO' : PP' :: b : D$$

$$\text{d'où } OO' = PP' \times \frac{b}{D}.$$

D'un autre côté, les triangles NPP' et VqN donnent : PP' : qN :: PN : Vq

ou PP' : D :: h : B — h d'où : $PP' = \frac{Dh}{B - h}$.

En substituant cette valeur dans celle de OO' donnée plus haut, on trouve comme précédemment :

$$OO' = \frac{Dh}{B - h} \times \frac{b}{D} = \frac{bh}{B - h}$$

On voit que ce résultat est indépendant de la distance.

Si, au contraire, la mer est basse de PN' = h, on voit que la règle devra être avancée d'une quantité égale à OO'' ; or, en comparant les triangles semblables VOO'' et VPQ ; VOn et VPp ; on aura :

$$OO'' : PQ :: VO : VP :: b : D$$

$$\text{d'où } OO'' = PQ \times \frac{b}{D}$$

mais les triangles PQN' et VN'q' donnent :

$$PQ : N'q' :: PN' : Vq'$$

$$\text{ou } PQ : D :: h : B + h$$

$$\text{d'où } PQ = \frac{Dh}{B + h} \text{ et en substituant :}$$

$$OO'' = \frac{Dh}{B + h} \times \frac{b}{D} = \frac{bh}{B + h}$$

DESCRIPTION. — Passons maintenant de la théorie à l'application. L'appareil se composera (fig. 5) :

1° D'une règle en cuivre de 1^m30 environ, composée de deux parties ; la partie supérieure sera équarrie et por-

tera la graduation ; la partie inférieure sera cylindrique Elle sera montée et établie verticalement sur l'arrière d'un chariot, partie en fonte et en bois, qui roulera sur une paire de rails du système Decauville, de 2 mètres de longueur environ, suivant l'altitude (1) et établis bien horizontalement. La règle sera maintenue par un support vertical fixé sur le chariot et portera un anneau par lequel on passera la partie cylindrique de la règle ; une vis de serrement adaptée à l'anneau, tout en maintenant la règle, lui permettra de tourner légèrement autour de son axe, pour faciliter la visée. Elle sera terminée par un bout tronconique qui reposera dans un godet de même forme, et qui sera fixé sur le chariot, de manière que la règle soit bien verticale, une cheville placée au-dessous et contre l'anneau empêchera la règle de se soulever dan son godet. On amènera alors le chariot de manière que la règle se trouve exactement au-dessus du point central d'observation qui sera repéré sur le sol, au moyen d'une tige de fer, scellée dans une pierre. Cette position normale sera celle correspondante au niveau moyen de la mer. Le chariot portera d'un côté un index qui correspondra au zéro d'une règle appliquée contre le rail à la hauteur du repère central, et qui sera gradué en arrière et en avant, au moyen des formules calculées plus haut pour les hautes et basses mers c'est à-dire $b\left(\frac{h}{B-h}\right)$ et $b\left(\frac{h}{B+h}\right)$.

La règle horizontale pourra être graduée pour des

(1) Pour B = 40 mètres, le déplacement ne dépassera pas 0.85 en arrière et 0.75 en avant ; total : 1m60.

variations de marées successives de 1 décimètre ce qui donnera pour les subdivisions un écartement moyen de 2 centimètres.

Cela fait, à 10 mètres en avant (1) dans l'axe de la voie ferrée, on établira le cadre de la fig. 3, qui aura environ 0,60 de côté (ses fils tendus au moyen d'un système de vis), de manière que la croisée des fils soit placée sur l'horizontale passant par le zéro de la règle verticale, où l'on abaissera l'œilleton ; ce point étant choisi à une hauteur commode pour l'observateur, en supposant que celui-ci se tienne debout et légèrement baissé. (2)

Pour y arriver facilement, on plantera dans le sol, à 10 mètres en avant, un poteau équarri en fonte qui sera creux et dans lequel s'emboîtera une autre partie de même forme portant un entablement ; cette partie pourra se hausser ou s'abaisser, puis, être maintenue fixe au moyen d'une vis ; un repère marquera la hauteur définitivement fixée. Sur l'entablement on placera le cadre carré, muni d'une base en fonte un peu lourde, de manière qu'il soit vertical, perpendiculaire au plan de visée et exactement à la distance voulue ; sa position sera repérée avec soin.

Le coulisseau, se mouvant le long de la règle, sera arrêté au moyen d'une vis de pression. Il portera une

---

(1) Il n'est pas nécessaire que la base auxiliaire soit exactement de 10 mètres, car on pourra la faire varier suivant l'altitude ; il faut seulement que sa longueur soit exactement mesurée.

(2) Il est facile de voir, en consultant le tableau de graduation ci-annexé, que l'observation des distances dans les limites données, n'occasionnera pas un déplacement de l'œilleton trop gênant ; car de 600 à 1,400 mètres, il ne sera que de 0m38. Un petit marchepied pourra au besoin obvier au défaut de taille de l'observateur.

aiguille index qui permettra de lire la graduation. Il fera corps avec un manche horizontal, sur lequel sera fixé l'œilleton, près du bord de la règle.

On comprendra maintenant très bien comment l'instrument devra fonctionner : avant de faire l'observation, on opèrera le réglage de la marée, en avançant ou reculant le chariot jusqu'à la graduation correspondant à la hauteur de marée, puis on calera. (1)

L'instrument étant réglé pour la marée, on aura soin de viser, en élevant ou abaissant l'œilleton, de manière que la croisée des fils du cadre soit maintenue au moment du passage sur la ligne de flottaison. Quand on n'opérera pas, les règles, le chariot, le cadre et son support, seront enlevés et remisés en magasin.

Comme pour tous les télémètres de dépression, il importe d'obtenir la hauteur de marée aussi exactement que possible. Le meilleur moyen serait d'établir un marégraphe ou échelle de marée, dans un endroit voisin de la côte, baigné constamment par la mer, et tenu à l'abri des vagues ; le plus simple serait d'utiliser celui du port de guerre, d'où l'on transmettrait télégraphiquement les hauteurs de marée à toutes les batteries de la côte qui en auraient besoin.

Correction automatique pour la marée. — A défaut d'échelle de marée établie dans ces conditions, nous indiquerons un moyen de réglage automatique analogue à celui qu'on emploie pour certains télémètres ; voici comment on pourra l'appliquer.

---

(1) Ce réglage devra être répété assez souvent pour avoir la hauteur de marée à 1 ou 2 décimètres près autant que possible.

L'appareil étant établi sur le bord de la falaise, on pourra trouver quelque promontoire de la côte formé de rochers à pic et composés en général de schistes bruns, sur lesquels on pratiquera une large raie verticale faite à la peinture blanche. A défaut, on pourra établir une balise en maçonnerie constamment baignée par la mer. La distance horizontale de ce signal sera mesurée trigonométriquement. Supposons qu'elle soit de 1,200 mètres. Voici comment on opérera :

Il faudra établir préalablement, dans la direction du signal, une deuxième mire du même genre et à la même distance que la première. En outre, le petit tronçon de rails sera installé sur une plaque tournante qui permettra de diriger son axe dans la direction du signal. On placera l'index de la règle verticale à la graduation de 1,200 mètres, puis on avancera ou reculera le chariot de la quantité nécessaire pour que le rayon visuel passant par l'œilleton et la croisée des fils affleure le point où la mer viendra baigner le signal. La coïncidence des trois points étant obtenue, on calera, on ramènera la plaque tournante dans la direction normale, et l'instrument sera réglé.

Mais pour cette distance et si l'on choisit un signal plus éloigné (sur la rive opposée par exemple) ce qui donnerait un résultat plus exact, l'œilleton ne donnera probablement pas une visée suffisamment nette, et il sera bon d'y substituer une petite lunette à quatre verres dont l'axe sera déterminé par deux réticules, l'un vertical, l'autre horizontal, dont la croisée devra coïncider avec celle du cadre. Cette lunette s'adaptera sur le manche du coulisseau au moyen d'un système de tourillons s'emboîtant dans deux collets placés aux extrémités

d'une petite fourche qui se vissera à la place de l'œilleton ; on fera en sorte que l'axe des tourillons ou le centre de la lunette, soit fixé à la même hauteur que l'œilleton. La lunette pourra prendre ainsi un mouvement de bascule dans le plan de visée, ce qui est indispensable. Elle pourra d'ailleurs servir pour l'observation de la distance au passage.

Ce genre de réglage a l'inconvénient de compliquer l'instrument, et de lui enlever son principal avantage qui est la simplicité ; le plus simple sera donc de s'en tenir au premier moyen. On peut d'ailleurs connaître assez exactement la hauteur de marée par l'annuaire, avec une table d'interpolation, ou mieux, avec le graphique des marées de l'ingénieur Thiébault.

RÉFRACTION ET SPHÉRICITÉ. — Pour le tir en pleine mer et aux grandes distances, il convient de corriger la distance obtenue, des erreurs causées par la réfraction atmosphérique et la sphéricité terrestre, mais comme dans le tir particulier dont il s'agit, on n'aura guère à observer des distances supérieures à 12 ou 1,400 mètres, il n'y a pas lieu de se préoccuper de ces corrections, car même à 1,500 mètres et pour une altitude de 40 mètres, l'erreur totale ne serait que de 4 mètres environ, et elle se réduirait encore avec une altitude supérieure.

MARCHE OBLIQUE. — Nous avons supposé jusqu'ici que la marche du bâtiment était parallèle au front de la batterie ou perpendiculaire au plan normal de tir choisi ; cependant, il pourra se faire que le navire suive, au passage même, une direction légèrement oblique. (1)

(1) Je dis légèrement, à cause des raisons exposées plus haut.

Il importe donc que l'instrument le fasse connaître. A ce sujet on observera, lors de la visée, que si la marche lui est perpendiculaire, la ligne de flottaison, vue en perspective sur le cadre considéré comme tableau, paraîtra horizontale et partagera l'angle des fils et le bord vertical du cadre en deux parties égales, suivant *Om* (fig. 6). Si, au contraire, le bâtiment va en se rapprochant de la batterie, cette ligne se verra au-dessous de la première suivant *Om'*, l'avant se trouvant sur *m'* ; s'il va en s'éloignant, ce sera le contraire, on la verra suivant *On*.

La différence entre la distance obtenue et la distance réelle de passage ne sera pas grande, en raison du court trajet restant à parcourir pour arriver à la hauteur du plan de tir. Quant à l'obliquité probable, on peut admettre qu'elle sera de 10°. En supposant la première distance de 1,000 mètres et que le bâtiment suive de A' en P (fig. 1) une ligne oblique faisant un angle de 10° avec A'P ; en marchant de A' en P', il se rapprochera au passage de PP' = A'P tang. 10° = 25m4.

Cette correction pourra s'évaluer à l'estime en plaçant d'abord un index au milieu du bord vertical du cadre en *m* et deux autres, au-dessous et au-dessus, en *m'* et *n*. La position de ces deux derniers peut être calculée pour l'obliquité et la distance moyenne.

Ce calcul se rattache à un problème de perspective assez simple, mais qui demande à être expliqué :

— Soit ABCD (fig. 6) le cadre pris pour tableau auquel nous donnerons (pour faciliter la solution) 0.80 de côté correspondant à une ligne de flottaison de 80 mètres, vue à 1,000 mètres, *mp* sera la trace du plan de l'horizon passant par le zéro de la règle et correspondant à la distance

infinie. Supposons que l'on vise un point de la mer à 800 mètres, il faudra relever le point de vue, c'est-à-dire l'œilleton de 0^m50 (voir le tableau ci-annexé) ; la trace du plan de l'horizon du nouveau point de vue sera donc relevée également de 0.50 de *mp* en HH'. Faisons le rabattement du plan de l'horizon autour de HH' ; le point de vue viendra se rabattre en V, à une distance O'V = 10 mètres.

Si au point V je tire une ligne faisant avec *hh'* parallèle à HH' un angle α égal à l'obliquité supposée ; en prolongeant cette ligne jusqu'à sa rencontre avec HH' en P, ce point sera le point de concours en perspective de toutes les horizontales parallèles faisant le même angle, avec le tableau et notamment la ligne de flottaison, et comme le point O est un point de cette dernière vue en perspective, en joignant PO' prolongée jusqu'en *m'*, on aura la perspective de la ligne de flottaison. Mais en supposant même α de 30°, le point P sera encore très loin en dehors de l'épure ; il vaut donc mieux faire le calcul métrique de *mm'*, ce qui sera beaucoup plus exact : or, les triangles P*o'o* et *omm'* sont rectangles et semblables ; on en tire :

$$mm' : mo :: oo' : o'P \text{ d'où } mm' = \frac{mo \times oo'}{o'P}$$

$$\text{mais } mo = 0.40 - oo' = 0.50$$

$$\text{et } o'P = Vo' \times \text{cotang. } 30^\circ = \text{cotang. } 30^\circ \times 10$$

$$\text{Enfin } mm' = \frac{0.4 \times 0.5}{\text{cotang. } 30^\circ \times 10} = 0^m011$$

Comme on le voit, *mm'* est relativement assez petit même pour 30° ; cela tient à ce que le point de vue est trop éloigné pour bien faire ressortir la perspective. D'un autre côté, l'on voit que la distance du repère sera

en raison inverse de la base horizontale et en raison directe de l'altitude et des dimensions du cadre. Si donc on avait à craindre une marche sensiblement oblique, il faudrait choisir la station la plus élevée possible et diminuer la base horizontale. Ces deux conditions réunies auraient en outre l'avantage de ne pas augmenter l'angle mort, c'est-à-dire la partie de la mer sur laquelle l'instrument ne donnera pas de vue ; ainsi supposons (fig. 2) que o' soit le point de la règle le plus élevé que puisse avoir l'œilleton et que l'on peut évaluer à $1^{m}60$; soit $o''VQ$ le rayon visuel correspondant ; on ne pourra rien voir de la mer entre Q et p et pVQ sera l'angle mort. Si l'on compare les deux triangles rectangles semblables VQp et $o''Vn$, on a :

$$Qp : pV :: Vn : no''$$

$$\text{d'où } Qp = \frac{pV \times Vn}{no''} = \frac{40 \times 10}{1.6} = 250^{m}$$

Quant à la correction que réclamera l'obliquité de la marche, elle ne pourra, bien entendu, se faire qu'à l'estime, d'après les indications expliquées ci-dessus. Etant admis que l'écart probable en direction sera de 10°, on placera deux index m' et m'' correspondant à un angle de 20° que l'on prendra comme maximum d'écart, et si l'on voit la ligne de flottaison osciller entre l'un de ces index et celui du milieu m, on diminuera ou augmentera la distance obtenue de 20 ou 25 mètres. On ne pourra guère se tromper que d'une dizaine de mètres, ce qui, à 1,000 mètres, n'affecterait la hausse que de $0.03^{m}/^{m}$ — correction à peine appréciable. — La marche oblique si elle était plus prononcée offrirait cependant un point défectueux pour notre appareil, mais ce serait une éventualité peu probable dans ce genre de tir.

D'ailleurs, une errreur de 50 mètres sur la distance n'empêcherait pas le coup d'être assuré en visant au-de la flottaison. (1)

ANNEXE

CALCUL DES ERREURS

On peut se rendre compte de l'exactitude relative de l'appareil en remarquant que l'angle de dépression du but se trouve mesuré par sa tangente dans un cercle de 10^m de rayon, de sorte qu'une erreur de lecture de 1/2 millim. sur la règle correspondra à une erreur angulaire de moins de 10 secondes, puisque cette longueur sur la tangente sera plus grande que l'arc correspondant. Cette approximation est comparable à celle que donnent nos instruments de précision quand on ne répète pas l'angle ; ainsi, le cercle ordinaire ne donne l'angle qu'à 20″ près, avec une seule visée, ce qui correspond à une erreur de 1 millim. sur la règle verticale.

Il est vrai que d'autres causes d'erreurs viendront augmenter celle-ci. Elles sont assez complexes et l'on ne peut faire qu'un calcul approximatif :

— Il importe avant tout de calculer l'erreur qui affec-

(1) En supposant la hauteur du bord de 5 mètres, la zone dangereuse pour le bâtiment à 1,000 mètres sera de 150 mètres environ ; ainsi une batterie qui ne pourrait évaluer la distance qu'à vue et qui ne commettrait qu'une erreur inférieure à 150 mètres, aurait encore toute probabilité d'atteindre le bâtiment, en ne tirant qu'un seul coup au passage, en visant en plein bord.

tera la distance mesurée, par suite d'une erreur commise sur la hauteur correspondante de l'œilleton. Supposons que l'on commette sur cette dernière, une erreur en moins ou négative $OO' = \delta$ (fig. 2).

Il en résultera sur la distance une erreur en plus ou positive représentée par $PP' = e$.

Si, au point P, on mène $PN = h$ et verticale comme OO' : on aura, dans le triangle rectangle NPP' : PP' ou $e = \frac{h}{\text{tang. } P'}$; mais d'un autre côté :

$$h : OO' :: PV : VO :: Pp : Vn$$

$$\text{ou } h : \delta :: D : b \text{ ; d'où } h = \frac{\delta D}{b} \text{ et } e = \frac{\delta D}{b \times \text{tang. } P'}$$

$$\text{mais tang. } P' = \frac{B}{D + e} \text{ ; donc } e = \frac{\delta D (D + e)}{Bb}$$

$$\text{et enfin : } e = \frac{\delta D^2}{Bb - \delta D}.$$

En faisant un calcul analogue pour PQ, on verra que si l'erreur δ est positive, il s'en suivra pour la distance une erreur négative et que sa valeur absolue sera

$$e' = \frac{\delta D^2}{Bb + \delta D}$$

La différence entre ces deux valeurs sera négligeable pour de très petites valeurs de δ. En effet, si dans la relation : $l = \frac{Bb}{D}$ calculée plus haut, on suppose l et D variables, soit $l = y$ et $D = x$, et que l'on différencie l'équation : $y = \frac{Bb}{x}$; on aura : $xdy + ydx = 0$, d'où $dx = -\frac{x^2}{Bb} dy$, c'est-à-dire : $E = -\frac{\delta D^2}{Bb}$.

Cette formule est plus simple que la précédente et exprime bien que e ou e' et δ doivent toujours être de signe contraire. On en conclut également que si δ est infiniment petit, les deux erreurs sur la distance, dans

un sens ou dans l'autre, seront égales en valeur absolue mais, même dans la pratique, en ne considérant que des différences finies très petites, la valeur absolue de $\frac{\delta D^2}{Bb}$ sera en quelque sorte une moyenne entre e et e' que l'on pourra prendre par la moyenne réelle, sans qu'il en résulte d'erreur appréciable. (1)

— On voit que l'erreur sur la distance sera proportionnelle au carré de cette distance, tant que les deux bases resteront les mêmes. D'un autre côté, elle est divisée par le produit de ces deux bases, d'où un moyen de racheter le défaut d'altitude et d'obtenir plus de précision, en augmentant la base auxiliaire. C'est un avantage important.

Erreur de lecture. — L'écartement à adopter pour les plus petites subdivisions étant de 1 millimètre, si l'aiguille index tombe entre deux, l'erreur de lecture sur la règle sera plus petite que 1/2 millimètre. On divisera à cet effet l'écartement des divisions principales en 4, 6 ou

---

(1) La différence entre les deux moyennes à 1,000 mètres ne sera en effet que de 0 0005 ou 1/2 millimètres pour $\delta = 4$ millimètres.

Enfin, en appliquant la formule $E = \frac{\delta D^2}{Bb}$ au lieu d'une des valeurs réelles e ou e', on ne commettra sur la distance qu'une erreur de 1 décimètre, quantité tout à fait négligeable. On peut s'en assurer en posant $\delta = 0{,}004$ et $D = 1{,}000$ mètres. On trouve pour les expressions suivantes :

$$E = \frac{\delta D^2}{Bb} = \frac{0.004 \times 1000^2}{40 \times 10} \ldots\ldots = 10^m$$

$$e = \frac{\delta D^2}{Bb - \delta D} = \frac{0.004 \times 1000^2}{400 - 0.004 \times 1000} \ldots\ldots = 10.101$$

$$e' = \frac{\delta D^2}{Bb + \delta D} = \frac{0.004 \times 1000^2}{400 + 0.004 \times 1000} \ldots\ldots = 9.900$$

moyenne de e et e'. . . . . = 10.0005

8 parties égales ; or, en appliquant la formule $E = \frac{\delta D^2}{Bb}$, une erreur de 1/2 millimètre sur la règle verticale ne donnera pour la distance à 1,000 mètres qu'une erreur de 1^m25 ou plutôt de 1 mètre.

Il faut remarquer que l'écartement des subdivisions sera proportionnel à la base horizontale et à l'altitude. (1) Si par exemple on peut porter la base *b* à 20 mètres, l'écartement doublera et l'erreur de lecture sera deux fois moindre.

Erreur de niveau. — Au moyen du dispositif exposé plus haut, il sera facile d'établir exactement, sur la même horizontale, la croisée des fils du cadre, et l'œilleton placé au zéro de la règle ; on pourra aussi, par un système de vis, mettre exactement de niveau les bouts de rails, de sorte que l'erreur de niveau pourra ne pas dépasser 1 millimètre.

Erreur de visée. — L'erreur probable de pointé avec les nouvelles pièces de campagne étant comptée pour 1 minute, avec une longueur de ligne de mire de 0.80 ; on peut admettre que cette erreur sera dix fois moindre avec la base de 10 mètres de l'appareil ; d'autant plus que la croisée des fils donnera une visée meilleure qu'avec le guidon. L'erreur de visée pourra donc n'être que de 6 secondes. En la comptant pour 10 secondes, elle ne donnera sur la règle verticale qu'un écart de 0.0005. (2)

---

(1) Car l'écartement correspondant à une erreur E sur la distance est représenté par $\delta = \frac{E.Bb}{D^2}$.

(2) Le coulisseau pourra être muni d'une vis de rappel.

Erreurs provenant de la mesure des bases. — La base horizontale pourra être mesurée très exactement à 1/2 centimètre près ; mais en admettant même 1 centimètre d'erreur, il n'en résulterait qu'une erreur de 0^m0004, soit 1/2 millimètre sur la règle graduée ; en effet : considérant l et b comme variables dans l'équation $l = \frac{Bb}{D}$ ou $lD = Bb$, on aura :

log. l + log. D = log. B + log. b, et en différenciant :

$$\frac{dl}{l} = \frac{db}{b} \text{ d'où } dl = l.\ \frac{db}{b} = \frac{Bb}{D} \times \frac{db}{b} \text{ et } dl = \frac{B}{D}\ db.$$

En faisant $db = 0.01$, on trouve dl ou $\delta = 0.0004$.

L'erreur de lecture sur la règle horizontale, agira de la même manière et sera presque négligeable, car elle ne dépassera pas 1/2 centimètre, ce qui ne donnera sur la règle verticale qu'un écart de 0.0002.

Erreur provenant de la hauteur de marée. — L'altitude de la batterie devant être mesurée trigonométriquement, nous ne la faisons pas intervenir parce que c'est la variation de la marée qui occasionnera l'erreur la plus sérieuse. Il faut dire qu'elle n'est pas inhérente à l'instrument, et qu'elle agit à peu près de la même manière sur tous les télémètres de dépression, mais pour celui qui nous occupe nous ferons remarquer qu'une erreur commise sur la règle horizontale est celle qui produit le moins d'effet sur la distance. Si l'on a un marégraphe bien établi et qu'on l'observe assez souvent, l'erreur qui affectera la hauteur de marée pourra ne pas être supérieure à 1 décimètre. En supposant que cette erreur soit représentée par h (fig. 2) on aura : $h : oo''$ ou $\delta :: VP : Vo'' :: D : b$

$$\text{d'où } \delta = h\ \frac{b}{D}$$

L'erreur qui en résultera sur la règle verticale sera donc

$$\delta = \frac{0.01 \times 10}{1.000} = 1 \text{ millimètre. (1)}$$

Si toutes les causes d'erreurs mentionnées plus haut devaient s'ajouter, elles donneraient sur la règle verticale une erreur totale de 0.004 ; mais il n'en sera pas ainsi, car il s'établira une compensation entre les diverses erreurs qui, étant indépendantes les unes des autres, se combineront de bien des manières différentes, en agissant sur la graduation, aussi bien dans un sens que dans le sens opposé, de sorte qu'avec la combinaison la plus favorable, elles pourront en quelque sorte s'annuler : en prenant la moyenne des deux cas extrêmes, on arrive à un écart moyen approché de 2 millimètres sur la règle, c'est-à-dire à une erreur moyenne de 5 mètres sur la distance à 1,000 mètres. Avec une altitude de 60 mètres comme il est facile d'en trouver sur les rives du goulet, elle ne serait plus que de 3 mètres.

Nous avons omis de parler du défaut de verticalité de la règle, mais il n'occasionnerait pas d'erreur appréciable.

---

(1) On arrive au même résultat en considérant l et B comme variables dans la relation $l = \frac{Bb}{D}$. En effet, supposons un petit accroissement δ à l et h à B, on aura :

$$l + \delta = \frac{(B + b)b}{D} \text{ ou } \frac{Bb}{D} + \delta = \frac{(B + h)b}{D}$$

d'ou $D\delta = hb$ et $\delta = h\frac{b}{D}$. Cette relation montre que l'erreur produite par la marée est en raison inverse de la distance.

— Nous donnons ci-après un tableau de graduation pour une altitude B = 40^{m} avec une base auxiliaire b = 10^{m} : (1)

DISTANCES	LONGUEURS de l EN MILLIMÈTRES	DIFFÉRENCES OU ÉCARTEMENT DES SUBDIVISIONS	DISTANCES	LONGUEURS de l EN MILLIMÈTRES	DIFFÉRENCES OU ÉCARTEMENT DES SUBDIVISIONS
2.000^{m}	200.0		850	470.5	
		5.1			5.6
1.950	205.1		840	476.1	
		5.4			5.8
1.900	210.5		830	481.9	
					5.9
			820	487.8	
					6.0
			810	493.8	
					6 2
1.550	258.0		800	500.0	
		8.6			
1.500	266.6				
		4.5			
1.475	271.1		760	526.3	
		4.7			7.0
1.450	275.8		750	533.3	
		4.9			
1.425	280.7				
		5.0	710	563.3	
1.400	285.7				
		4.3			8.1
1.380	289.0		700	571.4	
		5.1			4.1
1.360	294.1		695	575.5	
					4.2
			690	579.7	
					4.2
			685	583.9	
					4.3
			680	588.2	
1.220	327.8				
		5.5			
1.200	333.3				
		5.6			
1.180	338.9				
			655	610.6	
					4.7
1.020	392.1		650	615.3	
		7.9			
1.000	400.0				
		8.1			
980	408.1		605	661.6	
		4.2			5.5
970	412.3		600	666 6	
		4.3			5.6
960	416.6		595	672.2	
920	434.7		555	720.7	
		4.8			7.5
910	439.5		550	727.2	
		4.9			
900	444.4				
		5.0	505	792.0	
890	449.4				8.0
			500	800.0	

On voit d'après ce tableau que les divisions principales accusent des distances variant de 20 en 20^{m}, de 10 en 10

(1) Cette altitude est considérée comme un minimum pour les télémètres de dépression.

ou de 5 en 5, suivant l'éloignement du but, dans les limites supposées, c'est-à-dire entre 500 et 1,400 m. — L'écartement des divisions principales varie de 4 à 8 millim., il pourra donc être subdivisé en 4 ou même 8 parties égales ; ainsi de 980 à 1,020 m on pourra encore lire la distance à 2 m 50 près et même à moins de 1 m 25, soit 1 m, si l'index tombe entre deux subdivisions. Ce résultat concorde bien avec la formule

$$E = \frac{0,0005 \times (1,000)^2}{400} = 1,25$$

On remarquera que l'altitude choisi pour exemple est relativement assez basse et qu'en augmentant l'altitude aussi bien que la base horizontale, on pourra arriver en quelque sorte à l'approximation que l'on voudra en se fixant une limite supérieure de la distance.

— Les calculs d'erreurs que j'ai développés plus haut ne sont que des approximations qu'il faudrait vérifier par l'expérience, aussi avais-je soumis le projet de ce télémètre à M. le vice-amiral Lafont, alors qu'il était préfet maritime à Brest et qui, après l'avoir fait examiner par la Direction d'artillerie de la marine, a bien voulu le présenter au ministre. Ce dernier y répondit par la lettre suivante :

« Paris, le 24 novembre 1884.

» Mon cher Amiral,

» Vous m'avez adressé, par une lettre en date du 7 courant, un projet de télémètre que M. Bourgeois, lieutenant-colonel d'artillerie territoriale, demande à être essayé par la marine, pour les batteries du Goulet. J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'instrument proposé ne présentant pas d'avantage assez marqué sur ceux

que possède actuellement la marine, j'estime qu'il n'y a pas lieu d'en faire l'essai.

» Je vous prie d'informer l'inventeur de ma décision tout en le remerciant de son travail. »

CONCLUSION. — Depuis cette époque, j'ai apporté à ce projet plusieurs améliorations consignées dans le présent mémoire mais j'ai renoncé à toute idée de demander un nouvel essai parce que le télémètre à table du commandant Audouard qui avait été adopté naguère par la marine, offre un procédé plus précis pour calculer la distance au passage de la batterie, surtout dans le cas de la marche oblique. Les lecteurs pourront en juger en se reportant à la description de cet instrument qui a été inséré dans le *Bulletin de la Société Académique* de Brest 1887-1888, pages 179 et suivantes. C'est le télémètre de dépression le plus complet et le plus perfectionné qui ait paru jusqu'à présent, car il a le mérite de s'appliquer à tous les cas ; on lui a reproché de nécessiter une installation particulière assez difficile et un peu coûteuse ; M. Audouard, pour éviter ce défaut qui lui a été signalé même par la marine, a imaginé un autre télémètre dont les indications sont suffisantes pour certaines batteries hautes. Son installation est très facile, car il est en quelque sorte portatif. (1)

Cette dernière qualité, qui est indispensable pour les télémètres destinés aux armées en campagne, a moins d'importance pour la défense des côtes, où l'on peut se créer une installation fixe permettant d'employer des

(1) Voir la description qui en est donnée dans le *Bulletin* de 1890-91.

appareils à grandes dimensions, qui donneront généralement plus d'exactitude pour les grandes distances de tir d'aujourd'hui.

La voie dans laquelle on a fait entrer M. Audouard pouvait donc ne pas conduire à ce but. Néanmoins, l'inventeur a résolu la difficulté qui lui a été signalée, tout en obtenant une exactitude très suffisante, au moins pour l'altitude de 65 mètres à laquelle les expériences ont été faites.

A ce sujet je ferai observer que lorsqu'il s'agit de calculer de grandes distances (au delà de 4 ou 5 kil. par ex.), le genre de télémètre dit de dépression n'est pas à préférer. S'il offre l'avantage d'être en quelque sorte instantané et de donner la distance, au moyen d'une seule station et d'une seule visée, il nécessite deux corrections importantes : celles de la marée et de la réfraction qui ne peuvent pas toujours se faire très exactement. On tombe de plus dans la difficulté de mesurer une grande distance avec une très petite base, et quand cette distance dépasse 60 fois la base, c'est-à-dire l'altitude de la station, on est exposé à commettre des erreurs très sensibles, quelque perfectionné que soit l'instrument. En pareil cas, il vaudrait mieux recourir à une base horizontale, avec deux stations opérant simultanément et reliées entre elles par une communication téléphonique.

ALFRED BOURGEOIS.

Brest, le 20 Février 1891.

HISTOIRE D'AFRIQUE

Au docteur Henry Le M...

20 Décembre.

Le clairon sénégalais sonne la visite.

— « Allons, mon vieux, en voilà assez. »

Le fait est qu'il bredouillait sa sonnerie ; c'était faux, des notes manquaient, mais ses oreilles noires, faites aux harmonies fantaisistes des tamtams, ne percevaient guère les discordances. Et puis c'était un étrange musicien auquel le danger donnait du génie ; dans une des dernières colonnes que nous avions faites, tout au fond du pays hostile et inconnu, il avait par trois fois entraîné sa compagnie. Ce clairon au nez large, au regard de chien fidèle, lorsqu'il sonnait la charge, devenait homérique.

— « Eh ! bien, quoi de nouveau ? qu'est-ce qui est malade aujourd'hui ? »

Et me voici installé devant une table primitive, assis sur un escabeau, tandis qu'en face de moi, par delà les murs de la caserne, les champs de maïs s'étendent en houle diaprée, jusqu'à cette infinie forêt d'Afrique dont les arbres portent des fleurs.

— « Qu'est-ce qui est malade aujourd'hui ? »

Et le défilé commence.

En voici quelques-uns, des blancs, des français ; un pauvre petit Berrichon qui grelote la fièvre, un autre, un Breton de la côte, qui me regarde avec des yeux tristes, pleins du spleen inavoué de ses landes et de ses grèves. Et tous ont froid sous cette lumière torride, tous tremblent

et passent leurs mains amaigries sur un front couvert de sueur.

Après eux c'est un noir qui s'avance, un Sénégalais, un Bambara superbe, avec ses six pieds de haut et sa belle tête coulée dans du bronze.

— « Tiens! c'est toi, Mamadou? qu'est-ce que tu as?

— Mon docteur, Mamadou Sanaçion y en a malade.

— Où as-tu mal?

— Moi y en a mal là. Et l'immense Bambara montre sa poitrine.

J'écoute, j'ausculte : fichue maladie!...

— Comment as-tu attrapé ça, toi? Souffres-tu depuis longtemps?

— Beaucoup longtemps, mon docteur.

— Bah! ce ne sera rien, mon vieux; on va te faire entrer à l'hôpital.

— Non!... oh! non! Mamadou bon pour service.

— Eh! bien, reste ici, nous verrons dans quelques jours. »

Et lentement, je replie mes papiers et je m'achemine vers ma case.

Oh! cette ville rouge! ces chemins rouges! oh! cette terre sanglante d'Afrique, cette terre cruelle qui, du Sénégal au Congo, met à l'immense continent une ceinture de sang!

Sous le soleil, les cases prennent des tons ardents, des tons comme ont chez nous les grands nuages pourpres des couchants; la cruelle chaleur s'augmente de tous ces reflets; un embrasement sort des cases, des rues, du ciel, et dans cette atmosphère d'étouffement le cerveau peu à peu se détraque et s'hallucine...

2 Janvier.

Mamadou est à l'hôpital.

— « Eh ! bien, ça ne va donc pas ? as-tu bien pris la potion que je t'ai donnée ?

Mamadou ne répond pas et l'infirmier me montre la bouteille encore entière.

— Mais enfin, Mamadou, tu n'es pas raisonnable ; c'est bon, ça, c'est fortifiant ; il y a un peu de rhum là-dedans, c'est ce qu'il faut pour ta poitrine !

Et le Sénégalais, doucement, soulève sa belle tête :

— Mamadou pas boire tafia, jamais.

— Mais, mon garçon, ce n'est pas boire de l'alcool, ça ; c'est prendre un remède. Allah n'a pas voulu empêcher les gens de se soigner.

— Allah a défendu.

— Alors, tu ne veux pas guérir !

Simplement, doucement, obstinément, le noir m'a répondu :

— Mamadou avoir jamais bu, Mamadou jamais boire, Mamadou aime mieux mourir. »

Et je n'ai plus osé rien dire... je le sentais supérieur à nous, ce pauvre tirailleur d'Afrique, je le sentais grand de toute sa résignation et surtout de toute sa foi ; il devenait pour moi une figure biblique et lointaine, sœur de ces extraordinaires martyrs qui se laissaient lapider plutôt que de toucher aux viandes défendues.

Et dire que ce corps superbe est miné par la maladie ! dire qu'il meurt poitrinaire, l'immense Bambara ! qu'il meurt poitrinaire dans l'embrasante atmosphère daho-

méenne ! allez donc à Nice pour vous guérir ! je deviens fataliste...

Au pied du lit, une femme noire nous regarde tristement ; elle ne quitte pas l'hôpital ; elle est venue de Saint-Louis avec Mamadou, couchant sur le pont du transport, au milieu du grouillement de femmes et d'enfants qui suit les soldats.

Ces deux musulmans se sentent dépaysés... les Dahoméens qui adorent des fétiches leur inspirent de profonds mépris, et l'instinct guerrier de l'Islam se réveille vaguement dans leurs âmes.

Dans le silence de l'hôpital, la négresse se met à chanter. Sa petite voix noire a des accents lointains et plaintifs comme si toute la tristesse d'Afrique se plaignait par cette bouche, et avec elle toute la misère humaine ..

Je tire une pièce de cinq francs et je la donne à Mamadou :

— Allons, mon ami, courage ; tu achèteras du sucre et du chocolat.

Et je m'en vais vite, le cœur serré. Mais la petite voix noire me poursuit, les notes de crécelle triste me sonnent dans la tête comme une pénible obsession de plainte et de souffrance.

6 Janvier.

Salako m'évente et, malgré ma fièvre, je somnole dans mon hamac. Je ne sais pas de quoi je rêve, les yeux à moitié ouverts...

Comme il doit faire bon aujourd'hui, là-bas, dans ma

vieille ville de Bretagne ! Il y a sans doute de grands ourlets de neige au bord des chemins, et des bourrelets d'hermine roulés dans les gouttières. Les femmes doivent marcher vite en faisant sonner leurs petits talons, et d'un geste de grâce frileuse, elles ramènent leur manchon jusqu'à leur visage pour y enfouir un nez rose.

Et puis l'on patine dans la prairie du père Jacquemin ; ma sœur Raymonde, ses adorables cheveux éparpillés sous sa toque de loutre, tourne, vire, pirouette sur ses patins, et glisse comme une mouette. Oh ! qu'il ferait bon d'avoir froid ! oh ! souffler dans ses mains, taper des pieds, resserrer son cache-nez et se dire in-petto en trottant sur le pavé sec : eh ! eh ! ça pique ce matin !

Et pourtant moi aussi j'ai froid, je tremble la fièvre ; j'ai froid et j'étouffe, arrangez cela ! ah ! maudite terre de Cham qui porte en elle toutes les traîtrises et toutes les misères !

Salako m'évente.

— Tiens ! qu'est-ce qui crie dans la rue ? va voir un peu, Salako.

Et la porte s'ouvre.

Une femme se jette à terre, qui se roule en se lamentant. Je reconnais Awa, la négresse de l'hôpital ; elle pousse les cris perçants des Sénégalaises, et se meurtrit le front.

— Awa, qu'as-tu, pauvre femme ? tu as quitté l'hôpital ?

Awa se redresse, tord ses beaux bras de bronze, les presse sur son sein, et j'entends au milieu de ses sanglots :

— Mamadou veut te voir, Mamadou va mourir.

Je me lève pour la suivre. Ah ! si vite que cela, pauvre

diable ! comme il a résisté peu de temps à l'horrible phtisie !

Et sous l'effrayant soleil, je sors de ma case. Salako est joyeux, il rit à la lumière : — « Bon ! bon ce matin ! » comme un chat devant le feu il s'étire au soleil.

Nous marchons. Les grandes fosses rouges encombrées de végétations, font au bord du chemin d'énormes fondrières d'où s'élancent des tiges sveltes. Tous les miasmes fiévreux sortent de là, montent de la terre ennemie entre les cactus et les bananiers.

Nous marchons. Il est midi, l'heure de l'*Angelus*. C'est le jour des Rois, aujourd'hui, et là-bas?... là-bas on tirera le gâteau ce soir. « La part du bon Dieu, s'il vous plait, » et l'on met de côté la dîme des pauvres ; y joindra-t-on la part de l'exilé ?...

« Le roi boit ! la reine boit ! ! »

Oh ! comme je boirais bien un verre de vieux Bourgogne pour arroser un morceau de galette ! De la galette de ménage, de celle que fait tante Margot et dont Raymonde se lèche les doigts !

— « Bon ! bon ce matin ! » dit Salako.

Et la route toute rouge court entre les maïs, interminable, sans ombre, sans repos, jusqu'à la lagune, jusqu'à la forêt, jusqu'à la mer... enfin, voici l'hôpital.

Une grande case en terre avec quatre baies qui s'ouvrent aux quatre coins du ciel.

Dans l'atmosphère écrasante de midi, Mamadou angoissé râle sur son lit ; sa figure est pâle, de cette étrange et effrayante pâleur des noirs qui décompose la couleur de leur peau ; et le grand corps superbe git terrassé, écrasé, fini...

Dans ma tristesse d'exil je me sens pris d'une incommensurable pitié pour celui-là qui meurt loin de sa case natale, sur cette terre barbare et terrible, pour celui-là qui s'en va en pleine jeunesse vers l'inconnu de la mort dont la hantise nous torture, et je ne trouve rien à lui dire...

Awa crie ; Salako, philosophe, s'est assis par terre ; moi je suis debout au pied du lit :

— « Tu m'as demandé, Mamadou.

— Oui, mon docteur ; Mamadou y en gagné mort, Mamadou y en a gagné voir Allah, quoi lui demander pour toi ? »

La belle tête du tirailleur se soulève péniblement et ses yeux calmes, ses yeux ingénus d'enfant se fixent sur moi pour m'interroger.

J'ai le cœur étreint d'une de ces émotions dont on ne sait la cause. J'ai vu mourir bien des gens pourtant, des vieillards, des jeunes filles, jamais je n'ai senti ce que je sens en ce moment. Est-ce l'hallucinante influence de la terre d'Afrique, est-ce ce vieux fonds d'inavouée tendresse que nous nous sentons toujours pour nos compagnons de misère ?... Je me penche vers le moribond et lui prends la main :

— « Mamadou, lui dis-je gravement, je te remercie. J'aurais voulu faire pour toi plus que je n'ai fait, tu ne me dois rien.

— Mon docteur, toi y en a été bon ; quoi demander à Allah pour toi ?

— Ecoute, Mamadou, tu le sais, mon ami, nous n'avons pas tout à fait le même Dieu... »

A ces mots, Mamadou s'est redressé sur son lit de

mort, son front s'est éclairé d'une lueur de Vérité, il a levé au ciel sa main amaigrie :

— « Allah même chose pour blanc et pour noir ; Mamadou a gagné Paradis, Mamadou sait...

J'ai senti deux grosses larmes dans mes yeux ; ce pauvre noir qui se mourait sur cette côte perdue avait trouvé dans sa dernière parole l'éloquence d'un apôtre, et Dieu, le Dieu de Jacob, le Dieu de l'Evangile, l'Eternel, Celui qui *est*, qui *fut* et qui *sera*, m'apparut penché sur l'âme obscure du pauvre mourant qui le confessait ! D'un seul éclair je compris que l'infinie mansuétude venait d'être pressentie par celui-là qui allait partir, et les prières de mon enfance me revinrent aux lèvres « *Notre Père qui êtes aux Cieux...* »

Mamadou attendait anxieusement ma réponse. Salako me vint en aide :

— « Il faut demander trois galons pour mon docteur. »

— « Bon, fit le Bambara, moi les demander ce soir. »

6 heures du soir.

La nuit est tombée, la nuit équatoriale, brusque et sans crépuscule, et voilà qu'on vient me dire : Mamadou est mort.

C'est l'heure de l'*Angelus* du soir, et je pense qu'avec la première étoile, l'âme du tirailleur est montée vers Allah pour lui demander mon troisième galon. Salako, devenu grave pour un moment, s'approche de moi :

— « Tu n'es pas bon, mon docteur ; pourquoi l'as-tu laissé mourir, toi qui peux tout et qui chasses la mort ? »

Et mon rêve devient plus noir encore, et je me dis que si Mamadou est mort, je vais sans doute le suivre bientôt, car mes fétiches de sorcier blanc n'empêchent pas la fièvre de me glacer les membres, ni l'attirance fatale de la terre d'Afrique d'exercer sur moi son magnétisme qui rend fou.

Extrait du journal d'un médecin de marine.

POUR COPIE CONFORME :

J. PERDRIEL-VAISSIÈRE.

N. B. — L'auteur garantit l'*authenticité* de l'anecdote ; ceux qui ont passé les dernières années à Porto-Novo ont pu connaître Mamadou Sanaçion.

A MON PREMIER-NÉ

AVANT

O mon petit enfant, doux être qui s'éveille
Comme un rêve incertain fait d'amour et d'espoir,
Petite âme qui vient d'où nul ne peut savoir
Dans l'ingénuité d'une aurore vermeille ;

Que de rêves déjà sur ton front inconnu
Se sont échafaudés dans mon cœur et le hantent
Par les longs soirs d'hiver où les vents se lamentent,
Par les premiers soleils du printemps revenu.

Oh ! surtout par ces jours, où, sous les brumes grises
Les timides rayons ont des douceurs exquises,
Où les vieux murs croulants ont des nids dans leurs trous,
Où la voix des oiseaux prend des notes légères
Pour s'appeler, de loin, sur des bémols très doux,
A d'ineffables rendez-vous
Dans les petites feuilles claires.

Pourquoi ne pas venir, ô mon tendre oiselet,
Dès cette éclosion des premiers lilas mauves?
L'automne était trop pâle et l'hiver était laid,
Ils t'auraient pour témoins donné des arbres chauves,
Ce n'était pas cela, certes, qu'il te fallait.

Mais le voici, l'exquis renouveau du poète ;
J'aurais voulu pour toi ces frondaisons d'avril.
Le soleil de juillet est brutal, saura-t-il
Se faire plus discret pour ta petite tête ?

J'ai peur qu'il ne te donne en son ardent rayon
L'âpre soif d'idéal qui dévore la vie,
Et qu'à ce grand flambeau, l'âme folle et ravie
On ne brûle ton cœur, mon pauvre papillon !...

Vois-tu, quelles que soient mes troublantes chimères
Et le vaste horizon que j'ouvre devant toi,
Je sacrifîrais tout, même l'orgueil des mères
Pour que le vrai bonheur s'abritât sous ton toit.

Et si quelque souffrance est encor nécessaire
Afin qu'un sort mauvais t'épargne son affront,
S'il est dit que l'humaine et commune misère
Doit poser lourdement ses deux mains sur ton front,
Avant de naître au jour, dis au Dieu qui t'envoie
Qu'il me donne la peine et te garde la joie.

22 Avril 1892.

APRÈS

BERCEUSE

La brume des soirs tombe sur la mer
Et l'ombre s'étend sur les blondes grèves ;
Dors, mon oiselet, c'est l'heure des rêves.

Les arbres frileux qui sentent l'hiver
Courbent un front roux sous le vent qui souffle ;
Dors, mon oiselet, j'écoute ton souffle.

Tous les passereaux, joyeux comme toi,
Sur leur humble nid ont fermé leur aile ;
Dors, mon oiselet, la vie est cruelle.

Les grands papillons meurtris par le froid
Ont laissé tomber leur robe d'aurore ;
Dors, mon oiselet, dors et rêve encore.

Quel songe divin flotte dans ta nuit ?
Quel obscur penser que nul ne peut lire
Passe sur ton front et te fait sourire ?

Là-bas le vent hurle et la mer s'enfuit,
Vers les lourds granits qu'elle mord sans trêve ;
Dors, mon oiselet, et ris à ton rêve.

Dors, cher innocent ! mes yeux ont pleuré
Et je me sens vieille auprès de ta grâce ;
Dors, le temps heureux de l'enfance passe...

Je fus, comme toi, l'enfant désiré,
Le rêve accompli de deux âmes chères ;
Dors, mon oiselet, ferme tes paupières.

Le soir — j'ai toujours ce cher souvenir —
Ma Mère avec moi faisait la Prière ;
Dors, mon oiselet, je n'ai plus de Mère...

Et lorsque j'étais prête à m'endormir
Mon Père faisait sa marche légère ;
Dors, mon oiselet, je n'ai plus de Père...

Dors, les ans viendront, sinistres passants,
Souffler sur ton front leurs tristesses mornes :
Dors, ton rêve a des horizons sans bornes.

Ferme doucement tes yeux innocents,
Les Anges pensifs balancent des palmes ;
Dors, mon oiselet, tes rêves sont calmes.

Mon cœur à te voir sent moins sa douleur
Et les lendemains me sont moins moroses ;
Dors, mon oiselet, tes rêves sont roses.

Le printemps sourit sur ta joue en fleur,
Deux gouttes de lait tremblent sur ta lèvre ;
Dors, mon oiselet, sans crainte et sans fièvre.

Tes rideaux tremblants sous leur frêle toit
Abritent ma joie et mon espérance,
Dors, dans la candeur de ton innocence,

Dors, mon oiselet, j'ai souffert pour toi...

12 Octobre 1892.

J. PERDRIEL-VAISSIÈRE.

POÉSIES

AU LECTEUR

Pour ce timide essai sois indulgent, Lecteur.
Pâle bouton qui vient de naître,
Mon vers n'a pas encor l'enivrante senteur
Qu'un jour la fleur éclose exhalera peut-être.

C. L.

Brest, le 17 Avril 1894.

MATINS D'AVRIL

A Mademoiselle Céline FEILLET.

J'aime à courir les bois par les matins d'Avril,
Les grands bois somnolents pleins d'une senteur douce,
Où les premiers oiseaux charment de leur babil
Les ruisseaux ronronneurs qui filtrent dans la mousse.

Mais les oiseaux, craintifs, ne chantent qu'à mi-voix :
Leur doux gazouillement se perd dans la ramure,
Et, de peur de troubler le rêve des grands bois,
Les ruisseaux font entendre un très léger murmure.

Les hêtres, les sapins dorment d'un lourd sommeil,
Et la lueur du jour flotte, vague, incertaine.
Les rameaux enlacés tamisent le soleil,
Dont les rayons blêmis étincellent à peine.

Sur les bois assoupis l'aube pâle a versé
Ses gouttes d'argent clair qui tremblotent aux branches
Et dans l'herbe naissante ont tristement poussé
Quelques fleurs sans éclat, timides, toutes blanches.

L'espace est imprégné des fraîcheurs de la nuit ;
La nature est encor muette, languissante,
Et la forêt profonde, où ne perce aucun bruit,
A l'air dans son sommeil d'une convalescente.

***

Par les matins d'Avril, j'aime à courir les bois,
Les bois ensommeillés qu'un demi-jour éclaire,
Les bois où les oiseaux ne chantent qu'à mi-voix,
Où, par les noirs fourrés, flotte un vague mystère.

Comme eux, le pourpre éclat du soleil m'éblouit ;
J'aime l'aube naissante et les claires pervenches,
Et le ruisseau qui coule avec un faible bruit,
Et le souffle plaintif des brises dans les branches.

Mon cœur n'est jamais gai d'une folle gaîté ;
Mon rire n'est jamais qu'un très pâle sourire :
On voit toujours en moi cette demi-clarté
Des forêts pleines d'ombre où le printemps soupire.

Ma joie est passagère et dure un court moment ;
Des plaisirs les plus doux je ressens l'amertume,
Et je vis au soleil mélancoliquement,
Comme en Avril les bois au front couvert de brume.

AUMONES

Aux grands yeux bleus ou noirs, aux yeux où l'on se mire,
Aux grands yeux verts qu'allume un regard inhumain,
Aux grands yeux qui passaient, éclairant mon chemin,
Mes yeux ont demandé l'aumône d'un sourire.

Aux lèvres où le cœur se grise, et vient puiser
L'oubli des lourds remords et des tendresses vaines,
Aux lèvres où l'on boit la tiédeur des haleines
Ma lèvre a demandé l'aumône d'un baiser.

Mais les lèvres ont fui, jalouses de leur charme,
Et les yeux m'ont suivi de leur rire moqueur.
Mon cœur endolori voudrait trouver un cœur
Qui lui fit en passant l'aumône d'une larme.

AMITIÉ

A Mademoiselle Eugénie GENDRON.

Nos cœurs, au long des jours d'été,
S'emplissent d'un vague malaise.
Ils ont besoin d'obscurité,
La splendeur du soleil leur pèse.

Les nuits ont des rayons plus doux
Pour nos âmes endolories.
La lune blême verse en nous
D'attendrissantes rêveries.

***

Comme le lourd soleil, l'amour
Nous jette de trop vives flammes,
Et nos yeux qu'éblouit le jour
Se brûlent aux regards des femmes.

Ainsi que les cieux étoilés
Où glissent des lueurs tremblantes,
L'amitié, pour nos cœurs troublés,
A des tendresses consolantes.

SONNET

A une toute jeune fille.

Soyez longtemps encor la fillette naïve
Aux yeux fleuris de grâce et de timidité,
Qui chante tout le jour, et qui, douce et craintive,
Ne connaît même pas le prix de sa beauté.

Restez jeune, et gardez votre folle gaîté.
Sautez, courez, dansez, soyez câline et vive,
Et connaissez bien tard, si jamais il arrive,
Le jour où se flétrit le cœur désenchanté.

J'ai préféré toujours aux fleurs qui, dans les serres,
Meurent de la langueur des lourdes atmosphères,
La fraîcheur du bouton qui commence à s'ouvrir.

Comme lui, vous avez le charme qui pénètre.
Riez, dites un mot, si naïf qu'il puisse être,
Mignonne, et votre voix saura nous attendrir.

DEUIL D'ENFANTS

SONNET

Le gai pinson n'est plus. Ce matin, dans sa cage,
Lili l'a trouvé mort. Il était trop gourmand.
Petite mère a dit : « C'est un étouffement !
Voilà bien ce que c'est que de n'être pas sage ! »

Mais ses jeunes amis, qui l'aimaient tendrement,
Les larmes dans les yeux, ont cessé leur tapage.
La tristesse se lit sur leur gentil visage.
— Bébé parle de faire un bel enterrement. —

Vite, on creuse la terre, et dans la mousse verte
On dépose en pleurant le petit corps inerte.
On lui fait un linceul de roses et de lis,

Puis, adressant au Ciel une tendre prière,
Les enfants, à genoux, disent : « O bon saint Pierre,
Bon saint Pierre, ouvrez-lui votre grand Paradis ! »

NAÏVETÉ

Je n'ai jamais osé lui dire
Que je l'aimais,
Mais j'avais cru la voir sourire
Quand je passais.

Je n'ai jamais osé près d'elle
Venir m'asseoir,
Mais souvent l'amour se révèle
Sans le vouloir.

Un rien suffit pour se comprendre
Quand on le veut.
Un bras qui tremble, un regard tendre
Sont un aveu.

Deux beux yeux, pour qui sait y lire,
Disent assez...
...Et j'avais cru la voir sourire
Quand je passais.

COMME LES VAGUES

Je ressemble, Madame, aux vagues furieuses
Qui bondissent au large avec des cris d'enfer,
Et qui meurent ensuite aux pied des promeneuses,
Timides et sans bruit, sur le bord de la mer,

Loin de vous, quand je rêve à votre doux sourire,
J'entends chanter en moi mainte chanson d'amour ;
Mais, si vous approchez, je ne sais plus que dire,
Et je reste muet près de vous tout un jour.

A UNE INDISCRÈTE

SONNET

Je suis très gai ce matin
J'étais hier soir tout morose
« La belle métamorphose ! »
Dites-vous d'un air mutin.

De ce changement soudain
Vous me demandez la cause.
Dois-je la dire ? Je n'ose.
Non... Vous me pressez en vain...

Mais vous insistez, mignonne.
Sachez donc ce qui me donne
La gaîté que vous voyez.

Sachez, ma belle enjôleuse,
D'où vient cette humeur joyeuse :
J'ai rêvé que vous m'aimiez.

NOCTURNE

Par les sentiers de Rêve où nagent des aromes,
Par les sentiers où dort l'indolence des soirs,
Par les vagues sentiers ensemencés d'Espoirs,
Les poètes s'en vont ainsi que des fantômes.

Les poètes s'en vont chantant l'Hymne d'Amour,
L'hymne qui flotte, blême, à travers les ramures,
Et que dans leur sommeil, en de vagues murmures,
L'herbe douce et les fleurs chuchotent jusqu'au jour.

Les poètes s'en vont parmi l'ombre des branches,
Le sourire à la lèvre et les cheveux au vent :
Le front nimbé de rêve, ils marchent, poursuivant
A travers les sentiers des vols de formes blanches.

A travers les sentiers où sont les parfums lourds,
Ils vont quêtant la fleur des rieuses prunelles.
A travers les sentiers où sont les tiges frêles,
Ils vont quêtant la fleur des mystiques amours.

Autour d'eux, l'ombre étend la lourdeur de ses toiles,
Mais, pour les éclairer en leur vague chemin,
La nuit douce, du bout de sa mignonne main,
Egrène par le ciel des floraisons d'étoiles.

COQUILLAGE

Sonnet à une blonde.

A ton oreille rose, et dont la couleur tranche
Avec l'éclat neigeux de tes beaux traits pâlis,
Dardant ses chauds reflets sur les yeux éblouis,
Brille une riche pierre étincelante et blanche.

Ainsi, quand le soleil rayonne sur la branche,
Luisent les pleurs de l'aube aux feuilles des taillis ;
Ainsi la perle fine, en des blancheurs de lis,
Eclaire la coquille où le flot bleu s'épanche.

Mais dans le coquillage on entend, tu le sais,
Comme un écho lointain, le chant plaintif de l'onde.
Ainsi vers ta petite oreille je voudrais

Me pencher doucement, ô ma divine blonde,
Et, te pressant sur moi dans un frisson vainqueur,
Entendre sur mon cœur la chanson de ton cœur.

(*Imité du Provençal.*)

LES CHANSONS MAUVAISES

Dans ma vieille table, au fond des tiroirs,
Bourdonne un essaim de rimes moroses.
Tandis qu'au soleil s'entrouvraient les roses,
J'ai chanté le doute et les désespoirs.

J'ai chanté l'angoisse et l'effroi de vivre
Tandis qu'au jardin s'éveillaient les nids,
Et quand souriaient les blonds infinis
J'ai chanté la brume et les soirs de givre.

Par la plaine douce, au temps des aveux,
J'ai chanté les nuits où râle la bise.
Fouille mes tiroirs, blondinette, et frise
Avec mes chansons l'or de tes cheveux.

PLEURS D'ÉTOILES

A une brune enfant.

Les étoiles, le soir, avec des airs de reines,
Viennent toutes mirer au cristal des fontaines
Leurs grands yeux souriants où luit l'éclat du jour,
Et leurs tendres regards éblouissent leur cour.
Les fleurs, les vers luisants boivent avec ivresse
Leurs tremblantes lueurs, qui, comme une caresse,
Se glissent doucement dans la tiédeur des soirs,
Et le rossignol chante au fond des buissons noirs
Une chanson d'amour qui vers le ciel s'élève...
...Belle comme une fée et pâle comme un rêve,
Vous passiez cette nuit dans les champs embaumés.
Les étoiles brillaient. Mais les oiseaux charmés,
Et les vers luisants d'or, et les fleurs amoureuses,
Emerveillées de voir dans les sentes ombreuses
Luire vos grands yeux noirs, ne regardaient que vous.
Et les astres alors, délaissés et jaloux,

Se sont voilés de pleurs, et dans la nuit sereine
Leurs larmes ont coulé, muettes, sur la plaine.
Ce matin, les gazons, et les grands arbres verts,
Et les buissons fleuris en sont tout recouverts.
Ces gouttelettes d'eau qui tremblent sur les mousses
Et que le clair soleil emplit de lueurs douces,
Ce sont les pleurs d'argent que les astres des cieux
Ont laissé cette nuit couler de leurs beaux yeux.

SÉPARATION

L'Absence aux âpres cruautés
Vainement me sépare d'elle :
Je ne puis vivre à ses côtés,
Mais mon cœur lui reste fidèle.

Sous le ciel où la lune dort,
Où la nuit douce tend ses toiles,
Je rêve à ses longs cheveux d'or,
Faits avec des reflets d'étoiles.

Dans les sentiers où le printemps
Egrène des floraisons blanches,
Je rêve à ses yeux éclatants,
Faits avec l'azur des pervenches.

Par les vergers et par les bois
Où les oiseaux mènent leurs fêtes,
Je rêve à sa mignonne voix,
Faite avec le chant des fauvettes.

EN ENVOYANT DES FLEURS

Mignonne, ces fleurs hivernales,
Ecloses pour vous ce matin,
Vont paraître tristes et pâles
Devant l'éclat de votre teint.

Et cependant je les envie.
Ces fleurs vivront auprès de vous,
Et vous respirerez, ravie,
Leur parfum languissant et doux.

Comme elles je voudrais vous faire,
Avec tout l'amour de mon cœur,
Une languissante atmosphère,
Une atmosphère de bonheur.

CHANSON D'HIVER

Le soleil, morose, a quitté les cieux,
Et les bois ont mis leurs fourures blanches.
Pour me rappeler le temps des pervenches
Donne-moi tes yeux.

A travers la brume et le vent farouche
Volent les lilas et les lis défunts.
Pour me rappeler leurs tièdes parfums,
Donne-moi ta bouche.

Aux roses pays où l'herbe est en fleur,
Les oiseaux s'en vont réchauffer leurs ailes.
Pour me rappeler leurs douces querelles,
Donne-moi ton cœur.

JOURS D'HIVER

Depuis que l'automne inclémente
A séché les feuilles des bois,
Les oiseaux, tristes et sans voix,
Se sont perdus dans la tourmente.

Ma mignonne, souvenez-vous
Qu'aux jours parfumés où les branches
S'émaillaient de floraisons blanches
Leurs chants d'amour vous furent doux.

Et si la rafale les pousse
A votre porte, tout tremblants,
Réchauffez-les en vos doigts blancs,
Ouvrez pour eux votre main douce.

***

Comme les oiseaux des buissons
Dont la voix jadis vous fut chère,
Mon cœur sut un jour pour vous plaire
Trouver d'amoureuses chansons.

Maintenant la bise mauvaise
Jette au loin ses rauques accords,
Et mon cœur hanté de remords
S'emplit d'un douloureux malaise.

En souvenir des jours heureux
Où vous m'avez aimé, mignonne,
Jetez vers moi, comme une aumône,
Un sourire de vos doux yeux.

CASTILLANE

SONNET

En souliers d'écarlate, en jupe de satin,
Regardez-la passer : son œil fauve scintille,
Et sous les plis soyeux de sa fraîche mantille
Brillent son front de reine et son regard mutin.

Regardez-la passer : sa basquine frétille ;
Sous les orangers d'or courant comme un lutin,
Charmant les rossignols de son rire argentin,
La voilà : c'est Pépa, la perle de Castille.

De tous les hidalgos elle est le désespoir.
Sous sa fenêtre close ils viennent chaque soir
Bercer son doux sommeil aux sons de la mandole.

Mais elle, dédaignant cet essaim d'amoureux,
Semble ne pas les voir, et passe sous les feux
Que jettent leurs regards, riant comme une folle.

CLÉMENT LANQUINE.

HISTOIRE
DE
TANGUY DUCHASTEL
GRAND-MAITRE DE FRANCE
SOUS LE RÈGNE DU ROY CHARLES VII

INTRODUCTION

Demandez au plus grand nombre : connaissez-vous Tanneguy du Chastel ? « mais oui, vous dira-t-on, c'est « un Breton qui, en 1416, sauva le Dauphin d'une « émeute populaire et qui, en 1419, tua Jean sans Peur « au pont de Montereau. » Et, c'est tout, la grande majorité n'en sait pas davantage.

Ainsi, sur la vie d'un homme qui occupa dans son temps une aussi large place, que nous trouvons guerroyant en Angleterre où il jette l'émoi jusque dans Londres ; en Italie où il s'empare de Rome, et contribue par son bien dire, rapporte d'Argentré, à éteindre le schisme d'Occident ; en Espagne, et partout en France, sur une existence aussi active, disons-nous, le public ne connaît que deux faits, et dont le second, pour la part que prit du Chastel au meurtre du duc de Bourgogne, ne repose sur aucune accusation sérieuse, comme l'ont démontré d'éminents historiens. (1)

Deux lignes seulement ! En vérité c'est trop peu pour faire apprécier une des grandes figures du XVe siècle, un des personnages qui, sous le règne de Charles VII, joua un rôle effacé peut-être, mais malgré cela des plus importants. En effet, si du Chastel n'apparaît pas au

(1) Entre autres Voltaire. (Edition 1730, tome XVIII, p. 244) et Saint-Foix, (*Essais historiques*, tome III, p. 305. — 1776.)

premier plan, soit que par modestie et par goût il préférât laisser à d'autres les honneurs apparents de l'ambition satisfaite, et conserver pour lui le pouvoir occulte, mais réel, néanmoins il est incontestable que par sa situation toute particulière auprès du roi Charles VII, dont il posséda toujours la confiance absolue, il eût une influence énorme et prépondérante sur les événements de ce règne.

Il est en effet facile de comprendre qu'il dût être tout puissant auprès du Dauphin sur lequel il avait pris un grand ascendant. Rappelons-nous que la France, à cette époque, présentait le tableau le plus sombre : un roi en démence ; une reine dissolue et vendue aux ennemis ; une nation râlant sous le talon des Anglais et de leurs alliés les Bourguignons ; Paris livré aux horreurs de la guerre civile ; les provinces déchirées et ravagées par les partis : partout le chaos, partout l'anarchie !

Dans ce désastre inouï, tout l'espoir et le salut d'un peuple ne reposaient que sur la tête frêle d'un enfant : du Dauphin renié par son père, abandonné par sa mère, pourchassé par tous les ennemis de la France.

Devant tant de calamités, qui n'aurait pas désespéré de l'avenir ? C'en était fait de notre nationalité, la nef allait sombrer, quand au plus fort de la tempête apparut un Breton, brave entre les plus braves, plein d'énergie et de cœur, doué d'une grandeur d'âme et d'une noblesse de caractère qui l'élevaient au-dessus de toutes les défaillances, de tous les dangers, de tous les obstacles, et qui, à l'heure suprême du péril, prit résolument en mains le gouvernail. Grâce à sa ténacité bretonne, à ses sages conseils, à son habileté politique, autant qu'à sa

vaillance, il réussit à travers de nombreux écueils à sauver du naufrage la fortune de la France, personnifiée par le Dauphin, qui put continuer une lutte inégale sans doute, mais qui se termina par le triomphe de notre nationalité.

Cet homme surgissant ainsi au milieu des plus mauvais jours de notre histoire s'appelait Tanneguy du Chastel, né au château de Trémazan, presque un Brestois si l'on songe que notre cité maritime se trouvait sous la juridiction des puissants châtelains de Trémazan.

Nommé gouverneur du Dauphin Charles, Tanneguy en devint le conseiller intime, le tuteur et le père. Il s'attacha à cet enfant, abandonné de tous les siens, avec une affection vraiment paternelle, et il fut payé de retour, puisque le jeune prince ne l'appelait que *son bon père*. Du Chastel avait conscience de la haute mission qui lui était dévolue. En effet, dans le Dauphin, il voyait l'image vivante, le symbole, le drapeau de la patrie française ; aussi, avec un dévouement poussé jusqu'au sacrifice, il le prit sous son égide et le couvrit de sa redoutable épée ; et, par sa résistance opiniâtre, il prépara au petit roi de Bourges la voie triomphale qui le fit monter au trône de Charles le Victorieux. On peut dire sans exagération que pendant la minorité du Dauphin, et par l'immense crédit dont il jouissait auprès du jeune prince qui n'agissait que selon ses conseils, Tanneguy du Chastel devint véritablement l'âme de la défense nationale.

L'histoire détaillée qui va suivre fera mieux ressortir cette noble et grande figure, jusqu'à ce jour trop méconnue. On y verra la place considérable qu'occupait

du Chastel dans les conseils du roi Charles VII, qu'il sauva deux fois des mains de ses pires ennemis, et c'est pourquoi ce prince, dont la reconnaissance et l'affection ne se démentirent jamais, l'appelait *son bon père*, et lui accordait son entière confiance.

Quand notre héros breton, malgré les supplications du roi Charles VII qui essayait de le retenir, s'exila volontairement à Beaucaire, pour n'être pas un obstacle à la réconciliation des Bourguignons qui le haïssaient, avec la royauté française, Charles VII avant de se séparer de son fidèle Tanneguy, lui dit en l'embrassant : « J'espère, » mon bon père et ami, me servir toujours de vos conseils ; » rien d'important ne se passera sous mon règne, sans » que vous n'en ayez connaissance. »

On doit conclure de là, qu'après son départ de la cour, du Chastel demeura aussi puissant qu'auparavant, qu'il ne resta jamais étranger aux affaires de la couronne, et que du fond de son exil il continua à exercer par ses conseils, la même influence que par le passé, sur les destinées de son pays. Si donc, avant sa retraite, son crédit fut assez grand pour faire remettre l'épée de connétable à Arthur de Richemont, il est aussi plus que probable que, plus tard, il ne resta pas indifférent à la mission confiée à Jeanne d'Arc, et que sur un aussi grave sujet, le roi ne manqua pas de le consulter, puisqu'il lui avait dit : « Rien d'important ne se passera sous mon règne, que » vous n'en ayez connaissance. »

Du reste, tout en quittant la cour, son souvenir y demeurait vivant. N'avait-il pas laissé auprès du roi trois de ses neveux ? Guillaume et Tanguy du Chastel, dont le premier fût inhumé à St-Denis, dans la sépulture

des Rois, tandis que le second alla reposer à Notre-Dame de Cléry, à côté de Louis XI. C'est ce Tanguy, grand écuyer de France, « qui fit à ses frais les funérailles du » malheureux Charles VII, abandonné dans ses derniers » jours par tous ses serviteurs, par la crainte que leur » inspirait le Dauphin depuis Louis XI, alors révolté » contre son père. Un siècle plus tard, à la mort du roi » François II, tandis que les Guise tout puissants lais- » saient à l'abandon le corps du prince défunt, les » protestations de la conscience française se tradui- » saient par ces mots écrits sur les murs de Paris : Où » es-tu, Tanguy du Chastel ? » Et enfin son troisième neveu, Prégent de Coëtivy, (1) fils de sa sœur Catherine du Chastel, et qui, d'accord avec Richemont, arrêta La Trémouille à Chinon, et plus tard, contribua largement à la victoire remportée à Formigny par le connétable.

Les Bretons, qui n'ignoraient pas la haute faveur dont jouissait Tanneguy à la cour, s'étaient rendus en grand nombre autour de Charles VII, et par leur vaillance et leur ténacité, ils eurent une part décisive dans le succès final de notre lutte contre l'Angleterre, ce qui a permis au docteur Brémaud, dans une étude sur les *Origines de la Nationalité française*, (2) de dire et de prouver clairement : « Que c'est aux épées bretonnes aussi bien qu'à » Jeanne d'Arc, que la France a dû le maintien de son » indépendance et de sa nationalité. »

---

(1) Son fils Charles de Coëtivy, comte de Taillebourg, prince de Mortagne (sur Gironde), épousa Jeanne d'Orléans, fille du comte d'Angoulême et tante du roi François Ier. La maison de Coëtivy fut deux fois alliée à la maison de France. (J. K.)

(2) *Bulletin de la Société Académique de Brest*, année 1891-1892, tome XVII, 2e série, p. 425.

Parmi ces épées, quatre furent particulièrement glorieuses pendant la sanglante épopée de la guerre de Cent Ans : du Guesclin, Clisson, du Chastel et Richemont. Dans l'histoire, elles formeront un faisceau inséparable.

Qu'on nous permette ici à ce sujet une digression. Si l'on songeait jamais à élever dans notre province un monument grandiose à Jeanne d'Arc, il faudrait saisir cette occasion pour élargir le cadre, et en faire un symbole commémoratif de la guerre de Cent Ans, un trophée érigé à la gloire des héros bretons qui ont soutenu cette lutte séculaire. Car, si Jeanne d'Arc a triomphé, il est juste de tenir compte des efforts de ses illustres devanciers, qui lui ont préparé les voies. Du Guesclin, Clisson, du Chastel et Richemont ont successivement porté le poids de ce combat opiniâtre entre la France et l'Angleterre. Si leurs vaillantes épées ont été à la peine, il est équitable qu'elles soient aussi à l'honneur. Il y a donc là, pour un artiste, un sujet tout indiqué pour glorifier, en même temps que l'héroïne de Lorraine, la Bretagne représentée par les quatre Bretons qui ont le plus énergiquement lutté pendant cette terrible guerre. Il faudrait donc un groupe, représentant par exemple nos quatre illustres compatriotes, portant sur un pavois Jeanne d'Arc, âme incarnée de la patrie, symbolisant dans cette apothéose le triomphe définitif de la France dans cette lutte séculaire. Si Jeanne était représentée à cheval, nos quatre Bretons devraient figurer aux quatre angles du piédestal. Nos artistes pourraient varier leurs motifs, mais en groupant toujours ces cinq figures historiques désormais inséparables pour nous Bretons, parce qu'elles résument la part

glorieuse que la Bretagne a prise, dans le duel centenaire entre les deux nations rivales, et qu'en définitive Jeanne d'Arc n'a été que le couronnement de nos efforts et de notre dévouement. A ce titre Jeanne est fille aussi de la Bretagne, et de tous les hommages qui lui sont rendus, une part rejaillit sur la mémoire de nos valeureux ancêtres. Cette confraternité d'armes a établi entre nous et la Lorraine, un lien séculaire, dont les Bretons sauront se souvenir.

Tanneguy du Chastel aurait, dans ce monument, sa place d'autant mieux marquée, que : « pendant cette » guerre de Cent Ans on vit dans sa famille plusieurs » générations successives lutter en quelque sorte entre » elles de fidélité, de dévouement et de vaillance. » Nous espérons que le comité qui serait chargé de l'exécution d'un pareil monument ne l'oublierait pas, et qu'après ce que nous venons de dire, s'il devait limiter le cadre de son œuvre à la période du règne de Charles VII, il resterait du groupe que nous avons cité plus haut, trois noms toujours inséparables : Jeanne d'Arc, du Chastel et Richemont. Nous reprenons maintenant notre sujet.

Quel fut pour les du Chastel le prix de tant d'efforts et de sang versé pour la cause nationale ? — L'ingratitude et l'oubli. Les Bourguignons, dont Tanneguy avait déjoué les conspirations, ne cessèrent de le poursuivre de leur haine et de l'accuser du meurtre de Jean sans Peur, évidemment « pour jeter de l'odieux sur un homme qui, en » sauvant le Dauphin, avait arrêté l'ambition du duc de » Bourgogne, qui convoitait la couronne. » Du Chastel nia toute sa vie, sur sa foi de chevalier, sa participation à ce meurtre, et les historiens sérieux et impartiaux ont tou-

jours hésité à se prononcer sur ce fait, qu'il ne nous paraît pourtant pas impossible d'éclaircir ; car, enfin, laissant de côté tous les auteurs de seconde main, depuis Monstrelet jusqu'à de Barante, qui ont chargé du Chastel, nous n'avons pour être édifiés qu'à citer devant le tribunal de l'histoire les témoins oculaires qui furent aussi les acteurs du drame de Montereau. A cette entrevue, le Dauphin et le Duc étaient accompagnés chacun de dix personnes. Ces vingt témoins peuvent seuls éclairer notre justice. Or, du côté du duc de Bourgogne, un seul de ses chevaliers ainsi que Séguinat, son secrétaire, entré par surcroît dans le cortège du duc et qui donna une relation détaillée de ce conflit sanglant, accusent du Chastel ; et encore, ajoute Saint-Foix, le récit de Séguinat contient des invraisemblances. Sans doute il a vu trouble dans la terreur où il avoue qu'il était lui-même, devant le corps ensanglanté de son maître gisant sur le sol. Son récit cependant, reproduit par tous les auteurs du parti bourguignon, a suffi pour répandre à travers les siècles une erreur historique évidente puisque, des dix compagnons du Dauphin, tout aussi croyables que l'écrivain Séguinat, trois chevaliers dont la parole ne saurait être suspecte : messire Robert de Loire, messire Bataille et le vicomte de Narbonne avouaient avoir tué le duc de Bourgogne, sans compter un quatrième, Frottier, qui *navra*, dit-il, le seigneur de Nouailles, (1) qui essayait de défendre son maître.

Du reste, « dans cette circonstance, Jean sans Peur se » conduisit comme un sujet rebelle, dégainant contre » son souverain, après une violente discussion où il

(1) Ne pas confondre avec Noailles. (J. K.)

» s'était montré irrespectueux. Il s'exposait donc à des re-
» présailles ou à un châtiment, puisqu'il n'était que le feu-
» dataire du Dauphin, héritier présomptif de la couronne. »

Si du Chastel avait frappé le duc de Bourgogne, pourquoi l'aurait-il nié? Pourquoi ne s'en serait-il pas vanté comme les autres? C'est qu'évidemment il tenait plus à dire la vérité qu'à tirer vanité, comme ses compagnons, d'un fait qu'ils considéraient comme un acte de justice, et que sa seule préoccupation fût d'arracher le Dauphin au péril qu'il courrait dans cette terrible rencontre, et de le sauver une seconde fois. Son devoir rempli, avec un dédain superbe, il répondit à la calomnie en lui jetant son gant qu'elle n'osa relever, « en affirmant comme » preudhomme et chevalier que *jamais ne le fit*, ni *fut* » *consentant de le faire*, et que s'il y avait deux gentils-» hommes qui voulussent dire le contraire, il était prêt » de s'en défendre et de les combattre l'un après l'autre; » et sur ce, il n'y eut personne qui répondit. (1) » Ce qui, dans les idées de l'époque, impliquait son innocence, car il n'est pas admissible, s'il avait été réellement coupable, que dans les vastes Etats de Jean sans Peur, il ne se fût trouvé deux chevaliers assez braves pour relever son défi, « s'il en avait menti par la gorge. »

N'importe, la plupart des historiens, sans tenir compte de tous ces aveux, et sur le seul récit de Séguinat, bourguignon que la haine aveuglait, et suspect à ce titre, ont continué à faire peser leurs préventions, certainement fausses, sur notre illustre compatriote.

Il est temps de réhabiliter sa mémoire, et de remettre en lumière une de nos gloires bretonnes injustement

(1) Juvénal des Ursins. (J. K.)

calomniée, et qu'une sorte de conspiration du silence a trop longtemps enseveli dans l'oubli ;

Il est temps que nous fassions éclater les vertus héroïques de ce noble et valeureux Breton, que le sage d'Argentré appelait : « le chevalier sans reproche ; »

Il est temps enfin de donner en exemple à tous ceux qui ont le souci de l'indépendance nationale, un Breton qui n'en désespéra jamais, à une des époques cependant les plus tourmentées de notre histoire, et d'offrir au culte de la Bretagne un de ses fils les plus généreux et les plus braves.

L'histoire n'est qu'une résurrection ; soulevons donc le linceul de l'oubli : voici apparaître Tanneguy du Chastel dans sa gloire de fer.

Les pages qui vont suivre sont extraites d'un manuscrit religieusement conservé depuis cinq générations dans la famille du marquis H. de Digoine (1) du Palais, issu de la maison du Chastel-Trémazan, par le mariage, en 1769, de son bisaïeul messire Paul-Irénée de Vanel, avec Marie-Renée-Vincente du Chastel, sœur cadette de Françoise-Claude-Haude du Chastel, comtesse du Brieux (2) toutes les deux filles de haut et puissant messire Hyacinthe-Marie du Chastel, chef de nom et d'armes de cette illustre maison. (3)

---

(1) Maison de Digoine, de la plus ancienne chevalerie, connue dès le xe siècle, première baronnie du Charolais, dont le seigneur ne relevait que de Dieu et de son épée. (J. K.)

(2) Dont la fille, Tanguyne du Brieux, est l'aïeule de l'auteur de cette préface. (J. K.)

(3) A consulter sur cette maison :

1° Dissertation sur l'origine de cette famille. *Bulletin de la Société Académique de Brest*, année 1889-1890, tome XV, p. 113.

2° Commentaires sur la Légende de saint Tanguy. *Bulletin de la Société Académique de Brest*, année 1891-1892, tome XVII, p. 147.

3° *Annales de Bretagne*, tome V, avril 1890, p. 446. (J. K.)

Cette « Histoire de Tanguy Duchastel, Grand-Maître de France, » ne porte pas de nom d'auteur. Elle fût composée en 1760, puisque dans l'*avis au lecteur*, l'auteur, dès la première ligne nous informe, par une note, qu'au moment où il commence, il s'est écoulé 311 ans depuis la mort de Tanguy Duchastel, et comme il place son décès en 1449, il s'ensuit que le manuscrit doit porter la date de 1449 + 311 = 1760.

C'est aussi vers cette date que l'abbé Tanguy du Chastel, aumônier du roi Louis XV, jugea à propos de faire relever nettement sa généalogie, contenue dans le mémoire qui précède l'histoire du grand-maître de France, afin de mettre à néant les prétentions d'un autre abbé du Chastel de Bretagne, aumônier de la reine à la même époque, et qui se disait également issu des grands officiers de la couronne, c'est-à-dire des du Chastel historiques.

L'abbé Tanguy du Chastel, aumônier du roi, fit ses preuves... l'aumônier de la reine ne pût faire les siennes.

Il est probable qu'à la suite de cet incident, et pour prévenir à l'avenir les usurpations, l'abbé du Chastel dût songer à consigner dans une œuvre durable l'histoire de sa famille, et qu'alors fût composé à son instigation, le manuscrit que nous nous faisons un devoir d'offrir au public.

Pour en rendre la lecture plus facile, nous avons modernisé l'orthographe en remplaçant les *U* par des *V*, et les *O* par des *A* ; ainsi : prou*u*er par prou*v*er, et et*o*it par et*a*it.

Nous avons scrupuleusement maintenus les noms propres tels qu'ils sont écrits, et si nous avons ajouté quel-

ques notes, comme éclaircissement, nous les avons paraphées (J. K.), pour ne pas les confondre avec celles du manuscrit, qui portent toutes l'indication (M).

Bien que dans ce manuscrit le nom de *Duchastel* soit partout écrit en un mot, comme du reste l'écrivaient autrefois les membres de cette famille, ainsi que l'attestent tous les documents que nous possédons, cependant aujourd'hui les personnes encore existantes de cette illustre maison, de même que nos auteurs modernes, l'écrivent en deux mots : du Chastel.

Pour que la reproduction du manuscrit soit d'une fidélité rigoureuse, nous maintiendrons donc les noms de *Duchastel* et de *Tanguy*, tels qu'ils s'y trouvent, en faisant remarquer, cependant, que pour distinguer le grand-maître de France de tous les autres Tanguy de la famille, on devrait, *pour lui seul*, maintenir la dénomination consacrée par l'usage de : *Tanneguy*, qui n'est en réalité qu'une fausse prononciation de *Tanguy*, d'une teinte méridionale accentuée.

Il nous reste à remercier notre aimable cousin, le marquis H. de Digoine du Palais, d'avoir bien voulu nous communiquer ces documents de famille, et nous autoriser à les faire publier.

Les pages qui vont suivre ne manqueront pas, nous l'espérons, d'intéresser les lecteurs, et en glorifiant notre ancêtre commun, elles iront grossir encore le livre d'or, déjà si riche, de nos annales bretonnes.

H. Le Jannic de Kervizal
(comte du Brieux).

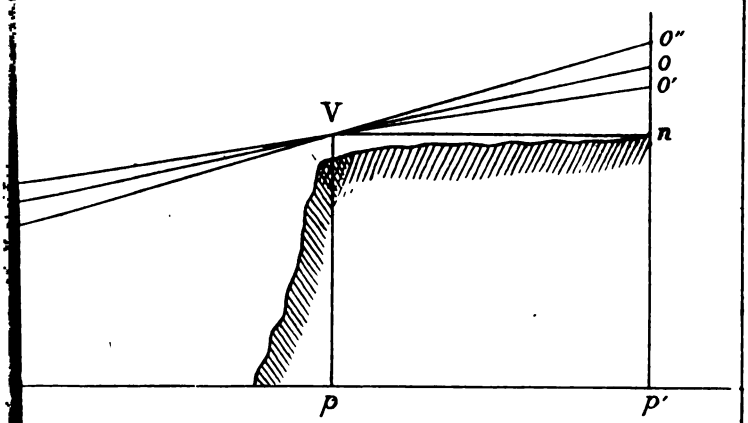

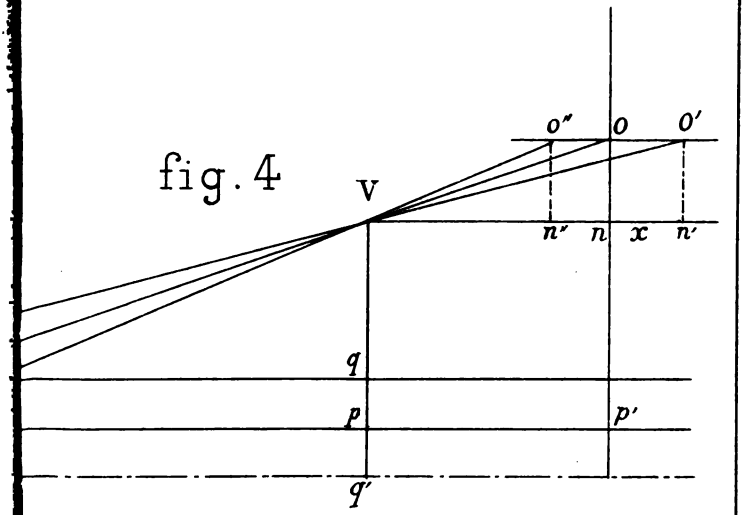

fig. 4

MANUSCRIT

COMPOSÉ EN 1760

TOUS DROITS RÉSERVÉS

HISTOIRE

DE

TANGUY DUCHASTEL

GRAND-MAITRE DE FRANCE

SOUS LE RÈGNE DU

ROY CHARLES VII

AVIS AU LECTEUR

Les siècles qui se sont écoulés depuis la mort (1) de Tanguy Duchastel, Grand-Maître de la maison du roy Charles VII; les fautes, les erreurs et les contradictions qu'on trouve dans les anciennes histoires, dont les auteurs écrivaient par intérêt et par passion pour le parti qu'ils avaient embrassé (2); ce mélange de vrai et de faux m'aurait éloigné de donner au public la vie de Mr Duchastel, si je n'avais été piqué d'émulation par les histoires particulières qui viennent de paraître sur les règnes de Charles VI et de Charles VII; ouvrages qui méritent notre reconnaissance et celle de la postérité, par les lumières qu'ils répandent sur les ténèbres de l'antiquité.

J'ai profité des travaux des modernes, sans avoir négligé de consulter les anciens. Je ne suis que le plagiaire des uns et des autres. Si le public me censure, sa censure tombera moins sur moi que sur eux; j'ai cru mes moments de récréation mieux employés à relever l'éclat d'une ancienne Maison qu'à augmenter le nombre de ceux qui inondent le monde de ces petites brochures qui ne tendent, pour la plupart, qu'à la destruction de la Religion et de l'Etat. Il serait à désirer que les grandes Maisons eussent leurs historiens particuliers; les belles actions des ancêtres, proposées à leurs descendants, don-

(1) Il y a à présent 311 ans. (M.)

(2) C'est ainsi que Bayle parle des historiens français et bourguignons qui écrivaient du temps de Charles VI et Charles VII. (M.)

neraient à ceux-ci une émulation qui les porterait à acquérir les vertus et les talents qui les rendraient non seulement bons citoyens, mais encore utiles à leur patrie.

J'ai fait réimprimer à la tête de cet ouvrage le Mémoire généalogique sur la Maison Duchastel, qui parut dans le *Mercure de France* du mois de décembre 1757, à l'occasion de l'erreur de l'auteur du *Dictionnaire héraldique* sur cette Maison avec sa rétractation (1) ; la précision et la beauté du style éviteront les dégoûts et l'ennui que causent les lectures généalogiques.

J'y ai corrigé quelques fautes d'impression ; j'ai ajouté les mères que l'auteur (2) a cru devoir omettre dans un simple abrégé ; j'ai continué la branche de cette Maison qui subsiste encore aujourd'hui, sans excepter les descendants de Louis-Jonathas Duchastel, que le mémoire ne fait qu'indiquer.

On trouvera à la suite du *Mémoire* quelques *Observations* sur l'antiquité de la Maison Duchastel, sur les branches, sur les armes, sur sa devise, sur les noms de *Tanguy* et de *Duchastel,* que la plupart des auteurs on confondus. J'ai cru ce *Mémoire* et les *Observations* d'autant plus nécessaires, qu'un des défauts de notre siècle est de confondre les noms et qu'il pourrait arriver, dans la suite des temps, que la ressemblance de celui de *Duchastel* qui devient très commun, ôterait à ceux qui ont droit de le porter, les occasions de prouver, par leurs services, qu'ils sont dignes de leur naissance.

---

(1) L'abbé Chérin, premier commis de M. de Clairambeau, généalogistes des ordres du roy en 1757. (M.)

(2) L'abbé Chérin. (M.)

MÉMOIRE GÉNÉALOGIQUE (1)

SUR LA MAISON DUCHASTEL

Lettre de l'auteur du Dictionnaire héraldique, chronologique et historique *à l'auteur du* Mercure, *sur la Maison Duchastel.*

« L'ouvrage que j'ai donné au public, Monsieur, est trop étendu pour qu'il ne s'y trouve pas beaucoup de fautes ; et trop intéressant pour que je ne m'empresse pas de les réparer. C'est pour remplir cette vue que je vais faire imprimer un supplément qui contiendra un nombre assez considérable de corrections nécessaires, et de nouveaux articles de beaucoup de familles nobles, de différents endroits du royaume, qui me sont parvenus par la voie du libraire ; mais comme l'édition demande encore quelque temps pour être achevée, je ne dois pas attendre jusque-là à reconnaître publiquement, entre autres erreurs, celle dans laquelle je suis tombé sur une des plus illustres Maisons du royaume (2) que j'avais crue éteinte, sur la foi de quelques mauvais mémoires.

« Celui que j'ai l'honneur de vous envoyer est plus correct ; *il est prouvé sur des titres*, dont il serait aisé de prouver l'authenticité.

« Je vous prie de l'insérer dans le *Mercure* prochain.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« A Paris, ce 21 novembre 1757. »

---

(1) Les copies des titres et les preuves de ce mémoire sont dans le cabinet de M. de Clairambeau. (M.)

(2) La maison Duchastel. (M.)

MÉMOIRE GÉNÉALOGIQUE (1)

LA MAISON DUCHASTEL

La Maison Duchastel est d'ancienne chevalerie, l'histoire de Bretagne (2) est remplie de monuments qui constatent son ancienneté, ses services militaires et ses grandes alliances.

Premier degré. — BERNARD DUCHASTEL, chevalier, scella de son sceau un acte de l'an 1274 ; il y est représenté à cheval, tenant l'épée haute de la main droite, et soutenant, de la gauche, un écu chargé de fasces ; le cheval caparaçonné aux mêmes armes ; il épousa Anne de Léon, de grande lignée, dont il eût Hervé, *qui suit.*

2e degré. — HERVÉ DUCHASTEL, chevalier, vivant en 1296, épousa Sybille de Leslen, fille et seule héritière de Prégent de Leslen, dont il eût Bernard, *qui suit.*

3e degré. — BERNARD, second du nom, Sire (3) DU-

(1) La généalogie dressée par l'abbé Chérin, bien qu'exacte présente des lacunes. La famille en possède une autre plus détaillée, qui fut établie sur titres par Claude Tanguy, marquis du Chastel, quand il dût faire ses preuves pour être admis aux honneurs de la Cour, le 3 février 1786. Elle se trouve actuellement entre les mains de sa petite-fille, Mme de Vuillefroy de Silly, née de Cillart. (J. K.)

(2) On aurait pu ajouter l'histoire de France, et d'autres monuments du royaume. (M.)

(3) Dans la maison Duchastel, les aînés étaient anciennement qualifiés de *sire* et les cadets de *seigneurs*, preuve que la première qualification était au-dessus de la dernière ; elle voulait dire alors ce que nous entendons à présent par *monseigneur*. (M.)

CHASTEL, épousa Eléonore de Rosmadec, et en eût Tanguy, premier du nom, *qui suit*.

4e degré.—TANGUY, premier du nom, Sire DUCHASTEL, fut lieutenant-général des armées du comte de Montfort contre Charles de Blois, sur lequel il gagna la bataille de la Roche-Derrien, en 1347, et qui gagna encore celle de Mauron, en 1352.

Il avait épousé Tiphaine de Plusquellec, dame de la Roche-Dronion, qui le rendit père de :

1° Guillaume, *qui suit* ;

2° Tanguy, seigneur (1) de la Roche-Dronion, chef de la branche des seigneurs de Melle, *éteinte ;*

3° Garsin, Garsis ou Garsiot, seigneur de la terre du Bois, qui fut appelée, à cause de lui, en français, le bois de Garsis, en breton Coëtangars. Maréchal et général d'armée du duc d'Anjou, Louis premier. Ce Garsis Duchastel mourut sans alliance.

5e degré.— GUILLAUME, Sire DUCHASTEL, de Leslen et de Coëtangars, par la mort de son frère Garsin ; rendit de grands services à Jean, dit le *Vaillant,* duc de Bretagne, pour lequel il demeura prisonnier en une rencontre, et paya 6,000 écus d'or pour sa rançon. Il avait épousé Alix de Lésourny, dont il eût Hervé, *qui suit*.

6e degré. — HERVÉ, Sire DUCHASTEL, etc., porta les armes pour le roy Charles V, qui le retint à 600 livres de rente (2) à vie, sur le trésor royal, par lettres du

(1) Voir la note ci-dessus, page 312. (M.)

(2) Pension qui ne se donnait qu'aux officiers du premier rang. On trouve un grand-maître des arbalêtriers, qui n'en avait point davantage. (M.)

12 janvier 1374, dont il lui fit hommage, avec promesse de le servir envers et contre tous. Il fit son testament en 1397. Il avait épousé, le lundi après la saint Barnabé 1360, Mencie de Lescoët, fille unique de Guillaume de Lescoët, qui le rendit père de quatre fils, à savoir :

1° Guillaume, Sire Duchastel, chambellan du roy Charles VI, et du duc d'Orléans, frère du roy.

Il fût un des sept seigneurs français qui vainquirent, en 1402, pareil nombre de seigneurs anglais. (1) — Il gagna un combat naval en 1403, pilla l'île de Jersey, où il fut tué (2) l'année suivante. Il ne laissa point de postérité ;

2° Olivier, Sire Duchastel, *qui suit ;*

3° Hervé Duchastel, tige des seigneurs de Coëtelez, branche éteinte ;

4° Tanguy Duchastel, chevalier, Grand-Maître de France, etc. *C'est de lui dont on fait ici l'histoire.*

7° degré. — OLIVIER, Sire DUCHASTEL, chevalier banneret, chambellan du duc de Bretagne, capitaine de Dinan et de Brest, sénéchal de Saintonge, donna quittance de ses gages, comme chevalier banneret, le 20 novembre 1415, et la scella de son sceau qui est fascé de six pièces d'or et de gueules. Il avait épousé, le 2 février 1408, Jeanne de Plœuc, qui le rendit père de quatre fils, à savoir :

1° François, Sire Duchastel, *qui suit* ;

---

(1) On verra au commencement de cet ouvrage que cette affaire a été mise sans fondement sur le compte du chevalier de Barbazan. (M.)

(2) D'autres historiens disent à Yarmouth ; comme on le verra, ils doivent faire erreur. (J. K.)

2° Guillaume Duchastel, pannetier du roy et écuyer du Dauphin, depuis Louis XI. Tué au siège de Pontoise, en présence du roy qui, pour récompenser sa valeur et ses services, le fit enterrer dans l'église de Saint-Denis, avec les rois (*Histoire de Saint-Denis*, par Félibien, pages 352 et 562). Il mourut sans alliance ;

3° Jean Duchastel, abbé de Ferrières et évêque de Carcassonne en 1457 ;

4° Tanguy Duchastel, vicomte de la Bellière, chevalier, conseiller et chambellan du roy Charles VII ; Grand-Écuyer de France, Grand-Maître d'hôtel du duc de Bretagne ; gouverneur du Roussillon et de Cerdagne, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, à la première promotion, lequel fut blessé d'un coup de fauconneau au siège de Bouchain, en 1477, et mourut de cette blessure, au grand regret du roy, qui envoya offrir cent marcs d'argent à l'église de Notre-Dame de la Victoire, qu'il avait vouée pour le salut de l'âme de ce seigneur. (Compte de Pierre de Lailly). Il avait marqué son zèle et sa fidélité au service du roi Charles VII, en se tenant auprès de lui, jusqu'au dernier soupir ; avait fait faire ses funérailles, et y avait employé une somme de 30,000 écus. Louis XI fit porter son corps dans l'église de Notre-Dame de Cléry (1), où il fut enterré. Il ne laissa de Jeanne de Raguenel, vicomtesse de la Bellière et de Combour, sa femme, qu'une (2), fille nommée Jeanne, mariée à Louis, seigneur de Montéjan ; elle fut mère de René de Montéjan, maréchal de France, en février 1537.

---

(1) Cette église est aussi le lieu de la sépulture de Louis XI, où on voit encore aujourd'hui son mausolée. (M.)

(2) Des historiens lui en donnent trois. Voir Dom Morice. (J. K.)

8e degré.— FRANÇOIS, Sire DUCHASTEL, de Coëtangars, de Leslen, de Lesourny, etc. ; fut fait chevalier banneret, baron aux Etats de Bretagne de l'année 1455. Il eut deux fils de Jeanne de Kerman, son épouse : Guillaume, l'aîné, qui mourut sans postérité, et Olivier, *qui suit.*

9e degré. — OLIVIER, Sire DUCHASTEL, etc., épousa, du vivant de son père, le 27 janvier 1459, Marie du Poulmic (1) qui le rendit père de trois fils, à savoir :

1° Tanguy, Sire Duchastel, etc., qui continua peu de temps la branche aînée que nous allons voir finir à son petit-fils ;

2° Gabriel Duchastel, seigneur de Coëtangars, dont la postérité va répandre son droit d'aînesse ;

3° Olivier Duchastel, mort en 1523. Il était évêque de Saint-Brieuc depuis 1505.

10e degré. — TANGUY, Sire DUCHASTEL, du Poulmic, etc., épousa : 1° en 1492, Louise du Pont, fille de Pierre, seigneur du Pont-l'Abbé, et d'Hélène de Rohan ; — 2° en 1501, Marie, dame du Juch.

Du premier mariage, vint : Gillette Duchastel, dame du Pont-l'Abbé, de Rostrenen, etc., qu'elle porta en dot à Charles du Quénélec, vicomte du Fou ; et du second mariage vinrent six garçons, à savoir :

1° François, Sire Duchastel, *qui suit ;*

2° Prégent, seigneur de Coëtivy, mort jeune et sans postérité ;

3° Olivier, abbé de Daoulas, mort en 1550 ;

---

(1) Elle était fille aînée et présomptive héritière de Jean, seigneur du Poulmic et de Charlotte de Beaumanoir. (M.)

4° Jacques, seigneur du Juch, mort sans enfants ;

5° René Duchastel, aussi mort sans enfants ;

6° Guillaume Duchastel, seigneur de Kersimon, capitaine de Brest, lieutenant de roy en Basse-Bretagne, qui chassa les Anglais, et les défit à Saint-Mahé de Léon, en 1558 ; il eût en partage les terres du Poulmic et de Leslen ; il épousa Marie, dame de Kerazret et de Kernelégon, dont il n'eut qu'une fille unique nommée Anne Duchastel, dame du Poulmic, etc., et qui épousa Vincent, seigneur de Plœuc et de Tymeur.

11e degré. — FRANÇOIS, Sire DUCHASTEL, de Lescoët, du Juch, etc., mourut au mois d'octobre 1537 ; il avait épousé, par contrat du 21 mai 1522, Claude Duchastellier, fille aînée et héritière de François Duchastellier, vicomte de Pommerit, baron de Marcé, et de Jeanne de Rohan. De cette alliance vint Claude Duchastel, *qui suit.*

12e degré. — CLAUDE, baron DUCHASTEL, du Juch et de Coëtivy, vicomte de Pommerit, lieutenant pour le roy en Basse-Bretagne, testa le 8 juillet 1555 ; il avait épousé, par dispense, Claude d'Acigné, vicomtesse de la Bellière, fille aînée de Jean, Sire d'Acigné et d'Anne de Montéjan ; de ce mariage vinrent seulement deux filles : 1° Anne, dame de la *baronnie* de Duchastel, etc., très riche héritière ; elle épousa Guy de Rieux, seigneur de Châteauneuf, vicomte de Donges ; (1) — 2° Jeanne Duchas-

(1) Voilà l'époque de la perte de la terre de Duchastel, pour les seigneurs de ce nom. Elle est située dans le diocèse de Saint-Paul de Léon. Elle vaut 80.000 livres de rente. (M.)

tel, mariée à Charles de Gouyon, baron (1) de la Moussaye, auquel, quoiqu'elle ne fut que tiercière, elle porta en dot les baronnies de Marcé et du Juch, les vicomtés de Tonquédec et de Pommerit, et la seigneurie du Mür.

CONTINUATION DE LA BRANCHE AINÉE DITE CELLE DES SEIGNEURS (2) DE COËTANGARS

10e degré.— GABRIEL DUCHASTEL, second fils d'Olivier, Sire Duchastel et de Marie du Poulmic, comme on vient de le dire, eut en partage la terre de Coëtangars. Il épousa Jeanne de Saint-Gouhenon (3), dont il eut Tanguy, *qui suit.*

11e degré. — TANGUY DUCHASTEL, seigneur de Coëtangars, épousa Mancie de Kerguisiau, fille et présomptive héritière du seigneur de Kerguisiau, qui le rendit père de Guillaume, *qui suit.*

12e degré. — GUILLAUME DUCHASTEL, seigneur de Coëtangars et de Kerivant, épousa Leveneze de Kermeno, qui le rendit père de Jean, *qui suit.*

13e degré. — JEAN DUCHASTEL, seigneur de Coëtangars, de Kerivant et de Bruillac, chevalier de l'ordre du roy, (4)

---

(1) Il fut fait marquis en 1615. (J. K.)

(2) La qualité de *Sire* n'était plus en usage, et la chevalerie devient héréditaire dans la maison Duchastel, dont les cadets même ont droit de la prendre. (M.)

(3) Le Manuscrit porte bien Saint-Gouhenon, sans doute pour Saint-Gouesnou. (J. K.)

(4) L'ordre de St Michel ne se donnait alors qu'aux gens de condition. (M)

gentilhomme ordinaire de sa chambre, (1) se qualifia de *Chef de nom et d'armes* de la maison Duchastel, qualification que ses successeurs ont prise jusqu'aujourd'hui. Il épousa : 1° Margueritte de Cosquier, dont il n'eut que deux filles, qui sont mortes religieuses ; — 2° en 1625, il épousa Marie Le Long de Keranroux, dame de Mésaurun, qui le rendit père de trois fils, à savoir :

1° Ignace-François, *qui suit,* (2) appelé le marquis Duchastel ;

2° Tanguy Duchastel, baron de Bruillac, (3) *qui suit ;*

3° De Marc-Antoine Duchastel, mort sans postérité.

14e degré. — IGNACE-FRANÇOIS, marquis Duchastel, épousa Marie de Kerman, qui le rendit père de Claude-Michel-Mathurin ; celui-ci épousa Brigitte de Musillac, dont il eut une fille qui épousa, en 1716, Hugues Humbert, comte de la Bédoyère.

14e degré. — TANGUY DUCHASTEL, baron de Bruillac, second fils de Jean Duchastel, seigneur de Coëtangars, etc., et de Marie Le Long ; épousa, en 1659, Françoise de Kerprigent, qui le rendit père de trois fils, à savoir :

1° Jacques-Claude Duchastel, baron de Bruillac, *qui suit ;*

2° Tanguy-Quérian Duchastel, mort sans postérité ;

---

(1) Ces places étaient alors des places de distinction. (M.)

(2) Ignace, Tanguy et Marc-Antoine firent leurs preuves à la Réformation de 1668. Arrest du 5 février 1671. — Mr de Bréhand, rapporteur. — A la même réformation quatre autres familles Châtel et Chastel, des ressorts de Dinan et de Lesneven, mais *bien distinctes* des du Chastel-Trémazan, firent aussi leurs preuves. (J. K.)

(3) La terre de Bruillac est banneret, c'est-à-dire que les seigneurs qui possèdent cette terre peuvent prendre la qualité de baron, et avaient droit de porter bannière. (M.)

3° Louis-Jonathas Duchastel, dont la postérité sera rapportée ci-après.

15e degré. — JACQUES-CLAUDE DUCHASTEL, chevalier, baron de Bruillac, seigneur de Parcaric, de Coatglaziau, etc. ; épousa, en 1691, Margueritte de la Porte, dame de Guerdevollée, qui le rendit père d'un grand nombre d'enfants, dont les deux ci-dessous nommés, sont vivants (1), à savoir :

16e degré. — 1° HYACINTHE-MARIE DUCHASTEL, chevalier, seigneur de Parcaric, de Guerdevollée, etc., *Chef de nom et d'armes,* chevalier de Saint-Louis ; il épousa, en 1730, Françoise-Mauricette de Kergariou, dame de Kervégant, (2) dont deux filles : l'aînée, nommée Françoise-Claude-Haude, s'est mariée, en avril 1757, à Joseph-Marie, comte du Brieux, (3) seigneur de Tréota et du Kerven, etc., et la cadette, nommée Marie-Renée-Vincente Duchastel, n'a pas encore pris d'alliance ; (4)

2° Jacques-Thomas Duchastel, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du roy ; (5)

3° Tanguy Duchastel, ecclésiastique, nommé par le roy, au mois de juin 1746, à l'abbaye de Samer-aux-Bois,

---

(1) Hyacinthe et l'abbé Tanguy, puisque leur frère, Jacques-Thomas, fut tué en novembre 1759 et que ce manuscrit est de 1760. (J. K.)

(2) Elle était aussi dame de Kergrist. (J. K.)

(3) Notre bisaïeul. (J. K.)

(4) Elle épousa, le 30 mars 1769, le chevalier Paul-Irénée de Vanel, bisaïeul du marquis de Digoine du Palais. (J. K.)

(5) Mort dans le combat naval du 20 novembre 1759, après avoir été blessé de trois coups de fusil dans l'épaule, en commandant le vaisseau *Le Juste*, dans son rang de premier lieutenant. Le sang qu'il a versé pour l'Etat mérite qu'on en conserve la mémoire ; sans postérité. (M.)

et au mois de novembre, même année, à une place d'aumônier de Sa Majesté.

15e degré. — LOUIS-JONATHAS DUCHASTEL, troisième fils de Tanguy Duchastel, baron de Bruillac, et de Françoise de Kerprigent ; était lieutenant de roy de l'île Marie-Galande ; inspecteur général des troupes du roy en Amérique et chevalier de Saint-Louis. Il épousa Elisabeth Pocquet, (1) dont il a eu deux fils, Louis-Claude et Raymond-Balthasar Duchastel.

16e degré. — LOUIS-CLAUDE DUCHASTEL ; a épousé Marie-Elisabeth Giraud, dont il n'a, jusqu'à présent, que des filles. (2)

16e degré. — RAYMOND-BALTHASAR DUCHASTEL ; a épousé Louise-Elisabeth des Vergers, qui l'a rendu père de plusieurs enfants, dont l'aîné, (3) nommé Claude-Tanguy Duchastel, (4) est enseigne des vaisseaux du roy au département de Brest.

FIN DU MÉMOIRE GÉNÉALOGIQUE

---

(1) Pocquet de Puilerie. (J. K.)

(2) Il n'a eu que des filles. (J. K.)

(3) Le second, François-Raymond, mort aux Mousquetaires ;
3° Marc-Balthazar, existant à la Martinique ;
4° Victor-Pierre Duchastel de Bruillac, capitaine au régiment de la Fère, Infanterie ;
5° Louis-Jonathas Duchastel de Bruillac, capitaine au même régiment, sous le nom de chevalier Duchastel. (M.)

(4) Grand-père de Madame de Vuillefroy, née de Cillart. (J. K.)

MÉMOIRE COMPLÉMENTAIRE (1)

« J'ai remis, ce 20 juin 1766, à Monsieur de Beaujon,
» généalogiste des Ordres du roy, les titres mentionnés
» dans ce Mémoire pour servir à la suite de la généalogie
» de Messieurs Duchastel qui sont nés à la Martinique.

» 1° L'extrait baptistaire de Jonathas-Louis Duchastel;

» 2° Le contrat de mariage du dit Duchastel avec
» Marie-Elisabeth Pocquet;

» 3° L'extrait baptistaire de Raymond-Balthazar
» Duchastel, fils du dit Jonathas-Louis, et de la ditte
» Marie-Elisabeth Pocquet;

» 4° Le contrat de mariage du dit Raymond-Balthazar
» Duchastel avec Louise-Elisabeth des Vergers;

» 5° L'extrait baptistaire de Claude-Tanguy Duchastel,
» *fils aîné* du dit Raymond-Balthazar, et de la ditte
» Louise-Elisabeth des Vergers;

» 6° L'extrait baptistaire de François-Raymond
» Duchastel, *second fils* du dit Raymond-Balthazar, et
» de la ditte Louise-Elisabeth des Vergers;

» 7° L'extrait baptistaire de Balthazar-Marc Duchastel,
» *troisième fils* du dit Raymond-Balthazar, et de la ditte
» Louise-Elisabeth des Vergers.

» Reste à remettre incessamment, à Monsieur de Beau-
» jon, les extraits baptistaires de Victor-Pierre Duchas-
» tel (2), et celui de Louis-Jonathas Duchastel, qui sont

(1) Le Manuscrit était sans doute achevé quand fut rédigée, en 1766, cette note complémentaire qui figure dans le Manuscrit sur une feuille détachée écrite de la main de l'auteur. (J. K.)

(2) Victor-Pierre Duchastel, grand-père de Jean-Guillaume du Chastel, dit Trémazan, actuellement existant (1894). (J. K.)

» actuellement au régiment de la Fère, où ces deux
» derniers sont officiers ; ils sont aussi *quatrième*, *cin-*
» *quième* et derniers *fils* du dit Raymond-Balthazar
» Duchastel, et de la ditte Louise-Elisabeth des Vergers.

» — Ce 8 novembre 1766, j'ai envoyé, contresigné
« le duc de Praslin », pour lors ministre de la marine, à
» Monsieur Duchastel (1), lieutenant de vaisseau au
» département de Brest, les titres qui suivent :

» Depuis le numéro 1er jusqu'au numéro 6 *exclusive-*
» *ment*. (Voir plus haut).

FIN

(1) Claude Tanguy, qui épousa (1770) Marie-Louise Frollo de Kerlivio; aïeuls Madame de Vuillefroy. (J. K.)

PREMIÈRE OBSERVATION

SUR L'ANCIENNETÉ DE LA MAISON DUCHASTEL

Des services militaires naquirent les divers degrés qu'il y avait anciennement parmi la noblesse, et les différents noms de *Chevalier,* d'*Ecuyer* et de *Bachelier.* (1)

La plus haute dignité où l'homme de guerre pouvait parvenir, était celle de *Chevalier.* Les chevaliers s'appelaient *Sire* ou *Monseigneur,* et il n'y avait que leurs femmes qui se fissent appeler *Madame.*

Jeanne d'Artois, quoique princesse du sang, devenue veuve de Simon de Thouars, Comte de Dreux, sans que celui-ci fût fait chevalier, ne prit jamais d'autres titres dans toutes les chartes qu'elle signa, que celui de *Mademoiselle* de Dreux.

On ne faisait point de *chevalier* qui ne fût noble de père et de mère, *au moins de trois races ;* qui n'eût passé par les grades de *bachelier* et d'*écuyer ;* qui n'eût servi avec éclat, et qui ne fût en réputation d'homme incapable de commettre un crime, ou même une lâcheté ; d'où je conclus que Bernard Duchastel, qui est qualifié de *Chevalier* dès 1274, était noble (2) au moins de *trois races,* et que l'origine de la maison Duchastel est plus ancienne que 1274.

---

(1) Voyez du Cange, du Tillet et de la Roque. (M.)

(2) Alors on ne connaissait pas les lettres d'anoblissement, et c'est ce qui fait l'ancienne Chevalerie et la noblesse d'*Extraction.* (M.)

DEUXIÈME OBSERVATION

La Maison Duchastel s'est divisée en trois branches : celle de Coëtangars, qui a toujours été l'aînée, et qui subsiste encore aujourd'hui ; celle de *Melle, qui vient de s'éteindre,* et qui était connue en Bretagne sous le nom de la branche de *Kerlech,* depuis que Bernard Duchastel (1) eût épousé Sybille, dame de Kerlech ; et enfin la branche de Coëtélès, *sitôt éteinte* que commencée. Elle commença à Hervé Duchastel, qui eût en partage la terre de Coëtelès (2), le 23 mai 1411, et elle finit à son petit fils, Christophe Duchastel, qui devint évêque de Tréguier en 1468, n'ayant qu'une sœur nommée Jeanne Duchastel, à qui l'état de son frère assura les terres de Coëtelès et de Coëtenan, qu'elle porta en mariage à Jacques, Sire de Kérinel, seigneur de Coëtenisan, de Gondelin et de Kerferat.

---

(1) Il était fils de Tanguy, tige de la branche de Melle. (Voyez le mémoire 4e degré, page 313). Je viens de dire que cette branche venait de s'éteindre parce que j'ai connu un lieutenant des vaisseaux, un abbé doyen de Roye, M. de la Chauvière, qui en étaient, et du Brignou. (M.)

(2) Cette terre de Coëtelès, que l'on devrait écrire Coëtles, se trouvait en Tréflez ; c'est à tort, je crois, qu'on la confond avec Coëtelez, qui se trouve dans le Drennec, et où eût lieu la rencontre de saint Tanguy et de saint Pol, entourés d'une nuée d'anges, ce qui fit appeler ce lieu : Coat-Elez (Bois-anges). (J. K.)

TROISIÈME OBSERVATION

SUR LES ARMES ET LA DEVISE DE LA MAISON DUCHASTEL

On a vu au commencement du Mémoire généalogique, page 312, que Bernard Duchastel, en 1274, portait un écu chargé de fasces ; il est probable que les fasces ont été sans nombre, jusqu'à Olivier Duchastel qui donna quittance de ses gages, comme *chevalier banneret*, le 20 novembre 1415, et la scella de son sceau qui est fascé d'or et de gueule de six pièces. Ses descendants se sont toujours tenus à ce nombre ; les cadets ont quelquefois brisé leurs armes d'un annelet, qui était une marque de *juveigneur*, comme on peut le voir sur le tombeau de Guillaume Duchastel, à Saint-Denis, mais jamais aucune branche n'a changé les six pièces, fascées d'or et de gueule, pour prendre d'autres écussons, ni même des armes parlantes.

La devise ou le cri de guerre des Seigneurs Duchastel était anciennement en langue bretonne ; ce qui prouverait qu'ils tirent leur origine de la Basse-Bretagne. La voici en breton : *Ma quar Doué.* On la trouve si expressive, qu'on ne peut la rendre en français que par des périphrases : *Je fais face à tout* (1); *Si Dieu le veut ; Je puis tout avec l'aide de Dieu ; Omnia possum in eo qui me confortat ;* devise bien chrétienne.

---

(1) Aussi, en conservant leur devise bretonne : *Ma car Doue*, avaient-ils pris pour cri de guerre : *face partout, avec l'aide de Dieu.* (J. K.)

QUATRIÈME ET DERNIÈRE OBSERVATION

Je ne dois pas finir ces éclaircissements, sans avertir le lecteur que les auteurs semblent s'être trompés en confondant le nom de baptême *Tanguy* avec celui de famille : Duchastel.

Tanguy est le nom d'un saint abbé qui vivait du temps de saint Paul (1), premier évêque du diocèse de Léon. Il se nommait Gurguy. Saint Paul changea les trois premières lettres en ces trois : *Tan,* (2) mot breton qui veut dire du *feu*, pour signifier par là le zèle et la piété ardente du saint solitaire.

Il est très connu dans la Bretagne et surtout dans la Basse, ou plusieurs familles (3) le prennent pour patron. La maison Duchastel l'a adopté plus particulièrement par la raison qu'il a été heureux à ceux qui l'ont porté, et qu'ils se sont extrêmement distingués. Les auteurs n'ont pas été plus attentifs à la façon de faire imprimer le nom de Duchastel (4). Ils en ont fait deux mots, pendant que les anciens manuscrits n'en font qu'un et que les personnes de cette Maison n'ont jamais signé autrement ; aussi

(1) En 565, et longtemps après. (M.)

(2) Ainsi, c'est Tanguy qu'il faut écrire et non Tanneguy. Voyez le breviaire du diocèse de St-Paul-de-Léon. (M.)

(3) Tanneguy est la prononciation méridionale de Tanguy. (J. K.)

(3) J'appelle *Familles*, celles qui n'ont point eu d'illustrations, et *Maisons*, celles qui en ont eues. (M.)

(4) Depuis que ce *Manuscrit* a été composé, l'usage a prévalu et aujourd'hui les survivants de cette Maison écrivent leur nom en deux mots : *du Chastel*. (J. K.)

M. du Fourny semble s'être aperçu de la vérité que j'avance, puisqu'il a fait mettre dans ses ouvrages : *Généalogie de la Maison de Duchastel*. Je n'ai cependant pas cru que le *de* fût toujours nécessaire, et je ne l'ai employé que quand le sens et la prononciation l'ont absolument exigés.

FIN DES OBSERVATIONS

PRÉFACE HISTORIQUE

POUR SERVIR A L'INTELLIGENCE DE CETTE HISTOIRE

La mort de Charles V, roy de France, qu'on avait 1380
surnommé *le Sage*, à cause de ses grandes qualités, arriva au château de Beauté-sur-Marne le 16 septembre 1380. Ce prince laissa deux fils : Charles et Louis. Charles lui succéda à l'âge de 12 ans, sous le nom de Charles VI. La vénération qu'on avait pour la mémoire du père, la tendre jeunesse du fils, l'attachement des français pour leur maître, firent donner au jeune roy le surnom de *Bien-Aimé*.

Louis Ier, duc d'Anjou que Jeanne, reine de Naples et de Sicile venait d'appeler à ses successions, les ducs de Berry et de Bourgogne, tous trois frères du deffunt roy, fils du roy Jean et oncles du roy régnant furent nommés régents du royaume, avec le duc de Bourbon, son oncle maternel.

Louis Ier, duc d'Anjou, partit la même année pour l'Italie, où il mourût en 1384, laissânt pour héritier Louis II, duc d'Anjou, roy de Naples et de Sicile, dont il sera beaucoup parlé dans cette histoire.

Charles VI étant entré dans sa 14me année, fût déclaré majeur, et quatre ans après, on le maria à Isabelle, fille d'Etienne, duc de Bavière, et de Thadée, de Milan. Ce mariage se fit à Amiens, le 17 juillet 1385, par l'évêque 1385
du lieu.

La France jouissait de la gloire et des avantages que le règne précédent lui avait procurés ; les bonnes qua-

lités que son jeune roy laissait déjà apercevoir la flattait des plus douces espérances, lorsqu'elle s'en vit déchue par le funeste accident qui arriva au roy dans la forêt
1392 d'Angers, le 5 août 1392.

Ce prince avait pris Olivier de Clisson, Connétable de France, dans une grande affection. Celui-ci avait des démêlés à décider avec son seigneur suzerain Jean, dit *le Vaillant,* duc de Bretagne, qu'il aurait plus convenablement terminés par la voie de la médiation que par celle des armes ; il prit cependant ce dernier parti. Le roy le voulût secourir, non seulement par ses troupes, mais encore par lui-même, contre l'avis de ses oncles qui regardaient cette expédition au-dessous de la Majesté royale. Etant dans la forêt qui conduit à Angers, il s'élança tout à coup un spectre d'une figure hideuse, qui saisit la bride de son cheval, en lui criant d'une voix terrible : *arrête, roy ! où vas-tu ? tu es trahi.* Cette apparition a été, et le sera toujours, le sujet de divers raisonnements ; je me borne à dire qu'il prit un accès de fureur au roy, dans lequel il tua plusieurs personnes de sa suite, après quoi il tomba en faiblesse, et ensuite dans un assoupissement léthargique. On le ramena dans cet état au Mans, où il fut si dangereusement malade qu'on croyait à tout moment qu'il allait mourir. On congédia l'armée. Le roy fût plus d'un mois à recouvrer ses forces. Celles de l'esprit furent, le reste de ses jours, très faibles, et en certain temps incapables de raisonnement ; il fallût pourvoir au gouvernement de l'Etat.

Les ducs de Berry et de Bourgogne le firent entendre au roy, en lui demandant ses ordres ; il répondit à ses oncles qu'ils eussent à assembler les députés des provinces

qui étaient à Paris, et d'arranger avec eux tout ce qui était utile à l'administration du royaume.

Il n'y eût point de diversité de sentiments dans cette assemblée ; la jeunesse du duc d'Orléans, frère du roy, ne permettait pas de le choisir si tôt. On nomma pour présider au conseil de régence, la reine, les ducs de Berry et de Bourgogne.

Telle fût la malheureuse destinée de Charles VI, qui 1394
après dix ans d'une espèce de majorité, retomba pour toujours sous la tutelle de la reine, sa femme, de ses oncles, de son frère, de ses enfants, et des grands du royaume ; tel fût aussi le prétexte dont les malintentionnés se servirent pour troubler le royaume.

Les nouveaux régents n'eurent cependant rien de plus 1395
pressé que de faire la paix avec l'Angleterre, et de la cimenter pour 28 ans, par le mariage de Madame Isabelle, fille du roy, avec Richard II, roy d'Angleterre, fils d'Edouard, prince de Galles. Richard était petit-fils du roy Edouard III ; Richard régna immédiatement après la mort de son grand-père, qui arriva en 1377, le prince de Galles, son père étant mort un an avant Edouard.

Richard avait 37 ans quand il épousa Madame Isabelle qui n'en avait que sept ; mais la coutume du temps permettait les mariages des princesses avant qu'elles fussent nubiles.

HENRI, fils de Jean, duc de Lancastre, d'abord comte 1397
de Derby, puis duc de Héréford, de Northampthon et de 1398
Lancastre, cousin-germain du roy Richard, détrôna celui-ci en 1399 et se fit proclamer roy, sous le nom de 1399
Henri IV. Richard II ne survécut pas longtemps à sa disgrâce ; il mourut la même année dans sa prison, où, selon un auteur contemporain, il fut assassiné.

CHARLES VI, outre la reine douarière d'Angleterre, eut encore six fils et cinq filles. Trois des princes moururent au berceau, de sorte que je ne parlerai que de Louis, de Jean et de Charles, qui furent successivent Dauphin. Ce dernier devint roy, sous le nom de Charles VII, surnommé le *Victorieux*.

LOUIS, frère du roy Charles VI, fils du roy Charles V, fut d'abord connu sous le nom de *Monsieur,* puis sous celui de duc de Touraine, et enfin sous celui de duc d'Orléans.

Il fut reçu, en 1399, régent du royaume, et le premier au conseil après la reine ; il avait épousé Valentine Visconti, dame de Milan et de la ville d'Ast, dont il eut Charles, père du roy Louis XII, Philippe, comte de Vertu, qui mourut sans alliance, et Jean, comte d'Angoulême, qui a fait la branche des comtes de ce nom, qui ont régné depuis dans la personne de François Ier, et un fils naturel, connu d'abord sous le nom de bâtard d'Orléans, ensuite légitimé et connu sous les noms de comte de Dunois et de duc de Longueville. Leur père fut tué en 1407, dans la rue Barbette, par ordre de Jean, duc de Bourgogne, qu'il faut à présent faire connaître. Pour le duc de Berry, je n'en parlerai pas, n'ayant laissé qu'une fille qui épousa le comte d'*Armagnac*, dont il sera parlé dans cette histoire.

PHILLIPE le Hardi, le premier de la seconde branche des ducs de Bourgogne, fils du roy Jean, frère du roy Charles V et oncle du roy Charles VI, avait épousé, en
1369 1369, Marguerite de Flandre, veuve de Philippe, dernier duc de Bourgogne, de la première branche, fille unique de Louis III, comte de Flandre et d'Artois, et de Margue-

rite de Brabant, dont il eut Jean, né le 28 mai 1371, de 1371
son vivant duc de Nevers ; et après sa mort, qui arriva en Flandre le 17 avril 1404, duc de Bourgogne, surnommé à cause de sa témérité, *Jean sans peur*.

Ce sera un des principaux personnages de cette histoire ; et si la Monarchie française se vit à deux doigts de sa perte, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, ce fut l'ambition du duc Jean et de sa branche qui, depuis ce temps, n'a pas senti plus de tendresse pour le sang d'où elle sortait, que pour la maison Ottomane (1). Elle a toujours été liguée avec les plus grands ennemis du nom français (2), jusqu'à ce qu'elle finit en la personne de Marie, qui transmit toute sa haine à ses descendants, et dont l'Europe se flatte de voir la fin, par le traité d'alliance du roy Louis XV, avec l'impératrice, Reine-Marie-Thérèse d'Autriche.

Il faut à présent donner une idée générale des villes 1401
fortes, des machines de guerre, des armes et des troupes du commencement du XVe siècle. L'usage des fortifications n'était point encore établi; les fossés, les tours et les murailles, faisaient alors toute la force des villes ; on les attaquait avec des machines presque semblables à celles des Romains ; on les appelait *cranequières*, et c'étaient des espèces de béliers dont l'extrémité était de fer, qui, étant poussés avec violence contre des murs bien plus faibles que ceux de nos jours, les ébranlaient et les renversaient, de façon à y faire une brèche assez considérable, pour pouvoir y monter. Le canon et la pou-

(1) C'est Bayle qui en parle ainsi. (M.)
(2) Les Anglais. (M.)

dre à canon commençaient à s'introduire en France ; ces canons n'étaient guère plus gros que des arquebuses, et leurs effets étaient bien médiocres.

1417 DUCHASTEL fut un des premiers à s'en servir, en 1417, au premier siège de Senlis. Thomas de Montagu, comte de Salisbery, suivit l'exemple de Duchastel, à celui du
1425 Mans, en 1425. On prenait cependant plus de villes par escalade et par surprise, que par des sièges réguliers.

Les troupes du XVe siècle étaient principalement composées d'hommes d'armes, d'archers et d'arbalétriers. Leurs armes étaient la lance, la hache d'arme, les traits et les arbalettes. Les hommes d'armes étaient les meilleures troupes ; les gentilshommes ne faisaient point difficulté d'y entrer ; chaque homme d'armes avait sous lui trois archers, ce qui prouve qu'une armée de 10,000 hommes d'armes comprenait 40,000 hommes effectifs.

Le lecteur est prié de faire attention que pendant le cours de cette histoire, l'année commencera à Pâques, suivant l'ancien style.

FIN DE LA PRÉFACE HISTORIQUE

HISTOIRE DE DUCHASTEL

GRAND-MAITRE DE FRANCE

Liste des auteurs dont ont s'est servi pour composer cette histoire

GÉNÉALOGISTES

Le père Anselme.

M. du Fourny, avec les éclaircissements que l'on a tirés du cabinet de MM. de Clairambau et Moreri.

HISTORIENS

M. d'Argentré. — Le Père Lobineau. — Le Père Maurice (1). — M. Le Laboureur. — Jean Juvenal des Ursins. — Jean Froissart. — Enguerrand Monstrelet. — Gerri (2), hérault d'armes. — Jacques Bouvier. — Alain Chartier.

Les observations de MM. Godefroy et de Philippe de Comines sur le règne de Charles VII.

Une histoire imprimée de nos jours, sur le même règne, sans nom d'auteur.

L'*Histoire de Charles VI*, par M. de Lussant.

---

(1) Pour Dom Morice. (J. K.)

(2) Dans le manuscrit, on ne peut lire que : Gerri. (J. K.)

HISTOIRE DE TANGUY DUCHASTEL

GRAND-MAITRE DE FRANCE SOUS LE RÈGNE DU ROY CHARLES VII

LIVRE PREMIER

SOMMAIRE

Naissance de Duchastel ; son éducation ; ses progrès dans les sciences ; son goût pour les armes ; sa destination à l'état militaire ; son départ de la maison paternelle pour se rendre auprès de son frère aîné qui était, depuis quelque temps, chambellan du duc d'Orléans ; entrée de Duchastel chez le duc d'Orléans ; le combat des Sept ; la bataille navale de Saint-Mahé ; l'expédition de l'île de Jersey ; la mort de l'aîné des deux Duchastel ; voyage de Duchastel dans le Milanais, pour commander les troupes du duc d'Orléans ; il combat Toulmach, gentilhomme arragonais ; il tire vengeance de la mort de son frère ; il ravage les côtes d'Angleterre ; il porte la terreur jusque dans Londres ; de retour en Bretagne, il bat encore les Anglais à Penmarc'h et tue le comte de Beaumont, un de leurs chefs.

DU CHASTEL naquit en 1370, au château de Trémazan (1), situé dans l'évêché de Léon, en Basse-Bretagne. Il n'était que le quatrième et le dernier des fils d'Hervé Duchastel et de Méance de Lescoët. Ses parents lui firent donner au

(1) Ce château a appartenu aux seigneurs Duchastel, tout le temps qu'ils ont possédé la terre de leur nom. (M.)

L. I baptême le nom de Tanguy, déjà fameux (1) dans leur maison.

Le rang que tenait son père dans les armées du roy de France Charles V (2), ne pouvait que contribuer à augmenter l'estime et la considération dont il jouissait dans sa province. Il ratifia le second traité de Guerrande, qui finit pour toujours la fameuse guerre qui régnait depuis si longtemps entre les Maisons de Blois et de Montfort, en réconciliant celle-ci avec la Maison de France, qui avait toujours soutenu le parti de Charles de Blois. L'acte de ratification est daté de la ville de Guingamp, du 1er mai 1381 ; Hervé Duchastel y prend les qualités de *Chevalier* et de *Sire* de Duchastel ; il y est marqué qu'il était accompagné de quatre écuyers, dont un portait son étendart. Ces écuyers y sont nommés : c'étaient Jean de Launai, Yvon de Maurizur, Alain de St-Gouhenou, et Gelequin l'Allemant.

Les occupations d'Hervé Duchastel ne l'empêchèrent pas de faire donner à ses enfants une éducation convenable ; celle du plus jeune fut très heureuse ; il fit, en très peu d'années, des progrès considérables dans les sciences. Sa facilité à apprendre les langues (3) qui étaient en usage, prouve la bonté des principes qu'il avait puisés dans son éducation ; la place (4) qu'on le verra occuper auprès des enfants de France ; la confiance que ce prince, monté sur le trône, continuera à avoir pour lui,

(1) Son bisaïeul porta le premier ce nom et l'illustra, par les services qu'il rendit à la Maison de Montfort. Il était lieutenant général d'armée et gouverneur de Brest. (Voyez le mémoire généalogique, page 311.) (M.)

(2) Voyez le mémoire généalogique, page 312. (M.)

(3) Ses deux langues naturelles, la bretonne et la française ; la langue latine, l'italienne et l'anglaise. (M.)

(4) Gouverneur du comte de Ponthieu. (M.)

L. I ne nous permettent pas de douter de la force et de l'excellence de son génie. Il laissa cependant apercevoir,
1376 dès sa plus tendre jeunesse, un goût décidé pour l'état
à militaire, par son adresse à se servir des armes, propor-
1385 tionnés à son âge.

Son père le retint néanmoins quelques années en Bretagne, autant pour donner le temps à son tempérament de se fortifier, que parce que la paix, qui régnait alors, ne fournissait point d'occasion de le placer.

L'aîné de ses frères venait d'entrer chez le duc d'Orléans en qualité de chambellan. Il obtint facilement une seconde place pour son cadet ; il connaissait l'envie qu'avait le prince de composer sa maison d'un grand nombre (1) de gentilshommes dont le mérite et la naissance conviendraient à la grandeur de l'Etat, que le frère unique du roy devait tenir dans le royaume.

Le jeune Duchastel ne perdit point de temps pour se rendre à Paris. Il ne fut pas longtemps en place, sans s'attirer les bontés et l'amitié de son maître. La conformité (2) d'âge et de caractère furent les principes de l'attachement du prince pour son nouveau favori ; celui-ci commençait cependant à s'ennuyer des délices de la cour (3) ; il n'était pas né pour rester dans l'inaction ; il aimait naturellement le travail ; il eut souhaité de trou-

---

(1) Ils étaient au nombre de trois cents. (M.)

(2) Louis de France, duc d'Orléans, naquit le samedi 13 mars 1371. (M.)

(3) Les contradictions manifestes des auteurs de l'*Histoire de Bretagne*, font que je passe les premiers exploits de Tanguy Duchastel dans le Limousin, le Périgord et la Gascogne ; non pas que je croie qu'il n'ait pas été dans ces provinces, avec le connétable d'Albret, mais parce que le peu de détails des auteurs, sur ces campagnes, ne mérite que mon silence. (M.)

L. I ver les occasions de mériter, par quelque action éclatante, les faveurs de son maître ; mais ces occasions ne se présentaient point. La guerre la plus prochaine et la plus naturelle était celle que l'on attendait de la part des Anglais, et le mariage de Madame Isabelle de France avec le roy Richard II (1), l'avait abolie pour 28 ans. Le caractère remuant des Anglais, et la révolution qui 1400
se fit en faveur de la maison de Lancastre, fit juger à la noblesse française que les deux royaumes ne seraient pas longtemps en paix.

Le duc d'Orléans regardait avec mépris l'auteur de la révolution et méditait les occasions de le mortifier (2). Il choisit dans sa maison sept gentilshommes qui envoyèrent à Londres un hérault défier en présence du nouveau roy Henri IV, un pareil nombre de gentilshommes anglais, en jetant le gage de bataille, selon les règles de la chevalerie ; en assignant le temps et le lieu du combat près de Bordeaux (3), sur les frontières des deux Etats. Les vaincus pouvaient racheter leur vie et leur liberté par un diamant d'un prix considérable.

Le défi fut accepté des Anglais et fixé au 19 mai. Les 1402
deux Duchastel avaient brigué avec empressement auprès de leur maître d'être du nombre de ceux qui

(1) Ils furent mariés, à Calais, le 9 mars 1395. (M.)

(2) Ce prince avait envoyé un cartel au roy d'Angleterre, pour le défier en combat particulier. Il ne fut point accepté, ce qui donna occasion au combat des sept. (M.)

(3°) Des auteurs prétendent que le défi vint, au contraire, des gentilhommes Anglais, pour relever le gant jeté à leur souverain par le duc d'Orléans.

N'importe, l'initiative de ce combat héroïque vint du côté de la France. (J. K.)

(3) A Montendre. (J. K.)

L. I combatteraient les sept Anglais ; mais, pour ne pas les
1402 exposer tous les deux à la fois, le duc d'Orléans choisit Guillaume Duchastel ; Arnaut Guillem, dit Barbazan, surnommé le *Chevalier sans reproche ;* Guillaume Bataille ; Archambaut de Villars ; Clinet de Brébant ; Jean, dit Champagne, et un nommé Carius (1), qui veut dire Descars, tous aussi braves et aussi bons gentilshommes qu'il y eut en France.

Les sept Anglais étaient : le sire de Scalles ; Aymar Choter ; Jean Héron ; Richard Boutville ; Jean Fleury ; Thomas Tille, et Robert de Scalles, jouissant, tous les sept, de la première réputation.

Il y eut deux juges du camp : le sénéchal de Saintonge pour les Français, et le comte de Rutland pour les Anglais. Il y avait des troupes des deux côtés, pour la commune sûreté des combattants ; on se battit à la lance, tous à pied. Les sept Anglais avaient compté de faire les premiers efforts sur Guillaume Duchastel, comme sur le plus ferme de leurs antagonistes ; ils vinrent *deux* sur lui, et lui portèrent deux coups de lance, dont ils croyaient le terrasser ; mais Duchastel les para avec tant d'adresse, qu'il écarta les deux assaillants, et aussitôt la mêlée commença. Ce fut véritablement un spectacle digne d'admiration. On peut à peine exprimer la bravoure, l'adresse, l'agilité, les finesses et les ruses qui furent employées de part et d'autre pour se procurer la victoire. La haine même servait d'aiguillon à la valeur ; on s'animait par des injures ; les Français appelaient les Anglais des traîtres et des assassins de leurs rois, et ceux-ci

(1) Des auteurs citent, au lieu de Carius, un nommé Yvon de Kerouis. (J. K.)

L. I appelaient les Français des efféminés. Les Anglais furent vaincus ; il y en eut un de tué, et les six autres, couverts de blessures, furent obligés de se rendre.

Le duc d'Orléans fit entrer dans Paris les vainqueurs, tous habillés de satin blanc, en forme de triomphe ; il les présenta au roy qui les combla de bontés, et fit Guillaume Duchastel son chambellan.

Les Anglais, outrés du fâcheux évènement du combat 1403
de leur sept compatriotes, menaçaient continuellement les côtes de Bretagne.

Guillaume Duchastel s'y rendit pour défendre sa patrie, sur la fin de juin 1403. Ils franchirent le cap de Saint-Mahé avec dix vaisseaux et s'emparèrent d'un navire breton, richement chargé, qui était à la rade.

A cette nouvelle, la noblesse bretonne s'embarqua sur ce qu'elle put trouver dans le port de bâtiments prêts à faire voile, avec 1,200 hommes de troupes réglées, et une partie de la milice du pays. Cette flotte était commandée par Guillaume Duchastel, chambellan du roy, et par Jean de Penhoët, amiral de Bretagne.

La flotte bretonne atteignit l'Anglaise au rais de Saint-Mahé, et l'attaqua à la pointe du jour ; le combat dura six heures avec toute l'ardeur et l'action que la haine des deux nations leur pouvait inspirer. Les Anglais furent enfin obligés de céder, après avoir perdu 500 hommes et environ 1,000 de prisonniers. Guillaume Duchastel poursuivit sa victoire jusqu'à l'île de Jersey, qu'il désola (1).

La Bretagne fit des feux de joie à l'occasion de la victoire navale de Saint-Mahé. Duchastel en donna avis

(1) Des historiens disent qu'il alla après jusqu'à Plymouth, qu'il brûla, et revint chargé de butin. (J. K.)

L. I au roy et au duc d'Orléans. Ce dernier en fut aussi aise que l'étaient les Bretons ; ceux-ci auraient cependant souhaité que Duchastel eut pu garder l'île dont il venait de faire la conquête ; elle fut résolue de nouveau et Duchastel,
1404 Châteaubriant et La Jaille l'entreprirent, avec près de 2,000 soldats, presque tous gentilshommes.

Comme ces trois généraux commandaient également, ils commencèrent à se diviser, en chemin, au sujet d'un bâtiment Castillan que Châteaubriant n'était point d'avis d'attaquer, et que les deux autres prirent malgré lui. Châteaubriant se sépara, sur l'heure, un peu trop légèrement de ses deux associés. Ceux-ci, quoiqu'affaiblis d'un tiers, continuèrent leur route vers Jersey. On était instruit dans l'île de leur projet ; ils y trouvèrent 6,000 hommes sous les armes, retranchés derrière un large et profond fossé, que la mer remplissait.

Duchastel, plus prudent et plus expérimenté que La Jaille, proposa d'attendre Châteaubriant, disant toujours qu'un différend si médiocre ne l'empêcherait pas de rejoindre.

La Jaille conclut à l'attaque, et osa lâcher quelque parole qui semblait reprocher à Duchastel de la timidité ; celui-ci répondit à La Jaille avec vivacité, en lui disant qu'en toutes occasions il lui ferait voir combien peu il craignait la mort, en comparaison de l'honneur. A peine eut-il prononcé ces mots, qu'il se jeta à la nage au travers du canal qui défendait les retranchements des ennemis ; il fut suivi par presque toute la troupe, qui avait en lui une confiance entière ; parvenu à l'autre bord, après avoir essuyé les traits des ennemis, il attaqua avec tant de valeur les Anglais, qu'il leur tua près de 500 hommes.

L. I Guillaume Duchastel était grand, bien fait, et un des 1404
forts hommes de son temps. Il maniait avec tant d'adresse, de droite et de gauche, une longue et pesante hache d'arme, que tous les coups qu'il portait étaient mortels ; mais à la fin, les forces lui manquèrent, contre le nombre des assaillants ; il fut blessé à mort. Ses compagnons, consternés de la perte qu'ils allaient faire, perdirent courage, et la plupart d'eux périt par le glaive des ennemis. Leur vaillant capitaine respirait encore lorsque les Anglais, plus touchés de sa valeur que des maux qu'il leur avait causés, le firent transporter à Saint-Hélier, ville capitale de l'île ; ils en eurent tous les soins possibles, et le firent traiter par leurs meilleurs chirurgiens ; mais les plaies de Duchastel étaient mortelles ; il mourut au premier appareil, expiant ainsi, par une mort avancée, une témérité de jeunesse et un faux point d'honneur, qui interrompit le cours d'une vie héroïque, qui privait sa patrie de l'espérance qu'elle avait conçue de son esprit, de ses talents et de sa valeur. La réputation de Guillaume Duchastel était déjà si grande, que toute la France pleura sa mort. (1).

Le duc d'Orléans fut plus affligé de la mort de Guillaume Duchastel que ne le sont, communément, les princes de la perte de leurs favoris. Il venait d'envoyer son frère (2) dans le Milanais, pour commander l'armée qu'il y entretenait. C'était la dot de la duchesse, sa femme, mais encore fallait-il la conserver contre l'ambition de sprinces voisins.

---

(1) C'est ainsi que le P. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, et M. de Lussan, *Hist. de Charles VI*, parlent de la mort de Guillaume Duchastel. (M.)

(2) Tanguy Duchastel. (J. K.)

L. I De 300 gentilshommes qui composaient la maison du
1404 duc d'Orléans, le seul Duchastel fut choisi pour cette importante commission ; le Milanais fut tranquille sous son commandement. Il profita de la soumission des peuples pour voyager dans les Etats voisins.

Etant dans l'Arragon, il apprit qu'un chevalier du pays, nommé Toulmach, avait envoyé en France un cartel pour défier au combat particulier le chevalier français le plus hardi. Duchastel accepta le défi fait à sa nation ; il alla se proposer au roy d'Arragon, qui avait annoncé vouloir être le juge du combat. Ce prince n'eut garde de refuser Duchastel, la place qu'il occupait dans le Milanais donnait du prix à sa personne, et ne pouvait qu'honorer Toulmach. Le combat se fit dans toutes les règles de la chevalerie, qui était encore en vigueur.

On se battit à pied et à la lance. Toulmach parut sur le champ de bataille avec cette fierté qui annonçait à ses compatriotes une victoire certaine. Les deux champions s'avancèrent l'un contre l'autre ; ils se heurtèrent de leurs lances avec tant de force, que Toulmach fut renversé. La pesanteur de ses armes ne lui aurait pas permis de se relever, si les spectateurs ne l'en eussent aidé. Toulmach revint à la charge avec plus de précipitation et de fureur que de précaution et de prudence ; Duchastel s'en aperçut et lui porta un coup avec tant de force et d'adresse, qu'il en fut renversé pour la seconde fois sur le champ de bataille, perdant du sang par sa blessure.

Le roy, craignant pour la vie de son sujet, pria Duchastel de finir le combat, le congédia après l'avoir comblé d'éloges et de présents.

Duchastel ne fut pas plutôt de retour dans le Milanais, qu'il apprit la mort de son frère.

L. I Il écrivit au duc d'Orléans pour le prier de nommer au 1404
commandement qu'il avait bien voulu lui confier ; que la mort de son frère exigeait de lui une vengeance éclatante, et que la confiance que son Altesse royale avait en lui était opposée à ses projets. Ce prince eut de la peine à permettre à Duchastel une vengeance dans laquelle il craignait de le perdre. Ne pouvant cependant résister à ses sollicitations, il accepta la démission de son commandement ; lui permit de suivre ses vues et lui fit donner 400 hommes d'armes (1), pour l'aider dans son expédition.

Duchastel se rendit en Bretagne avec ce secours. Il trouva beaucoup de bonne volonté dans ses compatriotes ; les gentilshommes mêmes s'empressèrent à servir sous lui.

Il assembla son monde avec beaucoup de secret, se mit en mer ; entra dans le funeste port de Jersey, encore fumant du sang de son frère ; surprit la garde, l'égorgea, s'avança dans l'île ; y mit tout à feu et à sang ; prit Saint-Hélier qu'il fit démolir et raser ; remonta sur ses vaisseaux ; parcourut les côtes d'Angleterre, qu'il ravagea ; jeta une telle alarme dans le centre du royaume et dans Londres même, que le roy fut obligé d'envoyer, contre lui, une armée de 10,000 hommes, la plupart composés des troupes de sa maison.

Duchastel eut l'adresse d'éviter cette armée, sans discontinuer ses hostilités, et après avoir satisfait sa vengeance et son ressentiment, il revint débarquer en Bretagne, chargé de bien plus de gloire que de butin.

Les Anglais, furieux des maux que Duchastel venait

(1) Ils valaient 1,600 hommes. Voyez la page 334 de la Préface historique. (M.).

L. I de leur causer, méditèrent une entreprise contre les côtes de France. Ils vinrent débarquer du côté de la Rochelle, où ils avaient quelques intelligences ; elles furent découvertes, ce qui rendit inutile leur projet.

Le bâtard d'Angleterre, qui les commandait, avait été autrefois gouverneur du château de Brest (1) ; il connaissait le pays ; il les engagea à faire une descente sur les côtes de la Basse-Bretagne ; elle se fit à Penmarc'h, où ils trouvèrent leur fléau.

Ce fut un bonheur pour la province que des raisons importantes eussent engagé Duchastel à demeurer chez lui ; il assembla ce qui lui était resté de monde de son expédition d'Angleterre ; il y joignit les communes du pays ; il en était déjà aux mains quand le duc (2) de Bretagne arriva à la tête de son armée. Ce secours vint à propos pour fixer la victoire. La mêlée recommença de nouveau, et de Beaumont (3) y fut tué par Duchastel, qui lui porta, disent les anciens historiens, *un tel coup de lance qui le perça et son harnais à jour* (4).

Le bâtard d'Angleterre regagna vitement ses vaisseaux, et prit la fuite. Ce service fut le dernier, en ce genre, que Duchastel rendit à sa patrie.

Il lui fallait un théâtre plus grand. On va l'y voir briller par mille actions éclatantes.

FIN DU PREMIER LIVRE

---

(1) Du temps que les ducs de Bretagne l'avaient cédé aux Anglais. (M).

(2) Jean V. Il avait épousé une fille du roy Charles VI. (M.)

(3) Gentilhomme Rochelois. D'Argentré lui impute les intelligences que les Anglais avaient dans ce pays. (M.)

(4) Ce sont les paroles de d'Argentré. (M.)

HISTOIRE DE TANGUY DUCHASTEL

GRAND-MAITRE DE FRANCE

LIVRE SECOND

SOMMAIRE

Mariage de Duchastel ; son retour à la Cour de France avec Madame Duchastel ; le duc d'Orléans est enchanté de l'arrivée de Duchastel ; il lui procure deux places dans la maison du roy, et une (1) *à Madame Duchastel, dans celle de la reine ; double alliance de la maison royale, avec celle de Bourgogne ; première entreprise du duc Jean de Bourgogne contre le gouvernement ; mariage du fils aîné du duc d'Orléans avec Madame Isabelle, fille du roy et veuve de Richard II, roy d'Angleterre ; on arrête le mariage de Monsieur, duc de Touraine, second fils de France, avec Mademoiselle Jacqueline de Bavière ; meurtre du duc d'Orléans, commis par l'ordre du duc Jean de Bourgogne ; de là l'inimitié des deux maisons ; de là les noms d'Armagnacs et de Bourguignons ; de là enfin tous les malheurs qui désolèrent la France sous les règnes de Charles VI et de Charles VII ; dans le temps que Duchastel prévoyait ces malheurs, et qu'il pleurait encore la mort du duc d'Orléans, Louis II, duc d'Anjou, l'engagea à prendre le commandement de son armée d'Italie ; exploits de Duchastel en Italie ; le roy de Sicile obtint un nouveau secours du duc de Bourgogne, sous prétexte de marier son fils, avec la fille du duc ; Duchastel empêche cette alliance ; bataille de Roccasecca, gagnée par le*

(1) Celle de dame du palais. (M.)

L. II *roy de Sicile, Duchastel commandant sous lui son armée ; suite funeste de cette bataille.*

1405 Après la défaite des Anglais à Penmarc'h, Duchastel ne resta chez lui que le temps nécessaire pour conclure son mariage avec Mademoiselle Levayer (1), de la primitive noblesse de Bretagne ; il retourna à la Cour avec Madame Duchastel. Le duc d'Orléans leur fit le meilleur accueil du monde ; il avait craint de perdre Duchastel, et il était enchanté de le retrouver. Il lui fit beaucoup de politesse sur son expédition d'Angleterre et sur sa victoire de Penmarc'h ; il le présenta au roy qui partagea, avec son frère, la joie de revoir Duchastel, à qui il donna une place de conseiller en tous ses conseils, avec une autre de chambellan de sa maison.

Madame Duchastel obtint une place de dame du palais de la reine.

Le duc Jean de Bourgogne, qui venait de succéder à son père dans le gouvernement, cherchait déjà à contrecarrer le duc d'Orléans, à lui donner des dégoûts, pour le forcer à quitter le conseil et pour devenir, par ce moyen, maître absolu des délibérations. Il crut y parvenir plus facilement en faisant conclure la double alliance promise par le roy, à feu son père à savoir : le mariage de Louis, dauphin de Viennois et duc de Guyenne, fils aîné de France, avec Margueritte, sa fille ; et de dame Michelle de France, avec Philippe de Bourgogne, comte de Charolais, son fils aîné, beau-père du Dauphin. Quel

(1) Elle le rendit père d'une fille unique qui devint fille d'honneur de Madame la Dauphine ; elle mourut de la petite vérole. (M.)

L. II avantage n'en espérait-il pas ? Il sut, de plus, s'insinuer 1405
dans l'esprit du parlement et du peuple, en s'opposant à la création des moindres impôts (1) ; il se retira en Flandre à l'occasion d'une imposition qui avait passé au conseil ; il ramassa avec beaucoup de secret 1,000 hommes d'armes que St-George et Chalons, deux de ses meilleurs capitaines, commandaient sous lui ; il arriva le 22 août à Louvres, près Paris, publiant qu'il venait rendre hommage au roy pour le comté de Flandre, qui venait de lui échoir par la mort de sa mère ; nouvelle façon de rendre hommage. On aurait dit qu'il venait plutôt pour recevoir celui de la Cour ; et en effet, il l'aurait subjuguée, dès son premier coup d'essai, si elle ne s'était sauvée à Melun. Le duc arrêta lui-même, sur la route, le Dauphin, son gendre, qu'il reconduisit à Paris, où il assembla, le lendemain, un conseil composé de conseillers de sa façon : Jean de Nielle, Artésien et son sujet, fit une longue harangue sur les prétendus désordres du gouvernement. Il eut soin d'y dépeindre la reyne et le duc d'Orléans par les traits les plus noirs et les plus satiriques ; le camp de la reine et du duc d'Orléans, à Melun, grossissait cependant tous les jours, de façon à faire trembler le duc de Bourgogne qui commençait à manquer d'argent et de vivres pour son armée qui, d'ailleurs, n'aurait point tardée à mettre la famine dans Paris. Dans cette extrémité, il eut recours aux négociations. Il pria les rois de Sicile et de Navarre, les ducs de Berry et de Bourbon, d'être les médiateurs de la paix.

On s'assembla, de part et d'autre, à Vincennes, où la

(1) Moyen dont se sont toujours servi ceux qui ont voulu susciter des guerres civiles dans l'Etat. (M.)

L. II paix fut conclue ; mais comme ce traité n'augmentait point la puissance du duc, il en fut si mécontent, qu'il lui vint dans l'esprit de faire enlever la reine et le duc d'Orléans, qui s'étaient rendus à Vincennes avec peu de monde, mais sur la foi du traité ; il osa proposer son idée aux princes médiateurs, qui eurent horreur de cette perfidie, qui servit à caractériser le duc de la manière la plus odieuse.

1405 Le duc d'Orléans fit célébrer, à Compiègne, le mariage déjà arrêté de Charles, son fils aîné, avec la reine, venue d'Angleterre. On l'appela, du vivant de son beau-père, la reine Comtesse, du nom de l'apanage de son mari, qui n'était alors que comte d'Angoulême ; et après la mort de son beau-père, on l'appela la reine Duchesse. Le duc
1406 de Bourgogne proposa, en même temps, le mariage de Monsieur, second fils de France, duc de Touraine, avec Jacqueline de Bavière, unique héritière de Guillaume de Bavière, comte de Hainault, de la Hollande, de la Zélande et de la Frise ; et de Margueritte de Bourgogne, sœur du duc. L'époux futur n'ayant que huit ans, le mariage ne s'accomplit que six ans après. Le duc trouvait dans cette alliance l'avantage que, s'il avait le malheur de perdre le Dauphin, son gendre, son neveu, devenant Dauphin, son crédit et son autorité à la Cour se perpétueraient. La comtesse de Hainault vint à Paris prendre son gendre, pour l'amener dans ses Etats, où le comte, son mari, ne voulut charger personne de son éducation, que lui-même.

1407 L'ambition du duc de Bourgogne aurait dû être plus que satisfaite des grands biens qu'il possédait, des alliances qu'il avait avec la famille royale, et de la place

L. II qu'il occupait dans le conseil, si son orgueil n'eût trop 1405
souffert de la supériorité que le duc d'Orléans avait sur lui dans le gouvernement du royaume. Sa passion démesurée de dominer lui fit prendre la résolution de se défaire d'un concurrent qui l'effaçait ; il jeta les yeux, pour commettre ce crime, sur Raoul d'Ocquetonville, gentilhomme normand, créature de feu son père, qui avait été pourvu, en cette qualité, d'une charge d'écuyer aux écuries du roy ; mais comme d'Ocquetonville menait une vie dérangée, il fut convaincu de prévarication et d'infidélité dans les devoirs de sa charge ; et, en conséquence, le duc d'Orléans l'en avait fait chasser honteusement.

Le duc de Bourgogne donna pour adjoint à d'Ocquetonville, les deux Courcheuses qui se portaient pour héritiers du comté de Guine, confisqué sur le connétable de ce nom. Le conseil avait toujours rejeté leur demande, quelques démarches qu'ils eussent fait, pour s'en procurer une décision favorable ; jusqu'à prendre des places de valets de chambre chez le duc d'Orléans. Les Courcheuses, enragés du refus de service que leur faisait ce prince, le quittèrent et se dévouèrent au duc de Bourgogne. Celui-ci leur communiqua son dessein ; il les y fit entrer aisément par l'appas de la récompense ; il nomma pour chef d'Ocquetonville, et lui associa Courtansi, valet de chambre du roy, qui était mécontent du duc d'Orléans et dont le service était d'autant plus utile qu'il était alors de quartier ; treize personnes de l'hôtel de Bourgogne furent ajoutées à ces scélérats. D'Ocquetonville eut soin de les instruire, parce que le duc ne voyait que les chefs en secret et la nuit ; le 5 de novembre, d'Ocque-

L. Il tonville se renferma, avec ses seize complices, dans une
1407 maison rue Barbette, qui avait pour enseigne l'*Image de Notre-Dame*. Le duc d'Orléans ne pouvait passer que par là, soit pour se rendre au nouvel hôtel de la reine, proche l'église des Blancs-Manteaux, soit pour se rendre au Louvre, soit enfin pour se rendre à son hôtel, rue Saint-Antoine.

Le duc de Berry, oncle du duc d'Orléans, quelque inappliqué qu'il fut aux affaires du royaume, s'apercevait depuis quelque temps de la mésintelligence de son neveu avec le duc de Bourgogne ; il commençait à en craindre les conséquences ; pour les éviter, il engagea les deux princes à manger chez lui ; pendant le repas, il eut soin de les porter à se réconcilier ensemble, et les deux princes parurent y consentir ; ils en dressèrent un écrit double qu'ils signèrent. Le duc d'Orléans ajouta à cet engagement le cordon de son ordre (1), dont il revêtit le duc de Bourgogne, avec les termes les plus flatteurs. Celui-ci reçut cet honneur avec une reconnaissance plus masquée que sincère ; ils se quittèrent en s'embrassant et en se jurant une éternelle amitié. Mais que peuvent les engagements les plus authentiques et les plus sacrés sur un cœur déterminé aux crimes ! En même temps que le duc de Bourgogne les faisait, il jurait en lui-même de les violer sur le champ.

Le 22 de novembre, le duc d'Orléans alla chez la reine, à six heures du soir. Les gentilshommes qui l'accompagnaient se retiraient toujours jusqu'à l'heure de minuit, qui était le temps de l'aller reprendre ; à huit heures et

(1) L'Ordre du Porc-épic (M.)

L. II demie, le scélérat Courtansy vint chez la reine de la part, 1407
disait-il, du roy pour dire au duc que sa Majesté voulait le voir sur le champ, pour lui parler d'une affaire importante. Quoique Charles VI fut dans ses moments malheureux d'infirmité, il avait quelquefois de bons intervalles ; il pouvait avoir quelque chose d'intéressant à communiquer à son frère ; celui-ci ne fit aucune difficulté d'obéir. Il fit venir sa mule, qui était sa monture ordinaire ; il partit pour se rendre auprès du roy, accompagné seulement de deux écuyers et de trois pages qui portaient chacun un flambeau devant lui. L'impie d'Ocquetonville était de concert avec l'indigne Courtansi ; il sortit de la maison où il était en embuscade depuis douze jours ; il rangea son monde des deux côtés de la rue ; la nuit était obscure et facilitait de voir la marche du prince à la lueur des flambeaux qui l'éclairaient ; d'Ocquetonville court sur lui ; lui coupe, d'un coup de hache, la main droite qu'il tenait appuyée sur le pommeau de la selle ; il lui porta un second coup dont le prince tomba mort de sa mule. Deux des assassins retournèrent à l'*Image-Notre-Dame*, y mirent le feu pour occuper la populace, que le bruit avait fait sortir.

Malgré cette précaution, on en reconnut plusieurs, et en particulier le porteur d'eau de l'hôtel d'Artois, demeure ordinaire du duc.

Telle fut la fin malheureuse de Louis de Valois, duc d'Orléans, fils puîné du roi Charles V, et frère du roi Charles VI, prince digne d'un sort bien différent par les qualités de l'esprit et du corps qu'il possédait ; tel fut aussi le principe et la source intarissable des guerres civiles 1408
qui désolèrent le royaume ; les traités de Chartres, de

L. II Bicêtre et d'Auxerre ne purent effacer ce crime de la mé-
1408 moire des princes de la maison d'Orléans, qui avaient pour eux tous les princes du sang, avec la noblesse française ; ceux-ci furent appelés Armagnacs, du nom de leur chef (1), et le parti du duc de Bourgogne fut appelé Bourguignon (2).

1409 Le temps de 16 à 18 mois, qui s'était écoulé depuis le meurtre du duc d'Orléans, n'avait pu diminuer la douleur dont Duchastel était pénétré ; il était véritablement attaché à ce prince qui, à son tour, l'avait tendrement aimé.

Louis II, roy de Naples et de Sicile, vint tirer Duchastel de sa mélancolie ; il connaissait sa valeur et ses talents ; il le sollicita d'accepter le commandement de ses troupes en Italie, par les motifs qui ont le plus de pouvoir sur un cœur bien placé ; il lui dit qu'un homme comme lui ne devait éviter aucune occasion d'être bon à sa patrie et à ses princes ; qu'il ne pouvait, sans injustice, lui refuser le service qu'il lui demandait. Le roy pressa Duchastel par l'endroit qui lui était le plus sensible, par l'attachement du feu duc d'Orléans pour lui, lequel, s'il pouvait revivre à lui-même, avait pris assez de part dans les successions de Naples et de Sicile, pour ne pas lui refuser un général de son mérite. C'en était assez pour Duchastel qui ne pleurait les malheurs de sa patrie que parce qu'il en prévoyait de plus grands. Il accepta donc avec respect et reconnaissance les offres du roy de Sicile.

---

(1) Le comte d'Armagnac. (M.)

(2) Du nom du duc Jean de Bourgogne, leur chef. (M.)

L. II LADISLAS, qui disputait la couronne de Naples au duc 1409
d'Anjou, s'était emparé de toutes les villes de l'Etat ecclésiastique et de Rome même. Louis II, accompagné de Duchastel, débarqua à Pise avec cinq grands vaisseaux chargés de soldats et de toutes sortes de munitions ; il y fut reçu du Pape Alexandre V, avec toutes sortes de démonstrations d'amitié. Sa sainteté lui donna l'investiture de Naples et la charge de grand Gonfalonier de l'Eglise romaine. Le roy ayant fait débarquer son armée, en fit la revue, en établit Duchastel lieutenant général. Celui-ci se mit en campagne, reprit presque toutes les places (1), et alla investir Rome, où Ladislas avait jeté le comte de Troyes, un de ses meilleurs généraux, avec une forte garnison. Le roy était remonté sur ses vaisseaux, pour repasser en France, chercher un nouveau secours ; il avait laissé, avec carte blanche, le commandement de son armée et le soin du siège de Rome à Duchastel. Celui-ci, après le départ du roy, continua avec vigueur le siège et eut l'adresse de nouer dans Rome des intelligences qui devaient agir en sa faveur, quand l'occasion se présenterait. Elle s'offrit bientôt, car le comte de Troye, qui méprisait la petite troupe de Duchastel, sortit avec sa garnison pour le surprendre. Duchastel était sur ses gardes et fut, de plus, averti de la sortie qu'on méditait ; il se prépara à recevoir le comte et il se donna, sous les murs de Rome, le combat le plus sanglant.

Duchastel s'y conduisit avec tant d'habileté et de bravoure, qu'il battit le comte, le força de fuir, et le pour-

(1) Les historiens n'ont pas fait de détails circonstanciés de cette campagne de Duchastel, ce qui me force à me taire sur l'endroit le plus beau de sa vie. (M.)

L. II suivit jusque à la porte de la ville, où ses intelligences
1409 et les partisans du Pape excitèrent une sédition qui facilita à Duchastel l'entrée de la ville. Ce général s'en rendit maître le 3 décembre 1409. Il assiégea sur le champ le château de St-Ange, le prit en peu de temps ; manda au Pape qu'il était maître de Rome et que Sa Sainteté
1410 pouvait y venir, quand elle jugerait à propos. Rome a toujours été depuis le siège fixe des Papes auxquels le nom de Duchastel ne devrait jamais finir d'être cher. (1)

Le roy de Sicile apprit, à Paris, la prise de Rome, par un courrier que lui dépêcha Duchastel. Ce prince en fut surpris d'admiration et pénétré de la plus vive joie.

Il était dans une impatience extrême d'aller rejoindre Duchastel ; mais il ne pouvait obtenir ni argent, ni troupes, que par le canal du duc de Bourgogne, que ce roy haïssait souverainement ; il renferma dans son cœur tous ses ressentiments ; il offrit au duc son amitié et son alliance ; on arrêta le mariage du duc de Calabre, fils aîné du roy, avec cette même Mademoiselle de Guise, qui avait été promise au comte de Vertu, par la paix de Chartres ; mais qu'on savait bien que le comte n'épouserait jamais. Le contrat en fut passé au mois d'avril, et la dot réglée à cent cinquante mille francs d'or. Comme le jeune prince n'avait encore que huit ans, Mademoiselle de Guise fut remise au roy, pour être élevée comme sa bru auprès de son fils. Le roy de Sicile hâta son armement, dans lequel il fut puissamment aidé en hommes et en argent par le duc de Bourgogne ; et après avoir fait

(1) Duchastel se traduisait en latin *de Castro*. C'est sous ce nom qu'il faudrait le rechercher dans les auteurs italiens pour compléter l'Histoire de son séjour en Italie. (J. K.)

L. II voile vers Rome, il débarqua en Italie; remporta, à Roc- 1410
casecca, une victoire qui aurait fini de vaincre pour toujours son concurrent, si la mésintelligence ne s'était pas mise entre Paul des Ursins et Sforce, ses alliés ; ce qui retarda tellement ses conquêtes, qu'ennuyé de tenir la campagne, sans nul avantage, il prit la résolution de retourner en France. Il partit avec Duchastel, à qui il fit part de la façon dont il s'était pris pour obtenir de l'argent et des hommes du duc de Bourgogne.

La surprise de Duchastel fut extrême. Le roy s'en aperçut, et lui dit : « Comment auriez-vous fait dans ma place ? le duc de Bourgogne est plus maître que jamais dans le royaume ; et je doute même que la fameuse ligue que le jeune duc d'Orléans vient de conclure avec les princes du sang et le comte d'Armagnac, qu'ils ont mis à leur tête, comme un des meilleurs capitaine de notre temps ; je doute, dis-je, qu'ils viennent à bout de faire perdre au duc l'autorité qu'il a usurpée ; mais ce n'est point sur la faute que j'ai faite que je vous consulte, c'est sur les moyens d'empêcher cette alliance qui m'outrage. »

Duchastel, flatté de la confiance que le roy de Sicile lui marquait, crut pouvoir lui développer ses sentiments et sa politique : « Vous savez, Sire, que le duc de Bourgogne a étayé sa puissance et son ambition par le mariage de Margueritte, sa fille aînée, avec Louis, actuellement notre Dauphin, par celui de dame Michelle de France avec son fils, le comte de Charolais, et par celui de sa nièce, Jacqueline de Bavière, avec Jean, second fils de France, duc de Touraine ; votre Majesté sait qu'il reste un troisième fils de France qui n'a que deux ans plus que la princesse Marie, votre fille ; en obtenant du roy, le comte de Ponthieu, pour

L. II la princesse Marie, je vous trouverai, Sire, bien des raisons
1410 pour renvoyer au duc de Bourgogne la princesse, sa fille ; je ne vois qu'un inconvénient à ce projet : c'est la tendre jeunesse du comte de Ponthieu, qui n'a que huit ans, et dont l'éducation est extrêmement négligée, et l'enfance de la princesse Marie, qui n'est encore que dans la sixième année de son âge. Je puis cependant assurer votre Majesté que l'Eglise lèvera cet inconvénient, et que vous n'avez qu'à vouloir, Sire, pour faire réussir cette alliance. »

Le roy de Sicile avait écouté Duchastel avec autant de plaisir que d'attention : « Nous allons à la Cour ; je vous prie, travaillons de concert à faire réussir votre système; je vais vous prouver que je connais les services que vous m'avez rendus, et que je suis capable de reconnaître ceux que vous me rendrez à l'avenir. »

FIN DU SECOND LIVRE

L. III

HISTOIRE DE TANGUY DUCHASTEL

GRAND-MAITRE DE FRANCE

LIVRE TROISIÈME

SOMMAIRE

Retour du roy de Sicile et de Duchastel à la Cour de France ; Duchastel est fait gouverneur du comte de Ponthieu ; le duc de Bourgogne s'allie avec les Anglais par le traité d'Elchen ; le Dauphin se brouille avec le duc de Bourgogne, son beau-père; celui-ci soulève la populace de Paris ; outrages commis envers la Cour ; paix de Pontoise ; différents changements dans les places et dans les charges ; Duchastel est fait prévôt et gouverneur de Paris et du château de la Bastille ; Duchastel établit l'ordre et la sûreté dans Paris ; Duchastel empêche le duc de Bourgogne d'entrer dans la ville ; le Dauphin fait Duchastel son maréchal de Guyenne, à 1,200 livres de pension ; il lui fait d'autres biens en considération de ses services et de la sûreté qu'il venait de mettre dans Paris ; mort du Dauphin, Louis de France ; Duchastel dissipe la conjuration d'Amory d'Orgemont, conseiller, clerc du Parlement de Paris ; retour de Flandre de Jean, second Dauphin de France, et sa mort, arrivée à Compiègne.

Pendant que les princes se faisaient une guerre cruelle 1411
dans le royaume, le roy de Sicile arriva à Paris, accompagné de Duchastel, à qui il devait ses succès en Italie,

L. III et ses malheurs à la mésintelligence de ses alliés. Les
1411 entretiens qu'ils avaient eus ensemble en revenant d'Italie et que je n'ai fait qu'ébaucher, avaient formé, dans l'esprit de ce prince, une nouvelle estime pour Duchastel. Il l'avait regardé jusqu'alors comme un grand homme de guerre ; mais dès ce moment, il lui parut homme d'Etat, capable de former ceux qui doivent gouverner les autres ; il communiqua à Duchastel les vues qu'il avait sur lui : « Vous m'avez, dit-il, parlé du comte de Ponthieu pour ma fille ; je ne néglige rien pour qu'elle ait des sentiments dignes de sa naissance ; quelqu'honorable que soit pour elle d'épouser le comte de Ponthieu, je lui voudrais un prince dont le mérite put la rendre heureuse. Chargez-vous de l'éducation de ce prince, et je vais travailler à vous faire son gouverneur. »

Comme le projet du mariage de la princesse d'Anjou avec le comte de Ponthieu venait de Duchastel, il ne put se refuser aux offres du roy de Sicile. Ce prince était aimé et respecté des deux partis, dont la Cour était composée. La proposition qu'il fit au roy, de Duchastel pour
1412 gouverneur du comte de Ponthieu, fut acceptée avec plaisir de Sa Majesté. Toute la Cour applaudit à ce choix.

Ce serait ici le lieu de faire un détail des grands principes que Duchastel donna au jeune comte de Ponthieu, si l'éducation des jeunes princes était aussi connue que leurs actions. Nous ne jugeons de la bonté de la première que par l'éclat et la dignité des dernières. En suivant ce principe, je puis dire, sans crainte de me tromper, que le comte de Ponthieu eut la plus belle et la meilleure éducation du monde.

L. III Ce prince devint un des grands rois qu'ait eu la 1412
monarchie française. Il était bon, affable, libéral, généreux ; et ce qui est rare, inviolable dans sa parole, ayant soin de récompenser ceux qui le servaient. Il mérita le surnom de *Victorieux,* par les travaux et les fatigues immenses qu'il prit pour reconquérir son royaume. Les soins de Duchastel à l'éducation du conte de Ponthieu ne furent point un obstacle aux autres affaires dont il était chargé.

LOUIS, Dauphin de VIENNOIS, duc de Guyenne, com- 1413
mençait à connaître le duc de Bourgogne, son beau-père ; il en était très mécontent, surtout depuis son alliance avec les Anglais par le traité d'Elchen ; il prit la résolution de faire, par lui-même, ce que son beau-père n'avait exécuté jusqu'alors que sous son nom ; il reconnut enfin les droits de sa naissance, et voulut gouverner par lui-même ; il se donna un chancelier, sans la participation du duc, qui sentit le contre-coup de la résolution du duc, et qui reprit son ancien projet de se maintenir dans le ministère par la force. Il se servit pour cela de Legoix, boucher, de Caboche, écorcheur et de Saintyon, échevin, qui soulevèrent la populace de Paris. La postérité n'a cru qu'avec peine les désordres que le redoutable régiment des bouchers commit dans la ville et contre la famille royale.

Vingt seigneurs de la première distinction, et quinze dames des plus qualifiées de la Cour, furent arrachés de leurs appartements et mis dans des prisons. A la tête des hommes étaient : le duc de Bavière, frère de la reine ; le duc de Barre, cousin du roy, et Nielle, chancelier du Dauphin, qu'on lui avait fait reprendre, mais dont les

L. III rebelles doutaient. A la tête des dames étaient : Beaune
1413 d'Armagnac, veuve de Dom Carlos Visconty, prince de Parme ; Mesdames Duchastel, de Montauban, du Quesnoy, de Novian, d'Auelny, toutes dames du palais de la reine. Les rebelles demandèrent à main armée, des commissaires pour instruire le procès des prisonniers ; la Cour fut obligée de leur en accorder. Les commissaires n'entrèrent point dans la passion des mutins ; ils firent mettre en liberté les dames et les seigneurs ; on fut obligé de leur livrer des Essart, qu'ils firent condamner à mort ; ils firent ensuite des ordonnances auxquelles ils donnèrent le nom d'Ordonnances cabochiennes, du nom du fameux Caboche, un de leurs principaux chefs. Ils eurent assez de crédit pour faire enregistrer ces ordonnances au Parlement. Les princes attachés à la Maison d'Orléans, avertis par le comte de Vertu qui avait échappé aux rebelles, de l'esclavage où était la Cour, marchaient à grandes journées pour délivrer la famille royale des Cabochiens bourguignons. Le Dauphin voyant la guerre civile se renouveler, voulut faire revivre le traité d'Auxerre par la paix de Pontoise, qui fut publiée à Paris le 8 d'août. C'était la quatrième paix négociée et conclue pour l'abolition du meurtre du duc d'Orléans ; c'était le motif des traités de Chartres, de Bicêtre, d'Auxerre et de Pontoise ; ouvrage de la politique du duc de Bourgogne, qui ne détestait pas moins cette dernière paix que les précédentes, et qui méditait de nouveaux projets pour en empêcher l'exécution, mais le Dauphin, son gendre, agit de façon à faire voir qu'il voulait que ce fût la dernière réconciliation. Il déposa de leurs charges les plus factieux. La fuite du chancelier

L. III de Laistre fit vacquer la première dignité de la robe ; 1413
elle fut donnée à Henri de Corgne, seigneur de Marle, magistrat qui avait vieilli dans les plus grands emplois, et dont le mérite était relevé par l'extérieur le plus prévenant ; on ôta la charge de prévôt de Paris à La Heuze, bourguignon fanatique ; on la mit d'abord en commission, et l'exercice fut confié à Duchastel et à Montauban. Ce dernier ne l'exerça que peu de mois, et la Cour confirma la charge au premier, avec le gouvernement de Paris (1) et de la Bastille.

Duchastel, homme ferme et intrépide, accoutumé à une discipline sévère, bannit la licence et la confusion de Paris, rétablit l'ordre et la sûreté. Il engagea la cour à faire punir quelques factieux, pour servir d'exemple aux autres ; il fit arrêter les Sires de Lens, de la Vieuville et Philippe de Poitier. Il fit encore un coup plus hardi, ce fut de faire enlever dans l'hôtel même du duc de Bourgogne, le Sire de Mailly, qui avait paru à la tête des factieux, et qui s'y croyait dans un asile inviolable. Le duc de Bourgogne frémit à cette nouvelle ; il réclama avec hauteur son vassal et son commensal ; on ne jugea pas à propos de se commettre si tôt avec le duc ; on relacha Mailly, en le bannissant à perpétuité du royaume ; on ne fit mourir que trois factieux, de tous ceux que Duchastel avait fait emprisonner.

C'en était cependant assez pour faire trembler le duc de Bourgogne, pour le porter à se retirer dans ses Etats de Flandre, et à n'être point spectateur de l'entrée magnifique qu'on préparait, à Paris, aux princes de la Maison

(1) Voyez le livre intitulé : *Tableau de Paris*, imprimé pour l'année 1759. (M.)

L. III d'Orléans. Elle se fit le 31 d'août; les princes furent reçus
1413 du roy, qui était en santé, et du Dauphin, avec toute la joie possible. La bourgeoisie était sous les armes ; le peuple criait continuellement : Vive le roy ! le Dauphin et les princes !

C'est ainsi que le caractère du peuple est composé ; il donne assez volontiers dans le fanatisme ; mais il revient facilement et son cri est souvent conforme à l'équité. On révoqua les ordonnances cabochiennes ; l'épée de connétable, que le duc de Bourgogne avait donnée au comte de Saint-Pol, son vassal, fut rendue à l'illustre d'Albret; la charge de grand-maître de France fut ôtée à Gatigni, et donnée au comte de Vendôme. Gentiens fut rétabli dans la charge de prévôt des marchands Le conseil du roy donna, le 18 septembre, une déclaration qui condamnait les auteurs et les complices des derniers troubles au bannissement perpétuel et à la mort même, s'ils pouvaient être arrêtés. Les proscrits étaient nommés dans cette déclaration ; dans l'épée : Elion de Jacqueville, Robert de Mailly, Charles de Lens et La Heuze; dans la robe : le chancelier de Laistre et Guillaume Baraut, secrétaire du roy ; dans le clergé : Jean Petit (1), Pierre Cauchon, Dominique François et dix autres; parmi le menu peuple : Jean de Troyes et ses fils, Thomas Legoix et ses fils, Saintyon, Caboche, Chaumon, Calomnier, Roussel, etc., tous gens que la peur de Duchastel et le bon ordre qu'il avait mis dans Paris avaient forcés de sortir de cette ville. Ils se retirèrent dans les Etats du duc de Bourgogne,

(1) C'était lui qui avait osé composer et prononcer publiquement une harangue pour justifier le duc de Bourgogne sur les ordres qu'il avait donnés contre la vie du duc d'Orléans. (M.)

L. III où ce prince avait toujours la hardiesse de garder les 1313
assassins du duc d'Orléans.

Le duc de Bourgogne, dans sa retraite, ne méditait que des projets funestes à la France ; il fit un manifeste qui était une vraie déclaration de guerre, et se trouva aussitôt que son manifeste aux portes de Paris, à la tête de son armée ; mais les mesures qu'avait prises Duchastel, empêchèrent le duc d'entrer dans la ville ; celui-là avait fait fermer toutes les portes, excepté celle de Saint-Jacques, par laquelle le duc ne pouvait entrer sans faire un tour considérable, et sans être aperçu. Un corps de troupes réglées marchait continuellement sous les ordres de Duchastel dans les rues pour contenir le reste des Bourguignons. Il alla en personne se porter du côté de la porte de Saint-Denis, où il reçut le duc, à grands coups de traits et avec tant de supériorité, qu'il le força de se retirer à Lagny, où le roy de Sicile lui renvoya sa fille, ce qui étonna bien du monde, surtout cette partie de la Cour, qui n'en connaissait ni les intrigues, ni la politique. La surprise cessa quand on vit le mariage du comte de Ponthieu avec Marie d'Anjou, et on ne doutait plus que ceux qui avaient procuré cet honneur à la fille du roi de Sicile n'eussent exigé de ce prince de renvoyer la fille du duc de Bourgogne.

Louis dauphin s'attacha extrêmement à Duchastel. Il 1414
le fit son maréchal de Guyenne, à 1,200 livres de pension ; il lui fit de grands biens en considération de ses services et de la conservation et sûreté qu'il venait de procurer à la ville de Paris.

Duchastel ne jouit pas longtemps du bonheur d'être aimé de ce prince ; il le perdit l'année suivante. Sa mort 1415

L. III paraissait devoir changer la face et l'intérêt de la Cour,
1415 puisque le parti d'Orléans et des princes ne pouvait être que très mal entre les mains de Jean, duc de Touraine, élevé en Frandre depuis plusieurs années, lequel devenait sans aucune difficulté Dauphin.

Le roy envoya Gaucour et Corbie à Mons, pour ramener à la Cour le nouveau Dauphin qui ne voulut partir que du consentement du duc de Bourgogne, qui l'engageait à différer son départ, dans la vue de tirer de grands avantages de la personne de ce jeune prince.

Le comte d'Armagnac reçut en ce temps le bâton de connétable, vacant par la mort du respectable d'Albret, qui venait d'être tué à la funeste affaire d'Azincourt Le duc de Berry, dont l'âge et les infirmités empêchaient d'assister au conseil, donna au nouveau connétable, son gendre (1), la place qu'il y occupait. Celui-ci commença par gagner Duchastel et le chancelier de Corbie, deux des meilleures têtes du conseil. Il y trouvait encore l'avantage que par le moyen du premier, Paris se tiendrait dans le devoir. Si le connétable avait mieux connu ces deux hommes, il se serait épargné bien des démarches; ils étaient incorruptibles et n'avaient en vue que le bien de l'Etat. Le nouveau connétable voulut signaler son entrée en charges en chassant les Anglais de la ville
1416 d'Harfleur. Il en fit le siège, qu'il fut obligé de lever.

Le duc de Bourgogne crut le temps du siège d'Harfleur propre à faire exécuter une entreprise qu'il avait formée contre Paris. Il commençait à concevoir qu'ayant affaire à Duchastel, il réussirait difficilement par la force; il voulut

(1) Le comte d'Armagnac avait épousé la fille du duc de Berry. (Voyez préface historique, page 332. (M.)

employer la ruse, la fourberie et la surprise. Il avait 1416
encore environ 500 partisans dans cette ville, qui avaient pour chef Amaury d'Orgemont, conseiller, clerc du Parlement.

Le jour de la révolution fut fixé au vendredi 13 avril. Les rebelles se proposaient de se rendre maîtres de la ville. Le rendez-vous fut donné aux halles d'où, partagés en quatre corps, ils devaient aller à l'hôtel de Saint-Paul se saisir du roi, de la reine et de la famille royale; à l'hôtel de Nelles, s'assurer du duc de Berry; et enfin à l'hôtel d'Anjou, prendre prisonniers le roi et la reine de Sicile. Le roy de Sicile devait avoir la tête rasée, être promené dans les rues, comme un insensé, revêtu de haillons dans un tombereau et puis poignardé. Le même traitement était décidé au duc de Berry. Quelques auteurs ont ajouté que les rebelles en voulaient à la vie du roi, afin que le Dauphin, qui était au pouvoir du duc de Bourgogne, montât sur le trône. Quelques dispositions ayant manqué à l'exécution, elle fut remise au jour de Pâques, après vêpres; comme si les Bourguignons et les rebelles de Paris eussent voulu, dans le jour le plus saint de l'année, renouveler les vêpres siciliennes. (1)

Il ne restait plus que quelques heures à s'écouler pour le moment fatal, lorsqu'une femme, l'histoire aurait dû en conserver le nom, pressée des remords de sa conscience et du sang qu'on allait verser, courut tout révéler à Michel l'Allier, échevin.

L'Allier, épouvanté, courut pour en instruire Bureau,

---

(1) En 1282, les Français furent égorgés en Sicile, le jour de Pâques, au premier coup de vêpres. On nomma ce massacre les vêpres siciliennes. (M.)

L. III comte de Damartin, conseiller d'Etat ; celui-ci se trans-
1416 porta chez le chancelier qui allait se mettre à table, et qui prit sur le champ trois mesures très judicieuses. Il manda au roi et à la famille royale, sans leur rien détailler, de se sauver dans le moment au Louvre ; il se transporta chez Duchastel, à qui appartenait d'étouffer cette sédition. Il la lui apprit et retourna au Louvre en faire part au roy et soutenir le courage de ce prince par toutes les espérances que Duchastel lui avait données d'apaiser la sédition. Celui-ci avait toujours autour de lui une quantité de gentilshommes très aguerris, et un bon nombre de troupes réglées. Il les distribua en divers corps et envoya un détachement arrêter chez eux les chefs de la conspiration, prévoyant qu'ils n'auraient encore avec eux ni gens de guerre, ni bourgeois armés, puisque le rendez-vous n'était qu'aux halles, et après vêpres. Duchastel ayant pris cette première précaution, alla avec 600 hommes d'élites, dont le nombre devait grossir à tous moments, par les ordres qu'il avait donnés, se porter dans la place des halles.

L'arrivée de Duchastel aux halles se répandit bientôt dans tout Paris, et déconcerta les conjurés que le péril intimide, qui ne sont hardis que lorsque la supériorité les assure de l'impunité. Ils comprirent qu'ils étaient découverts ; les plus sages prirent la fuite, mais plusieurs furent arrêtés dans leurs maisons, par les précautions que Duchastel avait prises. De ce nombre furent d'Orgemont, Le Gay et Millet, trois des principaux chefs, avec plusieurs autres rebelles. Duchastel les fit conduire aux prisons du Châtelet, et après avoir mis l'ordre et la tranquillité dans la ville, il alla rassurer la Cour, qui lui mar-

L. III qua autant de reconnaissance que de sensibilité du service 1416
qu'il venait de lui rendre.

Le Parlement travailla aux procès des rebelles ; ils avouèrent, à l'interrogatoire et à la question, les circonstances de la conjuration telles que je viens de les rapporter. Ils furent jugés criminels de lèse-majesté ; condamnés à subir la mort et tous leurs biens confisqués au profit du roy. La qualité de clerc de d'Orgemont l'empêcha d'être exécuté ; tels étaient alors les privilèges du clergé, mais l'évêque de Paris le condamna aux pains de douleur, pour le reste de ses jours, et à être renfermé dans un couvent, à Meure-sur-Loire, où il fut conduit le 16 de juillet.

Le connétable arriva en ce temps à Paris ; il trouva son beau-père, que Duchastel venait de sauver de l'ignominie, prêt à rendre le dernier soupir. Il mourut dans son hôtel de Nelles, âgé de 66 ans. Une mort encore plus intéressante que celle du duc de Berry fut celle de Jean, duc de Touraine. Ce prince s'était enfin déterminé à venir à la Cour y prendre le rang de Dauphin ; il partit de Mons avec la Dauphine, sa femme, accompagné de son beau-père, le comte de Hainault. Arrivé à Compiègne, il se trouva mal, et mourut en peu de jours, selon plusieurs, d'un abcès à la tête ; selon d'autres, de poison.

Il fut enterré en l'église de l'abbaye de Saint-Corneille, située dans la ville. Il ne fut point du tout regretté ; il n'avait presque pas vécu en France, et n'avait rendu nul service à sa patrie.

FIN DU TROISIÈME LIVRE

L. IV
1416

HISTOIRE DE TANGUY DUCHASTEL

GRAND-MAITRE DE FRANCE

LIVRE QUATRIÈME

SOMMAIRE

Charles, comte de Ponthieu, prend la qualité de Dauphin ; il est fait gouverneur de Paris ; il perd son beau-père ; il est créé lieutenant-général du royaume et seul président au conseil pendant la maladie du roy, à l'exclusion de la reine, premier grief de cette princesse contre son fils ; l'enlèvement de ses trésors, second grief ; la mort de Bois-Bourdon, troisième grief ; son exil à Tours, quatrième grief ; elle est délivrée de son exil par le duc de Bourgogne, auquel elle s'attacha, autant qu'elle l'avait fui et haï jusqu'alors ; Duchastel empêche la surprise de Paris, au retour de Tours ; Duchastel, à la tête de 10,000 hommes, reprend plusieurs places aux environs de Paris ; premier siège de Senlis, entrepris par Duchastel ; second siège de Senlis, entrepris par le roy et le connétable ; traité du village de la Tombe ; surprise de Paris par l'Isle-Adam, officier du parti bourguignon ; Duchastel sauve le Dauphin ; désordres et meurtres dans Paris ; entreprise de Duchastel sur Paris, et la bataille de Saint-Antoine.

Après la mort des deux Dauphins, Louis et Jean, il ne restait à la France, malgré la fécondité de la reine (1), qu'une seule et unique espérance ; ce prince aimé du

(1) Elle avait eu six princes et six princesses. (M.)

L. IV ciel, l'unique espoir de la nation s'appelait : Charles, 1416
comte de Ponthieu, du vivant de ses frères. Après leur mort, étant devenu Dauphin, il eut en apanage les duchés de Guyenne, de Berry et de Touraine, avec le comté de Ponthieu.

Le conseil d'Etat fit expédier, pour le nouveau Dauphin, des lettres-patentes de gouverneur de Paris. C'était un grand fardeau pour un prince de 14 ans ; mais on comptait sur Duchastel, son gouverneur et son substitut dans Paris. Celui-ci choisit, pour chambellan du Dauphin, Robert Le Maçon, baron de Trèves en Anjou, homme anobli depuis 16 ans seulement, mais d'un génie et d'une intelligence supérieure ; et pour chancelier, Jean Juvenel des Ursins, fils du fameux avocat général de ce nom, qui, d'une famille bourgeoise de la ville de Troyes en Champagne, s'était élevé, par ses talents et son génie, aux premières dignités de la robe.

La ville de Paris, lorsque Juvenel n'était que prévôt des marchands, lui fit présent, en 1395, de l'hôtel des Ursins, pour lui marquer sa reconnaissance de la façon dont il avait fait fleurir le commerce. Le vieux Juvenel sentit cette distinction si vivement, qu'il prit le nom et les armes des Ursins, une des quatre premières maisons de Rome. Tels étaient les deux Juvenel, père et fils ; tels étaient les gens de mérite que Duchastel commençait à mettre auprès du Dauphin.

Pendant ces arrangements mourut, à Angers, Louis II 1417
d'Anjou, roy de Naples et de Sicile. Il institua, pour son héritier, Louis, duc de Calabre, son fils, à qui il substitua ses deux fils puînés, René et Charles. Le Dauphin fut touché de la perte de son beau-père ; il en avait plus

L. IV besoin que jamais ; il lui aurait servi de père, n'ayant
1417 plus aucun secours à attendre du sien ; il se livra tout entier à son penchant ; il aimait tendrement Duchastel et ne se conduisait plus que par ses conseils ; Duchastel, qui avait été fort attaché au feu duc d'Orléans, l'était encore plus au roy de Sicile, quand la mort vint le lui enlever ; il ne crut point devoir porter le Dauphin à se livrer aveuglément ni aux conseils du duc de Bourgogne, ni à son parti ; personne ne connaissait mieux que Duchastel les penchants et les intrigues du duc ; il avait eu tout le temps d'approfondir la conduite et la politique de ce prince, et c'eût été s'exposer à la disgrâce du Dauphin, à qui le roy de Sicile avait inspiré toute la haine et l'éloignement possible pour le duc, lesquels sentiments étaient entretenus par une jeune femme, tendrement aimée. Le Dauphin n'eut donc d'autre parti à prendre que celui du connétable, qui était alors celui de la Cour. Le conseil donna, le 14 de juin, une déclaration qui établissait le Dauphin lieutenant-général du royaume, comme l'avait été son frère Louis, avec cette différence que celui-ci présiderait au conseil, en l'absence du roy, et pendant ses infirmités ; c'était pour exclure la reine dont les scandales faisaient gémir les honnêtes gens, c'est aussi le premier grief de cette princesse contre son fils. L'épuisement des fonds du trésor royal engagea le même conseil à répéter les sommes immenses qu'elle faisait garder soigneusement à Saint-Denis ; ils furent enlevés pour être employés aux besoins de l'État, second chagrin, mais plus cuisant que le premier, parce que cette princesse joignait à beaucoup d'autres mauvaises qualités, une avarice démesurée. Boisbourdon, gentil-

L. IV homme picard, qui vivait avec elle plus familièrement 1417
que la décence ne permet, revenait un jour de Vincennes, où était cette princesse. Ayant rencontré en chemin le roy, accompagné entre autres personnes de Duchastel, Boisbourdon ne daigna ni s'arrêter, ni saluer. Le prince, quoique peu susceptible, en fut outré, et pria Duchastel d'arrêter ce sujet orgueilleux. Duchastel atteignit en peu Boisbourdon, lui demanda son épée de la part du roy. Celui-ci fit quelque difficulté de la rendre, mais il fallut la donner, tant parce que l'ordre était du roy, que parce qu'il sentait bien qu'il avait affaire à trop fort parti. Duchastel fit conduire Boisbourdon dans les prisons du Châtelet, et peu de jours après on lui fit subir une mort aussi cruelle que particulière ; on le fit mettre tout vivant dans un sac de peau, sur lequel on lisait cette inscription : *laissez passer la vengeance du roy*. Il fut ainsi jeté dans la rivière de Seine.

Le penchant de la reine pour Boisbourdon se tourna en fureur contre son fils et contre les ministres. Cette princesse était persuadée que le roy n'avait rien fait à ce sujet qu'à leur instigation ; aussi ceux-ci sentirent que la reine ne leur pardonnerait jamais, et ils prirent la résolution de la mettre hors d'état de leur nuire ; ils firent donner un ordre du roy qui exilait la reine à Tours ; on fut le lui notifier à Vincennes, et la faire partir sur le champ. Madame Duchastel quitta en ce temps cette princesse et mourut, à Beaucaire, peu d'années après que son mari se fut retiré de la Cour.

Le duc de Bourgogne était attentif à tout ce qui se passait en France ; il venait de lier sa partie avec le roy d'Angleterre à Calais. On prétend qu'il l'avait reconnu

L. IV roy de France, en lui faisant hommage de la Bourgogne
1417 et de l'Artois ; il n'attendait que l'occasion de faire la guerre à la France ; l'exil de la reine en fut une pour lui. Il marcha vers l'Isle de France ; il y laissa son armée et alla, avec un détachement d'élite, délivrer la reine de son exil ; il réussit dans son projet, par l'imprudence du gouverneur de Tours, qui permit à cette princesse d'aller en pèlerinage hors de la ville (1), où elle fut trouvée enlevée par le duc, et conduite à Chartres. Elle prit la qualité de régente du royaume, quoiqu'elle n'en eut pas le droit. Elle fut depuis autant attachée au duc de Bourgogne qu'elle l'avait jusqu'alors méprisé et haï ; et ce prince s'attacha à elle, plus par ambition que par estime.

Quand les ministres apprirent la délivrance de la reine, ils en furent extrêmement surpris ; ils ne savaient comment parer à deux ennemis aussi redoutables que les Anglais et les Bourguignons, ayant pour eux la reine. Malgré une situation aussi critique, ils ne désespérèrent pas de la fortune du royaume ; ils avaient pour eux le roy et le Dauphin ; ils étaient maîtres du conseil ; ils comptaient pouvoir tenir la ville de Paris dans la subordination, par la vigilance et l'attention qu'y apportait Duchastel, un de leurs collègues ; mais qu'il est difficile de tout prévoir parmi un grand peuple, presque divisé en deux factions ; il se fit, parmi les bourgeois du parti bourguignon, une nouvelle conspiration pour livrer la porte Saint-Marceau au duc de Bourgogne. Celui-ci fit partir Saveuse avec 6,000 chevaux pour s'assurer de cette porte, le suivant lui-même de près avec le reste de son armée. Il se préparait, dans

(1) A Marmoutiers. (M.)

L. IV Paris, un horrible carnage, lorsque un pelletier de la rue 1417
Saint-Jacques, effrayé de la seule idée du sang qu'on allait verser, fut tout révéler à Duchastel la veille du jour destiné à l'exécution. Duchastel dissimula, pour ne pas porter les conjurés à prendre les armes par désespoir ; mais il eut soin de faire redoubler partout les corps de gardes, et la nuit indiquée pour surprendre Paris, il se trouva lui-même en personne à la porte Saint-Marceau. Il y reçut Saveuse à grands coups de traits, avec tant de fermeté et de résolution, qu'il l'obligea de se replier sur l'armée du duc. Celui-ci, bien affligé d'avoir échoué, reprit le chemin de Montléry ; ce ne fut pas impunément. Le connétable sortit de Paris avec des troupes fraîches et tomba sur l'arrière-garde du duc, auprès de Joigny, et la défit.

Tout le monde se réjouissait dans Paris d'avoir échappé au danger ; les conjurés même en faisaient semblant, de peur que Duchastel ne les châtia. On combla d'éloges le pelletier ; on l'appela même : *Le sauveur de la patrie*. Le duc de Bourgogne se retira à Troyes avec la reine.

Duchastel, ayant mis Paris à l'abri de toute insulte, en sortit à la tête de 10,000 hommes d'armes, parcourut les environs de cette grande ville et les nettoya ; il reprit Montléry, Marcoussy et Lagny ; emporta d'emblée la ville de Chevreuse et, ayant laissé le château bloqué (1), il alla assiéger Senlis, place qui incommodait beaucoup Paris, et par cette raison, très importante au duc de Bourgogne. Thian, capitaine Bourguignon, en était gou-

(1) C'est ici que les historiens manquent encore d'un détail propre à exciter la curiosité du militaire. (M.)

L. IV verneur. Duchastel n'eut pas plutôt investi la place, qu'il
1417 la fit battre avec tant de vivacité par des bombardes et des canons tels qu'ils commençaient à être alors en usage, qu'en peu de jours les assiégés se trouvèrent si pressés, qu'ils demandèrent à capituler s'ils n'étaient pas secourus dans un certain temps; capitulation qui était alors à la mode. Duchastel prit les otages, et le jour étant arrivé, il somma la ville de se rendre; mais Thian, qui savait qu'il arrivait du secours, refusa avec perfidie de rendre la place, par la raison du monde la plus frivole et la plus ridicule, disant que le jour entier était compris dans la capitulation. Duchastel répondit qu'il y eut donc fallu le spécifier, en nommant le jour suivant. Après bien des pourparlers, Duchastel, voyant qu'il ne pouvait déterminer Thian à rendre la place, et craignant que son armée, bien affaiblie par les garnisons qu'il avait été obligé de laisser dans les places, ne fut point en état de résister au secours qui arrivait de Troyes, se détermina à rentrer dans Paris.

1418 Au retour de la belle saison, le connétable voulut reprendre la revanche de Duchastel devant Senlis. Il sortit de Paris avec le roy à la tête de 20,000 hommes; il se flattait que la présence de Sa Majesté intimiderait les habitants et qu'ils n'auraient pas l'audace de porter les armes contre le roy lorsqu'il se présenterait en personne pour entrer dans la ville; mais il se trompa, car les habitants députèrent à Troyes, vers le duc de Bourgogne, pour demander du secours. Le comte de Ligny fut chargé de les secourir; il partit avec 30,000 hommes contre l'armée royale, enseignes déployées, à dessein de lui livrer bataille; mais le connétable n'eût garde d'expo-

L. IV ser le roy et sa fortune dans une seule affaire, contre une 1418
armée plus forte que la sienne ; il leva le siège et ramena le roy à Paris. Le traité du village de la Tombe suivit de près le second siège de Senlis. Le roy l'approuva d'abord, et le rejeta ensuite, de l'aveu de son conseil. La guerre recommança de nouveau, et le connétable en fut la victime La garde de la ville de Paris était confiée aux *quartiniers* choisis par Duchastel, qui n'était pas homme à se tromper. Il avait donné la garde, de la porte de Bussy au faubourg Saint-Germain, au nommé Le Clerc, échevin, qui ne laissait entrer ni sortir personne, même pendant le jour, sans l'observer exactement. En se retirant, la nuit, il emportait les clefs et les mettait sous le chevet de son lit ; portant la défiance jusqu'à sa famille. Duchastel avait redoublé le guet et faisait faire, pendant la nuit, une patrouille exacte ; les précautions parurent suffisantes à la Cour contre un ennemi encore éloigné.

Périnet, fils de Le Clerc, jeune homme âgé de 25 ans, que la confiance de Duchastel en son père avait rendu insolent, eût quelques querelles avec des officiers de la maison du roy, qui lui donnèrent des coups de cannes. Périnet, outré de l'injure et encore plus de l'impossibilité d'en avoir raison, chercha d'autres moyens de se venger. Tiébert et Bourdichon, deux chefs secrets du parti bourguignon, excitèrent Périnet dans sa vengeance ; ils lui promirent qu'il y réussirait s'il voulait s'adresser à Jean de Villier, seigneur de l'Isle Adam, gouverneur pour le duc de Bourgogne à Pontoise. Périnet alla à Pontoise, parla au gouverneur de ses mécontentements, et combien il désirait de s'en venger L'Isle Adam fit entendre à Périnet que s'il voulait lui procurer l'entrée dans Paris, par la

L. IV porte dont son père était chargé, il lui fournirait les
1418 moyens de se venger et que, de plus, il pourrait espérer toutes sortes de biens et d'honneurs, de la magnificence du duc de Bourgogne. Périnet fut bientôt persuadé ; il promit à l'Isle Adam de dérober, à son père, les clefs de la porte de Bussy et de la lui ouvrir au moment qu'il lui indiquerait. L'Isle Adam prit la nuit du 29 au 30 de may, et fit tout savoir à Tiébert et à Bourdichon, qui mirent en mouvement, dans Paris, le parti Bourguignon. Ils s'assurèrent de 1,200 hommes, qui promirent de se rendre en armes au petit Châtelet, au moment marqué.

L'heure fatale approchait où Paris devait éprouver une de ces tristes révolutions auxquelles elle n'était que trop sujette depuis près d'un siècle ; celle-ci devait l'emporter sur toutes les autres par les crimes inouïs qu'on devait y commettre. Les conjurés se tenaient prêts dans les différents quartiers de la ville et, quoique désarmés depuis longtemps par Duchastel, ils s'étaient armés, comme ils avaient pu, de toutes sortes d'outils et de bâtons ferrés. Le moment de l'ouverture de la porte de Bussy était le seul signal du rendez-vous. L'Isle Adam, de son côté, avait choisi dans sa garnison 800 cavaliers d'une valeur éprouvée ; il avait avec lui Bournonville, Chatelus, les deux Maillis, de Bar, Chevreuse, Varignes et Gouy. Ils partirent de Pontoise à six heures du soir, pour arriver précisément à minuit à la porte de Bussy ; vers les onze heures du soir du vendredi du 29 de mai, Périnet entra dans la chambre de son père, qui dormait profondément ; il prit les clefs de la porte, sous le chevet de son lit, non sans une grande émotion ; il connaissait la fidélité de son père et combien il était digne de la

L. IV confiance que Duchastel lui avait marquée. Ce fils déna- 1418
turé courut à la porte, l'ouvrit, et l'Isle Adam entra dans Paris avec sa troupe. Périnet referma la porte et, par un mouvement d'intrépidité ou de désespoir, il jeta les clefs par-dessus le mur, comme pour faire entendre qu'il fallait vaincre ou mourir.

L'augure ne déplut point à l'Isle Adam, qui continua sa marche jusqu'au Châtelet, où il trouva les 1,200 hommes qui s'y étaient rendus en secret, et par différents chemins. On convint de s'assurer de la personne du roy, dans l'hôtel de Saint-Paul ; de celle du Dauphin, dans l'hôtel du petit Mufle, rue de la Verrerie ; on ordonna de tuer le Connétable, Duchastel et le chancelier. Après ces arrangements, l'Isle Adam se rendit avec sa troupe à l'hôtel de Saint-Paul. Le reste de respect qu'il semblait conserver pour la Majesté royale, l'empêcha d'aller lui-même enlever le roi dans son lit ; il se servit du furieux Périnet qui, entrant le premier dans la chambre, eut l'effronterie de dire au roy que ses fidèles sujets, avoués du duc de Bourgogne, le venaient délivrer de la tyrannie des Armagnacs (témérité bien capable de confondre l'orgueil des roys). Le reste de la troupe suivit Périnet, ce qui effraya tellement le roy, qu'il consentit à faire tout ce qu'on voudrait pour se conserver le reste d'une trop misérable vie ; après ce consentement on fit lever le monarque ; on l'habilla plus magnifiquement qu'il n'avait été depuis longtemps ; on fit venir un des plus beaux chevaux de ses écuries, harnaché superbement, qu'on l'obligea de monter malgré ses infirmités, à deux heures après minuit, pour être conduit processionnellement à la lueur des flambeaux dans les rues, pour prou-

L. IV ver à la ville que Sa Majesté était devenue bourgui-
1418 gnonne.

Duchastel, dont l'appartement n'était pas éloigné de celui du Dauphin, était attaché à ce prince, non seulement par charge et par état, mais encore par inclination et par sentiment ; c'était le fils unique du roy et la seule espérance des Français. Les soins dont Duchastel était chargé ne lui permettaient guère de dormir profondément; il entendit de bonne heure les cris furieux des rebelles, et le tumulte affreux qu'ils excitaient dans la ville. Il pénétra l'évènement, et quoiqu'il fût le plus intrépide des hommes, il ne pensa qu'à sauver son prince du pouvoir des séditieux. Duchastel, à demi-habillé, courut précipitamment à l'appartement du Dauphin, s'en fit ouvrir les portes, réveilla le prince, lui exposa en peu de mots la grandeur du danger, l'enveloppa dans son drap, le prit entre ses bras et le porta à la Bastille. Juvenel, Le Maçon et Louvet, tous trois officiers du Dauphin, suivirent Duchastel et aidèrent probablement à le soulager de son précieux fardeau ; y ayant assez loin de la rue de la Verrerie à la Bastille.

Le Dauphin, échappé à la fureur des Bourguignons, n'oublia jamais l'effroi de son réveil et l'horreur de cette affreuse nuit qu'il avait tout lieu de croire devoir être la dernière de sa vie ; il conçut une haine mortelle contre le duc de Bourgogne et ses partisans ; sa confiance et son amitié pour Duchastel augmentèrent, au point qu'il était persuadé qu'il lui était redevable de la vie ; et, depuis ce service, il ne l'appela plus que : *son bon père*, titre le plus glorieux qu'un sujet puisse mériter. Duchastel, ne croyant pas le Dauphin en sûreté à la

L. IV Bastille, le fit escorter à Melun par 300 hommes et, après 1418
avoir donné ses ordres dans la Bastille pour une bonne défense, il alla joindre le prince à Melun. Les rebelles ne trouvèrent pas chez lui le connétable ; il s'était sauvé chez un bourgeois qui le fut dénoncer le lendemain à de Bar, que l'Isle Adam avait déjà fait, de sa pleine autorité, prévôt de Paris, comme s'il en avait le droit. Le chancelier fut pris et mené à la conciergerie ; le massacre de Paris dura trois jours ; il y eut 3,000 personnes d'égorgées, du nombre desquelles était le connétable. On exposa son corps sur la table de marbre du palais ; on leva, depuis l'épaule droite jusqu'au genou gauche, et depuis le droit (1) jusqu'à l'épaule gauche, une bande de peau large de deux doigts, ce qui formait une croix de Saint-André, qui était le signe fatal des Bourguignons. L'Isle Adam eut la barbarie d'en railler et de dire : que le connétable serait du moins bourguignon après sa mort. Il y eut cinq évêques d'égorgés : l'évêque de Coutance, fils du chancelier de Marle ; les évêques de Bayeux, d'Evreux, de Senlis et de Xaintes.

A la nouvelle que Duchastel s'était sauvé avec le Dauphin, les rebelles furent déconcertés ; ils n'en voulaient pas tant à la vie du roy qu'à celle de son fils, qu'ils savaient leur être contraire ; ils épargnèrent les jours du pauvre monarque, sans doute parce qu'ils ne purent point attenter à ceux du fils. Le maréchal de Rochefort (2) et le chevalier de Barbazan se rendirent à Melun avec le corps de troupes qu'ils commandaient. Ce renfort encouragea le Dauphin et engagea Duchas-

(1) Le genou droit. (J. K.)
(2) Pierre de Rieux. (M.)

L. II tel à prendre l'audacieuse résolution de rentrer dans
1418 Paris par la Bastille, qui était encore en son pouvoir, pour tâcher de reprendre cette ville, ou du moins pour enlever le roy et le joindre au Dauphin. Rien ne pouvait donner plus de réputation à la nouvelle armée du Dauphin que le succès d'une si grande entreprise. Duchastel partit de Melun avec Rochefort et Barbazan ; ils prirent avec eux 1,500 hommes bien résolus ; ils entrèrent dans la Bastille pendant la nuit du 2 au 3 juin ; à la pointe du jour, ils sortirent de la Bastille, se mirent en bataille, marchèrent par la rue Saint-Antoine, pénétrèrent jusqu'à l'autel de Saint-Paul, d'où ils auraient effectivement enlevé le roy, si l'Isle Adam n'avait eu la précaution de le faire transporter au Louvre, où il le faisait garder exactement. Au premier bruit de l'entrée des troupes dauphines dans Paris, l'Isle Adam, suivi de ses troupes réglées d'une part, et de la milice parisienne de l'autre, survint et coupa la sortie à l'armée du Dauphin, de sorte que celle-ci se trouvait entre un corps de vieilles troupes du côté de sa retraite, et la moitié de la ville en armes de l'autre côté. Le danger était inévitable ; il fallait, pour s'en tirer, une valeur telle que celle des trois généraux du Dauphin. Ils tinrent un petit conseil à la tête de leurs troupes. Ils auraient facilement marché sur le ventre aux troupes de la ville, mais ils exposaient par là leur maître à subir le même sort de la part des Bourguignons, qu'ils avaient eu dessein de faire subir au roy. Il fut donc résolu de s'ouvrir un passage par l'armée bourguignonne.

Il y eut là un combat opiniâtre ; le nombre encourageait les Bourguignons ; la bravoure et la nécessité ani-

L. IV maient les troupes du Dauphin ; celles-ci s'ouvrirent enfin 1418
un passage en renversant, mort par terre, toutes les troupes qui leur disputaient l'entrée de la Bastille. Ils perdirent dans cette action, qu'on appelle le combat de Saint-Antoine, environ 400 hommes. Duchastel laissa, dans la Bastille, Rochefort pour la défendre, étant nécessaire auprès du Dauphin pour le soutenir et le rassurer. Rochefort fut contraint de capituler, et mena sa garnison à Melun, vie et bagues sauves.

L'Isle Adam, qui continuait à trancher du petit souverain, donna le gouvernement de la Bastille à Cany, qui y était prisonnier. Duchastel l'y avait renfermé sur les soupçons qu'il avait que Cany favorisait les Bourguignons, soupçons qui ne furent que trop avérés par la confiance que l'Isle Adam lui témoigna, en lui donnant cet emploi

FIN DU QUATRIÈME LIVRE

L. IV
1418

HISTOIRE DE TANGUY DUCHASTEL

GRAND-MAITRE DE FRANCE

LIVRE CINQUIÈME

SOMMAIRE

Entrée de la reine et du duc de Bourgogne dans Paris ; madame la Dauphine est renvoyée à Melun ; le Dauphin se donne des Ministres ; départ du Dauphin de Melun pour aller à Bourges ; le Dauphin prend authentiquement la qualité de régent du royaume ; premier travail de Duchastel avec le Dauphin pour nommer des officiers généraux, pour donner les gouvernements et pour récompenser cette foule de noblesse qui quittait tout pour s'attacher à ce prince ; Duchastel met la main à l'œuvre, il se transporte dans ses gouvernements ; Duchastel au siège de Montléry ; Duchastel est envoyé secrètement aux conférences de Meulan ; succès de Duchastel à Meulan ; dépit du roy d'Angleterre ; paix de Ponceaux ; Duchastel est envoyé, par deux fois, à Troyes pour l'entrevue de Montereau-faut-Yonne ; Duchastel sur le pont de Montereau ; mort du duc de Bourgogne.

La surprise de Paris fut une nouvelle bien agréable, pour la reine et le duc de Bourgogne, qui étaient toujours à Troyes. Ils se mirent en chemin et firent leur entrée dans Paris le 14 juillet. Le roy, accoutumé à suivre la volonté de ceux qui étaient les plus forts et en puissance de qui il tombait, les reçut avec une joie, soit

L. V feinte ou véritable ; il déclara, en plein conseil, qu'il 1418
entendait à l'avenir se gouverner et gouverner son royaume par les conseils de la reine et du duc ; soit qu'il le pensât ou non, on l'obligea de le dire. La reine et le duc, après avoir disposé de toutes les places en faveur de leurs créatures, eurent assez d'humanité pour renvoyer Madame la Dauphine joindre son mari à Melun.

Le Dauphin déclara ses principaux ministres ; Duchastel, le premier et le principal, eut le département de la guerre, avec les gouvernements de Champagne, de l'Isle de France et de la Brie. Il en était très capable par bien des raisons ; mais surtout parce qu'il joignait la pratique à la théorie. Le Dauphin donna le titre de chancelier de France, avec les sceaux, à Robert Le Maçon, qui en avait fait son apprentissage dans la place de secrétaire ou chancelier particulier de ce prince ; Jean Louvet, président de Provence, ministre plus habile que désintéressé, fut chargé du département des finances. Après ces arrangements, le Dauphin prit la route de Bourges, où il se déclara solennellement, par des lettres-patentes qui furent publiées le 24 juillet, seul et unique régent du royaume, sous l'autorité du roy, son père. Le nombre des princes du sang était bien diminué depuis la malheureuse journée d'Azincourt ; les ducs d'Orléans et de Bourbon, avec le comte de Vendôme, étaient prisonniers en Angleterre ; le comte d'Angoulême, frère du duc d'Orléans, y était en otage depuis 1413 ; et de cette maison, il ne restait que le comte de Vertu ; de la maison d'Alençon, le duc de ce nom ; de celle de Bourbon, le comte de Clermont, fils du duc ; tous les princes de la branche de Préaux ; ce qui restait encore des branches

L. I de Courtenay et de Dreux se rangèrent du côté du
1418 Dauphin. Jean de Courtenay, seigneur de la Ferté-Loupierre, quoi qu'il eût ses principales terres dans les provinces soumises au duc de Bourgogne, n'hésita point à embrasser le parti du Dauphin ; aussi le duc de Bourgogne fit confisquer tous les biens de ce prince. On n'aurait jamais fini, si on voulait nommer tous les seigneurs qui vinrent de toutes parts se joindre au Dauphin. Ce prince les combla d'amitiés et de caresses, et leur fit à tous les grâces et les avantages que son état présent pouvait lui promettre.

Dans le premier travail de Duchastel avec le Dauphin, le jeune maréchal de Rochefort fut retenu à 500 hommes d'armes et à 300 hommes de trait. Jean de Torsay, maître des arbalétriers, à 600 hommes d'armes et à 400 hommes de traits, avec une pension de 300 livres d'or, outre ses appointements. Dans le même travail, le Dauphin donna différents emplois et gouvernements particuliers de province et de ville : à Gaucour, revenu depuis peu d'Angleterre, pour avoir sauvé du pillage les pierreries du roy anglais à Azincourt (1) ; à Gamache, à Rambure, à Vignolles dit la Hire, à d'Ormegon, bien différent d'Amory, son parent ; à Guitry, à Foucaut, etc.

Après ce fameux travail de Duchastel avec le Dauphin, ce ministre ne pensa plus qu'à mettre la main à l'œuvre, à bien servir son maître, afin d'engager tout le monde, non seulement par les récompenses, mais encore

(1) A la bataille d'Azincourt ; elle fut malheureuse pour les Français. Il y en a qui ont dit que Duchastel était à Azincourt. J'ai de la peine à le croire, parce que sa présence était absolument nécessaire à Paris et à la Cour. (M.)

L. V par son exemple. Il se transporta en son gouvernement 1418
de Champagne, avec les provisions de lieutenant général de cette province, pour y ranimer le parti de son maître ; il y eut de la douleur d'apprendre la prise de Coucy, en Valois, forteresse qui était d'un de ses gouvernements. Les amours de Xaintrailles, qui en était commandant particulier, en furent cause ; mais Xaintrailles fut la victime de sa passion, et elle lui coûta la vie (1).

Le Dauphin fut consolé de la perte de Coucy par la prise de Compiègne que Bosqueaux, aventurier et partisan, enleva par stratagème. Il alla avec 500 hommes déterminés s'embusquer dans la forêt. A la pointe du jour, il envoya huit soldats, déguisés en paysans, qui conduisaient une charrette chargée en apparence de denrées. Le corps de garde leva le pont-levis, ne se défiant pas ; un des soldats tua un des chevaux de la charrette pour embarrasser le pont et, tirant tous en même temps leurs armes cachées sous leurs habits, ils poignardèrent la garde et donnèrent le temps à Bosqueaux d'arriver avec le reste de sa troupe. Celui-ci entra dans la ville en criant : Vive le roy et le Dauphin ; profitant de l'étonnement et de la consternation générale, il se rendit maître de cette place et fit prisonniers de guerre Crèvecœur et Chevreuse, qui y commandaient pour le duc de Bourgogne. Celui-ci éprouva à son tour, au dépens de son honneur, ce que peut la fureur d'une populace effrénée ; elle s'attroupa avec les Legoix, les

(1) Il fut assassiné dans son lit par les galants de sa maîtresse, de concert avec elle. (M.)

L. V Saintyons et ce tas de bouchers appelés Cabochiens qui
1418 ne triomphaient que dans le désordre et dans les maux publics ; ils s'associèrent le bourreau Capeluche ; leur prétexte était de venger, disaient-ils, le duc du reste des Armagnacs, qui étaient encore dans Paris, en finissant de les égorger.

Le duc, craignant pour lui et pour les siens, fit son possible pour les en détourner et, après s'être déshonoré par des instances et des supplications auprès des rebelles, il poussa la condescendance jusqu'à prendre la main du bourreau et à traiter avec lui comme d'égal à égal. Toutes ces démarches honteuses ne purent rien obtenir des rebelles ; ils égorgèrent, en présence du duc, 300 prisonniers. Celui-ci, outré, feignit en avoir besoin pour le siège de Montléry ; mais, au vrai, il voulait les mettre hors de Paris pour n'y jamais rentrer. Ce prince savait que Duchastel commandait, dans l'Isle de France, une armée de vieilles troupes et que le maréchal de Rochefort était dans la place avec une bonne garnison. Le duc connaissait enfin si bien toutes les précautions que Duchastel avait prises pour conserver cette place qui était de son gouvernement, et de laquelle il incommodait Paris, qu'il n'avait jamais osé y exposer son armée. Il donna donc aux 6,000 rebelles quelques bons soldats avec quelques officiers pour leur donner l'air d'armée. Ils firent des tentatives inutiles sur Montléry ; le maréchal de Rochefort les repoussa toujours avec vigueur. Ils persistaient cependant à continuer le siège, lorsque Duchastel arriva pour le faire lever. A peine ce général les eût-il examinés de loin, qu'il reconnut les rebelles qu'il avait eu tant de peine à contenir, étant gouverneur de

L. V Paris (1). Il pensa quelque temps à ce qu'il en devait faire ; 1418
il ne les jugeait pas dignes de la bravoure de ses soldats ; mais, ayant pris son parti, il voulut encore rendre un dernier service à Paris en le délivrant, pour toujours, de ses plus mauvais citoyens. Duchastel tomba sur les rebelles et ce ne fut plus qu'une boucherie. Il ne s'en sauva pas 100 de ces malheureux, et Duchastel n'eût pas 20 hommes de tués. Voilà comme Montléry et Paris furent délivrés, le premier d'un siège peu redoutable, et le second de six mille bandits qui auraient continué ses malheurs et causé infailliblement sa perte.

Les Anglais avaient profité de la guerre civile qui 1419
régnait en France pour se rendre maîtres de presque toutes les places de la Normandie. Ils en étaient, ayant à leur tête leur roy, au siège de Rouen, lorsque le duc de Bretagne (2), par les conférences de Saint-Maur, faisait tout son possible pour réunir le roy et le Dauphin, afin de chasser ensuite les Anglais. Il en serait venu à bout, si la reine et le duc de Bourgogne n'eussent tout détruit par leurs souterrains (3) et ne se fussent déterminés à s'allier plus étroitement avec le roy anglais, à quelque prix que ce fut. Pour cette fin les comtes de Warwic et de Kent se rendirent à Provins, où était alors la Cour, pour convenir des conditions. Ils manquèrent d'être enlevés par Duchastel qui rôdait dans l'Isle de France, et qui y faisait de temps en temps des coups de

(1) Le livre intitulé : *Tableau de Paris*, imprimé pour l'année 1759, qualifie Duchastel de prévôt et gouverneur de Paris. (M.)

(2) Jean V, surnommé *le Sage;* ses négociations ne servirent qu'à lui faire des ennemis. (M.)

(3) Sans doute pour : menées souterraines ; mais je copie comme dans le Manuscrit. (J. K.)

1419 mains dignes de lui ; ce qui fut cause que le duc de Bourgogne conduisit la Cour de Provins à Troyes, n'osant la ramener à Paris, de peur de tomber entre les mains de Duchastel. Le duc de Bretagne continua la négociation et fit pour cela beaucoup de voyages de Troyes à Rouen. Il fit au roy d'Angleterre, de la part de la Cour et du duc de Bourgogne, des offres très avantageuses : 1° d'exécuter le traité de Brétigny ; 2° de lui abandonner ce qu'il tenait en Normandie, et 3° de lui donner Madame Catherine en mariage ; mais les conquêtes irritaient la cupidité du monarque anglais ; plus la Cour lui donnait des marques de faiblesses, plus il songeait à en profiter. On convint cependant d'une entrevue entre les deux roys, au parc de Meulan.

Les conférences y durèrent douze jours, pour ne rien conclure, parce que le Dauphin, ayant eu vent que la paix allait se faire entre ses ennemis, se détermina enfin, malgré lui, à envoyer Duchastel au duc de Bourgogne. Ce ministre partit pour le camp de Meulan avec de pleins pouvoirs et surtout avec une grosse somme d'argent. Il s'y rendit secrètement, pour que le roy d'Angleterre n'en eut aucun soupçon ; il s'adressa à la dame de Giac, maîtresse du duc ; à Josquin, garde des sceaux et à Murat, gentilhomme et favori du duc. La première pouvait tout sur le cœur du duc, et les deux autres sur son esprit. Duchastel leur fit entendre que le Dauphin, son maître, cédait enfin aux évènements, et avait pris le parti de se raccommoder avec le duc ; que c'était sur eux qu'il avait jeté les yeux pour parvenir à cette réconciliation. La dame de Giac ne désirait rien avec tant d'ardeur ; elle craignait les suites de la guerre

L. V cruelle et injuste que le duc faisait au fils de son roy, 1419
et qui le serait lui-même bientôt, si même il n'était déjà sensé l'être par l'état misérable où la maladie et les infirmités avaient jeté le roy, son père. Les deux autres ministres du duc n'étaient point entraînés par de si nobles et si puissants motifs ; mais Duchastel y suppléa par l'or qu'il avait apporté, moyen presque toujours victorieux. Il partagea entre eux 357,000 moutons d'or (1). On lui promit que le duc se conformerait à la volonté du Dauphin. Duchastel joignit à cette distribution d'or une assurance de 500 livres de rente à chacun en fond de terre, si la chose réussissait; cela était plus que suffisant. La dame de Giac et ses deux conjoints firent savoir au duc l'arrivée de Duchastel au camp. Ils vinrent à bout de faire entrer ce prince dans leurs vues et de vaincre sa répugnance, qu'on peut appeler férocité ; mais ce qui le détermina encore était le caractère du négociateur que le Dauphin lui avait envoyé. Sa franchise et sa probité étaient dans une égale vénération dans tous les partis. Le duc donna à Duchastel une audience secrète, dans laquelle il laissait le Dauphin maître des conditions et promettait de les accepter partout où ce prince voudrait, et pour marquer son contentement des nouvelles que Duchastel lui annonçait et du choix qu'on en avait fait pour les lui porter, le duc fit présent à ce ministre d'un cheval d'un grand prix. Duchastel alla rendre compte à son maître de l'effet de sa négociation. Le Dauphin en eut une extrême joie.

---

(1) Monnaie d'or qui avait cours en France depuis Louis IX. Sous Jean II le Bon, elle valait 16 fr. 50. (J. K.)

L. V Quoique le voyage de Duchastel et ce qui s'était
1419 passé entre le duc de Bourgogne et lui n'eussent fait aucune sensation dans le camp, et que le duc aurait pu n'y avoir aucun égard, il fut, pour la première fois de sa vie, fidèle à ses promesses ; il chercha véritablement à rompre les conférences. Le roy d'Angleterre s'en aperçut, et lui dit : « Sachez, mon cousin, que Madame sera » mon épouse, et qu'on sera forcé de m'accorder toutes » les provinces que j'ai demandées ; ou que je chasserai » du royaume de France le roy et vous. » Le duc répondit avec un sourire railleur : « Le roy d'Angleterre dit ce » qui lui plaît, mais il y a lieu de croire qu'il sera bien » fatigué à la moitié de l'entreprise. »

Ils se séparèrent mécontents ; on abattit les tentes ; la Cour se retira à Troyes et le roy d'Angleterre à Rouen. Il ne s'agissait plus que de nommer des commissaires, de part et d'autre, pour s'assembler au château de Poilly, lieu dont le duc et Duchastel étaient convenus. Les députés du Dauphin furent : Duchastel, Louvet et Le Maçon ; ceux du duc furent : le chancelier de Giac, le comte de Saint-Paul et la Trémouille. On demeura bientôt d'accord sur les quatre articles qui revenaient à peu près au même que ceux du traité de la Tombe et des conférences de Saint-Maur. Les articles étaient : 1° Que le Dauphin et le duc de Bourgogne gouverneraient l'État conjointement, et néanmoins avec la subordination convenable ; 2° que le roy ne distribuerait les charges et les emplois que de leur commun consentement, ou du moins du consentement du Dauphin ; 3° qu'ils réuniraient leurs forces contre les Anglais, pour les chasser du royaume ; 4° qu'il y aurait une amnistie générale et que chacun resterait dans ses biens.

L. V Le traité fut signé le 4 de juin, et on convint que les 1419
deux princes se trouveraient le 10 du même mois au Ponceau, suivis chacun des seigneurs de leur Cour et de leurs troupes, pour jurer, entre les mains de l'Évêque de Léon, que le Pape avait nommé légat *ad hoc*, l'observation du traité. Le Ponceau est un petit pont à un mille de Poilly ; il est au milieu d'une belle plaine, où les deux princes pouvaient facilement ranger leurs troupes en bataille, et s'en détacher sans danger. Ces précautions marquaient de la défiance et de l'égalité de la part du duc de Bourgogne ; elles parurent telles au Dauphin qui se rendit cependant le 9 de juin à Melun. Le duc de Bourgogne partit de Troyes avec son armée et arriva aussi le 9 au rendez-vous. Le lendemain, les deux princes se mirent d'assez bonne heure à la tête de leurs armées, et concertèrent si bien leur marche, qu'elles parurent à la vue l'une de l'autre, à deux traits d'arc du Ponceau. Ayant fait faire halte à leurs troupes, ils se détachèrent avec un égal nombre de seigneurs, et entrèrent sur le pont ; les seigneurs de la suite du Dauphin étaient : Jacques de Bourbon-Tury, prince du sang ; Duchastel ; Narbonne ; Barbazan ; Arpaiou ; Gamaches ; d'Avaugourt ; Frottier et les deux ministres Louvet et Le Maçon. Les seigneurs qui accompagnaient le duc étaient : Les comtes de Saint-Paul et de Foix ; Navailles ; Jouvenel ; Montagu ; d'Ozier ; Vienne ; Toulongon ; le chancelier de Giac ; Murat et Chandivert. Le légat, tenant la croix et les saints évangiles à la main, attendait les deux princes sur le Ponceau. A leur arrivée on lut le traité ; ils jurèrent, entre les mains du légat, foi et parole de princes qu'ils exécuteraient religieusement tous les ar-

L. V ticles du traité. On se livra à la joie, de part et d'autre ;
1419 on indiqua une seconde entrevue à Montereau pour le 18 d'août, afin d'y convenir des moyens pour chasser les Anglais du royaume ; on se sépara pour s'en retourner : le Dauphin à Melun, et le duc de Bourgogne à Corbeil ; pour s'en aller ensuite : le premier en Touraine, et le dernier à Troyes. Le roy approuva et ratifia le traité du Ponceau, le 19 de juin.

Le roi d'Angleterre comprit la grandeur de l'orage qui s'apprêtait contre lui ; il voyait la paix éloignée, et qu'il ne pouvait plus se flatter d'épouser Madame, dont la vue l'avait plus frappé que les offres de plusieurs provinces, qu'à des conditions que son ambition réprouvait. Ce monarque, se raidissant contre les obstacles, se proposa de ne plus rien devoir qu'à son courage et à sa fortune ; mais le temps fixé pour l'entrevue de Montereau expirait et plus il approchait, plus le duc de Bourgogne paraissait irrésolu. Il commença par demander qu'elle fut remise jusqu'au 10 septembre ; et, quoique le Dauphin fut en marche pour se rendre à Montereau, il fut obligé d'accorder au duc le délai qu'il demandait. Il venait à celui-ci de fâcheuses idées ; l'assassinat du duc d'Orléans se présentait continuellement à sa pensée ; son ambition, qui lui en avait dérobé dans le temps l'horreur de le commettre, la lui avait augmenté bien des fois, puisque pour le soutenir, il lui avait fallu verser des torrents de sang ; désoler sa patrie ; faire la guerre à son roy et à l'unique héritier de la couronne. Toujours en garde contre les enfants et les amis du prince mort, il croyait les voir à tous moments, un poignard à la main, sur le point d'en être frappé. Il ne se croyait nulle part en sûreté ; il

L. V tremblait même au milieu de ses gardes ; suite inévitable 1419
des grands crimes qui trouvent toujours leurs vengeurs dans le cœur du criminel, déchiré par mille remords et effrayé par la crainte des peines dont lui-même se juge digne. Telle était la situation de Jean *sans peur*, duc de Bourgogne, en bien des circonstances de sa vie ; mais plus le temps que la Providence avait fixé pour délivrer la terre d'un prince qui l'avait si souvent arrosée du sang de ses compatriotes, plus la situation était cruelle. Il était cependant convenu de l'entrevue. Quel moyen de se dédire et de continuer à marquer de la défiance au Dauphin ?

Duchastel fut envoyé à Troyes pour dire au duc que le Dauphin ne manquerait pas de se trouver le 10 à Montereau ; qu'il ferait évacuer le château pour le laisser libre au duc et à ses troupes. Ce ministre remontra au duc qu'une plus longue division allait perdre totalement la France ; que le roy Anglais était déjà aux portes de Paris et que la postérité lui imputerait la perte de sa patrie, s'il continuait à écouter d'anciens ressentiments, à la veille d'une réconciliation parfaite. Duchastel pria le duc de ne se rendre sur le pont qu'avec dix seigneurs, nombre auquel le Dauphin, son maître, promettait de se conformer. Duchastel remit au duc une lettre du Dauphin, écrite de sa propre main, et conçue dans les termes les plus tendres et les plus obligeants ; il fit en outre agir la dame de Giac, afin qu'elle déterminât le duc à donner cette satisfaction au Dauphin, de laquelle dépendaient le bonheur et le rétablissement de l'Etat. Malgré l'éloquence de Duchastel, il fut obligé de s'en retourner avec cette courte réponse, que l'entrevue de Montereau était

L. V inutile. Le Dauphin fut surpris de la réponse du duc ; il
1419 fut choqué d'une méfiance si outrée de sa part ; il lui donnait toutes sortes de sûretés en lui livrant le château et en lui permettant d'y revenir avec des troupes ; effectivement, cette seconde entrevue ne paraissait pas plus dangereuse que celle du Ponceau. Il fallait cependant savoir à quoi s'en tenir, ce qui détermina le Dauphin à renvoyer une seconde fois Duchastel à Troyes. Ce ministre, aidé de la dame de Giac, fit de si fortes représentations au duc sur la nécessité de l'entrevue, sur toutes les sûretés qu'on lui donnait, sur les dispositions des lieux, sur l'égalité du nombre des seigneurs qui devaient accompagner les deux princes, sur cette marque d'amitié et de confiance si nécessaire au Dauphin pour croire le duc sincèrement revenu, et le déterminer à joindre ses troupes aux siennes, pour chasser ensuite de France l'ennemi commun ; Duchastel pressa si vivement le duc, que celui-ci comprit enfin qu'il fallait aller à Montereau, ou rompre éternellement avec le Dauphin. Il donna sa parole à Duchastel, en lui témoignant la plus grande confiance, et partit dès le lendemain 2 septembre pour Braye, qui n'est qu'à quatre lieues de Montereau, d'où il se rendrait le jour indiqué. A Braye, le duc parut encore indéterminé, mais la dame de Giac et l'évêque de Langres, tous deux si intéressés à la vie du duc, le firent sortir de son indétermination, en sorte que le duc se rendit, le 10 au matin, avec sa suite et son armée, au château de Montereau. A l'heure de l'entrevue, le duc ne paraissant pas encore, le Dauphin envoya Duchastel en savoir la cause Celui-ci trouva le duc et les dix seigneurs de sa suite prêts à sortir du château. Ce prince

L. V fut rassuré à la vue de Duchastel, et se tournant du côté 1419
des seigneurs qui l'accompagnaient, il leur dit en montrant Duchastel : « Voilà celui en qui je mets toute ma » confiance. »

Il entra, suivi des siens, dans les barricades qu'on avait fabriquées sur le pont, pour que les princes y fussent plus commodément, et seuls.

Ce fut là qu'arriva la mort tragique de Jean *sans peur*, duc de Bourgogne, prince d'une taille médiocre, plus laid que beau, meilleur soldat que capitaine, qui n'avait que trop vérifié ce que le dervis, ministre musulman, avait prédit de lui, lorsqu'il fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis, en 1396 : « Que l'on se garde bien de faire » mourir ce jeune homme, il fera plus de tort aux chré- » tiens que toutes les armes des musulmans ensemble. »

Mais comment ce prince périt-il ? Il s'attira son malheur par ses hauteurs, par l'égalité qu'il affectait avec le Dauphin, et par ses paroles. Celui-ci l'en ayant repris, le duc, oubliant les devoirs les plus essentiels, osa porter la main sur la garde de son épée, ce qui obligea Duchastel à mettre le Dauphin au-delà de la barrière, ne le croyant point en sûreté dans la compagnie du duc et parmi les seigneurs bourguignons, dont un nommé Navailles-Foix avait pris la liberté de porter la main gauche sur le Dauphin, tenant l'épée nue de la droite.

Duchastel étant revenu et ayant voulu réprimer et punir le manquement de respect commis envers son maître par le duc et les seigneurs de sa suite, le choc fut si furieux que le duc, confondu dans la mêlée, y périt. Voilà la relation la plus naturelle. Je vais détruire les autres par les écrits de ceux même qui les ont composés,

L. V 1419 *(Réflexions sur l'entrevue du pont de Montereau, où les historiens bourguignons, ainsi que les auteurs français qui ont adopté leurs relations, sont convaincus, par leurs écrits, de contradictions.)*

Les relations des auteurs attachés à la maison de Bourgogne, et des écrivains français qui ont suivi leurs opinions, sur la mort du duc Jean, tendent à prouver que cette mort avait été conseillée au Dauphin par Duchastel, qu'elle avait été arrêtée par cet ancien serviteur du duc d'Orléans, en vengeance de la mort de ce prince ; que Duchastel donna, pour me servir de leurs termes, *le premier coup de hache* (1), en disant : *il est temps ;* paroles dont on était convenu pour tomber sur le duc de Bourgogne et, pour finir, de l'assassiner.

Je ne me serais point arrêté à réfuter ces anecdotes fabuleuses, si ceux qui les ont avancées ne m'avaient en même temps fourni des raisons de les rejeter ; et sans parler de l'imprudence qu'il y avait dans le projet de Duchastel de vouloir tuer un prince qui était accompagné de plus de monde que le Dauphin, puisque outre le nombre convenu, le duc avait un secrétaire et un valet de chambre de plus ; sans parler des occasions que la confiance même du duc en Duchastel avait fourni à celui-ci de s'en défaire, s'il en avait eu la volonté, je prétends trouver dans l'aveu de ces historiens la condamnation de leurs relations.

Ils avouent que la réputation de Duchastel fut aussi

(1) Les auteurs qui racontent, ou les peintres qui dans leurs tableaux représentent la scène de Montereau, font jouer à la *hache* un grand rôle. C'est plus dramatique, mais contraire à l'Histoire, car il avait été convenu que les seigneurs qui se présenteraient à cette entrevue n'auraient « que pareils harnois, c'est à savoir : espées et haubergeons ». (J. K.)

L. V grande après la mort du duc de Bourgogne, qu'elle 1419
l'avait été avant; qu'il écrivit (1) à Philippe le Bon, fils du défunt, pour lui proposer de combattre en champ clos, épreuve qui était alors à la mode, non seulement un chevalier, mais même deux, s'il en trouvait dans l'étendue de ses Etats ou ailleurs qui voulussent soutenir qu'il eut manqué aux sentiments d'honneur et de probité dans le malheur arrivé à Montereau. Ces historiens disent que le duc de Bretagne, avant de faire sa paix avec le Dauphin, avant même de permettre à son frère d'accepter la charge de connétable, exigea l'exil de Louvet et de d'Avaugourt, les deux complices des Penthièvre dans l'enlèvement de ce prince. Que ne disent-ils aussi que le nouveau duc de Bourgogne eut demandé nommément l'exil de Duchastel, comme le principal auteur du meurtre de son père. Les historiens avouent l'intérêt qu'avait le Dauphin de gagner le duc de Bourgogne; cependant, étant devenu roy, il fit Duchastel grand-maître de sa maison, et combla ses neveux de dignités et d'honneurs; les mêmes historiens avouent enfin que Louis XI envoya le neveu de Duchastel en ambassade vers Charles, duc de Bourgogne, fils de Philippe, petit-fils du duc Jean. Que dois-je conclure de tous ces aveux, si ce n'est qu'ils sont tombés dans les contradictions les plus manifestes; car : 1° Si le duc Philippe et le public avait cru Duchastel l'auteur du meurtre arrivé à Montereau, est-il croyable que ce prince n'eut trouvé personne pour le combattre ? 2° Quelles raisons pouvaient empêcher le duc de Bour-

(1) Les envieux de Duchastel avaient fait courir un bruit sourd, que c'était lui qui avait tué le duc, bruit qui l'obligea à écrire ladite lettre. (M.)

L. V gogne de demander nommément l'exil de Duchastel, lui
1419 qui était plus puissant que le Dauphin, qui s'était allié avec la reine et le roi d'Angleterre par le traité de Troyes ; il n'était retenu par aucune crainte ni considération ; preuve qu'il ne croyait point Duchastel coupable de la mort de son père ; 3° Charles VII, à son avènement à la couronne, aurait-il osé donner à Duchastel la charge de grand-maître de France, si ce monarque eut cru désobliger par là le duc de Bourgogne, et après le traité d'Arras, le roy aurait-il fait du bien à Duchastel et à ses neveux, si le duc de Bourgogne s'y était opposé ; n'aurait-il pas dû trouver mauvais les bontés du roy pour les Duchastel, s'il avait été persuadé que la mort de son père eut été leur ouvrage ? 4° Enfin, Louis XI, le prince du monde qui s'entendait le mieux en politique, n'y eut-il pas manqué d'envoyer vers le duc de Bourgogne le neveu de Duchastel qui, dans le sentiment des auteurs que je réfute, eut été plus propre à le choquer, en lui rappelant la mort de son grand-père, qu'à le gagner ? Mais dira-t-on, pourquoi Duchastel quitta-t-il la Cour ? Il la quitta, parce que ni les seigneurs qui avaient accompagné le Dauphin sur le pont de Montereau, ni les ministres qui avaient contribués à l'enlèvement du duc de Bretagne ne voulaient quitter la partie et qu'il leur fallait un exemple tel que celui de Duchastel ; aussi fut-il suivi de tous, excepté de Louvet, qui fut forcé de quitter.

On sera curieux de trouver ici les noms des vingt seigneurs qui accompagnèrent les princes sur le pont de Montereau. Les dix du Dauphin étaient : Duchastel ; Aimery de Narbonne ; de Naillac ; Ambroise de Loire ; Pierre Bataille ; Aimery du Lau ; Olivier de Laiet ; Pierre

L. V Frottier ; Guillaume le Boutillier (1) et le président 1419
Louvet. Les dix seigneurs bourguignons étaient : le comte de Clermont, prince ; Navaille ; le comte de Fribourg ; Jean de Neuchastel ; Antoine de Montagu ; l'admiral de Lens ; d'Evergy ; d'Autrey ; Giac et Guy de Pontalier. (2)

FIN DU CINQUIÈME LIVRE

(1) Le Manuscrit porte : Boutillier. (J. K.)

(2) Pour nous, dans le drame de Montereau, il y eût surprise et non préméditation. Le duc fut tué par Robert de Loire, Bataille et le vicomte de Narbonne, qui ne cessèrent de s'en vanter, et non par Duchastel, qui nia toujours, et qui au premier mouvement d'agression, ne songea qu'à entraîner le Dauphin et à le mettre à l'abri de tout danger. Donc quand il revint, le meurtre devait être achevé. (J. K.)

L. VI
1419

HISTOIRE DE TANGUY DUCHASTEL

GRAND-MAITRE DE FRANCE

LIVRE SIXIÈME

SOMMAIRE

Manifeste du conseil delphinal sur la mort du duc de Bourgogne; description des provinces qui restèrent fidèles au Dauphin; de celles qui embrassèrent le parti de la reine; de celles qui étaient soumises au nouveau duc de Bourgogne, et de celles enfin que le roy d'Angleterre, Henri V, possédait en France; traité de Troyes, entre la reine d'une part, le roy d'Angleterre et le duc de Bourgogne de l'autre; mariage du roy d'Angleterre avec Madame Catherine de France; enregistrement au Parlement de Paris du traité de Troyes; conseil de Duchastel au Dauphin pour chasser le comte de Foix du Languedoc; Duchastel y accompagne le Dauphin; il fait donner plusieurs règlements touchant les finances et fait nommer des personnes de mérite pour les recevoir; rétablissement du Parlement de Toulouse; translation du Parlement de Paris à Poitiers; enregistrement au Parlement de Paris du traité de Troyes; le Dauphin en appelle à Dieu et à son épée; sentiments du Pape pour le Dauphin; victoire de Beaugé; travail de Duchastel avec le Dauphin; naissance d'un fils du roy d'Angleterre; mort du roy d'Angleterre; mort du roy de France.

Le lendemain de la scène arrivée à Montereau, Duchastel et les deux autres ministres du Dauphin s'appli-

L. VI quèrent à ôter des esprits, par un manifeste, ce que cette 1419
action paraissait avoir de dur et de cruel ; on y faisait le détail des maux que le défunt duc de Bourgogne avait causé à la France ; on y lisait que ce prince et les gens de sa suite avaient manqué de respect au Dauphin ; le manifeste finissait par promettre aux enfants du défunt les bontés et la protection du Dauphin. La reine se déclara plus ouvertement contre le Dauphin ; elle envoya à Londres une ambassade offrir au roy la paix et sa fille en mariage ; on n'appelait plus à Troyes le Dauphin que le comte de Ponthieu, du nom de son premier apanage et quelquefois, par dérision, on l'appelait le roy de Bourges. Mais ce n'étaient point des insultes qui devaient priver le Dauphin des droits de sa naissance ; il fallait pour cela du génie et de la tête, car la bonne fortune de ce prince l'avait pourvu des plus habiles ministres qui fussent en Europe, et en supposant qu'ils l'eussent fait tomber en quelque faute, on peut dire qu'il n'y avait qu'eux capables de l'en tirer.

Duchastel, Louvet et Le Maçon étaient des génies du premier ordre ; le Dauphin avait de plus dans son parti tous les prince du sang, excepté ceux de la branche de Bourgogne Il ne manquait pas de grands capitaines, tels que Duchastel, aussi grand général qu'homme d'État ; de Rochefort, de Barbazan et bien d'autres. Le Dauphin envoya des ambassadeurs en Ecosse et en Castille, pour obtenir du secours de ces deux roys, anciens alliés de la France. On négocia pour détacher le duc de Bretagne de l'alliance des Anglais. Duchastel travailla avec le Dauphin pour donner des récompenses aux anciens officiers et des places à cette brave noblesse qui

L. VI quittait ses biens pour s'attacher à ce prince, entre autres
1419 plusieurs gentilshommes Normands, dont le roy d'Angleterre faisait confisquer les biens et les donnait à des seigneurs Anglais.

Le Dauphin ne savait où porter ses armes ; il était attaqué de tous côtés par les Anglais, par les Bourguignons et par les troupes de la reine, qui prenaient injustement le nom respectable de royalistes. Dans un travail avec le ministre de la guerre, il envoya des commandants dans les provinces les plus menacées : Aubert Foucault, seigneur du Cros, fut envoyé commander en Nivernais ; La Guiche en Lyonnais, pour défendre cette province contre La Baume de Suze, partisan bourguignon, qui y était déjà entré à main armée, etc. Pour mettre quelque ordre aux guerres que l'on va décrire, il faut assigner aux chefs des quatre partis les provinces et les places qui leur appartenaient respectivement. Le Dauphin possédait : l'Orléanais, toutes les provinces de delà la Loire ; le Lyonnais et ses annexes ; le Languedoc; la Guyenne française ; le Dauphiné ; le Poitou et le Berry. Il occupait encore en Picardie, Clermont ; en Beau-voisy, Crépy ; dans le Ponthieu, Saint-Valery ; en Champagne, Montagu, Gamaches, Rue, etc. ; en Brie : Château-Thierry, Vitry, Saint-Didier, Alibaudière et Meaux ; en Bourgogne : Sens et Auxerre ; dans l'Isle-de-France : Melun, Montereau, Compiègne et Crépy en Valois. Le Bourbonnais et toutes les provinces de la maison de Bourbon reconnaissaient l'autorité du Dauphin, ainsi que celles de la maison d'Anjou. Le duc de Bretagne n'avait osé se déclarer ouvertement, mais les Bretons eurent permission de servir le Dauphin, et ils

L. VI partaient en foule de chez eux pour se ranger du 1419
côté du Dauphin, autant par attachement pour ce prince que par l'espérance de n'être pas oubliés du ministre de la guerre, leur compatriote.

Ce serait faire tort aux Français de ce temps que de les dire attachés à la reine. Le mépris qu'on avait pour cette princesse était général ; mais les uns trompés par l'ombre de la royauté, étaient encore attachés à la personne du roy ; les autres avaient embrassé le parti bourguignon ; de ce nombre étaient presque tous les parisiens, les picards et les champenois, dont les pays confinaient aux Etats du duc de Bourgogne. Ce prince avait donc dans son parti, outre la Bourgogne, la Franche-Comté, la Flandre et l'Artois, provinces qui lui appartenaient, Paris, capitale du royaume et qui semblait en faire la destinée ; plusieurs places en Picardie et en Champagne.

Les Anglais, outre leurs anciens domaines qui comprenaient Calais, le Comté de Gunie et la Guyenne anglaise, où étaient les territoires de Bordeaux, de Bourg, de Blaye, de Dax et de Bayonne, possédaient presque toute la Normandie, le Vexin français et Pontoise, dont ils venaient de s'emparer.

La reine ne pensa plus qu'à rendre les Anglais maîtres 1420
du royaume ; elle offrit solennellement la couronne avec Catherine, sa fille, à Henry V, leur roy. Le renversement de la loi salique et de toutes les lois fondamentales de l'Etat était le moindre défaut de ces offres iniques ; cette mère dénaturée paraissait plus sensible à la mort du duc de Bourgogne, que le duc Philippe, son fils ; mais au vrai, elle poursuivait dans son fils, son exil à Tours ; sa

L. VI destitution du gouvernement ; la mort de Boisbourdon et
1420 l'enlèvement de ses trésors. Cette mère, transférée en mégère, ne pensa qu'à poursuivre de plus en plus son fils et, ne pouvant lui ôter la vie, elle voulait lui ôter la couronne. L'histoire nous montre le roy étranger si étonné des offres qu'on lui faisait, qu'il paraissait dans le doute s'il devait les accepter. Il ne s'imaginait pas pouvoir compter sur une couronne qui ne lui était offerte que par une mère dénaturée, voluptueuse et ambitieuse, et par un duc vindicatif ; tandis que toutes les lois de la nation la lui refusaient.

Pendant qu'on foulait aux pieds, à Troyes, les lois les plus sacrées du royaume, le Dauphin marchait en Languedoc avec une partie de son armée, que commandait sous ses ordres Duchastel. En y entrant, il fit les sièges du Pont-Saint-Esprit et de Nîmes. Ces deux villes ne résistèrent pas longtemps, ce que voyant, le comte de Foix, se retira au plus vite et n'osa plus tirer l'épée contre le Dauphin. Ce prince donna le gouvernement du Languedoc au comte de Clermont, fils du duc, toujours prisonnier en Angleterre depuis la journée d'Azincourt, et dont les biens confinaient au Languedoc. Duchastel porta le Dauphin à récompenser la noblesse qui lui était attachée dans cette province, et à rétablir le Parlement de Toulouse qui avait été créé en 1302 par le roy Philippe le Bel, et aboli depuis, à cause d'une sédition des Toulousains. Ce Parlement n'était alors composé que d'un président, qui était l'archevêque, et de onze conseillers. Duchastel s'appliqua encore à régler les finances de la province. C'était celle de tous les domaines du Dauphin qui lui rapportait le plus ; dans la situation

L. VI de ce prince, il avait un intérêt pressant que ses finances 1420
ne fussent point dissipées. Duchastel établit des commissaires pour y veiller attentivement et pour faire passer au prince les fonds avec le moins de frais et le plus de fidélité qu'il fut possible ; il mit à la tête de cette recette Alexandre le Boursier, homme intelligent et expérimenté.

Duchastel eut à Toulouse la plus grande affliction de sa vie ; il fut sur le point d'y perdre son maître par une maladie très violente qui mit ce prince à deux doigts de la mort ; mais le bonheur de la France, ou plutôt l'ange tutélaire de ce royaume, rendit le Dauphin à son peuple ; étant rétabli de sa maladie, il retourna en Touraine où il fut à peine arrivé qu'il apprit avec douleur la signature du traité de Troyes et le mariage de sa sœur avec le roy d'Angleterre. Le traité fut signé le 21 de mai, et le mariage fut célébré le 2 de juin, par l'archevêque de Sens, qui s'était réfugié à Troyes, après avoir été chassé de son siège par les habitants de cette ville, qui étaient demeurés attachés au Dauphin.

Duchastel conçut, à la vue du traité de Troyes, qu'il n'y avait plus d'espoir à la réconciliation ; il conseilla à son maître de faire une déclaration par laquelle il transférait à Poitiers le Parlement de Paris et la Chambre des Comptes de cette ville. Jean de Vailly, qui avait méprisé les offres et les caresses du feu duc de Bourgogne, quitta sa charge de président à mortier, pour se rendre auprès du Dauphin ; Juvenel imita Vailly et vit tranquillement confisquer, à Paris, ses meubles estimés alors 50,000 livres et ses terres de Champagne qui lui rapportaient 2,000 livres de rente, revenu considérable dans ce temps.

L. VI Le Dauphin fit Vailly chancelier du Dauphiné, et Juvenel
1420 président à mortier de son nouveau Parlement. Le premier président de l'ancien Parlement, on veut dire de celui de Paris, était à Troyes pendant la conclusion du traité. Etant de retour, il le fit enregistrer solennellement le 30 de mai, c'est-à-dire que dans le sanctuaire de la justice on commit l'acte du monde le plus injuste ; les plus honnêtes gens des trois corps du royaume ; tous ceux qui préféraient l'honneur et l'amour de la monarchie à leur fortune, sortirent de Paris et allèrent joindre le Dauphin à Bourges.

Le roy d'Angleterre s'étant fait nommer régent du royaume, prit le commandement des armées combinées d'Anglais, de Bourguignons et de mauvais Français. Au lieu de s'arrêter aux plaisirs et aux divertissements que son mariage lui procurait, il fit marcher son armée, se rendit maître de Sens, défendu seulement par la bourgeoisie ; y rétablit l'archevêque, en lui disant : « *Vous » m'avez donné depuis peu une femme, et je vous rends » aujourd'hui la vôtre.* »

Après la prise de Sens, il prit Montereau où commandait Guitry avec 400 hommes d'armes ; ensuite Melun, où commandait Barbazan avec 700 hommes d'armes. De Melun, les roys et les reines allèrent à Paris, où ils firent leur entrée.

Le roi d'Angleterre s'occupa, pendant l'hiver de cette année, à faire son procès au Dauphin, pour donner par là plus de poids à la paix de Troyes, procès aussi irrégulier dans ses formalités qu'injuste dans son principe. Aussi fut-il ainsi regardé, non seulement par les gens sages et les bons citoyens, mais encore par les étrangers.

L. VI L'arrêt, quelque défavorable qu'il fut au Dauphin, ne lui 1420
porta aucun préjudice. Ce prince en appela solennellement à Dieu et à son épée. Il eut même la satisfaction d'apprendre que la Cour de Rome, le lieu du monde où les démarches sont les plus pesées et tirent le plus à conséquence, n'entra point dans les vues ambitieuses de ses ennemis, quelques démarches qu'ils eussent faites pour l'y engager. Ils avaient envoyé des ambassadeurs pour communiquer au Pape la paix de Troyes et pour le supplier de l'approuver. Le Pontife voulut attendre des nouvelles du Dauphin avant de porter son jugement; il fut si frappé des raisons de celuy-ci, qu'il ne fit aucune réponse au roy d'Angleterre et adressa, au contraire, un bref au Dauphin, pour l'assurer qu'il ne ferait jamais rien qui put préjudicier à ses droits. C'était un acte de la plus grande importance pour contenir dans le devoir les provinces fidèles et pour rassurer le clergé, qui était porté pour le Dauphin.

En ce temps arriva au Dauphin, bien à propos, le secours d'Ecosse, commandé par Jean Stuart, comte de Boucan (1) et de Douglas; il débarqua à la Rochelle; il était de 4,000 hommes d'armes. Il trouva en peu l'occasion de se signaler, car le duc de Clarence, que le roy d'Angleterre, son frère, avait laissé à Rouen, pendant que quelques affaires l'avaient appelé à Londres, ne vit pas plutôt l'approche du printemps, qu'il se mit en campagne. Il traversa la Normandie, le Maine et le Vendomois en les ravageant, et alla assiéger Angers le 14 de mars. L'armée française, avec celle d'Ecosse, tinrent conseil de

(1) Le manuscrit porte bien Boucan, que les autres auteurs écrivent Buchan. (J. K.)

L. VI guerre où il fut résolu, tout d'une voix unanime, de mar-
1420 cher à l'ennemi et de faire lever le siège d'Angers. Les deux armées arrivèrent aux environs de Beaugé le 20 du même mois, jour du jeudi saint; elles s'avançaient en front de bannière vers la ville assiégée, lorsque le duc de Clarence apprit leur marche. Il se leva brusquement de table (1), en disant : *Ils sont à nous*. Il donna sur le champ l'ordre de lever le siège et d'aller au-devant de l'ennemi. Il marcha presque toute la nuit; le 22, veille de Pâques, sur les quatre heures du soir, il aperçut l'armée française; il l'attaqua avec plus de bravoure et de fermeté que de prudence; aussi y trouva-t-il la mort; il fut tué dès le commencement de l'action. Son armée disputa encore quelque temps la victoire, mais elle fut enfoncée; on pénétra même jusqu'au centre de bataille où Fragens, écuyer du Dauphin, enleva le grand étendard anglais, dont le Dauphin fit présent à l'église de Notre-Dame du Puy. Cette bataille fut pour les Anglais ce que celle d'Azincourt avait été aux Français. On voit dans celle de Beaugé la même impatience d'attaquer, avec la même confiance présomptueuse de vaincre de la part de la noblesse anglaise, qu'à Azincourt de la part de la noblesse française; aussi ceux-là perdirent à Beaugé, outre le duc de Clarence, leur chef, le comte de Kent; le maréchal Ros; les milords Grais et Kent, avec 2,500 Anglais, presque tous gentilshommes. On fit, de plus, prisonniers : les comtes de Hutington, de Staford et le lord de Neuville. La nuit qui s'approchait ne donna pas le temps à l'armée française de vaincre le corps commandé par le comte de Salisbery. Le lendemain on ne le trouva plus,

(1) Il était à diner. (M.)

L. VI parce qu'il avait repris le chemin de la Normandie, après 1420
avoir enlevé de dessus le champ de bataille le corps du duc de Clarence.

Le bruit de la victoire de Beaugé se répandit bientôt 1421
dans toute la France et augmenta la réputation du Dauphin. Ce prince fit à Blois, où il était alors, le plus gracieux accueil au comte de Boucan et à cette brave noblesse qui venait de prodiguer son sang pour le bien de l'Etat. Pour l'encourager de plus en plus par l'espoir des honneurs militaires, ce prince, dans un travail particulier avec le ministre de la guerre, donna le bâton de maréchal, vacant par la mort de Bouciaut (1) arrivée à Londres où il était détenu depuis la bataille d'Azincourt, à La Fayette (2), qui avait tant brillé à la journée de Beaugé. Ce choix fut généralement applaudi de la jeunesse (3). Il restait la charge de connétable à remplir, depuis la mort cruelle du comte d'Armagnac. Le ministre Duchastel engageait, disait-on, son maître à n'y point nommer, pour attirer dans son parti quelque prince qui put contribuer à le rendre victorieux de ses ennemis ; il courait seulement un bruit sourd que ce ministre pourrait bien déterminer le Dauphin à honorer de cette dignité Jean Stuart, comte de Boucan, pour l'attacher plus étroitement à la France et pour honorer la nation écossaise en la personne de leur général ; ce bruit était

(1) Il faut évidemment Boucicaut; mais nous continuerons à respecter l'orthographe de nos documents manuscrits. (J. K.)

(2) La Fayette était partisan de Duchastel, et un de ceux qui faisaient le plus assidûment la cour à ce ministre, dont il espérait épouser la fille, si elle avait vécu ; mais elle mourut de la petite vérole, comme je l'ai déjà dit. (M.)

(3) Parce que La Fayette était de cette classe, ayant été fait fort jeune maréchal de France. (M.)

L. VI bien fondé, car le comte fut fait, peu de temps après,
1421 connétable.

La victoire de Beaugé détermina le duc de Bretagne à embrasser le parti du Dauphin ; c'est ce qui fit partie du traité de Sablé. Mais quelle espérance pouvait-on avoir dans un prince aussi inconstant que l'était le duc Jean V. Cette victoire et la mort du duc de Clarence avaient porté une rude atteinte au cœur du roy d'Angleterre. Il aimait son frère ; il partit de Londres pour le venir venger ; il débarqua à Calais avec la reine, sa femme, le 11 de juin ; il n'y fut pas plutôt, qu'il apprit le siège de Chartres, la seule place qui lui restait dans la Beauce. Il s'aboucha avec le duc de Bourgogne à Montreuil, après quoi ils se mirent en marche pour aller faire lever le siège. Le Dauphin, instruit de leur marche, fit publier qu'il les attendrait de pied ferme et qu'il fallait qu'une bataille décidât à qui la couronne devait rester : ou à l'étranger, ou à l'héritier légitime.

Duchastel sentit bien que le propos de son maître lui était échappé par vivacité ; il l'engagea à tenir conseil, où il parla longtemps et avec tant de force, qu'il fit sentir au prince qu'il ne fallait point exposer sa couronne au hasard d'une seule journée, et que s'il était vaincu, il se trouverait sans ressources, sans espoir.

Duchastel ajouta qu'il fallait se contenter de disputer aux Anglais le terrrain pied à pied ; les fatiguer, les harceler sans cesse ; leur opposer des villes bien fortifiées et bien munies de tout ce qui est nécessaire pour soutenir un long siège, afin que les ennemis se consommassent peu à peu ; qu'il fallait enfin donner au peuple français, que l'ennemi avait soumis, le temps d'éprouver la pesan-

L. VI teur du joug étranger ; joug qui lui ferait infailliblement 1421
regretter ses anciens maîtres et rendre plus vive et plus active l'inclination que la nature lui avait donnée pour le sang de ses roys. On suivit l'avis de Duchastel ; le Dauphin leva le siège de Chartres et alla se mettre à couvert sous Orléans.

Lorsqu'on sut la retraite du Dauphin dans l'armée ennemie, le duc de Bourgogne, perdant l'espoir d'une bataille, retourna en Picardie pour tâcher d'en chasser les Dauphinois, et le roi d'Angleterre continua sa marche pour poursuivre l'armée dauphine et pour la forcer à repasser la Loire, afin d'avoir à sa discrétion toutes les provinces en deça de ce fleuve ; mais ce monarque ne connaissait ni le conseil du Dauphin, ni la valeur de ses troupes. Le Dauphin le laissa morfondre devant Orléans, qu'il n'osa jamais attaquer, et après s'y être bien ennuyé, y avoir perdu beaucoup de monde, soit par les partis du Dauphin, soit par la dysenterie qui se mit dans son armée, il fut obligé de décamper et de se retirer dans le Gatinais, où il laissa rafraîchir son armée, pour aller à Vincennes joindre le roy, son beau-père, la reine et sa femme, qu'il cherchait plus que les deux premiers. Le duc de Bourgogne ne fut guère plus heureux en Picardie, et sans la rencontre de Monsenvimeux, qui lui fut favorable, il eut couru risque de ne pas prendre une bicoque dans cette province.

Margueritte (1) de France, reine d'Angleterre, accoucha 1422
d'un fils, qui devint roi d'Angleterre, sous le nom de Henry VI. Son père, au comble du bonheur et de la for-

(1) Il faudrait Catherine, à moins qu'elle n'ait eu ces deux noms. (J. K.)

L. VI
1422 tune, méprisait le peuple français, qu'il accablait d'impôts et dont il n'osait se plaindre, parce que ce prince le savait contenir dans le devoir. Les ministres anglais, entrant dans l'esprit de leur maître, ne regardaient les français que comme des esclaves ; ils les traitaient avec hauteur ; à la guerre on ne leur faisait aucune part de butin, insinuant par là qu'ils ne faisaient rien qui le méritât ; tous gémissaient sous ce joug tyrannique ; le peuple étouffait ses soupirs, pour ne pas augmenter son malheur ; il connaissait l'implacable caractère du vainqueur, mais ses crimes ne méritaient pas d'en être sitôt délivré si Dieu, qui protège particulièrement nos roys, n'eut eu le bras levé pour frapper l'ennemi de la France.

Ce fut à Vincennes, ce château de délices du feu duc d'Orléans, que Henri V mourut le 31 d'août, dans la 37me année de son âge. Il est surprenant que parmi tous les sentiments de piété que ce prince laissa voir à la mort, il n'ait pas donné la moindre marque de scrupule sur l'usurpation du royaume de France, et que même une de ses dernières paroles fut de recommander à son frère, le duc de Bedfort, que s'il voulait que le fils qui lui venait de naître devint roy de France, il ne devait jamais rompre l'union avec la reine et le duc de Bourgogne ; mais le duc de Bedfort, moins guerrier que le feu roy, son frère, avait, sans contredit, plus d'esprit et de politique ; il connaissait mieux les défauts de la reine et ceux du duc de Bourgogne ; il prétendit que la régence lui était naturellement due ; il la prit malgré l'ambitieuse reine et le duc vindicatif. Ce fut le premier coup de verge dont la providence frappa, par une main étrangère, cette mère dénaturée.

L. VI La mort de Henry était un coup d'Etat pour le Dau- 1422
phin, mais elle fut balancée par la faiblesse et la désertion du duc de Bretagne, qui jura la paix de Troyes. Le Dauphin touchait cependant au terme et à la fin de ses peines et de ses malheurs; il lui naquit, le 3 de juillet, un fils qui fut nommé Louis (1). Trois mois après, la triste destinée de Charles VI, son père, fut terminée. Ce roy qui, depuis vingt ans, n'avait presque plus de part à la vie, en sortit la nuit du 21 au 22 octobre, n'ayant auprès de lui que très peu de personnes. Il vivait, ou pour mieux dire, il végétait à l'hôtel de Saint-Paul, dans une espèce d'obscurité, abandonné et oublié de tout le monde français. Il mourut dans la 54me année de son âge, étant né le 13 décembre 1368.

La reine perdit, avec la mort de son mari, le peu de crédit qui lui restait; elle devint à charge aux Anglais, qui le luy firent sentir plus d'une fois, en plusieurs occasions. On commença par ne plus l'appeler aux conseils; on suspendit le paiement de ses pensions, et puis on en retrancha une partie; elle fut réduite à diminuer son luxe, sa table et à congédier une partie de sa maison; elle resta seule et isolée dans l'hôtel de Saint-Paul. Dans la suite on passa, à son égard, du mépris à la haine. Les ministres Anglais donnèrent ordre de ne lui plus délivrer que trois pintes de vin par jour pour sa table et les autres vivres à proportion. On a honte de le dire, mais la vérité le demande et ses crimes lui avaient attiré ces malheurs. La veuve, la mère et l'aïeule d'un roy se trouva dans un véritable besoin, encore n'inspirait-elle de pitié à per-

(1) Il devint roy, sous le nom de Louis XI. (M.)

L. VI sonne : odieuse aux Français, insupportable aux Anglais,
1422 quelle humiliation pour une reine superbe qui, pour des moindres affronts avait, depuis plusieurs années, sacrifié son fils et le royaume à son ambition ! Avant sa mort, qui arriva le 30 de septembre 1435, elle apprit que le duc de Bourgogne, qui n'avait jusqu'alors écouté que la voix du sang de son père, avait enfin reconnu Charles VII pour roy, par le traité d'Arras ; les historiens, prétendant que ce fut pour cette mère dénaturée une douleur si forte, qu'elle en mourut. Elle fut enterrée à Saint-Denis, où l'on voit encore aujourd'hui à ses pieds, une louve, symbole de sa cruauté. On a cru devoir rapporter de suite ce qui regarde Isabelle de Bavière, reine de France, tant pour la faire connaître, que parce qu'on n'aura plus d'occasion d'en parler.

FIN DU SIXIÈME LIVRE

GRAND-MAITRE DE FRANCE

LIVRE SEPTIÈME

SOMMAIRE

Le Dauphin est proclamé roy; il se rend à Poitiers, où il se fait sacrer; le roy Charles VII fait Duchastel grand-maître de France; renouvellement du traité d'alliance du duc de Betdfort avec les ducs de Bourgogne, de Bretagne et de Savoie, et les mariages qui en furent le nœud; entrée de l'armée ennemie en Champagne; Duchastel part pour son gouvernement; manœuvres savantes de Duchastel; batailles de Crévan et de Verneuil; mort du connétable Stuart; politique de Duchastel pour désunir les princes ligués; il procure le bâton de connétable au comte de Richemont, frère du duc de Bretagne; Duchastel quitte la Cour; le roy le consulte à l'ordinaire; il fait de fréquents voyages à la Cour; il y place ses neveux, que le roy comble de bontés et d'honneurs; Sa Majesté fait enterrer l'aîné, tué au siège de Pontoise, dans l'église de Saint-Denis, sépulture des roys; Charles VII donne le gouvernement de Provence à Duchastel; le roy envoie Duchastel à Marseille, en qualité de son plénipotentiaire, pour pratiquer la réduction de la ville de Génes sous l'obéissance de Sa Majesté; le roy envoie Duchastel à Rome pour rendre obédience au Pape Nicolas V; il reçoit la renonciation d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui se disait Pape, sous le nom de Félix V; Duchastel dégage Final assiégée par les Génois; de retour de son ambassade et de la Cour de France, il meurt dans son gouvernement.

L. VII Du temps de la mort du roy, le Dauphin était en Au-
1422 vergne dans un château nommé *Espailly,* appartenant à l'évêque du Puy, d'où ce prince avait les yeux sur le Languedoc et le Lyonnais, ses deux meilleures provinces.

Il prit sur le champ le nom de roy. Il était âgé, à la mort de son père, de vingt et un ans ; il porta pendant un jour le deuil ; le lendemain il s'habilla d'écarlate et alla à la messe suivi de sa Cour ; Duchastel fit porter une bannière devant le roy, où les armes de France, réduites par son père à trois fleurs de lys, étaient peintes ; on éleva la bannière et on cria : Vive le roy Charles VII ! Ce monarque se rendit, peu de jours après cette cérémonie, à Poitiers, où il se fit sacrer, en attendant le temps et les circonstances de le pouvoir faire à Rheims, où le préjugé du temps demandait qu'un roi de France fût sacré. Après cette cérémonie, le roy n'eut rien de plus pressant que de prouver à la France le cas qu'il faisait de Duchastel, son premier ministre, son favori et comme il le disait lui-même, *son bon père et ami ;* il donna à ce seigneur une des premières charges de sa Cour, en le faisant Grand-Maître de sa Maison.

1423 Le duc de Betdford, non content des forces que le feu roi d'Angleterre, son frère, lui avait laissées en France, ne crut pouvoir s'y soutenir qu'en renouvelant les anciens traités. Il demanda en mariage la sœur du duc de Bourgogne, en promettant de céder à celui-ci plusieurs villes à sa bienséance. La proposition fut acceptée, et le mariage se fit à Amiens.

Le duc de Bretagne n'était pas si facile à fixer, parce qu'il était d'un caractère faible et indéterminé. Betdfort songea à gagner le frère de ce duc, revenu depuis peu

L. VII d'Angleterre, et qui gouvernait la Bretagne ; c'était le 1423
comte de Richemont, que l'on croyait avoir les sentiments français, mais qui ne put résister à une jeune beauté. On lui proposa la Dauphine, veuve de Louis, Dauphin de France, avec la plus grande dot de l'Europe ; elle fut acceptée avec toute la reconnaissance possible. Le duc de Savoie était prêt à tout ce qu'on exigerait de lui ; il se fit en conséquence un traité d'alliance entre ces princes, par lequel ils s'engageaient à ne traiter jamais l'un sans l'autre, et Betdfort envoya le reste de ses troupes joindre Henry de Montagut, comte de Salisbery, qui faisait la guerre en Champagne. Betdford avait nommé Salisbery gouverneur de cette province, comme celui le plus capable de résister à Duchastel, qui l'était de la part du roy.

Salisbery faisait peu de progrès en Champagne, mais encore ce peu aurait chagriné le roy, dans une circonstance moins agréable que celle où il se trouvait. Il lui naquit un second fils le 6 de juillet, qui lui fit oublier la perte de quelques bicoques de Champagne.

Le roy ne tarda cependant pas à envoyer défendre cette province. Il aurait voulu se dispenser d'y envoyer le Grand-Maître, dont il avait besoin à tous moments ; mais comme la Champagne était de son gouvernement, Duchastel entra dans cette province avec Coëtivy (1), son neveu, qu'il avait fait venir depuis peu de Bretagne. Ce général n'arriva point à temps pour secourir la petite ville de Montagu. Salisbery le suivait de si près, avec une armée infiniment plus forte que la sienne, qu'il fut

(1) Il était fils de Catherine du Chastel, sœur du grand-maître de France. (J. K.)

L. VII obligé de méditer une retraite qui fut aussi heureuse que
1423 savante. Il traversa toute la Champagne à la vue des ennemis et Salisbery, voyant qu'on ne pouvait l'entamer, l'abandonna près de Mouzon, pour se replier sur Montagu.

Duchastel ne trouva point d'autre expédient, pour sauver cette dernière ville, que d'entrer en Bourgogne et d'y faire une diversion. Il prévoyait qu'il pourrait y trouver quelque renfort, ce qui arriva effectivement. Stuart le joignit dans l'Auxerrois avec 400 hommes d'armes; le maréchal de Sévérac et le comte de Ventadour arrivèrent aussi à son camp avec 600 hommes, en sorte que l'armée française se trouva forte d'environ 10,000 hommes d'armes. Les généraux français apprirent que Crévan avait essuyé le sort de Montagu, mais qu'une tour tenait encore. Ils résolurent de l'aller secourir; ils y arrivèrent trop tard; les Anglais s'étaient déjà retirés; l'armée française en commença le siège.

Cette place ne pouvait tenir longtemps, si Toulongon, maréchal de Bourgogne, n'eût engagé les Anglais à revenir sur leurs pas pour la secourir. Comme ceux-ci étaient plus nombreux que les Français, ces derniers levèrent le siège et se campèrent sur une hauteur si avantageusement, qu'on ne pouvait les attaquer sans s'exposer à une perte certaine; mais les bravades des Anglais parurent si insupportables à Stuart, qu'on ne put l'empêcher de descendre de la colline et d'accepter la bataille en rase campagne, Elle se donna le 19 juillet. L'armée anglaise avait pour chefs les comtes de Salisbery, de Warwic, de Ligny, et le maréchal de Toulongon, c'est-à-dire les meilleurs capitaines que les Anglais et les Bourguignons eussent alors. L'armée française était commandée par

L VII Duchastel, par Stuart et par Sévérac, tous trois aussi 1423
savants et aussi braves que les quatre premiers. S'il leur manquait quelque chose pour remporter la victoire c'était, à quelqu'un d'entre eux, moins de vivacité et surtout plus de troupes.

Stuart mit ses écossais à la pointe de l'armée, affectation qui déplut aux soldats français et qui ne contribua pas peu à la perte de la bataille, car les écossais furent rompus au premier choc, et sans l'obstination des Français, la bataille aurait été moins sanglante. Stuart eut l'œil droit crevé, et presque en même temps Ventadour perdit le gauche. Un gros de fuyards emporta Sévérac et on lui reprocha qu'il n'avait pas moins eu de peur qu'eux ; Richard de Loire l'imita ; le bâtard du feu roy d'Ecosse fut tué ; Stuart et Xaintrailles (1) furent faits prisonniers ; Duchastel tint bon jusqu'à la fin avec sa division ; il fit la retraite, sauva les débris de l'armée, qui montait encore à 7,000 hommes d'armes, qu'il conduisit au roy. Quelque peine que fit la perte de la bataille de Crévan au roy, ce prince n'en était point découragé ; celle de Verneuil, où il perdit beaucoup de noblesse, entre autres le connétable Stuart, fut bien plus sensible.

Duchastel, qui aimait plus les intérêts du roy que sa 1424
fortune et sa vie même, pensait depuis longtemps aux moyens qu'il pourrait proposer à son maître pour le rendre victorieux de ses ennemis ; de toutes les idées qui lui venaient, il n'en trouva pas de plus propre à ses fins, que celle de désunir les ennemis du roy ; il la proposa à Sa

(1) Parent de celui dont les amours furent cause et de la perte de Coucy et de sa mort. (M.)

L. VII Majesté en lui disant qu'elle y parviendrait infailliblement
1424 si elle offrait au comte de Richemont le bâton de connétable. Le roy goûta le projet et envoya en Bretagne Louvet; mais Richemont, qui savait la part que ce ministre avait eu à l'enlèvement de son frère fait par les Penthièvre, envoya au-devant de Louvet et lui fit dire de se bien garder d'approcher de Vannes; Louvet, à cette nouvelle, s'en retourna à Bourges, bien plus vite qu'il n'en était parti. Le comte de Richemont fit cependant entendre au roy que si on lui envoyait des personnes plus agréables à son frère, il pourrait bien s'ouvrir à elles. Le roy substitua à Louvet des députés d'une distinction et d'un mérite bien supérieurs : ce furent la reine de Sicile, Yolande d'Arragon, mère de la reine, et le grand-maître Duchastel; de Richemont avait pour eux toute la vénération et l'estime possibles : il leur dit que les offres du roy l'honoraient infiniment, mais qu'il ne pouvait passer à son service, que les ducs de Bourgogne, de Savoie et son frère n'y consentissent ; que ce dernier était irrité de ce que le roy gardait toujours à sa cour Louvet et d'Avaugourt, les deux complices des Penthièvre. Les deux envoyés promirent au comte que le roy donnerait à son frère la satisfaction qu'il exigeait. Il était plus difficile de gagner le duc de Bourgogne, le seul cependant dont l'alliance fut nécessaire au roy. On lui envoya le comte de Clermont, prince du sang ; le chancelier, évêque de Chartres, et l'évêque du Puy. Le duc fit les mêmes plaintes sur le meurtre de son père, que de Richemont avait faites sur l'enlèvement de son frère, à l'exception que ce premier ne désignait personne nommément, et que ce dernier avait spécifié Louvet et

L. VII d'Avaugourt (1) ; il ne fallait que le consentement du duc 1424
de Savoie, qu'on était sûr d'obtenir quand on le voudrait.

Les députés envoyés vers le duc de Bourgogne ayant 1425
rendu compte au roy de leur commission, Duchastel alla trouver ce prince et continua de le supplier de donner au duc la satisfaction qu'il demandait : « Je suis, Sire, » bien persuadé que le duc de Bourgogne ne me regarde » pas comme l'auteur de la mort de son père, puisqu'il » n'a pas voulu éprouver mon innocence sur cet évène- » ment, ce qui lui était assurément bien facile, à moins » d'accuser de lâcheté tous ceux qui suivent son parti, ce » que je suis bien éloigné de penser ; cependant, Sire, mal- » gré la justice que je crois que le duc de Bourgogne me » rend, il suffit que je sois honoré de la confiance de » Votre Majesté, et que je l'aie accompagnée sur le » pont de Montereau, pour que ce prince prenne de là » occasion de se refuser à une réconciliation qui est » absolument nécessaire aux intérêts de Votre Majesté ; » je serai, Sire, le premier à donner l'exemple et je de- » mande à Votre Majesté, pour toute récompense de » mes services, la permission de me retirer de sa Cour ; » je prends la liberté de vous recommander, Sire, trois » de mes neveux, qui sont encore fort jeunes ; que je » fais élever sous mes yeux, pour que leur éducation les » rendent dignes des bontés de Votre Majesté, et qu'ils » puissent un jour me remplacer auprès d'Elle. »

Le roy, qui aimait tendrement Duchastel, se récria contre sa demande ; il lui dit qu'il ne consentirait jamais

(1) Si le duc de Bourgogne avait cru Duchastel coupable du meurtre de son père, il n'aurait sans doute pas manqué de le désigner *nommément*. (J. K.)

L. VII à sa retraite, parce qu'il ne pouvait se passer de ses
1425 conseils. Duchastel ne se rendit point aux bontés du roy ; l'amour qu'il avait pour son maître lui fournit une foule de raisons pour l'engager à consentir à son départ ; il lui montra l'extrémité où était réduit le royaume, d'où Sa Majesté pouvait l'en tirer, si elle était secourue des ducs de Bourgogne et de Bretagne ; que sa présence à la Cour était inutile ; qu'il se serait retiré depuis longtemps s'il n'eut point appréhendé qu'on lui eut imputé à lâcheté d'abonner son maître et son roy ; qu'il était trop heureux de pouvoir se faire un mérite de sa retraite et qu'il ne pouvait finir sa vie plus glorieusement qu'en procurant à Sa Majesté un aussi grand bien que sa réconciliation avec les ennemis de l'Etat.

Le roy ne goûtait point les raisons du grand-maître, et Duchastel jouissait de la gloire de voir ce prince accablé de douleur et d'être honoré des pleurs de son roy, mais il ne fut pas moins ferme dans sa résolution de quitter ; il disposa tout pour son départ. Le roy, en l'embrassant, y consentit enfin avec peine, en lui disant : « J'espère, mon bon père et ami, me servir toujours de » vos conseils ; rien d'important ne se passera sous mon » règne, que vous n'en ayez connaissance ; vous vous » retirez sans biens ; vous abandonnez la charge de » grand-maître de ma maison ; la place de mon premier » ministre et trois gouvernements qui, à la vérité, ne » rapportent rien, depuis que les Anglais et les Bour- » guignons s'en sont rendus maîtres ; mais j'espère trou- » ver à votre proximité quelque occasion d'augmenter » vos revenus, et pour ce qui est de vos neveux, soyez » sûr que je ne les oublierai pas. ».

L. VII Jamais prince ne fut plus fidèle à sa parole que 1425
Charles VII. Il fit Guillaume Duchastel, l'aîné des neveux du grand-maître et le seul qui fut en âge d'occuper quelque place, il le fit, dis-je, son pannetier et écuyer des écuries de M. le Dauphin. A la mort de celui-ci, qui arriva en 1441, le roy donna à Jean Duchastel, ecclésiastique, l'abbaye de Ferrières et il le nomma, en 1456, à l'évêché de Carcassonne, où il mourut en 1472. Mais ce fut sur le dernier des neveux (1) du grand-maître que les bontés du roy s'étendirent plus particulièrement ; il devint grand-écuyer de France, par lettres données à Montbazon le 20 mai 1454, et ce fut lui qui remplaça véritablement son oncle auprès du roy par mille actions éclatantes, et surtout par les derniers devoirs qu'il eut l'honneur de rendre à ce prince. La fortune de l'amiral et du cardinal de Coëtivy fut aussi l'ouvrage de Duchastel ; ils étaient ses neveux, fils de Catherine Duchastel, sa sœur, qui avait épousé, le 12 janvier 1398, Alain IV du nom, seigneur de Coëtivy.

Tout étant cependant prêt pour le départ de Duchastel, le roi choisit parmi ses gardes quinze, à qui il recommanda la vie de Duchastel, comme la sienne propre.

Duchastel se retira à Beaucaire, où le roy l'avait fait sénéchal avec plus d'honneur que les courtisans n'en ont communément à demeurer à la Cour. L'exemple de Duchastel fut suivi par les seigneurs qui avaient accompagnés le roy à Montereau, et par plusieurs ministres. Le seul Louvet fut forcé de se retirer ; aussi était-il le seul

(1) Il s'appelait aussi Tanguy, ce qui a donné occasion à l'erreur de plusieurs, peu instruits de l'histoire des familles, qui les ont souvent pris l'un pour l'autre. (M.)

L. VII qui se fut enrichi au service de son maître ; et pendant
1425 que la France succombait sous le poids de sa propre misère, Louvet regorgeait de biens et de richesses ; aussi le bâtard d'Orléans (1), grand capitaine d'ailleurs, n'eut aucune répugnance à épouser la fille de Louvet.

Le duc de Bourgogne ne se pressait pas de faire sa paix avec le roy, quoique Richemont eut reçu l'épée de connétable, et le nouveau connétable ne s'occupait à la Cour que de faire la guerre aux ministres. Sa première expédition fut l'exil de Louvet ; la seconde le meurtre de Giac, qui avait succédé à Louvet ; et la Trémouille, qui n'eut pas honte d'épouser la veuve de Giac, dont la vertu avait fait naufrage depuis longtemps, devint ennemi du connétable, dès que le roy l'eut chargé de l'administration des finances. C'en était fait du royaume, si ses ennemis avaient profité des brouilleries du connétable avec les ministres, et que Jacqueline de Bavière,
1426 comtesse du Hainault, veuve de Jean, second Dauphin de France, n'eut causé parmi eux une division, en voulant casser le second mariage qu'elle avait contracté avec Jean de Bourgogne, duc de Brabant, et en épousant le duc de Glocester, protecteur d'Angleterre, frère du duc de Betdford, régent de France. La guerre que le
1427 duc de Bourgogne fit à cette comtesse donna du repos au roy et le mena jusqu'au fameux siège d'Orléans, que
1428 Jeanne d'Arc, surnommée la *Pucelle d'Orléans*, fit lever. Cette héroïne est si connue dans nos histoires, que je me contenterai de dire que par des prodiges de valeur elle
1429 conduisit le roy à Rheims, où il fut sacré le 17 de juillet.

(1) Voyez page 332 et page 333 de la préface historique. (M.)

L VII Duchastel, dans sa solitude, ne pouvait assez admirer 1429
les miracles que la Providence venait d'opérer en faveur du roy. Il se trouva à Bourges à l'arrivée de Sa Majesté de Rheims ; ce prince le revit avec joie ; il le reçut avec de grandes démonstrations d'amitié. Duchastel félicita le roy sur ses conquêtes, et le roy consulta Duchastel sur ce qui lui restait à faire. Celui-ci ne changea point de sentiment ; il continua à exhorter le roy de ne rien négliger pour gagner le duc de Bourgogne, qui se rendrait à présent d'autant plus facilement, qu'il voyait Sa Majesté victorieuse, et effectivement le duc aurait, dès 1430
lors, fait sa paix avec le roy, s'il n'en avait été détourné par l'envie de punir le duc de Bourbon de l'incursion 1431
qu'il venait de faire dans la Bourgogne, ce qui recula le traité d'Arras, par lequel le duc finit de perfectionner 1435
la grandeur immense de sa maison, en la rendant indépendante et exempte d'hommage.

Duchastel apprit à Beaucaire la nouvelle du traité d'Arras ; il alla trouver le roy à Montpellier, où ce prince avait convoqué les États de Languedoc. 1436

Après quelques conférences sur le traité que Sa Majesté venait de conclure avec le duc de Bourgogne et les suites que produirait ce traité, le roy dit à Duchastel qu'il avait été si content de la défense que son neveu venait de faire avec le maréchal de Rieux (1) dans la ville de Saint-Denis, assiégée (2) par les Anglais, qu'il avait augmenté ses appointements de pannetier et de premier écuyer du Dauphin ; qu'il espérait un jour lui

(1) Pierre de Rieux, appelé le maréchal de Rochefort, parce qu'il avait épousé l'héritière de ce nom. (M.)

(2) Ce siège se fit l'année précédente ; on veut dire en 1435. (M.)

L. VII faire de plus grands biens. Ce monarque reçut, en reve-
1436 nant de Montpellier, la nouvelle de la révolution faite en sa faveur dans Paris. Il y serait allé sur le champ, s'il
1437 n'avait été retenu à Chinon pour le mariage du Dauphin avec Marguerite, fille de Jacques, premier roy d'Ecosse.

Dès le commencement de l'année, il se mit à la tête de son armée pour faire, avant d'arriver à Paris, des exploits dignes d'un monarque qui venait de mériter le surnom de *Victorieux*. Il s'avança jusqu'à Sens ; il assiégea Château-Landon qui eut l'audace d'attendre l'assaut. On fit pendre les soldats français qu'on y trouva. Nemours et Charni, étonnés par l'exemple de Château-Landon, capitulèrent à l'approche du roy. Après la prise de Charni, ce prince alla faire le siège de Montereau-faut-Yonne. Cette place était forte et Thomas Guérard, vaillant Anglais, y commandait ; il n'avait que 400 hommes, mais c'étaient les plus braves soldats de leur temps et la bourgeoisie, toute bourguignonne et par conséquent encore anglaise, était très aguerrie. Le roy voulut lui-même se charger du soin de ce siège ; il y acquit beaucoup de gloire ; il se trouva partout et donna ses ordres avec une précision infinie. On le vit dans l'eau jusqu'à la ceinture, et dans l'assaut, il monta un des premiers sur les remparts et combattit main à main contre les Anglais, de façon qu'il fit l'admiration de ses officiers et de ses soldats, qui avouèrent que, sans lui, Montereau n'aurait point été pris. On pendit les soldats français qu'on trouva dans Montereau, et le roy donna le gouvernement de cette place au bâtard d'Orléans. Il marcha ensuite vers Paris, où il fit son entrée le 4 novembre. Le roy était monté sur un cheval superbe, couvert d'une housse de velours bleu, semée de fleurs de lys d'or ;

L. VII il était en équipage de guerre. Son air martial répondait 1437
à sa bravoure et à sa fortune; le Dauphin, les princes et
les seigneurs de sa suite le suivaient à quelque distance.
Le peuple, à qui le joug anglais avait donné le temps de
se repentir sérieusement de tout le fanatisme qu'il avait
montré sous le règne anarchique de Charles VI, ne pou-
vait se lasser de voir son roy, que les peines et les fatigues
lui avaient rendu infiniment cher; mais la justice de Dieu
n'était point encore satisfaite; ce peuple rebelle fut désolé 1438
par la peste. La conquête de son royaume n'occupait pas
tellement Charles VII, qu'il ne fut attentif aux affaires
de l'Eglise et au schisme qui la désolait depuis plusieurs
années. Il fit recevoir, en France, la Pragmatique Sanc- 1439
tion (1), qu'on peut regarder comme son ouvrage et celui
du Concile de Bâle.

Le duc de Bourgogne, pour conserver son indépen-
dance, avait tâché inutilement de faire la paix par les
conférences d'Oye entre les roys de France et d'Angle- 1440
terre, à des conditions désavantageuses au premier, ce
qui força Charles à se mettre en campagne au commen-
cement du printemps, pour aller assiéger Pontoise, la 1441
seule place qui restait aux Anglais dans les environs de
Paris. Le roy se logea à l'abbaye de Maubuisson; il fit
dresser trois batteries devant la place. Le siège fut
poussé avec tant de vigueur, que le roy, avant de s'en
rendre maître, y perdit beaucoup d'officiers, entre autres
Guillaume Duchastel, neveu du grand-maître. Sa Majesté

(1) Le roy Charles VII, tenant les Etats du royaume à Bourges, fit une Ordonnance nommée Pragmatique Sanction qui contenait les décrets du Concile de Bâle, qui tendait à rétablir la discipline ecclésiastique, autant qu'on le pouvait en ces temps-là. (M.)

L VII le fit enterrer à Saint-Denis, honneur qu'une plus longue
1441 vie et des services plus considérables n'auraient osé espérer; aussi continuait-on de récompenser les services de l'oncle, dans la sépulture du neveu. Son tombeau est du côté du septentrion, dans la croisée proche la muraille ; il y est représenté armé de toutes pièces ; les armoiries de sa maison y sont blasonnées de six pièces fascées d'or et de gueule. On y voit un annelet (1) qui, selon les connaisseurs, étaient alors une marque de juveigneur. On lit sur son tombeau l'épitaphe suivante : « Cy-gist *nobs* » *homs* (2) Guillaume Duchastel, de la Basse-Bretaigne, » pannetier du roy Charles VII et escuyer de Monsieur » le Dauphin, qui trépassa le vingtième jour de juillet, » l'an de grâce M.CCCC.XLI, durant le siège de Pon- » toise, en défendant le passage de la rivière d'Oise, » ledit jour que le duc d'York la passa pour cuider lever » ledit siège, et pleut au roy, pour sa grande vaillance » et les services qu'il lui avait fait en maintes manières » et spécialement en la deffense de cette ville de Saint- » Denys, contre le siège des Anglais, qu'il fut enterré » céans. Dieu luy fasse merci. Amen » (3).

---

(1) Un annelet d'or sur la seconde fasce. (J. K.)

(2) L'ignorance des notaires a été cause qu'on a confondu les deux qualités de : *Nobs homs* et de *noble homme*. La première signifiait : un *très haut* et *très puissant* seigneur, et la deuxième a toujours signifiée : *Un anobli*. (M.)

Noble homme se disait parfois d'un homme qui n'appartenait même pas à la noblesse. (J. K.)

(3) Je n'ai pas trouvé d'auteurs qui aient donné la qualité de maréchal de France à Guillaume Duchastel ; mais la tradition de l'abbaye de Saint-Denis la lui donne ; et je ne puis réconcilier le silence des auteurs avec cette tradition, qu'en disant que Guillaume Duchastel avait le brevet, et qu'il fut tué avant d'être reçu. Voyez le livre intitulé : *Les Tombeaux des Rois*. (M.)

Jean Le Laboureur affirme qu'il fut récompensé du bâton de maréchal

L. VII Duchastel vint à la Cour remercier le roy des bontés 1441
qu'il continuait à avoir pour sa maison. Il accompagna
Sa Majesté en Poitou, où elle se transporta pour chasser
les bandes de voleurs qui désolaient cette province, et
en Languedoc pour punir les rebelles de cette province. 1442
A Toulouse Duchastel prit congé du roy, Sa Majesté
étant sur le point de retourner à Poitiers, où elle envoya
le Dauphin au secours de Dieppe, qu'il dégagea ; ce qui 1443
força les Anglais à envoyer une ambassade au roy qui
avait pour chef le duc de Sommerset pour tâcher de
conclure une trève. Elle fut conclue le 15 de juin et pro- 1444
rogée successivement jusqu'à Pâques 1446, et jusqu'au
1er juin 1449, c'est-à-dire pour cinq ans.

Le roy trouva enfin l'occasion, qu'il cherchait depuis 1446
vingt ans, d'augmenter les revenus de Duchastel selon
la promesse qu'il lui avait faite dans le temps qu'il fut
forcé de consentir à sa retraite ; bel exemple de la fidé-
lité des promesses des roys. Le gouvernement de Pro-
vence étant venu à vacquer, le roy y nomma Duchastel.
Celui-ci vint à Chinon remercier Sa Majesté et lui faire
le serment de fidélité requis en pareil cas. Il y était
encore, lorsque Jean Frégose, qui venait de débarquer à
Marseille avec cent nobles Génois, y arriva pour implo-
rer la protection du roy contre Barnabé Frégose, son
cousin, qui venait de le déplacer du dogat, offrant de
remettre la République sous l'obéïssance de Sa Majesté,
si elle avait la bonté de l'aider à rentrer dans sa dignité.
Le roy, qui le crut de bonne foi, nomma Duchastel et
pour traiter avec lui, et pour se rendre à Marseille qui

---

de France : « C'est une vérité, dit-il, que j'ai découverte dans les titres » de la couronne. » (J. K.)

L. VII était de son nouveau gouvernement, où étaient demeurés
1446 les cent nobles Génois. Le roy laissa Duchastel le maître de se choisir des adjoints et des secrétaires d'ambassade. Celui-ci prit avec lui Saint-Vallier et Jacques Cœur, gens de mérite et intelligents, et se rendit à Marseille. Il négocia avec tant d'adresse, sachant si à propos mettre en œuvre la protection du roy, les récompenses et enfin les menaces, que les seigneurs Génois promirent de remettre leur ville, leurs biens et leur vie sous l'obéissance et la protection du roy. Duchastel s'engagea, au nom de son maître, à leur faire donner des troupes pour réduire Gênes. Frégose, soutenu des troupes du roy, commença par la conquête de Final ; il fit agir si à propos ses amis et les partisans de la France, qu'il entra un bon matin dans le port de Gênes ; descendit dans la ville et se mit à crier en faisant porter devant lui la bannière de France : liberté ! Vive France ! Barnabé Frégose et les Ardores, s'imaginant que c'était l'armée française, prirent la fuite avec précipitation et Jean fut rétabli dans le dogat. Mais il usa sur le champ d'une ingratitude incroyable ; il quitta la bannière de France et chassa indignement les Français qui l'avaient accompagné, sans lesquels il ne se serait jamais rétabli dans sa
1447 dignité. Le roy ne jugea pas à propos de troubler le repos de son royaume pour une ville perfide, accoutumée aux révolutions. Final, que les Français avaient pris, leur demeura. Le roy la donna en fief à Galéas, marquis de Corette, qui incommoda si fort les Génois, qu'ils
1448 résolurent d'en faire le siège ; mais, Duchastel, que le roy envoyait en embassade à Rome pour rendre obédience au Pape légitime, Nicolas V, passa par Final, se

L. VII mit (1) à la tête de la garnison et força l'armée génoise de 1448
lever le siège. Après cette expédition, Duchastel continua sa route vers Rome où il fut reçu avec tous les égards dus à son caractère.

Son maître était le souverain de la chrétienneté, qui avait le plus contribué à l'extinction du schisme. Le Pape ajouta à ces considérations, pour la qualité de Duchastel, des marques particulières d'estime pour sa propre personne. Le Pontife n'ignorait point l'obligation que l'Eglise romaine avait à Duchastel ; il le félicita souvent sur ses campagnes d'Italie, en particulier sur la prise de Rome en 1410 ; il ajouta que le choix que le roy avait fait de sa personne lui était d'autant plus agréable, qu'il lui fournissait l'occasion de lui marquer son estime, et à la ville de Rome l'obligation particulière qu'elle lui avait.

Duchastel répondit aux bontés du Pape avec le respect dû à la thiare, et après avoir rendu à Sa Sainteté l'obédience pour laquelle il avait été envoyé, il s'en retourna en France et à la Cour, rendre compte à son maître de 1449
son embassade, d'où il se retira dans son gouvernement où il mourut la même année (2), âgé de 79 ans, étant né en 1370.

---

(1) Il avait été avant à Ripaille, maison de plaisance, où Amédée VIII, duc de Savoie et antipape sous le nom de Félix V, s'était retiré. Duchastel obtint la renonciation de ce prince à la papauté, et continua sa route vers Rome. (M.)

(2) D'après un acte des anciennes archives des Cordeliers à Beaucaire, il serait mort en 1458 et non en 1449. Au bas de cet acte on lit, en effet : *Anno domini M.CCCC.L.VIII, et penultima martii, die Jovis sancta, migravit ad dominum, serenissimus miles, Dominus Tanguynus de Castro, Bellicastri vicarius, et præpositus Parisiensis, et die Mercurus sequenti fuit tumulatus in chors ecclesiæ istius coventus, à quo habemus singulis annis à civibus Arelatensibus, 8e junii, pensionem sexagenta florenorum. — Requiescat in pace.* On se demande pourquoi les habitants d'Arles payaient 60 florins par an, pour le repos de l'âme de Tanguy Duchastel ? (J. K.)

L. VII Il eut la satisfaction, avant de mourir, de voir son
1449 maître victorieux des Anglais ; ceux-ci chassés des plus belles provinces du royaume, et la France soumise à son roy.

Duchastel fut un des grands capitaines du XVe siècle ; il réunissait en lui les qualités de l'homme d'Etat, avec les vertus militaires. Il avait été successivement chambellan du duc d'Orléans ; conseiller et chambellan du roi Charles VI ; gouverneur de Charles VII, lorsqu'il n'était que comte de Ponthieu ; maréchal de Guyenne, pour Louis Ier, Dauphin de France, duc de Guyenne ; prévôt et gouverneur de Paris, de l'Isle de France, de la Champagne et de la Brie ; ministre de Charles, dernier Dauphin de France, depuis que ce prince fut obligé de quitter la Cour de son père ; grand-maître de la maison du roy Charles VII ; sénéchal de Beaucaire, et enfin gouverneur et sénéchal de Provence.

Le roy pleura beaucoup la mort de Duchastel, et malgré que Sa Majesté commençait à voir que les sentiments et la vertu du neveu, qui lui était attaché en qualité de conseiller et de chambellan (1), ne cédassent en rien aux grandes qualités de l'oncle, elle eut bien de la peine à se consoler de la perte de ce dernier.

FIN DU SEPTIÈME ET DERNIER LIVRE

(1) Ce furent les premières places que Tanguy du Chastel, grand-écuyer de France, occupa auprès du roy Charles VII. Quand j'aurai mis la dernière main à la vie du grand-maître, j'espère travailler à celle du grand-écuyer. Cette dernière ne sera pas si longue que la première, parce que le neveu a été tué au siège de Bouchain, dans un âge moins avancé que ne l'était son oncle, dans le temps de sa mort. (M.)

D'après la note ci-dessus, il est possible que l'auteur de la vie du grand-maître ait aussi écrit celle de son neveu, Tanguy du Chastel, grand-écuyer de France. Dans ce cas, qu'est devenu ce manuscrit? Serait-il impossible qu'on le retrouvât un jour comme celui dont je viens de terminer la copie ? (J. K.)

APPENDICE

POUR FAIRE SUITE ET COMPLÉTER

LE MÉMOIRE GÉNÉALOGIQUE DU MANUSCRIT

DE 1760

Dans le *Mémoire généalogique* du Manuscrit qui précède, l'auteur s'est arrêté au 16e degré. Par ses notes complémentaires de 1766, il indique même le 17e degré. Pour satisfaire les lecteurs désireux de connaître la suite de cette généalogie jusqu'à nos jours, nous allons continuer le *Mémoire* de notre prédécesseur en donnant aussi de plus amples éclaircissements sur l'antique origine de la Maison des seigneurs de Trémazan ; et, afin de nous conformer à l'usage adopté actuellement par leurs descendants, nous écrirons le nom DU CHASTEL en deux mots, au lieu de l'écrire en un seul « DUCHASTEL » comme il est dans le *Mémoire*.

Un des défauts de notre époque, c'est de confondre les noms, et souvent de conclure de leur similitude, à une communauté d'origine, ce qui conduit à des erreurs, ou à des usurpations.

Ainsi le nom DUCHASTEL, indifféremment écrit par les auteurs : DUCHATEL, DU CHASTEL ou DU CHATEL, « se » trouvait autrefois avec des armes différentes dans cinq » des anciennes provinces de France. La Bretagne, » l'Anjou, le Poitou, la Flandre et la Gascogne comp- » taient des familles de ce nom. » Nous n'avons pas à rechercher ce qu'elles sont devenues. En Bretagne même,

quatre familles CHASTEL ou CHATEL, bien distinctes de la nôtre, firent aussi leurs preuves à la réformation de 1669; nous n'avons pas à en parler davantage, et nous ne nous occuperons que de la famille historique de Bretagne, de l'illustre Maison des DUCHASTEL ou DU CHASTEL, issue du château de TRÉMAZAN.

ORIGINE

D'après toutes les traditions, elle est issue, ainsi que saint Tanguy et sa sœur sainte Haude, d'un certain Galon, Gwalon ou Wallon, qui était, en 525, maître et possesseur de la terre de Trémazan, et qui avait épousé Florence, fille d'Honorius, prince souverain de Brest.

Ayant élevé au rang de puissante châtellenie leur domaine de Trémazan, les seigneurs de ce CHASTEL, dès le VIe siècle, exercèrent leur suzeraineté sur le *Bas-Léon*, qui se confondait avec l'ancien royaume d'*Aginense* (1). et à travers les vicissitudes des âges, cette juridiction

(1) Appelé aussi d'Ack, d'Akre ou d'Arc'h. Au VIe siècle, la région léonaise comportait trois divisions principales : 1° Le Léon proprement dit, dont Withur était gouverneur; 2° le royaume d'Illy; et 2° le royaume d'Aginense. Fait remarquable, dans la montre de la noblesse de l'évesché de Léon, tenue à Lesneven le 25 septembre 1503, nous retrouvons ces trois divisions du VIe siècle : 1° Archidiaconé de Léon (St-Pol et sa région); 2° Archidiaconé d'Akre-Léon (ancien royaume d'Akre ou d'Aginense comprenant le Bas-Léon), et entre ces deux : 3° Archidiaconé de Kermenedily ou Quémenet-Illy (ancien royaume d'Illy). Ainsi, après mille ans ! nous retrouvons sous *les mêmes noms* les trois divisions du VIe siècle ! Où peut-on trouver une meilleure preuve de la stabilité des institutions, des mœurs et des coutumes de nos ancêtres ? C'est cette fixité qui donne à nos traditions la valeur de certitudes historiques. Comme ailleurs, depuis l'occupation romaine, les conquérants ne sont pas venus bouleverser notre sol et à travers les siècles la Bretagne a pu conserver son ancienne physionomie.

s'est constamment maintenue jusqu'au XVIIe siècle. sous le nom de *Baronie du Chastel* (1).

Comme plusieurs s'appelèrent TANGUY, pour perpétuer le souvenir de leur ancêtre SAINT TANGUY, issu aussi de Trémazan, au lieu de dire : les seigneurs de ce chastel, on s'habitua à les appeler: les Tanguy du CHASTEL, puis les DU CHASTEL, qui est devenu leur nom de famille.

Brest étant sous la dépendance des puissants châtelains de Trémazan, ils adoptèrent pour leur chef-lieu féodal la MOTTE-TANGUY, dont on aperçoit encore la tour, du côté de Recouvrance, à l'extrémité du grand pont (2).

Peu à peu ils virent aussi leur CHASTEL de Trémazan se dégrader, et s'effondrer en partie. Ces ruines qui subsistent encore, et qui forment une masse imposante, dominent l'entrée de l'anse de Portsall, dans la commune de Landunvez, non loin de Ploudalmézeau.

La tradition n'a jamais assigné au château de Trémazan d'autres possesseurs que les du Chastel, et le nom de Tanguy, qu'ils prenaient aussi intentionnellement d'âge en âge, ne servait qu'à garantir et à confirmer la tradition populaire qui les rattachait aux premiers châtelains de Trémazan, dont ils se disaient issus.

Si leur filiation n'a été établie d'une manière authentique aux archives de Bretagne, qu'à partir de BERNARD

---

(1) Fondue par alliance en 1575 dans Rieux, puis Cossé-Brissac. (P. de Courcy).

(2) Qui devrait s'appeler le PONT DU CHASTEL. En effet, l'illustration des du Chastel est le patrimoine de la ville de Brest dont ils furent les suzerains puis les gouverneurs, et qu'ils sauvèrent deux fois d'une invasion anglaise. Ils étaient donc Brestois, et notre grande cité bretonne doit avoir à cœur d'honorer dignement leur souvenir. (Voir à ce sujet *Annales de Bretagne*, tome v, p. 446, ann. 1890. *Les Illustsations bretonnes.*)

DU CHASTEL qui scella de son sceau un acte de l'an 1274, on trouve cependant des jalons antérieurs, qui permettent de reculer davantage leur origine, et d'entrevoir la chaîne qui les rattache au VIe siècle.

Comme Bernard du Chastel est qualifié *chevalier* en 1274, et que dans l'ancienne chevalerie, pour obtenir cette haute dignité, il fallait prouver au moins trois générations de noblesse du côté paternel et du côté maternel, nous avons dès lors la certitude qu'un siècle au moins auparavant, c'est-à-dire avant l'an 1185, sa famille avait déjà rang de noblesse, et ne peut être que celle qui figura sous le nom de du Chastel (1) à la célèbre assise tenue en 1185, par le comte Geoffroy, duc de Bretagne.

Nous pouvons remonter encore plus d'un siècle en arrière. Voici en effet ce qu'écrit M. Levot dans l'*Annuaire de Brest* de 1877 :

« DU CHASTEL, maison seigneuriale dont un extrait » de la Chambre des Comptes de Nantes du 15 mai 1057, » prouve l'antiquité de la noblesse, et qui, à la réforma- » tion de 1491 (2), avait justifié de *quatorze générations*. » Elle remonterait à Gwallon ou Wallon, qui vivait au » VIe siècle, mais la filiation historique n'est établie dans » l'histoire qu'à partir de Bernard du Chastel, qui se » croisa en 1248. »

Ainsi en 1491, les du Chastel justifient de *quatorze générations ;* en comptant, suivant l'usage, trois généra-

(1) Bibliothèque nationale. Cabinet des Titres. Tome 502, dossier 11,381.

(2) 1491, date mémorable, où les ombres des vieux Tierns bretons gémirent et pleurèrent dans leurs sarcophages de granit, sur l'indépendance ravie à leur ancienne Bretagne, soudée indissolublement à la France, par le mariage de la duchesse Anne avec le roi de France, Charles VIII.

tions par siècle, nous remonterions à environ 470 ans au-delà de 1491, c'est-à-dire vers l'an 1021, date bien rapprochée de l'an 1057 donnée par la Chambre des Comptes de Nantes.

Cette concordance ne suffit-elle pas à établir avec certitude que dès l'an 1000, les du Chastel avaient attesté leur existence ?

Au-delà, nous passons du domaine de la certitude dans celui des hypothèses, qui ne sont pas cependant sans avoir une certaine vraisemblance.

La tradition que les du Chastel sont issus des premiers châtelains de Trémazan, ne peut évidemment nous venir que des du Chastel de l'an 1000, dont l'existence est suffisamment prouvée. Or quand il s'agit d'une famille aussi marquante, dont la suzeraineté s'étendait sur le Bas-Léon, les traditions qui la concernent et dans un pays où la fixité était la règle, peuvent sans s'égarer remonter facilement à plus de trois siècles (1), c'est-à-dire que les du Chastel de l'an 1000 pouvaient affirmer, comme ils nous l'ont transmis, que leurs ascendants habitaient Trémazan plus de trois siècles auparavant, du temps même de saint Tanguy.

Au surplus, à ce système de probabilité, nous pouvons ajouter un commentaire historique qui n'est pas sans valeur.

« Avant la fin du onzième siècle, les noms de famille

(1) Une tradition de trois siècles est moindre qu'on ne pense. Il suffit d'un bisaïeul pour remonter déjà à plus de deux siècles. Un de nos cousins, décédé en 1892, avait connu son père, né en 1742. Entre le père et le fils seulement, voilà une période d'un siècle et demi ! Avec leur aïeul et leur bisaïeul, ils remplissent près de trois siècles !

» tirés des terres qu'on possédait, n'existaient pas en » Bretagne. Pour distinguer les personnes de même » nom, on se contentait de marquer celui de leur père » comme : Raoul, fils de Judicaël ; Tanguy, fils de » Wiomarch, etc. »

Il est donc inutile de chercher le nom du Chastel, comme nom de famille, au-delà du onzième siècle ; mais, ne peut-on se demander s'ils ne descendent pas de ce COMTE TANGUI, qui le 27 novembre 908, d'après le cartulaire de Redon (n° 279), fit avec son filleul Derrien, fils d'Alain le Grand, donation aux moines de Saint-Sauveur d'une terre en Elven. Ce comte Tangui est désigné sous le nom de Pirinis, par Dom Morice, qui le fait fils de Wiomarch, comte de Léon, qui lui-même était fils d'Argant (1), dit Arastagne, roi d'Aginense, c'est-à-dire du Bas-Léon, qui constituait la suzeraineté des seigneurs de Trémazan. Ainsi donc le comte Tangui, qui fit une donation en 908, serait issu, par son grand-père Argant, des premiers châtelains de Trémazan, et ne peut être *très vraisemblablement* que l'ascendant des du Chastel, signalés environ un siècle plus tard (1057) par la Chambre des Comptes de Nantes, et qui durent hériter de ce comte Tangui (ou Pirinis), de la suzeraineté du Bas-Léon, qu'ils conservèrent depuis sous le nom de *baronie du Chastel.*

Ceci admis, nous rentrons dans le domaine de l'histoire. car Dom Maurice établit la généalogie d'Argant, qu'il fait descendre du roi Judicaël, mort en 658, lequel était petit-fils de Judual et d'Azénor, l'une des sœurs de saint

(1) La principauté de Trémazan ne suffisant pas à son activité, Argant accompagna Charlemagne en Espagne, et se fit vaillamment tuer à Roncevaux, à côté du paladin Roland. (778).

Tanguy et tous les deux enfants de Galon qui vivait en 525.

Sans prétendre imposer comme des certitudes historiques les jalons que nous venons d'indiquer, pour renouer la tradition au-delà de l'an 1000, et remonter jusqu'à Gwalon, premier seigneur connu de Trémazan en 525, il n'en reste pas moins certain que la haute antiquité et la grande illustration de la Maison DU CHASTEL-TRÉMAZAN, est attestée par tous les auteurs qui se sont occupés de son histoire.

SUITE DE LA GÉNÉALOGIE

En nous reportant au MÉMOIRE GÉNÉALOGIQUE DU MANUSCRIT, nous trouvons :

PREMIÈRE BRANCHE

16e degré. — HYACINTHE-MARIE DU CHASTEL, seigneur de Parcaric, de Guerdévollée, etc... *Chef de nom et d'armes,* chevalier de Saint-Louis.

Il épousa, en 1730, Françoise-Mauricette de Kergariou, dame de Kervégan (1), dont il eut deux filles, *qui suivent,* et forment le 17e degré.

17e degré. — 1° Françoise-Claude-Haude DU CHASTEL, qui épousa, le 1er avril 1758 (2), Joseph-Marie COMTE DU BRIEUX, seigneur de Tréotat, du Kerven, du Plessix, Porzay, Kersalo, etc.

---

(1) Elle était aussi dame de Kergrist.

(2) Le Mémoire de 1760 porte 1757 ; mais c'est une erreur, le contrat que nous possédons porte bien le 1er avril 1758.

2° Marie-Renée-Vincente DU CHASTEL, sœur cadette de Haude, qui épousa, le 30 mars 1769, Messire Paul-Irénée DE VANEL, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans le corps royal de l'artillerie et plus tard major au régiment de Strasbourg. Il était natif de la province de Languedoc.

LE MÉMOIRE GÉNÉALOGIQUE DU MANUSCRIT s'étant arrêté à 1766, ne pouvait mentionner cette alliance, qui n'eut lieu qu'en 1769 ; et comme pièce justificative, nous reproduisons à la fin de cet APPENDICE le contrat de mariage de Vincente du Chastel, qu'a bien voulu nous communiquer son arrière-petit-fils, le marquis H. de Digoine du Palais.

18e degré. — 1° Du mariage de Haude du Chastel avec Joseph-Marie, comte du Brieux, naquirent, formant le 18e degré, trois fils : 1° Louis, 2° Victor et 3° Corentin, tous morts sans postérité, et quatre filles, dont une seule se maria, TANGUYNE-LOUISE DU BRIEUX (1).

Pour établir sa filiation, nous reproduisons également plus loin son extrait de baptême, ainsi que celui de son frère Louis du Brieux, ces documents anciens pouvant intéresser les généalogistes.

2° Vincente du Chastel eut aussi de son mariage avec Paul-Irénée de Vanel deux fils : 1° ARMAND-LOUIS-MARCELLIN DE VANEL (2) ; Claude-Hyacinthe (3) et une fille, MARIE-MÉLANIE, à placer également dans le 18e degré.

---

(1) Notre grand'mère maternelle. Nous avons connu son frère Corentin, comte du Brieux, dernier du nom, décédé en 1847.

(2) Grand-père maternel du marquis H. de Digoine du Palais.

(3) De son mariage avec Mlle Fanny de la Baume, il n'eût qu'un fils, Camille-Armand, officier d'infanterie, décédé sans alliance, en 1835.

DEUXIÈME BRANCHE

Hyacinthe-Marie du Chastel n'ayant eu que deux filles, comme il est indiqué plus haut, la qualification de *Chef de nom et d'armes*, ainsi que le titre de marquis, passèrent à la branche cadette issue de RAYMOND-BALTHAZAR DU CHASTEL (voir *Mémoire Généalogique*, 16e degré) dont nous rapportons ci-dessous la filiation jusqu'à ce jour.

16e degré. — RAYMOND-BALTHASAR DU CHASTEL, frère de LOUIS-CLAUDE, qui n'avait laissé que des filles, épousa, le 17 octobre 1723, Louise-Elisabeth (1) des Vergers de Sannois, fille de Charles des Vergers de Sannois et d'Anne de la Vigne.

Raymond-Balthasar et son frère Louis-Claude firent enregistrer leurs titres, le 8 mai 1732 (2), au Conseil souverain de la Martinique qui, depuis, devint la résidence des DU CHASTEL-TRÉMAZAN, issus de la famille des grands officiers de la couronne et qui compte tant d'illustres chevaliers. Comme exilée dans cette colonie lointaine, la Maison du Chastel-Trémazan se trouva ainsi comme placée à l'écart des autres familles de même nom résidant en Europe, et qui lui sont étrangères. C'est sans doute cet éloignement qui a fait croire à tort, à certains généalogistes, que la Maison de Trémazan n'existait plus.

De son mariage avec Elisabeth des Vergers, Raymond-Balthasar du Chastel laissa cinq fils :

1° Claude-Tanguy du Chastel, *qui suit ;*

---

(1) Son frère, Joseph-François des Vergers de Sannois, eut une fille, Rosalie-Claire, qui épousa Gaspard Tascher de la Pagerie, duquel mariage naquit Joséphine, dame de Beauharnais.

(2) Ils furent maintenus par arrêt du 7 octobre de la même année.

2° François-Raymond, mort aux mousquetaires, sans postérité ;

3° Victor-Pierre du Chastel de Bruillac, *qui suivra ;*

4° Marc-Balthasar, mort sans postérité ;

5° Louis-Jonathas du Chastel de Bruillac, lieutenant-colonel au régiment de la Fère, chevalier de Saint-Louis. Il épousa sa cousine, Mélanie (1) de Vanel, dont il n'eut pas d'enfants et mourut à la Martinique, le 7 mai 1821.

17e degré. – CLAUDE-TANGUY, marquis DU CHASTEL, capitaine des vaisseaux du roy, devint *Chef de nom et d'armes* après la mort d'Hyacinthe-Marie du Chastel, de la branche aînée. (Voir plus haut).

Après avoir fait ses preuves de noblesse, il fut admis, le 3 février 1786, aux honneurs de la Cour (2).

Il épousa, le 14 août 1770, Marie-Louise Frollo de Kerliviau, dont il eut, formant le 18e degré, savoir :

18e degré. — 1° VICTOR-JONATHAS DU CHASTEL, baptisé à Brest le 27 mai 1773 et décédé le 1er octobre 1810, sans alliance ;

2° Charlotte-Pierre-Eugénie DU CHASTEL, née le 24 janvier 1789 et décédée le 14 juillet 1862. — Elle avait épousé, le 19 avril 1828, Eugène-François-Marie de Cillart de la Villeneuve, dont elle n'eut qu'une fille unique, actuellement Madame de Vuillefroy de Silly.

17e degré. — VICTOR-PIERRE DU CHASTEL de Bruillac, fils de Raymond-Balthasar et de Louise-Elisabeth des

(1) Mélanie de Vanel, fille de Vincente du Chastel. (Voir plus haut 18e degré).

(2) La généalogie qu'il fit établir à cette occasion se trouve entre les mains de sa petite-fille, Madame de Vuillefroy de Silly.

Vergers, naquit le 17 février 1742 et mourut en 1816. Il était aussi désigné sous le nom de TRÉMAZAN.

Chevalier de Saint-Louis et capitaine au régiment de la Fère, il épousa Catherine-Luce de Cours de Saint-Gervasy, décédée en l'île Saint-Dominique, le 26 août 1793. — Le baron de Cours, son père, habitait Manciet, en Armagnac.

De ce mariage naquit un fils unique : Victor-Gabriel du Chastel, *qui suit.*

18e degré. — VICTOR-GABRIEL, MARQUIS DU CHASTEL, baron de Bruillac ; *Chef de nom et d'armes,* par suite du décès sans alliance de son cousin, Victor-Jonathas, le 1er octobre 1810, et en qui s'éteignit le nom, dans le premier rameau de la deuxième branche.

Victor-Gabriel du Chastel naquit le 19 décembre 1790, et mourut le 14 février 1865. — Il fut chef de la milice coloniale, membre du conseil général et du conseil colonial de la Martinique.

Il avait épousé, à la Martinique, le 1er juillet 1824, Marie-Rose-Anne d'Anglard de Bassignac, fille unique de messire Joseph d'Anglard de Bassignac, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Bourgogne, chevalier de Saint-Louis.

Victor-Gabriel du Chastel eut de ce mariage six enfants, quatre fils et deux filles, qui forment le 19e degré, et *qui suivent.*

19e degré. — 1° Gabriel-Tanguy, marquis du Chastel, né le 19 mai 1825, et décédé sans postérité à Saint-Esprit (Martinique), en mai 1886 ;

2° Louis-Victor-Tanguy du Chastel, né le 31 décembre 1826 et décédé le 1er juin 1892, à Saint-Pierre

(Martinique) chanoine honoraire, curé de la Trinité pendant 19 ans, aumônier de l'Hôtel-Dieu, à Saint-Pierre, où il mourut. Nous donnons plus loin son panégyrique, extrait du *Journal des Antilles* du 4 juin 1892 ;

3° Jean-Guillaume-Tanguy du Chastel, appelé Trémazan, né le 11 mars 1829 ; décédé le 10 août 1894 à Saint-Esprit (Martinique). Nous donnons également plus loin l'article nécrologique paru dans le journal *les Antilles*, à l'occasion de sa mort ;

4° Louise-Angèle-Tanguyne, qui n'a pas contracté d'alliance ;

5° Henry-Tanguy, décédé sans alliance le 24 décembre 1855 ;

6° Marie-Caroline-Tanguyne, décédée sans alliance le 21 juin 1869.

Par le décès récent de Jean-Guillaume-Tanguy, marquis du Chastel-Trémazan, *Chef de nom et d'armes*, et dernier du nom dans la ligne masculine, sa sœur, Mademoiselle Louise-Angèle-Tanguyne du Chastel reste la dernière survivante de ce nom illustre.

FIN DE LA GÉNÉALOGIE DU CHASTEL-TRÉMAZAN

PANÉGYRIQUE

DE L'ABBÉ LOUIS-VICTOR-TANGUY DU CHASTEL

Chanoine honoraire

Aumônier de l'Hôtel-Dieu à Saint-Pierre (Martinique)

Décédé le 1er Juin 1892

(Extrait du Journal des Antilles *du 4 Juin 1892)*

L'ABBÉ DU CHASTEL

Ce que nous prévoyions et redoutions hélas, est arrivé ! L'abbé du Chastel a rendu le 1er juin, dans la nuit, son âme à Dieu ; sa belle âme de chrétien, de gentilhomme et de prêtre.

Bien que prévu, ce malheur n'a pas laissé de susciter les plus vifs regrets, de répandre la plus vive douleur chez ses amis et chez tous ceux qui le connaissaient ; car il suffisait de le connaître pour être frappé de ses éminentes qualités, et l'estimer aussitôt.

Sa mort crée en quelque sorte un deuil général, tant dans le monde civil que dans le monde ecclésiastique. C'est quand un homme n'est plus que son mérite éclate complètenent et que l'on peut juger de la mesure dans laquelle il était aimé. Certes, vivant on le savait, on le voyait le vénérable prêtre dont nous parlons, entouré de mille sympathies ; mais c'est dans le profond étonnement produit par la nouvelle de son état désespéré, c'est surtout dans la vive et pénible émotion causée par son trépas que cela paraît bien.

Pour nous qu'il aimait comme un fils et qui l'aimions comme un père ; pour nous qui lui étions attaché par des liens si intimes et si tendres ; pour nous qui voudrions redire ce qu'il fut et représenter sa noble physionomie dans le cadre d'or qui lui convient, nous sentons notre cœur se briser, notre courage presque faillir à cette tâche, et nos larmes se mêler jusqu'à les effacer aux lignes que notre plume voudrait consacrer à sa mémoire.

I

Louis-Victor Tanneguy, marquis du Chastel, né en décembre 1826, mort le 1er juin 1892, à l'âge de 65 ans, descendait d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Bretagne. Durant plusieurs siècles, le nom des du Chastel se trouve mêlé aux plus importants et aux plus glorieux évènements de la monarchie. Il n'est pas nécesaire de nous étendre sur ce terrain qui appartient, d'ailleurs, au domaine de l'histoire. Nous n'y touchons que pour faire mérite à notre mort d'avoir su porter admirablement le poids de ces belles traditions, comme l'avaient porté ses devanciers ; comme le portaient avec lui et comme après lui le porteront les deux seuls survivants du nom : le comte (1) Trémazan du Chastel et sa digne sœur, Mademoiselle Louise du Chastel. Et, puisqu'il s'agit d'eux, qu'il nous soit permis de leur payer une bonne fois notre tribut d'hommages. Les condoléances ne sont point ici nécessaires, ils savent que leur deuil est absolument le nôtre.

---

(1) Jean-Guillaume Tanguy du Chastel, né le 11 mars 1829, à St-Esprit (Martinique).

De la consolation ! faut-il leur en souhaiter ? l'idée, la certitude que leur frère est au ciel, et si nous pouvons parler ainsi, la magnificence des regrets qui ont éclaté autour de son cercueil ne contiennent-ils pas pour eux la plus prompte et la plus douce consolation ? Nous leur souhaitons plutôt de vivre longtemps encore pour nous continuer les leçons de leur simple et noble vie ; pour faire durer le prestige d'un nom et la gloire d'une race auxquels peu d'autres sont comparables et, qui ont en eux leurs derniers représentants.

Louis du Chastel fit ses études en France, en compagnie d'un grand nombre de jeunes créoles, dont quelques-uns se rencontrent jusqu'aujourd'hui, et rendent hommage aux belles qualités de leur ancien condisciple. Sans avoir alors aucune pensée de vocation ecclésiastique, il se faisait déjà remarquer par un esprit sérieux et une dignité qui ne se démentirent jamais.

Revenu au pays, et après quelques années, il y sentit irrésistiblement l'appel de Dieu. Il nous a maintes fois entretenu de cette époque de sa vie et nul doute qu'il n'ait été l'objet d'une élection spéciale. Loyal comme il le fut toujours, dès qu'il lui sembla que le signal ou l'invitation devenait pour lui un commandement du ciel, il s'y conforma. Prêtre il voulut être, mais selon sa nature poussant les choses jusqu'à leur terme parfait, il rêvait d'aller se consacrer, en quelque terre lointaine, aux travaux des missions.

Des influences respectables émanant même des autorités diocésaines l'en empêchèrent. Dieu soit loué ! Notre pays eut perdu un de ses plus précieux enfants, le clergé colonial un de ses membres les plus éminents.

Ordonné prêtre en 1856, l'abbé du Chastel occupa d'abord le poste de vicaire du Centre ; de là, il passa comme curé à Sainte-Anne, au Marin, à la Trinité et enfin comme aumônier à l'Hôtel-Dieu de notre ville (1). Partout il a laissé une mémoire vénérée, un souvenir contre lequel le temps n'a rien pu faire jusqu'ici et qui restera, nous l'espérons, inoubliable.

Et, à quoi tient cette perpétuité de l'estime, du respect, de l'affection ? au caractère spécial et rare de l'homme qui se résume dans la parfaite distinction.

La distinction, telle était, si nous ne nous trompons, le trait général de sa physionomie.

II

Distinction d'origine, nous l'avons dit, et des qualités qui en dérivent : distinction de façon, d'urbanité et d'exquise bienveillance.

Quel homme fut plus courtois, plus doué de tact, plus réservé, plus respectueux envers tous ! Sous ce rapport, en quoi peut-on se demander, n'était-il pas parfait ?

Chez lui, cela coulait de source, ce n'était point l'effort de la volonté, mais l'expression naturelle, irréfléchie et spontanée d'une belle âme, riche d'éducation et de l'amour du prochain.

Il y en a pour qui le bon ton est une étude, où il décèle l'affectation ; leurs grâces, comme dit le proverbe à propos de l'esprit, sont de celles que l'on veut avoir, et qui gâtent celles que l'on a. D'autres sont comme ces sources pleines qui se laissent aller à leur épanchement

(1) Saint-Pierre (Martinique).

et coulent avec une aisance et une abondance qui charment.

Cette image désigne excellemment l'abbé du Chastel.

Non moins remarquable était sa distinction d'esprit. Nourri de fortes et sérieuses études, sans cesse agrandies, il avait une érudition large et sure en lettre et en histoire surtout. Dans cette dernière branche, on peut dire qu'il était maître. L'histoire de France et de l'Eglise n'avait pour ainsi dire pas de secrets pour lui ; il les connaissait et dans leurs détails et dans les enseignements qui se dégagent de leur ensemble. Son amour des comparaisons et des déductions historiques allait même à des degrés où le savoir, sans imposer les convictions en des matières absolument libres, paraissait néanmoins étonnant aux bons juges.

Il avait le respect, le scrupule de la forme. Sans ignorer aucun de nos auteurs contemporains, qu'il avait beaucoup lus, et même en partie connus dans sa jeunesse, il tenait plutôt pour la précision et la concision des anciens maîtres de la langue.

Il écrivait admirablement. Son enjouement était délicieux, sa fermeté, d'airain ; son indignation, quand le cas s'y prêtait, sublime. Telles et telles de ses lettres sont des chefs-d'œuvre. Nous en conservons soigneusement, d'autres que nous, nous en sommes sûrs, en conservent avec le même soin. Sa plume était un burin dont il n'usa jamais beaucoup, comme certains graveurs ou certains peintres, dont les œuvres sont rares en nombre, non moins rares en mérite.

Élevons-nous toujours, et de l'esprit, passons au cœur. Ici nous ne pouvons rien dire qui ne soit au-dessous de

la réalité. Le grand cœur qui vient de disparaître n'a point d'égal. Il s'est donné, et donné sans mesure, donné jusqu'à la prodigalité, donné au-delà de la prodigalité. Tout ce qu'il pouvait avoir était aux pauvres, aux besogneux, aux souffrants. Il ne sut jamais refuser un secours, ni se soustraire à un service. Il eût pu légitimement, durant les nombreuses années de son ministère, se préparer pour ses derniers jours une modeste aisance... loin de là, il est mort dénué de tout !

Comme le Christ son maître, on peut l'appeler : *pater pauperum ;* on peut graver sur sa tombe cette épitaphe. Il fut le père des pauvres, des petits, des malheureux, des malades dont il remuait lui-même les couches. Sa main gauche ignorait ce que sa main droite donnait. Si sa générosité a été connue, c'est qu'il y a des choses qui ne sauraient rester cachées, qui se dévoilent d'elles-mêmes, que les échos de la terre et du ciel proclament, pour que malgré les charitables, la charité soit connue et glorifiée sur la terre.

Il les aima jusqu'à la fin, ces petits, ces souffrants de l'humanité : *in finem dilexit eos.* Il leur consacra ses derniers travaux et ses dernières forces. Sorti sans bruit, au petit jour, de sa dernière et grande paroisse, la Trinité, où il avait passé dix-neuf ans, fuyant l'hommage des adieux comme il avait toujours fui les biens matériels, il vint dans notre ville se fixer aux chevets de l'hospice, réservant aux infirmes, comme il nous le disait avec jovialité en parodiant le passage bien connu de Bossuet : « Les derniers restes d'une voix qui tombe, et d'une » ardeur qui s'éteint. »

Aussi, étaient-ils tous là, ces hôtes reconnaissants de l'Hôtel-Dieu, à la porte de l'établissement, au passage

du cercueil de leur aumônier et de leur bienfaiteur, le bénissant et le pleurant !

Il passa en faisant le bien, chacun y souscrit et y applaudit. Il passa aussi sans jamais dire du mal, sans jamais offenser d'un mot ses semblables : c'est le complément de sa charité, et là, la marque d'une nature exceptionnellement grande. Il ne parlait jamais des défauts de personne, il y répandait toujours le voile de l'indulgence.

A la vulgarité, ou aux procédés malséants, il opposait la plus parfaite dignité. Il s'élevait parfois énergiquement contre l'erreur obstinée, contre la méchanceté persistante et évidente, contre l'opiniâtreté du mauvais esprit ; mais c'était par hasard et par devoir. Au demeurant, il avait toujours la main tendue, le cœur ouvert pour accueillir et pardonner.

La rancune, la vanité, le faux amour-propre, l'intrigue, toutes ces formes d'égoïsmes dont les ombres au moins se rencontrent trop souvent dans les meilleures natures, n'ont jamais pu atteindre à la hauteur de ses sentiments. L'égoïsme rampe ; lui il fréquentait les hauts sommets où habite la grandeur d'âme.

La distinction du cœur n'appelle-t-elle pas aussi cette autre qualité, ce charme qui a pour nom : la modestie ? L'abbé du Chastel était un modeste, comme tous les vrais méritants ; jamais ne faisant étalage de sa personne, mais plutôt s'effaçant ; abhorrant le *moi*, ce *moi* odieux ; craignant l'élévation, préférant de beaucoup l'obscurité, détestant la louange, dédaigneux des hommages et des honneurs. Oh ! sans cela, ni ses rapports n'eussent eu autant de charme, ni le monde, ni les confrères ne l'eussent tant aimé ?

Nous touchons enfin à ce qui atteint directement le chrétien et le prêtre : la distinction de la foi.

L'autorité était en tout pour lui chose sacrée. Il n'aimait pas plus la Révolution que le despotisme, que la tyrannie. Droit de principes, il admettait qu'il fallait en toutes matières, mais surtout dans la plus importante, qui est la matière religieuse, une règle à laquelle on se soumit ; et, conséquent avec lui-même, il jugeait que cette soumission devait être complète, vu que sans cela, elle devient perturbatrice.

Aucune des vérités de la foi ne lui paraissait négligeable ; il y attachait la plus grande importance, et dans l'œuvre des catéchismes qui était ses amours, il s'évertuait à inculquer dans l'esprit et dans les cœurs des enfants cette foi entière qui est aujourd'hui plus que jamais la garantie de l'avenir.

Rome et la papauté provoquaient son attendrissement et son enthousiasme. Ce que le Pape ordonnait ou conseillait était admis aveuglément par lui. Il l'a montré dans cette question toute palpitante encore d'actualité — adhérence des catholiques à la forme actuelle du gouvernement — et qui n'étant pas doctrinale, c'est-à-dire de foi, laisse leur liberté d'adhésion aux catholiques français. Certes si le sacrifice même momentané de ses préférences et de ses attaches politiques devait coûter à quelqu'un, il semble que ce devait être à lui, si respectueux, d'une part des traditions du passé, et de l'autre si plein de foi en l'avènement de quelqu'homme sauveur, tenu en réserve par la Providence de la vieille Gaule chrétienne, fille aînée de Marie, parmi les nations. Or, du premier moment, il s'est mis au pas de Léon XIII,

rappelant que l'obéissance vaut mieux que les holocaustes, et que cette obéissance vaudrait plus à la France que toute opposition respectueuse. La plénitude de cette foi apparaissait aisément : elle se montrait et dans son langage et dans ses actes. De là, croyons-nous, cette confiance qu'on avait en lui ; cette assurance dans ses conseils, ce prestige grandissant qu'il possédait dans notre ville. L'homme de foi est un juste, et personne plus que lui n'édifie et n'attire.

L'homme de foi est aussi un fort, et personne moins que lui ne s'émeut soit des choses de la vie, soit des choses de la mort. Nous l'avons vu dans sa personne. S'il était un païen, nous dirions qu'il est mort en stoïque, tant sa fin a été calme et froidement courageuse. Mais il était chrétien et prêtre, et nous dirons qu'il est mort comme meurent les grands chrétiens, les saints prêtres, d'une manière immensément plus belle que celle des bravaches du paganisme.

Nous n'oublierons jamais cet œil serein ouvert sur l'éternité ; cet homme sans émotion, sans la plus petite trace de crainte, prévoyant, organisant sa mort, c'est-à-dire fixant lui-même les détails de ses funérailles ; calculant l'heure des derniers sacrements et la voulant plus hâtive que tardive de peur, par quelque surprise de la maladie, de ne pouvoir les recevoir ; considérant le terme de la vie comme on considère la fin d'un voyage fatiguant ; et à l'approche des dernières journées, s'isolant de tout entretien avec les hommes pour penser plus tranquillement à son éternité !... Ce spectacle est de ceux qui vous pénètrent jusqu'au fond des entrailles et vous font répandre des larmes à flots.

C'est dans la nuit du 1er juin (1892), à l'aurore du mois de ce sacré-cœur pour qui il avait tant d'amour, que malgré tous les soins de son ami, le docteur Morestin, de ceux de ses frère et sœur et de tant d'autres, l'abbé du Chastel a expiré comme nous venons de le dire, avec le calme imperturbable des saints.

III

Et maintenant, il n'est plus ce prêtre modèle, cet homme dont les défauts étaient si peu sensibles qu'on serait tenté de le dire parfait. Ce noble esprit, ce large cœur, ces distinctions de tous genres que nous venons de rappeler, le tombeau les recouvre ! Il s'est refermé glorieusement sur elles comme sur un dépôt sacré. Elles y sont descendues, chargées des hommages d'un nombreux clergé et d'une foule considérable.

Les confrères de l'abbé du Chastel, qui unanimement l'honoraient et l'aimaient, sont venus de tous les points de l'île, pour escorter ses restes. Ils étaient trente au moins autour de Sa Grandeur, Monseigneur Carmené, qui a compris ce qu'il perdait en ce vétéran du ministère, et a voulu — en procédant lui-même à la levée du corps, en présidant aux offices, et en accompagnant après l'absoute donnée par Lui, le convoi jusqu'au cimetière — témoigner de son estime et de ses regrets.

Le peuple aussi était accouru aux funérailles, somptueusement organisées par M. l'abbé Hurard, son ami... tout le monde, les grands et les petits. Car tous se souvenaient, qui de sa simplicité ; qui de sa générosité ; qui de son haut esprit ; qui de ses beaux sentiments, etc... La tristesse planait sur ce vaste cimetière, et cette tris-

tesse était une louange qui montait en l'honneur du mort bien-aimé, et allait s'unir aux louanges du ciel, ce ciel où il est peut-être aujourd'hui, où il sera certainement demain !

ARTICLE NÉCROLOGIQUE

SUR

JEAN-GUILLAUME TANGUY

MARQUIS DU CHASTEL-TRÉMAZAN

Décédé le 10 Août 1894 à Saint-Esprit (Martinique)

(Extrait du Journal Les Antilles, *du 18 août 1894)*

Samedi dernier, nous ignorions la mort de M. du Chastel-Trémazan, c'est pourquoi nous ne l'avons pas annoncée. Nous nous en serions fait un devoir, pour que les amis de cet homme modeste et charmant pussent lui accorder les regrets qu'il mérite.

M. du Chastel-Trémazan, le dernier de ce nom dans la ligne masculine, vivait retiré et solitaire dans la compagnie de son honorable sœur, sur l'ancienne propriété familiale, au Saint-Esprit. Il ne se prodiguait pas ; ses goûts simples, sa nature calme et douce ne le portaient pas à se répandre au dehors. Et c'était déjà un charme chez lui que cette modestie sincère. Il avait pour partage les qualités délicates : la bonté, l'amabilité, la bienveillance. Il était un de ces hommes qu'on ne peut s'empêcher d'affectionner lorsqu'on les connait intimement. Le soin

même qu'ils prennent à se dérober les rend plus sympathiques, et devient chez eux presque une séduction.

Gentilhomme de nom, il l'était aussi de caractère et de façons. Dans la débâcle de la fortune, il avait gardé, ainsi que ceux de sa famille, cette noblesse de l'âme qui est le plus beau des trésors et qui survit à l'adversité.

Il appartenait, on le sait, à une des plus anciennes et des plus illustres familles de France. Le nom des du Chastel est lié aux fastes les plus célèbres des histoires de Bretagne et de France, et même dans ceux de notre humble histoire martiniquaise, il figure brillamment. Nous voyons, par exemple, en 1692, un du Chastel (Louis-Jonathas), capitaine d'une des compagnies de marine, détachée aux Iles, de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, plus tard Inspecteur général des troupes du roi aux Iles, délivrer des Anglais, à la tête d'une poignée de miliciens, l'important quartier du Marin.

Les évènements voulurent que les représentants de cette noble famille se trouvassent fixés parmi nous. Après l'ère de prospérité, après les jours brillants, succédèrent pour eux, comme pour tant d'autres, hélas ! des jours moins beaux. Et puis la mort vint, par des retours assez rapides, étendre le vide dans ce milieu déjà restreint, et arracher les unes aux autres ces âmes d'élite, si étroitement unies !... L'arbre n'a plus qu'un rameau.

Le défunt était frère du vénéré et inoubliable abbé du Chastel, descendu il y a deux ans passés dans la tombe avec l'auréole de toutes les vertus, de toutes les qualités du gentilhomme et du prêtre parfait, ami dévoué des *Antilles*, à qui nous avons accordé de si justes éloges, et dont nous gardons, dans le coin le plus intime de notre

âme, l'impérissable culte. Il vivait, comme nous l'avons dit, à l'écart auprès de sa très distinguée sœur, Mademoiselle Louise du Chastel, aimé d'elle tendrement et soigné avec la sollicitude que l'on déploie pour un être à qui l'on tient comme à son seul bien, à sa seule attache sur la terre !

Hélas ! nous ne pouvons penser à son cher défunt sans une amère tristesse. Nous pensons aussi à elle avec douleur ; nous comprenons ce qu'une telle séparation doit avoir de cruel pour son âme délicate et sensible. Le dernier et cher compagnon de sa vie disparaît. Elle reste seule de cette antique lignée dont l'origine se confond avec celle de notre histoire nationale ! Mais par bonheur, dans l'apanage des belles vertus qu'elle tient de ses catholiques aïeux, brille la Foi. Elle a consolé les derniers instants de son frère et de tous les siens, elle la soutiendra dans la terrible épreuve dont il a plu à l'insondable volonté de Dieu de la frapper.

Cette dernière page ferme l'histoire de la Maison du Chastel-Trémazan. L'article nécrologique qu'on vient de lire, ainsi que le panégyrique de l'abbé du Chastel, sont l'œuvre de leur ami M. l'abbé Lancelot. Nous nous associons à sa profonde douleur en le remerciant des éloges si mérités qu'il adresse à nos regrettés cousins, qui nous ont toujours témoigné l'amitié la plus affectueuse, et dont nous garderons aussi le souvenir impérissable.

Sortis de Trémazan, les du Chastel sont allés s'éteindre à la Martinique ; un Océan sépare leur berceau de leur tombe ! Et quelle suite de siècles entre leur origine et leur fin ! suite remplie de hauts faits dont l'éclat entoure leur nom d'une auréole brillante et qu'un jour nous ferons connaître. (J. K.)

DOCUMENTS ÉTABLISSANT LA FILIATION

A PARTIR DU 17e DEGRÉ

Et pouvant intéresser les généalogistes

Extrait de baptême (1) de Tanguyne-Louise du Brieux, fille de Françoise-Claude-Haude du Chastel et de Joseph-Marie, comte du Brieux, qui forment le 17e degré. (Voir le Mémoire Généalogique et l'Appendice).

« Extrait des registres de baptêmes, fiançailles, bans et » mariages de la paroisse de Ploneiz, au diocèse de » Quimper, pour l'année mil sept cent soixante-trois, » folio primo, verso.

» L'an mil sept cent soixante-trois, le vingt et un » février, je soussigné Recteur, ay solemnellement bap- » tisé une fille à haut et puissant Messire Joseph-Marie » du Brieux, Chef de nom et d'armes, chevalier, sei- » gneur comte dudit lieu, et à haute et puissante dame » Françoise-Claude-Haude du Chastel, dame Dubrieux, » mary et femme, à laquelle on a donné le nom Tan- » guyne-Louise. Parain a été Claude Tanguy (2), cheva-

(1) Nous maintenons rigoureusement l'orthographe des documents qui vont suivre. Les anciens n'avaient pas la sévérité de nos scribes modernes ; aussi sur les vieux titres, voit-on, le même nom de famille écrit de diverses manières. Ainsi on trouve Dubrieux ou du Brieux, en un ou deux mots, et quelquefois Brieulx ou Brieuc. M. de Courcy dans ses derniers ouvrages a adopté *du Brieuc* sans en donner la raison.

(2) Claude Tanguy, fils de Raymond-Balthasar du Chastel et de Louise-Elisabeth des Vergers, qui devint capitaine des vaisseaux du roy et qui, le 3 février 1786 fut admis aux honneurs de la Cour. Il est, comme nous l'avons vu, le grand-père de Madame de Vuillefroy de Silly.

» lier, sire du Chastel, enseigne des vaisseaux du roy et
» lieutenant en premier d'artillerie, et maraine damoiselle
» Marie-Louise Dubrieux, dame du Kervent, présente
» qui signe outre le père et la grand'mère ;

» Corentine Tryvidic, dame de Penvern, demoiselle
» Anne du Brieux, dame du Porslay, demoiselle Fran-
» çoise Marie de Penfentenyo, dame dudit lieu, Gabrielle
» de Mesonnan ; Messire Sébastien Mahé, chevalier,
» seigneur de Kerouan ; Messire Jean-Marie, chevalier,
» seigneur de Penfentenyo. Mahé Kervent ; Dudis-
» quay (1) Dubrieux, du Chastel, de Trividic de Pen-
» vern, de Penfentenyo, Dubrieux du Porslay. De
» Mesonnan, Mahé de Kerouan. De Penfentenyo. J.-M.
» du Brieux. — G. Draval, recteur de Ploneiz.

» Je certifie que l'extrait de l'autre part est conforme
» à l'original. A Plonëiz ce quatorze janvier mil sept cent
» quatre-vingt-sept.

» V. PERNEZ, prêtre, curé de Ploneiz.

» Vu au bureau municipal de Plounevez-Moedec (2),
» ce 17 thermidor, troisième année républicaine.

» RICHARD, Sre. »

---

(1) Dudisquay, nom éteint dans du Brieux.

(2) Nous ignorons pour quelle cause l'extrait de baptême du 14 janvier 1787 fut visé le 17 thermidor, an III, par le bureau municipal de Plounevez-Moëdec.

Extrait de baptême de Louis du Brieux, fils de Françoise-Claude-Haude du Chastel et de Joseph-Marie, comte du Brieux.

« Extrait des registres de baptêmes de la paroisse de » Ploneis, évêché de Cornouailles, etc.

» L'an mil sept cent soixante-quatre, le vingt-six » août, je soussigné, curé de Ploneis, ai baptisé solem- » nellement un fils à haut et puissant Messire Joseph- » Marie du Brieux, Chef de nom et d'armes, chevalier, » seigneur comte du Brieux, et à haute et puissante » dame Françoise-Claude-Haude du Chastel, dame du » Brieux, mari et femme, auquel on a donné le nom de » Aude-David-René-Louis. Parain et maraine ont été » Messire David-François Corantin de Penguern, Chef » de nom et d'armes, chevalier, seigneur dudit lieu de la » paroisse de Loperce, et demoiselle Marie-Hyacinthe » du Brieux au nom et faisant pour, en vertu de sa pro- » curation, de haute et puissante dame Marie-Aude- » Jacquette du Chastel, veuve de haut et puissant sei- » gneur comte de la Bédoyère, dame marquise de la » Roche et Coatarmoal, baronne de Laz, comtesse de » Gournois, vicomtesse de Quru, dame châtelaine des » chatellenies de Kerusaner. Languivoas, Kercharles, » Pennanah, le Merdy, les Salles, Boliguigné, Coatgluse, » Coatvez, Kerdicalie, Brouillo (1) et autres fiefs, terres » et seigneuries, de l'évêché de Vannes, en la ville épis- » copale ; furent présents Messieurs et dames soussignants,

(1) Ne faudrait-il pas Bruillac? mais le texte portant Brouillo, nous le maintenons.

» aussi signé sur le registre : Marie-Hyacinthe (1) du
» Brieux, David Penguern, Tortel de Géraldin, Tortel
» de Soret (2), Dudisquay-(3) du Brieux, du Brieux dame
» de Kergariou, du Brieux du Kervent (4), Penfeuntenio,
» J.-M. du Brieux et J. Thomas, prêtre-curé de Ploneis.

» Certifié véritable par le soussigné, greffier du siège
» présidial de Quimper.

» Le 9 mars 1780.

» GELIN, greffier. »

Contrat de mariage de Marie-Renée-Vincente du Chastel, fille de Hyacinthe-Marie du Chastel et de Mauricette de Kergariou avec Messire Paul-Irénée de Vanel (Voir 16e degré, 1re branche, Appendice).

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront,
» salut :

» Sçavoir faisons que par devant maîtres Pierre-Joseph
» Fontaine, résident à Stenay, et Jean-Baptiste Jodin,
» résident à Montigny, Nottaires royaux, Tabellions
» ès baillages de Vitry et Vermendois soussignés, étans
» à Beaufort frontière de Champagne, baillage de Sainte-
» Manehould avec les partyes et assistans cy-après
» nommés Cejourd'huy trentième jour du mois de mars

(1) Elle épousa le comte de Gouzillon.

(2) On peut lire Sorel ou Soret ; de même le nom de Tortel, difficile à lire, douteux.

(3) Dudisquay ou du Disquay, dame du Brieux, mère de Joseph-Marie du Brieux et grand'mère paternelle de l'enfant ; elle est la dernière du nom Dudisquay, qui s'éteignit ainsi dans du Brieux.

(4) Kervent ou Kerven, château des du Brieux près Ploneis.

» mil sept cent soixante-neuf après midy. Furent présens
» en personnes Messire Paul-Irénée de Vanel, chevalier,
» capitaine au corps royal d'artillerie (1), chevalier de
» l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, natif de la
» province de Languedoc, fils majeur de *feus* Messire
» Jean-Baptiste de Vanel, chevalier, officier retiré du
» régiment royal de Vaisseaux Infanterie, et de dame
» Marie-Thérèse de Faure, son épouse, demeurant au
» Pont-Saint-Esprit, d'une part ;

» Et Demoiselle Marie-Renée-Vincente Duchastel,
» demoiselle majeure usante et jouissante de ses droits,
» demeurante présentement à Stenay, fille de haut et
» puissant seigneur Messire Hiacinthe-Marie du Chastel,
» chevalier, comte (2) du Chastel, chevalier de l'Ordre
» royal et militaire de Saint-Louis, demeurant en son
» château de Guerdevolé en Basse-Bretagne, évêché de
» Tréguier, et de füe dame Mauricette de Kergariou,
» dame de Kergrist, en son vivant comtesse du Chastel
» son épouse, d'autre part.

» Lesquelles partyes assistées sçavoir, ledit seigneur
» de Vanel, de Messire Jean-Baptiste Chansiergues
» de Mesera, chevalier, seigneur de Mezera, comman-
» dant les ville et citadelle de Stenay, chevalier de l'Ordre
» royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à la cita-
» delle de Stenay, son beau-frère à cause de dame Fran-
» çoise-Angélique-Mélanie de Vanel, son épouse.

» Et laditte Demoiselle du Chastel, en vertu du con-

---

(1) Il devint major au régiment de Strasbourg.

(2) Hyacinthe du Chastel ne prit que le titre de comte, bien qu'étant devenu chef de nom et d'armes, il pouvait prendre celui de marquis. Sans doute déjà vieux et n'ayant que deux filles, il préféra laisser Claude Tanguy du Chastel, son neveu, relever le titre de marquis.

» sentement donné par Monsieur le comte du Chastel
» son père, par acte sous saing privé du dix mars présent
» mois, lequel est demeuré joint et annexé à ces présentes
» duement controollé à Villefranche par Thiery cejour-
» d'hui certiffié véritable et paraphé *ne varietur* par la ditte
» demoiselle du Chastel en présence desdits nottaires, et
» assistée de Messire Tanguy (1) du Chastel, prêtre, ancien
» aumonier du Roy, abbé commandataires des Abbayes de
» Samer au Bois, ordre de saint Benoist, congrégation de
» saint Maur, et de Belval en Dieullet, ordre de Prémontré,
» diocèse de Reims, Bachelier de la faculté de Théologie
» de Paris, et licencié en celles de droit canon et civil de
» la même ville, demeurant présentement à Stenay, son
» oncle paternel, de Messire Victor-Pierre (2) du Chastel,
» chevalier, et de Messire Louis-Jonathas (3) du Chastel,
» aussy chevalier, tous deux officiers dans le régiment
» de la Fère Infanterie, *ses cousins issus de germains.* »
» Ont fait les traités de mariage qui suivent :

(Nous passons les clauses et conditions qui ont un caractère intime.)

« Fait et passé audit Beaufort, les jours, an et heure
» susdits, et ont lesdits seigneur et demoiselle, futurs
» époux, parens et assistans, signés avec lesdits nottaires

(1) Tanguy, frère d'Hyacinthe et de Jacques. Le mémoire généalogique, sans doute parce qu'il n'existait plus, omet un quatrième frère : Noël Tanneguy, lieutenant au régiment de Penthièvre, tué en 1742, au siège de Prague ; sans postérité.

(2) Victor-Pierre, fils de Raymond-Balthasar du Chastel et d'Elisabeth des Vergers. Il épousa Mlle de Cours de St-Gervasy. (Voir généalogie de l'Appendice.)

(3) Louis-Jonathas du Chastel, frère du précédent, et qui épousa sa cousine Mélanie de Vanel.

» royaux, après lecture faite, la présente minutte réstée
» audit Me Fontaine, le controol et l'insinuation nottiffiée,
» ainsy signé en la minutte des présentes : de Vanel, Marie-
» Renée, Vincente du Chastel, Mesera, l'abbé Duchastel,
» du Chastel, le chevalier du Chastel, Jodin et Fontaine,
» nottaires royaux avec paraphes. A la marge est écrit
» controollé à Villefranche, le trente mars mil sept cent
» soixante-neuf, reçu cinq livres. Signé : THIERY. »

« Ensuit la teneur du consentement donné par Monsieur
» le comte du Chastel :

« Je soussigné, haut et puissant seigneur Messire Hia-
» cinthe-Marie du Chastel, chevalier, *Chef de nom et*
» *d'armes de l'ancienne et illustre maison du Chastel,*
» chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, ancien
» major garde-coste, veuf de dame Françoise-Mauricette
» de Kergariou, dame de Kergrist, consens au mariage
» de Monsieur de Vanel, chevalier de Saint-Louis, capi-
» taine dans le corps royal de l'artillerie, avec Marie-
» Renée-Vincente du Chastel, ma fille. Donné au château
» de Guerdevolé, paroisse de Lourgat, évêché de Tréguier,
» près Belle-Ille-en-Terre, en Basse-Bretagne, le dix mars
» mil sept cent soixante-neuf, signé : DU CHASTEL ; con-
» troollé à Villefranche le trente mars mil sept cent
» soixante-neuf ; reçu treize sols. Signé : THIERY.

» Au bas est écrit, certiffié véritable et paraphé *ne varie-*
» *tur* par demoiselle Marie-Renée-Vincente du Chastel
» y dénommée, soussignée, au désir (1) du contrat de ma-
» riage entre elle et Monsieur de Vanel, pour être annexé
» à la minutte passé par devant nous nottaires royaux ès

(1) Mot douteux, indéchiffrable.

» baillages de Vitry et Vermendois, cejourd'huy trente
» mars mil sept cent-soixante-neuf. Signé : Marie-Renée-
» Vincente DU CHASTEL, JODIN et FONTAINE, nottaires
» royaux avec paraphes. Collationné.

» Pour expédition délivrée par le nottaire royal sous-
» signé :

» FONTAINE,
» Nottaire royal.

» Insinué au tarif, à Lannion, le 17 mars 1769.

» Reçu soixante livres et enregistré tout au long sur le
» registre des donnations entre vifs, conformément à la
» déclaration du roy, du mois de février 1731, le requé-
» rant Me Henry. LE BIHAN, procureur au siège royal de
» Lannion, chez lequel les partyes ont fait élection de
» domicile.

» LE CORNEC (1),
» (C...).

» Scellé R. 24 livres. »

NOTE

LE MÉMOIRE GÉNÉALOGIQUE mentionnant dans ses notes complémentaires de 1766, les extraits baptistaires de Victor-Pierre (2) et de son frère Claude Tanguy (3), marquis du Chastel, tous les deux enfants de Raymond-Balthazar du Chastel et d'Elisabeth des Vergers, nous

(1) Signature presque illisible.

(2) Victor-Pierre, grand-père de Mademoiselle Louise-Angèle-Tanguyne du Chastel, dernière survivante du nom.

(3) Claude Tanguy, grand-père de Mme de Vuillefroy de Silly.

jugeons inutile pour le moment de publier d'autres actes ; et si nous nous sommes aussi longuement étendus sur la Maison Duchastel-Trémazan, c'est que son illustration appartient à la ville de Brest et à sa région, comme l'avait du reste compris M. Levot, lorsqu'il inséra dans l'*Annuaire de Brest* de 1877 une biographie abrégée de cette famille.

H. LE JANNIC DE KERVIZAL,
Comte DU BRIEUX.

FIN

Erratum. — Dans notre Introduction à l'Histoire de Tanguy Duchastel, nous avons dit qu'il sauva le Dauphin en 1416. C'est *1418* qu'il faut lire. (J. K.)

MATINÉES & SOIRÉES

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST

Pendant l'Exercice 1893-1894

I. — MATINÉES

I. — 10 décembre 1893. — *Gounod et son œuvre*, par M. GUÉNEAU DE MUSSY.

II. — 14 janvier 1894. — *L'Irlande contemporaine*, par M. GOUYET.

III. — 28 janvier 1894. — *Un pèlerinage au berceau de Beethoven*, par M. GUÉNEAU DE MUSSY.

IV. — 11 février 1894. — *Une mode moderne à l'Académie de Chercheville*, par M. DELALANDE.

V. — 18 février 1894. — *Madame de Sévigné historien*, par M. LANGERON.

VI. — 25 février 1894. — *L'esprit nouveau*, d'après M. de Voguë, par M. AUBERTIN.

II. — SOIRÉES

I. — 14 février 1894. — 1° Deux quatuors pour instruments à cordes de Haydn, par Mlle G..., MM. GEFFROY, VOISEAU et LEMOINE.

I. — 14 février 1894. — 2° *Sous les Lilas*, bluette en un acte et deux tableaux (en vers), par Mme J. PERDRIEL-VAISSIÈRE.

3° *Première querelle* (Paul Bilhaud), monologue, par M. GUÉNEAU DE MUSSY.

II. — 12 mars 1894. — *Un chapitre inédit de l'histoire romaine* (le conférencier dans l'antiquité), conférence, par M. LANGERON.

2° A *Andante de trio en* fa, de Mendelssohn et B *Rondo hongrois* de Haydn, pour violon, violoncelle et piano.

3° *La tête de la Sultane* (Coppée), par M. AUBERTIN.

4° C Aubade de Widor, pour violon, violoncelle et piano, et D Final du trio en *mi*, de Beethoven.

5° *Le rêve de Joël*, poème et musique de Fragerolles, chanté par M. TELLIER.

(Projections à la lumière oxhydrique, par M. PINÇON.

COMPTE DE GESTION

PRÉSENTÉ AU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DANS SA SÉANCE DU 25 JUIN 1894

POUR L'ANNÉE 93-94

Par le Trésorier de la Société

RECETTES

1° En caisse au 31 mai 1893 . . . . (Voir le *Bulletin* 92-93, pages 320 et 321), y compris le livret de la Caisse d'Epargne.	363 fr.	10
2° Intérêts des titres de rente 3 o/o, appartenant à la Société, pendant l'année. . .	110	»»
3° Cotisations des membres de la Société, perçues pendant l'année	1.810	»»
4° Subvention municipale de l'année 93-94	300	»»
5° Recettes diverses.	5	05
TOTAL DES RECETTES	2.658 fr.	15

DÉPENSES

1° Loyer, impôts, assurance	302 fr.	04
2° Impression du *Bulletin* et imprimés divers.	1.038	25
3° Conférences à la Bourse et soirées (Invitations, concierge et frais divers). .	251	30
A reporter. . .	1.591 fr.	59

Report. . .	1.591 fr.	59
4° Frais de correspondance et d'envoi du *Bulletin*	38	70
5° Frais d'installation supplémentaire de la bibliothèque et du logement. . . .	78	60
6° Abonnements à diverses publications.	267	75
7° Concierge, éclairage, chauffage, entretien du mobilier et dépenses diverses. .	288	50
TOTAL DES DÉPENSES. . . .	2.265 fr.	14

BALANCE

Recettes. , ...	2.658 fr.	15
Dépenses	2.265	14
RESTE EN CAISSE. .	393	01

(Y compris le livret de la Caisse d'Epargne.)

NOTA. — La Société possède en outre deux titres de rente 3 o/o sur l'Etat Français de 110 fr. de rente, ce qui représente, au cours normal, un capital de 3,666 fr. 66.

Brest, le 25 Juin 1894.

Le Trésorier,
E. FOURNIER.

Vu et approuvé par le Bureau de la Société académique, dans sa séance de ce jour, 25 juin 1894.

Le Président,
A. COUTANCE.

Les Vice-Présidents,
ED. LANGERON, P. BRÉMAUD, Dr HÉBERT.

Les Secretaires,
DE LORME, MAURER, GOUBET.

L'Archiviste-Bibliothécaire,
KERNÉIS.

BIBLIOGRAPHIE

Lexique géographique du monde entier, publié sous la direction de M. E. Levasseur, de l'Institut, par M. J.-V. Barbier, secrétaire-général de la Société de géographie de l'Est, avec la collaboration de M. Anthoine, directeur du service de la carte de France du ministère de l'intérieur. — Tel est le titre de l'ouvrage dont les deux premiers fascicules viennent de paraître à la librairie Berger-Levrault et Cie, à Paris et à Nancy. La publication comprendra 50 fascicules qui formeront trois volumes d'environ 1,200 pages chacun : elle reviendra à 70 fr., ce qui n'est vraiment pas un prix exagéré. Ce lexique arrive bien à son heure : ce sera le document le plus complet et le plus à jour que nous possédions sur la science géographique, car aucun des dictionnaires existants ne peut lui être comparé sous ce rapport. La géographie fait chaque jour de nouveaux progrès, grâce aux incessantes tentatives d'expansion des puissances européennes dans des régions dont naguère on savait à peine le nom. On peut donc dire que la géographie du globe, qui, du reste, n'a jamais été complète, était à refaire.

Les auteurs du *Lexique* n'ont pas réuni moins de 250,000 noms, expliqués d'après les sources les plus authentiques, les plus officielles, tant françaises qu'étrangères. Aucun détail utile n'a été omis ; le *Lexique* donne le nom de toutes les localités, de tous les lieux de quelque importance. De plus, quel qu'en soit le nombre d'habitants, on y trouve toutes les localités du globe ayant une station de chemin de fer, un bureau de poste et de télégraphe,

ou offrant seulement une particularité intéressante. Enfin, sur chaque pays, le *Lexique* donne les renseignements administratifs, économiques, etc., qu'on ne pourrait trouver que dans les dictionnaires spéciaux. La géographie physique y est traitée avec un soin tout particulier : jamais livre n'a présenté au même degré la *peinture du globe.*

Il a fallu déployer autant de savoir que de méthode pour grouper tous ces noms et, sous chacun d'eux, les renseignements de toute nature qu'ils comportent. Le premier fascicule (64 pages très grand in-8° à trois colonnes d'impression compacte) contient les noms depuis *A,* rivière française, jusqu'à *Aïn-Kebira,* douar d'Algérie. On y lit avec un véritable intérêt les articles d'une certaine étendue tels que : *Afrique, Afghanistan, Abazie, Ain,* etc.

Des cartes et des plans accompagnent le texte de tous les articles dont l'intelligence, pour être plus rapide, nécessite une explication graphique.

En résumé, le nouveau *Lexique géographique* est une œuvre immense, qui fait honneur à son éditeur presque autant qu'à ses auteurs, car, sans son dévouement, leur vaste et savant labeur risquait, en raison des frais énormes auxquels entraîne une telle publication, de rester longtemps inconnu du public.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST

EXERCICE 1893-1894

M. BESNARD, C. ✻, Vice-Amiral, Commandant en chef, Préfet maritime du 2e arrondissement, *Président d'honneur.*

BUREAU ÉLU LE 2 JUILLET 1894

M. COUTANCE (A.-G.-A.), O. ✻, O. A., C. ✠, Pharmacien en chef de la marine, en retraite, *Président.*

1re SECTION

GÉOGRAPHIE

M. LANGERON (E.), O. I., Professeur au Lycée, *Vice-Président.*

M. GOUBET, Sous-Commissaire de la marine, *Secrétaire.*

2e SECTION

SCIENCES

M. BRÉMAUD (P.), ✻, O. A., Médecin principal de la marine, *Vice-Président.*

M. DE LORME (A.), O. I., Professeur au Lycée, *Secrétaire.*

3e SECTION

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS

M. HÉBERT (J.), Docteur-Médecin, *Vice-Président.*

M. MAURER, Avocat, *Secrétaire.*

M. KERNÉIS (A.-A.), ✻, Sous-Commissaire de la marine, en retraite, *Bibliothécaire-Archiviste.*

M. FOURNIER (P.-E.), ✻, ancien Avoué, *Trésorier.*

COMITÉ DE PUBLICATION

LES MEMBRES DU BUREAU ;

et MM.

BOURRUT-DUVIVIER, ✻, O. A., Professeur à l'Ecole navale.

GUÉNEAU DE MUSSY, Avocat.

MARÉCHAL, ✻, Médecin principal de la marine, en retraite.

BOURGEOIS, O. ✻, Lieutenant-Colonel d'Artillerie territoriale.

BAILLY, O. A., Professeur au Lycée.

AUDOUARD, O. ✻, Chef d'Escadron d'Artillerie de marine, en retraite.

Mme PERDRIEL-VAISSIÈRE.

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM.

LAFONT, G. C. ✻, O. A., Vice-Amiral, en retraite.

DUBURQUOIS, G. O. ✻, Vice-Amiral, en retraite.

MM.

JOUBERT, O. I., Avoué honoraire, à Saint-Brieuc.

ZÉDÉ, G. O. ❋, Vice-Amiral, en retraite.

DE LA JAILLE, C. ❋, Vice-Amiral, commandant en chef l'escadre de réserve de la Méditerranée.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

THOUAR (Arthur), O. A., Voyageur géographe.

DE LESSEPS (Ferdinand), G. C. ❋.

SAVORGNAN DE BRAZZA, O. ❋, Capitaine de frégate.

COTTEAU, Voyageur géographe.

MEMBRES RÉSIDANTS

MM.

ABALAN, Juge au Tribunal de Commerce, rue de Paris, 36, en Lambézellec.

ALLAIN (L.), Avoué, rue Neptune, 2.

ALLANIC, ❋, O. I., Professeur honoraire de Philosophie, rue de Siam, 63.

ALLANIC, O. ❋, Médecin en chef de la marine, en retraite, rue de Siam, 63.

5 ALLÈGRE, Professeur de musique, rue de Siam, 61.

ANJOT, O. A., Professeur au Lycée, rue d'Algésiras, 12.

ARDOUIN, Agent comptable de la marine, rue Ornou, 10.

ARNOULT (Mme), place de la Halle, 9.

ANTOINE (Louis-Charles), O. ✱, Ingénieur de la marine de 1re classe, en retraite, rue Voltaire, 17.

10 AUBERTIN, Aide-Commissaire, rue Kéréon, 9.

AUDOUARD (Étienne-Prosper), O. ✱, Chef d'escadron d'Artillerie de marine, en retraite, rue de Siam, 119.

AUGIER (Antoine-Eloi), Professeur à l'Ecole navale, rue de la Mairie, 24 bis.

BAILLY, O. A., Professeur au Lycée, rue Ducouédic, 4.

BAISNÉE, Négociant, rue de la Rampe, 55.

15 BARON, Pharmacien civil, Grand'Rue, 9.

BASTIT (Joseph), Négociant, place du Château, 5.

BASTIT (Michel), Propriétaire, rue Voltaire, 8.

BENOIT, ✱, Négociant, ancien Président du Tribunal de Commerce, membre de la Chambre de Commerce, rue de la Mairie, 12.

BERGER (Charles-Victor), ✱, O. I., ancien Médecin de la marine, adjoint-maire, rue de Paris, 54.

20 BERNIER (Alfred), ancien Médecin de la marine, rue Kléber, 1 bis.

BERRÉHAR, Pharmacien civil, à Saint-Renan.

BÉRUBÉ, Clerc d'avoué, rue de la Rampe, 1.

BESNARD (Mlle), Econome au Lycée de jeunes filles, rue du Château, 26.

BIACABE (Armand), Propriétaire, rue Foy, 5.

25 BIZIEN (Edmond), Juge au Tribunal de Commerce, rue de Paris, 51.

BLAREZ, Chef de Bataillon au 19me de ligne, rue de la Mairie, 2.

BODET, ✱, Médecin principal de la marine, rue de Siam, 26.

BOHY, Professeur de musique, rue de Siam, 34.

BONNEAU (Paul), ✱, Agent-Comptable principal de la marine, en retraite, rue d'Algésiras, 21.

30 BOISMOREL (Mme Anne DE), rue de Madrid, 20, Paris.

BOURGEOIS, O. ✱, Lieutenant-Colonel d'artillerie territoriale, rue d'Aiguillon, 38.

BOURRAGUÉ, Inspecteur primaire, rue Duguay-Trouin, 2.

BOURRUT-DUVIVIER (F.-L.), ✱, O. A., Professeur à l'Ecole Navale, rue de Siam, 39.

BRÉMAUD, Architecte, rue de Paris, 41.

35 BRÉMAUD (Paul), ✱, O. A., Médecin Principal de la marine, rue de la Rampe, 25.

BRETON (Paul), Négociant, rue Armorique, 40.

BURNETT-STEARS (Mme), rue de la Rampe, 31.

CAILL, Lieutenant de vaisseau, rue de Siam, 84.

CARADEC (Théophile), O. A., Docteur-Médecin, rue de la Mairie, 15.

40 CARON, Greffier, rue de Paris, 107.

CARRIVE (Paul), Négociant, rue de la Rampe, 46.

CAVALIER, Pharmacien de la marine, rue d'Aiguillon, 52.

CHABAL (Abel), Architecte, rue de la Rampe, 46.

CHALMET, Docteur-Médecin, à Landerneau.

45 CHARPENTIER, Capitaine de vaisseau, O. ✱, rue du cours Dajot, 15.

CHASTENET (Pierre-Victor), rentier, rue Saint-Yves, 25.

CHASTENET DE PRÉFORT, Directeur du câble franco-américain, rue du Château, 32.

CHÉDEVILLE (Alexandre-Louis), C. ✻, Directeur des Constructions Navales, en retraite, rue Neptune, 3.

CHEVILLOTTE (Charles), Nég^t, ancien Député, Président de la Chambre de Commerce, cité d'Antin, 2.

50 CHIC (Léon), ✻, O. A., Chef de musique des Equipages de la Flotte, en retraite, rue Voltaire, 31.

COLLARD-DESCHERRES, Chef de bataillon d'Infanterie de marine, en retraite, rue Traverse, 17.

COLLOT-BÉRANGER, Avocat, rue de la Rampe, 51.

COMME, ✻, Médecin en Chef de la marine, rue de la Rampe, 37.

CORBÉ, Pharmacien civil, à Landerneau.

55 CORNUT-GENTILLE (I.-J.-A), O. ✻, Capitaine de vaisseau, place du Château, 5.

COUTANCE (A.-G.-A.), O. ✻, O. A., C. ✻, Pharmacien en chef de la marine, en retraite, rue d'Algésiras, 17.

COUTANCE (Mme Jules), à Rennes.

CRAS (Mme Ch.), rue Kéréon, 14.

DANIEL (H.), Directeur de l'Ecole communale de Keroriou.

60 DELALANDE (Julien), Professeur au Lycée, rue du Château, 62.

DELAPORTE (François-Louis), Avocat, rue du Château, 41.

DELESTRE (Paul), Rentier, rue du Château, 15.

DELOBEAU, ✻, Avoué honoraire, Sénateur et Maire de Brest, rue d'Aiguillon, 54.

DENOUEL, Propriétaire, rue de la Porte, 77.

65 DESHAYES (A.), Négociant, Juge au Tribunal de Commerce, rue de Paris, 35.

DUBLED, Contrôleur principal des Douanes, place du Château, 21.

DUCHATEAU (A.), ✻, Médecin en chef de la marine, rue d'Aiguillon, 2.

DUGÉ DE BERNONVILLE, Ingénieur de la marine, place de la Halle, 9.

DUMONT (Ambroise), Imprimeur, Grand'Rue, 86

70 DUVAL (Jean-Charles-Marcellin), C. ✻, Directeur du Service de santé de la marine, en retraite, rue Colbert, 26.

ELY-LABASTIRE, Négociant, rue de la Rampe, 53.

FALLIER (Louis-Constant), O. ✻, Docteur-Médecin, rue du Château, 6.

FOUCARD, Notaire, rue de la Mairie, 15.

FOURNIER (P.-E.) ✻, ancien Avoué, rue Saint-Yves, 33.

75 FOUCAULT, O. ✻, capitaine, en retraite, ancien Receveur municipal, rue de la Rampe, 33.

FREUND, Négociant, rue Suffren, 1.

FRIOCOURT, O. ✻, Inspecteur de la Marine, rue Saint-Yves, 31.

FRIOCOURT, O. ✻, Médecin en chef de la marine, rue Saint-Yves, 13.

FROIDEVEAUX, Juge de Paix, rue Vauban, 1.

80 GADREAU, Imprimeur, rue de Siam, 99.

GALACHE (François), C ✻, Contre-Amiral, en retraite, rue d'Aiguillon, 54.

GAZEL, Conservateur des Hypothèques, rue de Paris, 126 et rue Voltaire, 4 bis.

GEFFROY, Pharmacien de la marine, rue de la Mairie, 23 bis.

GEIL (Gustave), ✻, Lieutenant-Colonel d'infanterie de marine, cité d'Antin, 5.

85 GÉRARD (Victor), Avoué, rue de Siam, 24.

GHILINO, Propriétaire, à Kerhuon.

GLEIZÈS DE FOURCROY (Charles-Philippe), O. ✻, Inspecteur en chef de la marine, en retraite, rue Voltaire, 36.

GOUBET, ✻, Sous-Commissaire de la marine, rue Voltaire, 15.

GOUYET (L.-M.), Professeur à l'Ecole navale, rue Voltaire, 25.

90 GOOD, Pharmacien civil, rue de la Rampe, 37 bis.

GRALL, Pharmacien civil, rue de Siam, 49.

GRENETIER, Négociant, rue de Siam, 59.

GUENEAU DE MUSSY, Avocat, rue Voltaire, 40.

GUEZENNEC (L.), Négociant, Juge au Tribunal de commerce, rue de Paris, 38.

95 GUICHET, Médecin de la marine, en retraite, Grand'Rue, 11.

GUICHON DE GRANDPONT, C. ✻, Commissaire général de la marine, en retraite, rue Foy, 7.

GUILLARMOU, Agent administratif principal, en retraite, rue de Siam, 79-81.

GUYADER, Docteur-Médecin, rue de Paris, 83.

HAMON, Notaire, rue de Siam, 43.

100 HARDOUYÈRE (DE LA), Percepteur de la ville de Brest, rue du Château, 42.

HÉBERT (Jules), Docteur-Médecin, boulevard Thiers, 3.

HENRY, Lieutenant de vaisseau, rue de Paris, en Lambézellec.

HERMITTE, Agent de Manutention, rue du Château, 54.

HOMBRON (H.), O. A., Conservateur du Musée de Brest, Grand'Rue, 73.

105 IMHOFF (V.), ✻, Capitaine de frégate, Grand-Rue, 19.

JARDIN, ✻, O. A., Inspecteur des Services administratifs de la marine, en retr., r. de la Rampe, 51.

JEANPERRIN, Professeur au Lycée, rue de Paris, 132.

JEHANNE, ✻, Médecin de la marine, en retraite, rue de Siam, 55.

JOUBERT, O. I., Avoué honoraire, rue Châteaubriand, 12, Saint-Brieuc.

110 KERMAREC, O. ✻, Colonel d'Artillerie, en retraite, rue Voltaire, 4 bis.

KERNÉIS (A.-A.), ✻, Sous-Commissaire de la marine, en retraite, Grand'Rue, 74.

KERROS (Edouard DE), Négociant, Agent consulaire, rue Voltaire, 19.

KERROS (Joseph DE), Propriétaire, rue de la Rampe, 7.

LALLEMAND (Mme), rue de la Rampe, 28.

115 LALUBIN, Chef de bataillon d'Infanterie de marine, rue de la Banque, 2.

LAMARQUE, ancien Notaire, Conseiller d'arrondissement, rue de Siam, 19.

LANGERON (E.), O. I., Professeur au Lycée, rue du Château, 15.

LE BESCOND DE COATPONT, Avocat, rue de Siam, 14.

LE BEURRIER (A.-E.), Négociant, rue de Brest, 2, en Lambézellec.

120 LE BEURRIER fils, Négociant, rue de Brest, 2, en Lambézellec.

LEFOURNIER (A.), Propriétaire, rue St-Yves, 11.

LE GO (E.), Rentier, rue de la Rampe, 27.

LEHIDEUX (A.-M.-E.), Négociant, rue St-Yves, 19.

LE HOUERF, Négociant, rue d'Algésiras, 9.

125 LE JANNIC DE KERVIZAL, Rentier, au château de Lesgall, en Lesneven.

LE JEUNE (Constant), Notaire honoraire, rue de la Rampe, 25.

LE JEUNE, Juge au Tribunal de Commerce, rue Saint-Yves, 37.

LE LOARER (P.-M.), O. ✻, Capitaine de frégate, en retraite, rue de la Rampe, 1.

LE LOUP DE VARENNE, Propriétaire, rue du Château, 37.

130 LE MOINE (E.-J.-T.), O. ✻, Pharmacien en chef de la marine, en retraite, rue de Siam, 117.

LE MONNIER (Mme Henri), rue Voltaire, 31.

LE PIVAIN (René), Négociant, Juge au Tribunal de Commerce, rue de la Rampe, 5.

LE ROUX, Rentier, rue Ducouédic, 4.

LE ROUX (Sylvère), Médecin-Vétérinaire, rue de Paris, 82.

135 LEVOT-BÉCOT, Propriétaire, rue d'Offemont, 8, Paris.

LORME (A. DE), O. I., Professeur au Lycée, rue de la Rampe, 50.

LORSA, ancien Négociant, rue d'Aiguillon, 42.

LULLIEN, Juge suppléant au Tribunal de Commerce, Grand'Rue, 26.

MAGNIÈRE, Officier de ligne au 42e, à Belfort.

140 MAINGARD, ✻, Directeur des Postes et Télégraphes, en retraite, rue d'Aiguillon, 18.

MARÉCHAL (F.-M.-J.), ✻, Médecin principal de la marine, en retraite, rue de la Mairie, 2.

MARFILLE, Négociant, Juge au Tribunal de Commerce, Grand'Rue, 49.

MARION, ✻, O. A., ancien Médecin de la marine, Bibliothécaire de la ville, rue du Château, 37.

MATHIEU (Etienne-Jean-Ernest), O. ✻, Capitaine de vaisseau, commandant les Pupilles de la marine, à la Villeneuve.

145 MAUDET, ✻, Lieutenant de vaisseau, rue de la Mairie, 48 bis.

MÉNARDIÈRE (DE LA), Trésorier des Invalides, rue de la Rampe, 14.

MÉNARDIÈRE (DE LA), Courtier maritime, rue Saint-Yves, 25.

MAURER, Avocat, Docteur en droit, rue de la Rampe, 5.

MILIN, Receveur des Postes, en retraite, rue Voltaire, 28.

150 MINIAC (DE), Directeur des Travaux hydrauliques.

MIRIEL (Aristide-Pierre-Marie), Agent comptable de la marine, en retraite, au Douric, en Saint-Marc.

MULLER (Emile), Pharmacien, rue de la Rampe, 37.

NICOLAS, Professeur de dessin, place de l'Isle Kerléau, 1.

NEIS, ✻, Médecin de la marine, rue Arago, 17.
155 OLLIVIER (Isidor), Propriétaire, rue d'Aiguillon, 34.
OLLIVIER Capitaine de vaisseau, rue du Château, 2.
PAILLET, Négociant, place Ornou, 1.
PARIN-LAMARQUE, Négociant, rue du Château, 47.
PASSINI Père, Propriétaire, rue du Moulin, 31.
160 PELLETIER, Médecin de la marine, cité d'Antin.
PERDRIEL-VAISSIÈRE (Mme), rue de Paris, 30.
PESLIN, O. I., Professeur au Lycée, rue de Siam, 55.
PETHIOT, Médecin au Conquet.
PINÇON, Photographe, rue de Siam, 65.
165 PITEL, Négociant, rue Saint-Yves, 11.
PITTY, Chimiste, rue du Château, 28.
POUGNY, ✻, Médecin principal de la marine, en retraite, rue de Siam, 32.
POULLAOUEC, Notaire, rue de Siam, 30.
PRETOT (Henry-Armand), ✻, Commissaire de la marine, rue de Siam, 37.
170 RAMBAUD, Pasteur protestant, rue de la Mairie, 24 bis.
RÉGURON, Négociant, rue de la Rampe, 10.
RENAUT, Pharmacien, Grand'Rue, 42.
RIGUBERT, Médecin de la marine, rue de Siam, 65.
RIVET (L.-J.), O. ✻, Capitaine de vaisseau, rue du Château, 15.
175 ROBERT Fils, Libraire, rue d'Aiguillon, 44.
ROLLAND, Avoué, rue de la Rampe, 12.
ROSUEL, Entrepreneur, rue du Château, 15.

ROUGET, Sous-Directeur de la Compagnie du Gaz, rue du Château, 20.

SAGOLS, Officier d'Infanterie de marine, rue d'Aiguillon, 33.

180 SANQUER, ✻, Négociant, adjoint-maire, Capitaine du Génie, en retraite, rue de Paris, 46.

SEGONDAT, Contrôleur des Contributions directes, rue Voltaire, 1.

SIMOTTEL (Robert), rue Vauban, 1.

TELLIER, Ingénieur des Arts et Manufactures, rampe du Gaz, 3.

THIERRY, Négociant, rue de Siam, 24.

185 TONNENS, Chirurgien-Dentiste, rue de la Mairie, 24.

TOUBLANC, Négociant, rue Algésiras, 19.

TROBRIANT (Comte Alphée DE), Sous-Inspecteur de l'Enregistrement, rue dela Rampe, 14.

TRONQUET (Joseph-Alfred), Négociant, rue Saint-Yves, 25.

WILLOTTE (H.-L.), ✻, Ingénieur des Travaux hydrauliques, rue du Château, 18.

190 ZÉDÉ (Barthélémy-Théobald), C. ✻, Capitaine de vaisseau, en retraite, rue du Château, 42 bis.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

ARNAUD, ✻, Propriétaire, ancien Payeur, en Saint-Pierre-Quilbignon.

BERTIN, O. ✻, Directeur des Constructions navales, à Paris.

CALVET, O. I., Professeur d'histoire au Lycée Michelet, à Vanves.

CLAPARÈDE, Ingénieur, à Paris.

5 COMBETTE, ✻, O. I., Inspecteur général de l'Instruction publique, à Paris.

DALIMIER, Proviseur au Lycée Michelet, à Paris.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

DAURIAC (Lionel), O. A., Professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

DAURIAC, ✻, Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.

10 DELAVAUD, O. ✻, O. I., Pharmacien inspecteur de la marine.

DENNIÈRE, Archéologue, en retraite, à Paris.

DERAUGLAUDRE, Professeur d'agriculture à l'Université catholique de Lille.

DESCHANEL, O. A., ancien Sous-Préfet de Brest, député.

DEVAUX, Professeur de physique au Lycée de Lorient.

15 DUCHATELIER (Paul).

DUPUIS, O. ✻, Contre-Amiral, rue de Berlin, 6, à Paris.

FIERVILLE, O. I., Proviseur en retraite.

FLEURIOT DE LANGLE, C. ✻. Contre-Amiral, en retraite.

GARNAULT, ✻, O. A., Examinateur de la marine, en retraite, à Paris.

20 GAUGUET, Publiciste, à Paris.

GUENNOU, Publiciste, 33, rue Linnée, Paris.

HÉLAIN, ✻, Agent-Comptable principal de la marine, Paris.

HERLAND, Chimiste, Pharmacien à Concarneau.
JARRY, O. ✻, Recteur de l'Académie de Rennes.
25 JOUAN, O. ✻, O. I., Capitaine de vaisseau, en retraite, à Cherbourg.
KERVILER, ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Saint-Nazaire.
KLEINHANS (Mlle), Professeur à Sainte-Barbe, à Paris.
LEBALLE, O. I., Inspecteur d'Académie, à La Roche-sur-Yon.
LE GROS, O. ✻, Colonel d'Inf. de mar., en retraite.
30 LE JANNE, ✻, Pharmacien de la marine.
LOUDUN, Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.
LOZÉ, O. ✻, ancien Sous-Préfet de Brest, Ambassadeur de France à Vienne.
LOYER, O. I., ancien Professeur au Lycée de Brest.
LUZEL, ✻, O. A., Archiviste du Finistère.
35 MILLIEN, Architecte à Beaumont-Laferrière (Nièvre).
MILNE, Professeur d'Anglais au Lycée Henri IV.
ORTOLAN, ✻, Lieutenant de vaisseau.
PARIS, C. ✻, Général de brigade.
PIÉDANIEL, hommes de lettres, à Paris.
40 ROCHARD, G. O. ✻, O. I., Inspecteur général du Service de santé de la marine, en retraite, à Paris.
SALSAC, ✻, Percepteur à Pont-Croix.
SAULNIER, ✻, Conseiller à la Cour de Rennes.
THOMAS (Félix), O. I., Professeur au Lycée de Versailles.
VIEL DE HAUTMESNIL (l'abbé Emile).
45 YUNG, O. ✻, Général de brigade, en retr., Député.

Listes des Académies, Sociétés Savantes

AVEC LESQUELLES SE FAIT L'ÉCHANGE DU BULLETIN

(Ordonnance royale du 16 mai 1847)

1re SECTION. — GÉOGRAPHIE

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

1 BOUCHES-DU-RHONE : *Marseille.* — Société de Géographie.

2 — *Montpellier.* — Société Languedocienne de Géographie.

3 COTE-D'OR : *Dijon.* — Société Bourguignonne d'Histoire et de Géographie.

4 CHARENTE-INFÉRIEURE : *Rochefort.* — Société de Géographie.

5 GIRONDE : *Bordeaux.* — Société de Géographie commerciale.

6 GARONNE (Haute-) : *Toulouse.* — Société de Géographie.

7 INDRE-ET-LOIRE : *Tours.* — Société de Géographie.

8 LOIRE-INFÉRIEURE : *Saint-Nazaire.* — Société de Géographie commerciale.

9 — *Nantes.* — Société de Géogra- commerciale.

10 MEURTHE-ET-MOSELLE : *Nancy*. — Société de Géographie de l'Est.

11 MORBIHAN : *Lorient*. — Société Bretonne de Géographie.

12 NORD : *Douai*. — Union Géographique du Nord de la France.

13 — *Lille*. — Société de Géographie.

14 RHONE : *Lyon*. — Société de Géographie.

15 SEINE : *Paris*. — Société de Géographie.

16 — *Paris*. — Revue de Géogr. internationale.

17 — *Paris*. — Société de Géographie.

18 — *Paris*. — Société des Etudes coloniales et maritimes.

19 — *Paris*. — Bibliothèque des Sociétés savantes.

20 SEINE-INFÉRIEURE : *Le Havre*. — Société de Géographie commerciale.

21 — *Rouen*. — Société Normande de Géographie,

22 VAR : *Toulon*. — Société de Géographie.

23 CONSTANTINE. — *Constantine*. — Société de Géographie.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

24 ANGLETERRE. — *Manchester*. — Manchester Geografical Society.

25 BELGIQUE : *Bruxelles*. — Société Royale belge de Géographie.

26 BELGIQUE : *Anvers.* — Société Royale de Géagraphie d'Anvers.

27 BRÉSIL : *Rio de Janeiro.* — Sociedade de Geographia de Lisboa do Brazil.

28 EGYPTE : *Le Caire.* — Société khédiviale de Géographie.

29 FINLANDE : *Helsingfors.* — Fennia. — Société de Géographie.

30 PORTUGAL : *Lisbonne.* — Sociedade de Geographia de Lisboa.

31 — *Porto.* — Sociedade de Geographia Commercial do Porto.

32 SUISSE : *Genève.* — Le Globe.

33 — *Neufchâtel.* — Société Neufchâteloise de Géographie.

34 WURTEMBERG : *Stuttgart.* — Société Wurtembergeoise de Géographie.

2e ET 3e SECTIONS — SCIENCES, LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

1 AISNE : *Château-Thierry.* — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

2 — *Laon.* — Société académique.

3 AISNE : *Saint-Quentin.* — Société académique des sccinees, belles-lettres, agricole et industrielle.

4 — *Soissons.* — Société archéologique, historique et scientifique.

5 ALLIER : *Moulins.* — Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais.

6 ALPES-MARITIMES : *Nice.* — Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation des Alpes-Maritimes.

7 — *Nice.* — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

8 ARDÈCHE : *Privas.* — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Ardèche.

9 AUBE : *Troyes.* — Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

10 AUDE : *Carcassonne.* — Société des arts et des sciences.

11 — *Narbonne.* — Commission archéologique et littéraire.

12 AVEYRON : *Rodez.* — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

13 BOUCHES-DU-RHONE : *Aix.* — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

14 — *Marseille.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

15 BOUCHES-DU-RHONE : *Marseille.* — Société de statistique.

16 — *Marseille.* — Comité médical des Bouches-du-Rhône.

17 CALVADOS : *Caen.* — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

18 CALVADOS : *Caen.* — Société des antiquaires de Normandie.

19 — *Caen.* — Société Linnéenne de Normandie.

20 — *Caen.* — Société des beaux-arts.

21 CHARENTE : *Angoulême.* — Société archéologique et historique de la Charente.

22 CHARENTE-INFÉRIEURE : *La Rochelle.* — Société des belles-lettres, sciences et arts.

23 — *Saintes.* — Revue de Saintonge et d'Aunis. — Bulletin de la Société des Archives historiques.

24 CHER : *Bourges.* — Société historique, littéraire, statistique et scientifique du Cher.

25 COTE-D'OR : *Dijon.* — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

26 — *Dijon.* — Société Bourguignonne d'histoire et de géographie.

27 — *Semur.* — Société des sciences historiques et naturelles.

28 — *Beaune.* — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.

29 COTES-DU-NORD : *Saint-Brieuc*. — Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

30 — *Saint-Brieuc*. — Société archéologique et historique.

31 CREUSE : *Guéret*. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

32 DOUBS : *Besançon*. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

33 DOUBS : *Besançon*. — Société d'émulation.

34 — *Montbéliard*. — Société d'émulation.

35 DROME : *Romans*. — Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.

36 EURE : *Evreux*. — Société libre d'agricult., sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

37 FINISTÈRE : *Morlaix*. — Société d'études scientifiques du Finistère.

38 — *Quimper*. — Société archéologique du Finistère.

39 GARD : *Nîmes*. — Académie de Nîmes.

40 GARONNE (Haute-) : *Toulouse*. — Académie des jeux floraux.

41 — *Toulouse*. — Académie de législation.

42 — *Toulouse*. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

43 — *Toulouse*. — Société académique franco-hispano-portugaise.

44 — *Toulouse*. — Société d'histoire naturelle.

45 GARONNE (Haute-) : *Toulouse*. — Société archéologique du midi de la France.

46 GIRONDE : *Bordeaux*. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

47 — *Bordeaux*. — Société Linnéenne de Bordeaux.

48 — *Bordeaux*. — Société des sciences physiques et naturelles.

49 HÉRAULT : *Béziers*. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

50 — *Montpellier*. — Académie des sciences et lettres.

51 ILLE-ET-VILAINE : *Rennes*. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

52 INDRE-ET-LOIRE : *Tours*. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

53 ISÈRE : *Grenoble*. — Académie Delphinale.

54 — *Grenoble*. — Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.

55 LANDES : *Dax*. — Société de Borda.

56 LOIRE (Haute-) : *Le Puy*. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

57 LOIRE-INFÉRIEURE : *Nantes*. — Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

58 — *Nantes*. — Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

59 LOIRE-INFÉRIEURE : *Nantes.* — Revue de Bretagne et de Vendée.

60 LOT : *Cahors.* — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques.

61 MAINE-ET-LOIRE : *Angers.* — Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.

62 — *Angers.* — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

63 — *Angers.* — Société industrielle et agricole.

64 MANCHE : *Cherbourg.* — Société des sciences naturelles et mathématiques.

65 MARNE : *Châlons-sur-Marne.* — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

66 MEURTHE-ET-MOSELLE : *Nancy.* — Académie de Stanislas.

67 MORBIHAN : *Vannes.* — Société polymathique du Morbihan.

68 NORD : *Cambrai.* — Société d'émulation.

69 — *Douai.* — Société centrale d'agriculture, sciences et arts du départemeut du Nord.

70 — *Dunkerque.* — Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

71 — *Lille.* — Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

72 — *Lille.* — Société régionale des architectes du nord de la France.

73 — *Valenciennes.* — Société d'agriculture, sciences et arts.

74 NORD : *Roubaix*. — Société d'émulation.

75 OISE : *Beauvais*. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

76 — *Compiègne*. — Société française d'archéologie.

77 PAS-DE-CALAIS : *Arras*. — Comité des antiquités départementales et monuments historiques du Pas-de-Calais.

78 — *Boulogne-sur-Mer*. — Société académique.

79 — *Saint-Omer*. — Société des antiquaires de la Morinie.

80 PYRÉNÉES-ORIENTALES : *Perpignan*.— Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

81 RHONE : *Lyon*. — Société littéraire, historique et archéologique.

82 — *Lyon*. — Société des sciences, belles-lettres et arts.

83 SAONE-ET-LOIRE : *Autun*. — Société Eduenne.

84 — *Châlon-sur-Saône*. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

85 — *Châlon-sur-Saône*. — Société d'histoire et d'archéologie.

86 — *Macon*. — Académie des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture.

87 SARTHE : *Le Mans*. — Société d'agriculture, sciences et arts.

88 SARTHE : *Le Mans.* — Société historique et archéologique.

89 SAVOIE : *Chambéry.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

90 — *Chambéry.* — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

91 SAVOIE (Haute-) : *Annecy.* — Société florimontane.

92 SEINE : *Paris.* — Société académique indo-chinoise de France.

93 — *Paris.* — Société de médecine de Paris.

94 — *Paris.* — Société philotechnique.

95 — *Paris.* — Bibliothèque de la Sorbonne.

96 — *Paris.* — Société des antiquaires de France.

97 — *Paris.* — Société de topographie de France.

98 — *Paris.* — Société des sciences naturelles de l'ouest de la France.

99 SEINE-INFÉRIEURE : *Le Havre.* — Société havraise d'études diverses.

100 — *Le Havre.* — Société des sciences et arts agricoles.

101 — *Rouen.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

102 — *Rouen.* — Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Infér^re^.

103 SEINE-ET-MARNE : *Fontainebleau.* — Société historique et archéologique du Gâtinais.

104 — *Meaux.* — Société d'agriculture, sciences et arts.

105 SEINE-ET-OISE : *Versailles.* — Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.

106 — *Versailles.* — Société des sciences morales, des lettres et des arts.

107 SOMME : *Abbeville.* — Société d'émulation.

108 — *Amiens.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

109 — *Amiens.* — Société des antiquaires de Picardie,

110 — *Amiens.* — Société Linnéenne du nord de la France.

111 TARN-ET-GARONNE : *Montauban.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

112 VAR : *Draguignan.* — Société d'études scientifiques et archéologiques.

113 — *Toulon.* — Académie du Var.

114 VIENNE : *Poitiers.* — Société des antiquaires de l'Ouest.

115 VIENNE (Hte-) : *Limoges.* — Société archéologique et historique du Limousin.

116 VOSGES : *Epinal.* — Société d'émulation.

117 — *Saint-Dié.* — Bulletin de la société philomatique vosgienne.

118 YONNE : *Auxerre.* — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

119 — *Sens.* — Société archéologique.

120 — *Avallon.* — Société d'Etudes.

121 CONSTANTINE : *Bône.* — Académie d'Hippone.

122 CONSTANTINE : *Constantine.* — Société archéologique du département de Constantine.

123 COCHINCHINE : *Saïgon.* — Société des études indo chinoises de Saïgon.

124 ILE DE LA RÉUNION : *Saint-Denis.* — Société des lettres, sciences et arts.

125	MINISTÈRE	*Revue des travaux scientifiques.*
126	DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	*Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques.*
127	ET DES BEAUX-ARTS	*Bulletin archéol. du comité des travaux histor. et scientifiques.*
128	—	*Répertoire des trav. historiques.*
129	—	Musée Guimet.
130	(Ordon. du 27 juil-	Biblioth. des sociétés savantes·
131	let 1845, Art. 2)	— —
132	MINISTÈRE	Archives de médecine navale.
133	DE LA	*Revue maritime et coloniale.*
134	MARINE	Société des études maritimes et coloniales.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

135 ALSACE-LORRAINE : *Colmar.* — Société d'histoire naturelle.

136 — *Metz.* — Académie de Metz.

137 AMÉRIQUE : *Washington.*— Smithsonian Institution.

138 — *Washington.*—U.-S. Geological Survey.

139 AMÉRIQUE : *Washington.* — National Academy of Sciences.

140 BELGIQUE : *Bruxelles.* — Société royale de botanique.

141 BRÉSIL : *Rio-de-Janeiro.* — Revista do observatorio

142 CROATIE : *Zagreb-Agram.* — Société d'histoire naturelle.

143 ITALIE : *Rome.* — Reale academia dei Lincei.

144 NORWÈGE : *Christiania.* — Académie royale des lettres, histoire et antiquités.

145 — *Christiania.* — Université royale.

146 RÉP. ARGENTINE : *Cordoba.* — Academia nacional de ciendas en Cordoba.

147 SUÈDE : *Lund.* — Université de Lund.

148 SUISSE : *Genève.* — Société Murithienne (société Valaisanne des sciences naturelles).

149 — *Genève.* — Institut national genevois.

150 — *Genève.* — Société d'histoire et d'archéologie.

151 — *Neufchâtel.* — Société des sciences naturelles.

152 — *Zurich.* — Antiquarische Gesellschaft in Zurich.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Sous les Lilas (bluette en un acte et en vers), par Mme PERDRIEL-VAISSIÈRE. 5
Formation du Tuf calcaire ou travertin, etc., par M. Ed. JARDIN 33
Le Piège (comédie en un acte), par M. Ed. LANGERON. . . 77
L'Ile d'Ouessant, par M. A. KERNÉIS. 137
Télémètre vertical de dépression pour le tir au passage, par M. Alfred BOURGEOIS. 237
Histoire d'Afrique, par Mme PERDRIEL-VAISSIÈRE. . . . 265
A mon premier-né, id. 275
Poésies, id. 279
Introduction à l'Histoire de Tanguy Duchastel, par M. H. LE JANNIC DE KERVIZAL 293
Histoire de Tanguy Duchastel, Grand-Maître de France. 307
Mémoire généalogique de la Maison Duchastel. . . . 311
Préface historique pour servir à l'intelligence de cette Histoire 329
Appendice complétant le Mémoire généalogique, par M. H. LE JANNIC DE KERVIZAL. 435
Documents établissant la filiation mentionnée dans le Mémoire généalogique 460
Conférences (Matinées et Soirées). 469
Compte de gestion, par M. E. FOURNIER. 471
Bibliographie 473
Liste des Membres de la Société. 475
Membres honoraires 477
Membres résidants. 477
Membres correspondants. 487
Liste des Académies, Sociétés savantes :
Première Section : Géographie. — Sociétés françaises. . . 490
— — — Sociétés étrangères. . . 491
2e et 3e Sections : Sciences, Littérature et Beaux-Arts. — Sociétés françaises. . . 492
— — — Sociétés étrangères. . . 501

Brest. — Imp. A. DUMONT, rue Kléber, 11.

3 2044 100 905 561